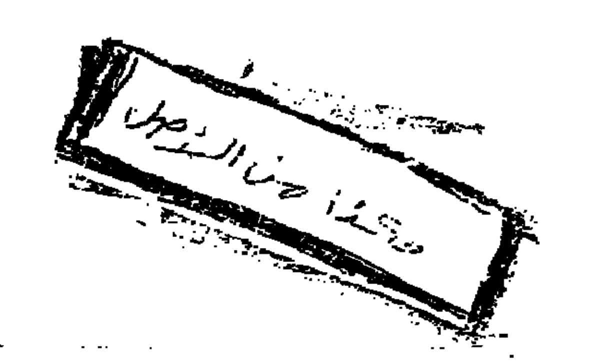


Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16166 – 7 F – JEUDI 16 JANVIER 1997 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 116 - 7,00 F

Les tenants du « Grand Israël » ont signé un accord avec Yasser Arafat sur Hébron

Le statut des territoires occupés devra être définitif avant mai 1999

ISRAÉLIENS et Palestiniens ont conclu, mercredi 15 janvier avant l'aube, un accord sur le retrait partiel de l'armée israélienne d'Hébron, en Cisjordanie. Il s'agit du premier progrès concret du processus de paix israélo-arabe depuis l'élection du premier ministre de droite israélien, Benyamin Nétanyahou, en mai 1996. C'est aussi la première fois qu'un dirigeant nationaliste israélien passe un accord avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

L'accord a été annoncé au terme d'un sommet de deux heures entre le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et M. Nétanyahou, à Erez, point de passage entre Israël et la bande de Gaza. Les forces de sécurité israéliennes ont aussitôt engagé les préparatifs en vue de leur redéploiement dans la ville, opération baptisée *« remise des clés »*. Des centaines de policiers et de gardes-frontières devaient être déployés à cette fin à Hébron et prendre position autour de la nouvelle route, réservée aux Israéliens, menant de Jérusalem à la ville. Ces renforts devaient être dépêchés en prévision de possibles manifestations de colons juifs opposés à l'accord. Des officiers israéliens et palestiniens devaient se rencontrer pour coordonner le redéploiement, a rapporté la radio publique israélienne. Ce repli devrait s'achever dans les cinq prochains jours, l'armée souhaitant en effet en accélérer le rythme pour minimiser les risques d'incidents.



Paraphé en présence du médiateur américain, Dennis Ross, le document dispose aussi que l'armée israélienne procédera à trois retraits des zones rurales de Cisjordanie, s'échelonnant de mars 1997 à août 1998, selon les négociateurs. L'accord devait être soumis mercredi au gouvernement israélien et jeudi au Parlement. C'est alors que l'armée aura le feu vert pour engager le redéploiement. Selon un porte-parole palestinien, la direction palestinienne devait se réunir mercredi soir pour entériner le document.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 14

Justice : le CSM prône l'autonomie du parquet

LE CONSEIL supérieur de la magistrature (CSM) a choisi de se saisir du débat sur l'indépendance du parquet, lancé en décembre 1996 par le président de la République. Dans un avis transmis à Jacques Chirac, que *Le Monde* publie, le CSM présente deux propositions qui lui paraissent *« susceptibles d'orienter la nécessaire réforme de l'institution judiciaire »*.

La première vise à accroître la liberté des magistrats du parquet, qui seraient désormais nommés sur proposition du CSM et non plus choisis par le pouvoir politique. En second lieu, le CSM souhaite que soient dorénavant interdites les instructions individuelles adressées par le garde des sceaux. Petite révolution dans le monde judiciaire, ces propositions sont bien accueillies par les deux principaux syndicats de magistrats, alors que la commission de réflexion sur la justice devrait être installée la semaine prochaine.

Lire page 8

John Major enturbanné joue au fakir à la frontière du Pakistan

LONDRES
de notre correspondant

Les journaux anglais s'en sont donné à cœur joie, mardi 14 janvier. Pensez-donc, ce n'est pas tous les jours qu'un premier ministre de Sa Majesté se fait photographier avec un couvre-chef aussi ridicule ! Sevrée de faits divers croustillants depuis le repêchage miraculeux, dans le Vendée Globe, du navigateur Tony Bullimore, la presse ne pouvait qu'en profiter.

Il faut dire que John Major leur a fourni l'argument sur un plateau en arborant le turban traditionnel des tribus de la Passe de Khyber, à la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan, où il se trouvait en visite officielle. Ressemblant à un melon teint en doré et dont on aurait coupé les bords, agrémentée d'un nœud en soie verte que n'aurait pas renié la couturière Vivienne Westwood, reine du *punk*, cette coiffure sied à un guerrier barbu vêtu du long pyjama traditionnel et bardé de cartouchières.

Mais avec un complet sombre croisé, une chemise rose, une cravate à losanges et d'imposantes guirlandes dorées autour du cou... Sur l'une des photographies, John Major ressemble de très près, en moins joufflu, à Pierre Dac déguisé en fakir extralucide – *« Il peut le faire, mesdames et messieurs ! »* – lorsqu'il donnait spectacle en duo avec Francis Blanche. M. Major arbore le large sourire en lame de couteau qu'il sert d'ordinaire à ses électeurs. Il s'agissait avant tout d'une de ces *« photo opportunities »* dont les conseillers médiatiques sont friands, car on sait que le premier ministre déteste les chapeaux. Norma Major, quant à elle, semblait bien s'amuser de la situation, la tête couverte d'un modeste voile blanc.

En plus du ridicule de la scène, les journaux britanniques ont souligné que, il y a cent cinquante-cinq ans jour pour jour, le médecin militaire William Bryden arrivait au poste de garde local, sur les lieux où a été prise la photo du premier ministre, tenant à la main son sabre brisé, unique survivant d'une armée de 16 000 hommes envoyée deux ans plus tôt pour mater les Afghans. Ce fut l'une des déroutes les plus honteuses de l'armée britannique. Les commentateurs extralucides n'ont pas manqué d'établir un parallèle entre cette *« raclée »* historique et celle que M. Major risque de prendre dans quelques semaines, lors d'élections que les travaillistes ont les meilleures chances de remporter. *« En année électorale, M. Major doit avoir admiré le cran »* du docteur Bryden, note l'envoyé spécial du *Financial Times*. La Passe de Khyber est également connue pour le trafic des armes et de la drogue. Elle assure le transit de 80 % de l'héroïne et d'une bonne partie du haschisch consommés en Europe.

Le premier ministre ne s'est pas fait photographier sur le marché local où il aurait risqué de côtoyer un vendeur de « hasch », ruinant ainsi les efforts de sa tournée au Bangladesh, en Inde et au Pakistan. Cette tournée avait un objectif commercial, bien entendu, mais surtout électoral : 3 % des électeurs britanniques sont originaires du sous-continent et ils votent à plus des deux tiers pour l'opposition. Le *Sun* a accusé M. Major d'acheter les faveurs de cet électorat (en anglais, *« to curry favour »*, le curry étant l'épice et le plat national indien).

Le *Mirror* l'a traité en première page de *« Khyber Ass »*, jeu de mots des plus vulgaires entre *Pass* (Passe) et *Ass* (âne). Au moins, ajoute *The Independent*, M. Major a-t-il pu se livrer à une étude sociologique de la société locale *« complexe, hiérarchisée et machiste, composée de tribus guerrières, rudes, religieuses et brutales. Tout comme le Parti conservateur actuel »*.

Patrice de Beer

La femme tranquille

L'ÉNIGME reste entière autour du meurtre, dans la nuit du 22 au 23 décembre 1996, de Sophie Toscan du Plantier. Le corps de l'épouse du président de la société Unifrance film avait été retrouvé devant sa résidence secondaire, dans une région isolée du sud-ouest de l'Irlande. Des médias locaux se sont empressés de conclure à un drame passionnel.

L'entourage de la victime s'insurge contre cette version. Les enquêteurs disent examiner toutes les pistes, locales ou françaises. Trois policiers irlandais, qui devaient venir à Paris mercredi, ont soudain annulé leur voyage, provoquant la colère de la famille.

Notre envoyé spécial en Irlande, Philippe Broussard, a enquêté sur les derniers moments d'une femme tranquille.

Lire page 12

Corée : le prix social de la mondialisation

LE PRÉSIDENT Kim Young-sam est en train de faire l'amère expérience des contraintes qu'implique l'ambition de la Corée du Sud de figurer parmi les nations avancées. Un statut que consacre, certes, l'entrée en décembre 1996 dans le « club des pays riches », l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), d'un pays qui, en moins de quarante ans, a forcé les portes de la prospérité et qui est aujourd'hui la onzième puissance commerciale du monde.

Mais la mondialisation a un « prix » politique qui ne peut se payer uniquement en termes d'ouverture des marchés et de déréglementations : elle suppose le respect de procédures et de principes qui forment les règles du jeu démocratique dans les pays industrialisés.

Le mouvement de grève du 15 janvier n'a pas été aussi suivi qu'on aurait pu l'attendre, mais cela ne signifie en rien qu'ont disparu pour autant les enjeux politiques d'un conflit social qui vont au-delà de simples revendications syndicales. En prétendant, à juste titre au regard de ses performances économiques, prendre place parmi les pays du « premier monde », la Corée ne peut plus refuser à ses salariés les protections dont bénéficient leurs homologues, à commencer par la liberté d'association et, par voie de conséquence, de création des syndicats qu'ils désirent.

Elle ne peut plus non plus, au risque de s'isoler, recourir à des procédures parlementaires expéditives pour faire adopter des lois contestées et à la répression pour faire taire ses opposants. Enfin, l'expansion à l'étranger de ses entreprises et leurs ambitions mondialistes affichées ne permettent plus à la Corée de régler ses problèmes internes sans tenir compte de l'opinion internationale.

Philippe Pons

Lire la suite page 14 et nos informations page 3

Maire de Belgrade



ZORAN DJINDJIC

UN DES CHEFS de l'opposition serbe, Zoran Djindjic, devrait devenir maire de Belgrade après la reconnaissance officielle, mardi 14 janvier, des résultats des municipales. Il commente, pour *Le Monde*, la reculade de Slobodan Milosevic.

Lire page 4

Ce numéro contient un cahier de 16 pages demi format « Paroles d'entreprises ».

PROCHE-ORIENT Israéliens et Palestiniens ont conclu, dans la nuit de mardi 14 à mercredi 15 janvier, un accord sur un retrait partiel de l'armée israélienne de la ville d'Hébron, en Cisjordanie, après trois mois d'âpres négociations. L'accord a été paraphé après une rencontre entre le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou et le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, à Erez, au point de passage entre la bande de Gaza et Israël, sous les auspices du coordonnateur américain du processus de paix. ● L'ACCORD porte aussi sur le calendrier de la suite du redéploiement de l'armée israélienne en Cisjordanie, mais des négociations devront déterminer l'étendue de ces redéploiements. ● BILL CLINTON, qui a été averti par MM. Nétanyahou et Arafat de la conclusion de l'accord, s'en est félicité tout en estimant que ce document n'était pas une fin en soi.

Israéliens et Palestiniens ont paraphé l'accord sur Hébron

Le document porte sur le redéploiement de Tsahal dans la Ville des Patriarches et le calendrier de ses retraits futurs de Cisjordanie. L'étendue des territoires évacués devra encore faire l'objet de négociations.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Une nouvelle et difficile étape, technique mais capitale en son principe, puisqu'il s'agit du premier accord jamais signé entre l'OLP de Yasser Arafat et un gouvernement nationaliste Likoud – en principe opposé au processus de paix –, a finalement été franchie dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 janvier, sur la voie d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien. Le compromis concernant le détail du retrait militaire israélien des quatre cinquièmes de la ville arabe d'Hébron devait être présenté mercredi au gouvernement israélien, réuni en session extraordinaire, puis, s'il est voté par la majorité des ministres, soumis jeudi à la ratification de la Knesset. Côté palestinien, l'accord devait être examiné mercredi par les instances de l'OLP et de l'Autorité autonome.

Aux derniers pointages, et sauf mauvaise surprise, le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, devait pouvoir obtenir le soutien de dix ou onze ministres – sa propre voix incluse – sur 18. Le redéploiement militaire à Hébron, initialement prévu pour mars 1996, serait alors effectué *« dans les dix jours »*, peut-être dès le week-end prochain. Après trois longs mois de tergiversations, c'est finalement la ténacité de la diplomatie américaine, en l'occurrence soutenue par l'Europe et, notamment, le roi Hussein de Jordanie, qui l'a emporté sur les très lourdes méfiances que les deux parties nourrissent l'une envers l'autre.

PEU DE SOURIRES

Réunis à 0 h 40 au point de passage Erez qui sépare Israël de l'enclave autonome de Gaza, M. Arafat et M. Nétanyahou, entourés d'une demi-douzaine de diplomates américains conduits par Dennis Ross, coordonnateur du processus de paix, sont finalement sortis de la réunion deux heures plus tard. Pas de fanfare, aucun discours, peu de sourires. *« Benyamin Nétanyahou*, commentait mercredi matin la radio publique israélienne, reflétant le ton des autres médias locaux, *a accepté un accord qu'il aurait préféré éviter. Yasser Arafat a fait de même avec un partenaire qu'il aurait préféré ne pas connaître. »*

L'accord sur Hébron a été paraphé par les chefs respectifs des délégations de négociateurs, le général Dan Shomron pour Israël, Saëb Erakat pour l'Autorité palestinienne. C'est M. Ross, dûment félicité un peu plus tard de Washington par le président Bill Clinton, qui a brièvement annoncé l'accord. *« Nous sommes heureux d'annoncer*, a-t-il dit, *que nous sommes parvenus à un accord, juste et équilibré, concernant le protocole de redéploiement à Hébron, ainsi qu'une note officielle concernant d'autres questions. »* Cette « note », intitulée *« minutes* [de la réunion] *conjointement agréées »* et interprétée de part et d'autre comme une sorte de lettre d'assurances américaines, constitue, en définitive, le noyau de l'accord obtenu.

Les Etats-Unis qui ont, depuis la signature de la Déclaration de principes israélo-palestinienne en septembre 1993, énormément investi de leur prestige international dans cette affaire, s'étaient fixé comme priorité la continuation à tout prix de ce processus. Bloquée par le gouvernement nationaliste israélien depuis son accession au pouvoir en juin 1996, l'étape d'Hébron, huitième et dernière grande ville arabe de Cisjordanie à passer, partiellement, sous le contrôle direct de M. Arafat, était devenue capitale pour l'avenir même du processus de paix.

La difficulté tenait moins au caractère religieux de cette ville, qui abrite le tombeau supposé d'Abraham, *« père des nations juive et arabe »*, et la présence, en son centre historique, de 450 colons juifs extrémistes fortifiés dans plusieurs immeubles, qu'aux conceptions extrêmement divergentes de part et d'autre de la suite à attendre du processus de paix. M. Nétanyahou et M. Arafat ne s'accordent aucune confiance mutuelle et le document américain d'accompagnement vise théoriquement à rassurer chacune des deux parties sur les intentions de l'autre.

Y parvient-il ? C'est la question qui demeure. Nombre de points *« mutuellement agréés »* dans cette note, repoussent à des négociations futures plusieurs questions éminemment contentieuses, qui étaient en principe agréées dans les accords précédents, mais qui n'ont jamais été mises en œuvre. La libération des cinq mille prisonniers palestiniens retenus dans les geôles israéliennes, la liberté de passage, théoriquement garantie depuis trois ans, mais constamment violée, pour les biens et les personnes palestiniens, entre les territoires de Gaza et de Cisjordanie, le processus d'annulation de la charte de l'OLP – engagé l'an dernier mais, selon Israël, jamais terminé – etc.

« RÉCIPROCITÉ »

Selon Danny Naveh, porte-parole de M. Nétanyahou, le président de l'Autorité palestinienne se serait aussi *« engagé à extrader vers Israël les Palestiniens coupables d'actions terroristes contre des Israéliens »*. Cette version n'est pas confirmée par l'OLP et il faudra attendre la publication du document d'accompagnement américain pour juger. Mercredi matin, le porte-parole a qualifié la lettre américaine de *« document d'obligations mutuelles »*, le fameux *« principe de réciprocité »* réclamé par le premier ministre israélien. Il a également affirmé que le document, qui sera officialisé dans une lettre aux deux parties signée par Warren Christopher, secrétaire d'Etat sortant de l'administration américaine, *« réaffirme clairement que c'est Israël qui délimitera les zones de redéploiement en fonction de ses besoins de sécurité »*. C'est la délimitation de ces zones qui fixera l'étendue des territoires occupés qui passeront sous le contrôle des Palestiniens.

A en croire une source israélienne, le premier des trois redéploiements – qui, aux termes des accords précédents auraient dû être effectués avant septembre 1997 – aura finalement lieu *« avant la fin mars »*, et le dernier *« avant la fin août 1998 »*. Les Palestiniens n'obtiennent aucune garantie sur l'étendue territoriale de ces redéploiements, mais, pour la première fois depuis l'accession au pouvoir des nationalistes israéliens, ces derniers sont désormais officiellement engagés sur le principe d'un nouveau retrait. C'est d'abord et avant tout ce que réclamait avec insistance le chef de l'OLP. C'est d'abord et avant tout ce qui provoque et provoquera l'ire des colons et la rébellion à venir de nombreux membres de la coalition gouvernementale israélienne.

Patrice Claude

Les principaux points de la lettre d'accompagnement américaine

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Document central de l'accord intervenu dans la nuit de mardi 14 à mercredi 15 janvier, la lettre d'accompagnement américaine concernant les redéploiements militaires israéliens à venir en Cisjordanie occupée, de même que les engagements réciproques des deux parties pour une bonne continuation du processus de paix, n'a pas été rendue publique. Selon les seules sources israéliennes, les principaux points seraient les suivants :

– Israël s'engage à trois nouveaux redéploiements militaires en Cisjordanie entre mars 1997 et août 1998. L'étendue de chacun de ces redéploiements sera fixée par Israël en fonction de ses besoins de sécurité. La question des prisonniers palestiniens – environ cinq mille – sera réglée dans le cadre de l'accord intérimaire, c'est-à-dire avant la fin mai 1999. Aucune libération n'est envisagée à ce stade.

– Israël s'engage d'autre part à *« négocier »* avec les Palestiniens la mise en œuvre du *« passage protégé »* prévu dans les accords initiaux de mai 1994 pour les biens et les personnes palestiniens entre les territoires de Gaza et de Cisjordanie, séparés entre eux par une centaine de kilomètres de territoire israélien.

– Les discussions vont à nouveau s'engager à propos de l'ouverture de l'aéroport palestinien de Rafah, au sud de la bande de Gaza. Terminé depuis des mois, cet aéroport ne fonctionne pas en raison des divergences israélo-palestiniennes concernant la sécurité. Conformément aux accords précédents, Israël veut obtenir un contrôle sécuritaire total sur cet aéroport.

– Il en va de même avec l'ouverture du port de Gaza. Le développement de ce projet, dont le coup d'envoi a été donné et qui est financé notamment par l'Union européenne, est bloqué pour les mêmes raisons par Israël.

– Un engagement a été pris pour la reprise des négociations finales sur le statut définitif des territoires occupés, celui de Jérusalem-Est, le sort des réfugiés palestiniens depuis 1948. Ces négociations, formellement ouvertes en mai 1996 avec l'ancien gouvernement travailliste, n'ont pas été reprises par le nouveau gouvernement. En principe destinées à mettre un point final au conflit israélo-palestinien, elles devraient théoriquement prendre fin en mai 1999.

– Les Palestiniens, selon les mêmes sources israéliennes, s'engageraient à terminer le processus d'annulation de la Charte de l'OLP de 1967. Ce document, qui appelle à la destruction d'Israël, a été effectivement annulé par une assemblée générale de l'OLP, à Gaza, en avril, mais la rédaction d'une nouvelle charte, reconnaissant le droit d'Israël à exister, et qui devait avoir lieu dans les six mois, n'a toujours pas été entreprise.

– Les Palestiniens s'engageraient également à lutter de manière effective contre les organisations terroristes, à s'abstenir de toute activité « gouvernementale » dans la partie orientale arabe de Jérusalem, occupée et unilatéralement annexée par Israël depuis 1967, à confisquer les armes détenues illégalement par des civils palestiniens dans les zones autonomes, à arrêter et à juger les coupables d'actions terroristes.

– Les Palestiniens s'engageraient d'autre part *« à répondre »* aux demandes israéliennes d'extraditions de suspects et de terroristes. Israël réclame notamment l'extradition de vingt-sept Palestiniens coupables d'actions terroristes. Mais *« répondre n'est pas remettre »*, commentent plusieurs sources palestiniennes, rappelant que les accords précédents, qui restent valables, laissent en fait l'opportunité à l'Autorité autonome de condamner elle-même les coupables d'actions terroristes.

P. C.

De laborieuses tractations

● **25 février 1994 : un colon juif extrémiste, Baruch Goldstein, tue vingt-neuf Palestiniens en prière dans le Caveau des Patriarches, à Hébron.**
● **28 septembre 1995 : le premier ministre travailliste Itzhak Rabin et le dirigeant palestinien Yasser Arafat signent à Washington un accord intérimaire sur l'extension de l'autonomie à sept villes de Cisjordanie, dont Hébron, où l'armée israélienne doit effectuer un retrait partiel.**
● **4 novembre : assassinat d'Itzhak Rabin par un extrémiste juif. Shimon Pérès met en œuvre le retrait militaire israélien des villes de Djénine, Kalkiliya, Tulkarem, Naplouse, Ramallah et Bethléem. Celui d'Hébron est reporté à mars.**
● **28 mars 1996 : Shimon Pérès reporte *sine die* le redéploiement israélien d'Hébron à la suite d'une vague d'attentats-suicides meurtriers en Israël.**
● **29 mai : élection de Benyamin Nétanyahou au poste de premier ministre d'Israël.**
● **27 août : le gouvernement israélien autorise la construction de 1 800 logements pour les colons en Cisjordanie.**
● **4 septembre : premier sommet entre M. Arafat et M. Nétanyahou, au poste-frontière d'Erez, entre la bande de Gaza et Israël.**
● **23 septembre : Israël perce un nouvel accès dans un tunnel archéologique longeant l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem. Les affrontements armés qui s'ensuivent, du 25 au 27, dans les territoires palestiniens, font 85 morts, dont 69 Palestiniens.**
● **1er octobre : à la suite de ces incidents, le président américain réunit à Washington M. Arafat et M. Nétanyahou, en présence du roi Hussein de Jordanie, pour tenter de relancer le processus de paix.**
● **6 octobre : les Etats-Unis engagent des négociations israélo-palestiniennes intensives pour mettre enfin en œuvre le redéploiement israélien à Hébron. L'envoyé spécial américain Dennis Ross engage des navettes pendant trois semaines entre les deux parties. En vain.**
● **28 novembre : devant l'enlisement des négociations, Yasser Arafat réclame un arbitrage international pour résoudre le problème d'Hébron.**
● **24 décembre : M. Nétanyahou et M. Arafat se rencontrent à Erez, point de passage entre Israël et la bande de Gaza, pour faire progresser les négociations.**
● **1er janvier 1997 : un soldat israélien extrémiste ouvre le feu sur un marché d'Hébron dans l'espoir de torpiller l'accord en gestation. Six Palestiniens sont blessés par balles.**
● **5 janvier : M. Arafat et M. Nétanyahou se rencontrent secrètement, à Erez, sans parvenir à un accord. Les deux parties s'opposent sur le calendrier de nouvelles évacuations de certaines zones rurales de Cisjordanie.**
● **9 janvier : un attentat non revendiqué à Tel Aviv fait treize blessés.**
● **11 janvier : Dennis Ross, présent depuis trois semaines, annonce son intention de rentrer, sans accord, à Washington.**
● **12 janvier : médiation du roi Hussein de Jordanie, à la demande des Etats-Unis. M. Arafat et Nétanyahou parviennent à trouver un compromis sur le calendrier des évacuations de Cisjordanie.**
● **15 janvier : ultime sommet entre M. Arafat et M. Nétanyahou, à Erez.**

L'étendue des futurs redéploiements israéliens en Cisjordanie reste à négocier

JÉRUSALEM
de notre correspondant

10 % ? 50 % ? 90 % ? : quelle sera exactement la part de Cisjordanie occupée qui, à l'issue des trois prochains redéploiements israéliens désormais envisagés, sera revenue sous le contrôle palestinien ? Nul ne le sait puisque ni les lieux ni l'ampleur de chaque retrait ne sont déterminés. Belles empoignades en perspective...

Car, au-delà de la question particulière d'Hébron, huitième ville arabe de Cisjordanie à passer, partiellement, sous administration palestinienne autonome, l'accord intervenu dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 janvier entre Israël et les Palestiniens concerne la révision du calendrier de ces retraits. Leur calendrier seulement et non leur étendue.

D'après ce que l'on sait, Yasser Arafat a accepté dimanche le principe d'un retard d'une année – et non de deux comme le réclamait Benyamin Nétanyahou – par rapport au calendrier initialement agréé par les deux parties, en septembre 1995, à Washington.

Mais quelle sera l'étendue de ces « redéploiements-retraits » ? Côté palestinien, on est volontariste, et plusieurs voix autorisées ont affirmé qu'à l'issue de cette phase Yasser Arafat contrôlera *« 85 à 90% »* du territoire.

Le premier ministre israélien a rétorqué, sans préciser plus avant sa position, que *« rien n'est plus faux »*. Dans son entourage immédiat, on évoque sans s'avancer les chiffres de *« 40 % à 50 % »*, certains colons affirmant même qu'en privé M. Nétanyahou leur a assuré que les Palestiniens, à la mi-98, n'auront *« pas plus de 10 % »* de la Cisjordanie.

Premier point sujet à confusion: de quel « contrôle » s'agit-il ? Aujourd'hui, l'Autorité autonome contrôle effectivement sept villes – environ 3 % du territoire, la *« zone A »* dans les accords officiels – et exerce des responsabilités *« civiles »* limitées sur 27 % de la Cisjordanie. Dans cette partie-là – la *« zone B »* –, qui comprend environ 400 villages arabes, ni M. Arafat ni sa police armée ne peuvent se rendre, la *« zone B » restant, pour tout ce qui concerne* le maintien de l'ordre et la sécurité, sous le contrôle exclusif d'Israël.

Les 70 % restants de la Cisjordanie – *« zone C »* – comprennent les terres rurales et municipales arabes non habitées – rebaptisées *« terres d'Etat »* par l'occupant en 1967 –, les 144 colonies juives, les camps militaires, les champs de tirs de l'artillerie, les routes, etc. Dans cette zone, les Palestiniens n'ont actuellement aucun droit.

Or quelles sont les zones concernées par les trois redéploiements à venir ? *« Les B et C qui passeront sous notre contrôle total en zone A »*, affirment les Palestiniens. *« Pas forcément »*, répliquent les Israéliens. *« La chose n'étant pas spécifiée dans les accords précédents, nous pouvons très bien transférer des parties de zone C en zone B »*, c'est-à-dire sous tutelle palestinienne exclusivement *« civile »*, sans responsabilité de sécurité, autrement dit sans réel contrôle.

> Certains colons affirment que Benyamin Nétanyahou leur a assuré, en privé, que les Palestiniens, à la mi-98, n'auront « pas plus de 10 % » du territoire

Autre point lourd de contentieux, et nous sommes là au cœur du sujet: quelle sera l'étendue de chacun des trois retraits à venir ? *« Ce que nous déciderons qu'elles seront »*, déclare un haut fonctionnaire du bureau du premier ministre. De fait, le mot « négociation » ne figure pas à ce sujet dans les accords de septembre 1995. Il est écrit textuellement (article XI, paragraphe 2, alinéa *e*): *« Durant les phases de redéploiement additionnels (...), des pouvoirs et des responsabilités liés à la terre seront graduellement transférés sous juridiction palestinienne, qui couvriront le territoire de Gaza et de Cisjordanie, à l'exception des questions qui seront négociées dans la phase finale sur le statut définitif »* (de l'ensemble des territoires). Parmi ces questions, le sort des colonies, des camps militaires, des routes et des *« lieux militaires spécifiés »*, où les soldats se seront retirés après les trois prochains redéploiements.

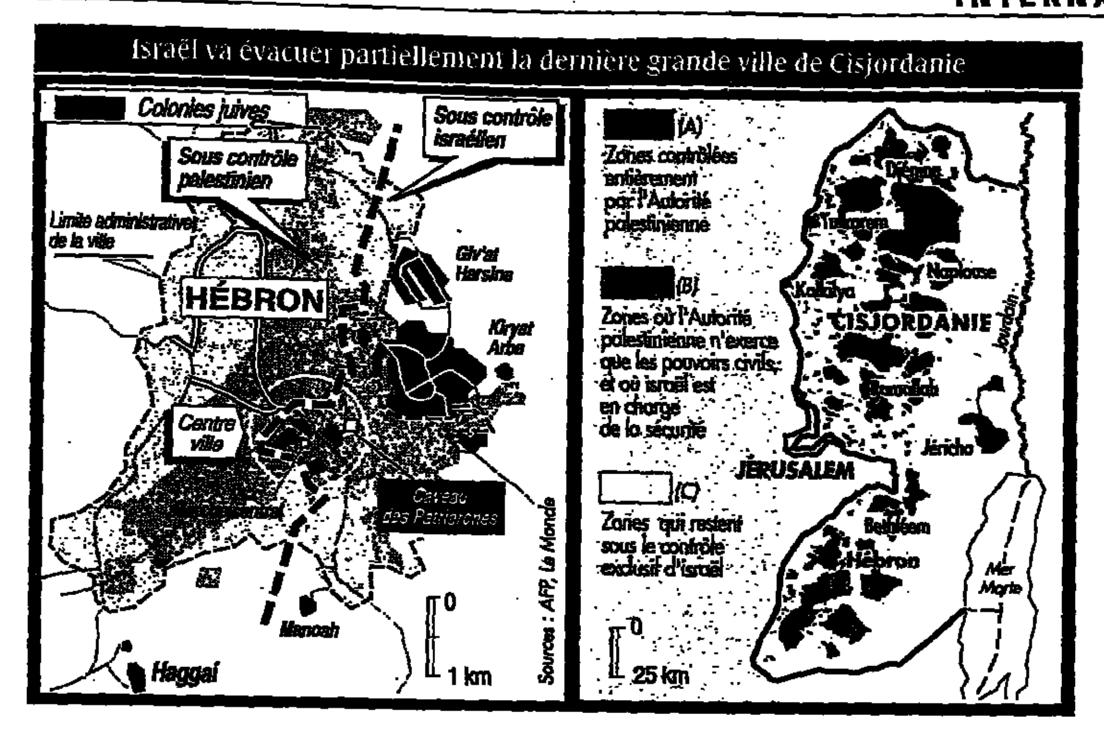
Le mot-clef anglais, et c'est là version anglaise des accords qui fait foi, est ici *« locations »*, c'est-à-dire lieux, sites, ou emplacements. Pour les Palestiniens, et c'est sur cette interprétation du mot qu'ils s'appuient pour affirmer qu'ils contrôleront 85-90 % de la Cisjordanie, *« locations »* signifie camps militaires existants et colonies.

« Pas du tout », répliquent les Israéliens. *« Les lieux de retrait militaire seront ce que nous considérerons comme nécessaire pour notre sécurité et celle des colons. »* L'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article XI semble leur donner raison. *« Les lieux militaires spécifiés (...) seront déterminés au cours des phases de redéploiement additionnel* – les trois à venir – *(..) et seront négociés dans la phase finale sur le statut définitif. »* Ils seront « déterminés » avant et « négociés » ensuite...

Interrogé mardi sur ce point-clef par la radio publique israélienne, Ouri Savir, l'architecte numéro un des accords d'Oslo et de Taba, est catégorique: *« A la fin des trois redéploiements additionnels* (mi-98), *Israël sera présent dans les zones importantes pour sa sécurité, notamment pour sa défense extérieure. Cela nous laissera des territoires assez importants. »* Et l'ancien directeur des affaires étrangères de citer le Grand Jérusalem, la vallée du Jourdain, la région entourant le « bloc » de colonies de Goush Etzion, etc.

« Bien sûr, ajoute-t-il, *c'est nous qui définirons ce que sont nos besoins territoriaux de sécurité. C'est aux responsables de notre sécurité de les déterminer. »* Sous-entendu, à eux seuls, et c'est bien ce qu'entend M. Nétanyahou. *« Itzhak Rabin et Shimon Pérès*, conclut M. Savir, *n'avaient justement pas voulu de délimitation préalable des retraits, parce qu'on ne pouvait pas savoir d'avance ce que serait l'étendue de notre coopération avec les Palestiniens. »* Et tout dépendra de cela...

P.C.



M. Clinton demande à Israël et aux Palestiniens de « coopérer » pour contrer les opposants à la paix

Washington, Paris, Londres et l'UE expriment leur satisfaction

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a salué, mardi 15 janvier, la signature d'un accord israélo-palestinien sur le retrait partiel des troupes israéliennes de la ville d'Hébron, mais il a averti que cet accord n'était pas *« une fin en soi »* et que beaucoup restait à faire.

Cela *« marque un pas en avant vers une paix sûre et durable au Proche-Orient »*, s'est félicité le président américain, dans une brève déclaration qu'il a lue personnellement à la Maison Blanche. *« Une fois de plus, Israéliens et Palestiniens ont montré qu'ils pouvaient surmonter leurs différences et contribuer à créer un avenir plus heureux pour leurs enfants, en trouvant des moyens de répondre aux préoccupations des uns et des autres »*, a-t-il ajouté.

Il a toutefois mis en garde contre tout excès d'optimisme. La mise en œuvre de l'accord *« exigera une coopération constante et active entre les responsables israéliens et palestiniens. Il nécessitera tous les efforts pour stopper ceux qui préfèrent l'affrontement à la coopération »*, a dit M. Clinton, estimant que les Etats-Unis ne devaient pas relâcher leurs efforts diplomatiques mais, au contraire, *« renforcer leur engagement en faveur de la paix »*.

M. Clinton, qui a été personnellement informé de l'accord, par téléphone, par le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a indiqué que l'Etat juif *« va redéployer rapidement ses troupes »*. *« Les parties établiront des arrangements pratiques dans le domaine de la sécurité, pour renforcer la stabilité et améliorer* [leur] *coopération. Il y aura aussi une charte directive au sujet de nouveaux redéploiements israéliens »*, a-t-il précisé.

M. Clinton a remercié MM. Arafat et Nétanyahou pour leur *« leadership »*, et exprimé une *« reconnaissance particulière »* et sa *« gratitude »* au roi Hussein de Jordanie et au chef de l'Etat égyptien, Hosni Moubarak.

Le coordonnateur américain du processus de paix, Dennis Ross, a loué *« l'esprit de partenariat »* de MM. Nétanyahou et Arafat. L'accord *« ouvre la voie à un espoir accru et à la possibilité de la paix au Proche-Orient »*, a affirmé M. Ross. Selon lui, ce document est *« entièrement conforme »* à l'accord intérimaire sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie, conclu en 1995.

La France, dans un communiqué publié par le ministère des affaires étrangères, a *« salué »* la conclusion de *« cet accord (...) longtemps attendu »*. Elle *« espère qu'il sera mis en œuvre dans les plus brefs délais »*. *« Cet accord doit constituer un nouveau départ pour le processus de paix dans toutes ses composantes »*, a ajouté le Quai d'Orsay pour qui *« il convient à présent que soient rapidement mises en œuvre les autres dispositions de l'accord intérimaire sur l'autonomie de la Cisjordanie et de Gaza »*. Un *« hommage »* est rendu à *« la ténacité des négociateurs israéliens et palestiniens »* et *« à l'action diplomatique des Etats-Unis, qui a apporté une impulsion importante à la conclusion de l'accord »*.

Paris félicite elle aussi *« le président Moubarak et le roi Hussein de Jordanie pour leur contribution personnelle au succès des négociations »* et affirme qu'elle *« continuera à apporter son concours à la mise en œuvre de l'autonomie et à la construction de la paix en liaison avec ses partenaires européens »*.

> « Israéliens et Palestiniens ont montré qu'ils pouvaient contribuer à créer un avenir plus heureux pour leurs enfants »

Le secrétaire au Foreign office, Malcolm Rifkind, a *« chaleureusement accueilli »* la conclusion de l'accord. *« C'est un pas essentiel dans le déblocage du processus de paix au Proche-Orient et une récompense à la ténacité »*, a estimé M. Rifkind, pour qui *« l'intervention du roi Hussein a particulièrement contribué à tirer parti des efforts effectués par les Etats-Unis et le reste de la communauté internationale. »*

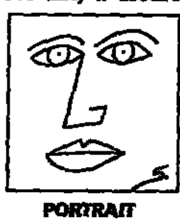
L'Union européenne (UE), par la voix du ministre néerlandais des affaires étrangères, Hans van Mierlo, s'est elle aussi félicitée de la conclusion de l'accord qui *« peut donner le nouvel élan nécessaire pour relancer le processus de paix »*.

M. Van Mierlo a affirmé que l'UE continuerait à contribuer à la relance du processus de paix et que son émissaire spécial, Miguel Angel Moratinos, resterait en contact étroit avec les parties en présence. *« L'UE espère que l'accord sur Hébron renforcera la confiance mutuelle indispensable à la poursuite de la mise en œuvre des accords d'Oslo et à la reprise rapide et fructueuse de négociations sur le statut permanent »* des territoires palestiniens, a indiqué M. Van Mierlo. – *(AFP, Reuter.)*

Dennis Ross, négociateur marathonien

WASHINGTON
de notre correspondant

Pour une fois en verve, Warren Christopher, secrétaire d'Etat sortant, a assuré, mardi 14 janvier, que Dennis Ross est un *« trésor national »*. Puis, il a confirmé que son successeur, Madeleine Albright, a demandé à l'intéressé de conserver son poste durant le second mandat de M. Clinton. Depuis une dizaine d'années, Dennis Ross est en effet la cheville ouvrière de la politique américaine au Proche-Orient. Il fait fait partie du club restreint des hauts fonctionnaires du département d'Etat dont la compétence et la connaissance des dossiers s'imposent : les présidents changent, eux demeurent.


PORTRAIT

Homme de confiance de l'ancien secrétaire d'Etat républicain James Baker, ce californien de quarante-sept ans est devenu, sans états d'âmes, le coordonnateur de la politique américaine au Proche-Orient du démocrate Bill Clinton. *« Mon job,* dit-il, *c'est de protéger les intérêts des Etats-Unis. »* Avant de devenir l'« Américain » du Proche-Orient, il a cependant fait preuve d'éclectisme, travaillant successivement pour la campagne présidentielle des démocrates Robert Kennedy et George McGovern, avant de devenir conseiller diplomatique de George Bush.

MOMENTS DIFFICILES

Juif et profondément pro-israélien (dans les années 70, il fut l'un des architectes de la relation stratégique entre les Etats-Unis et Israël), il a été parfois accusé de partialité, au cours des derniers jours qui ont précédé la conclusion de l'accord d'Hébron, par ses interlocuteurs arabes. Mais, côté israélien, M. Ross a également connu des moments difficiles.

Comme le reste de l'administration Clinton, il avait parié sur une victoire électorale du travailliste Shimon Pérès aux élections de mai. C'est dire que, pendant un temps, Benyamin Nétanyahou ne le portait pas dans son cœur. Avec Warren Christopher, il a donc patiemment retissé le fil des relations privilégiées qui unissent l'Etat hébreu à l'Amérique.

Adepte de la diplomatie des « petits pas » héritée de l'« école Kissinger », il a pourtant la réputation d'être plus « faucon » que Warren Christopher. Avant le déclenchement de la guerre du Golfe, il fut ainsi l'un des avocats d'une « diplomatie de la coercition » à l'égard de Saddam Hussein, puis d'une action militaire.

Laurent Zecchini

Paris a demandé à l'Irak le strict respect des résolutions de l'ONU

LA FRANCE a invité l'Irak à coopérer *« pleinement »* avec la Commission spéciale de l'ONU chargée de son désarmement (Unscom) et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour que puisse être envisagée la levée de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad en août 1990. Le démantèlement des armes de destruction massive de Bagdad est en effet la condition *sine qua non* de l'application du paragraphe 22 de la résolution 687 de l'ONU prévoyant la levée des sanctions pétrolières.

Le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, qui a été reçu, mardi 14 janvier, par le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, a répondu que seule *« une toute petite partie »* des résolutions de l'ONU n'a pas encore été respectée par son pays. Or, à ce jour, l'Unscom continue de soupçonner Bagdad de dissimuler entre six et seize missiles.

Lundi, après un entretien avec le premier ministre, Alain Juppé, Tarek Aziz avait appelé la France à aider son pays *« à parvenir à une application juste, honnête et équilibrée »* des résolutions de l'ONU, c'est-à-dire à contrer ce qu'il a qualifié de *« politique biaisée des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne »*. C'est le leitmotiv préféré des Irakiens, qui se disent en permanence victimes de sombres manipulations anglo-saxonnes pour empêcher l'application des résolutions de l'ONU.

Dans des lettres qu'il avait adressées en octobre à Hervé de Charette et à son homologue russe, Evgueni Primakov, Tarek Aziz avait déjà demandé que le nombre d'experts français et russes au sein de l'Unscom soit augmenté parce que, pour l'Irak, la plupart des membres de cette commission sont à la solde des Etats-Unis.

LA FRANCE ET L'UNSCOM

Que l'Irak en ait fait ou non la demande, Paris, indique-t-on de source française, est favorable à une présence plus forte au sein de l'Unscom. Mais le problème est, d'une part, de trouver ces experts et, d'autre part, de financer leur mission en tenant compte des problèmes budgétaires des ministères, en l'occurrence le ministère de la défense. Au total, il y a aujourd'hui neuf experts français seulement au sein des différentes instances de l'Unscom, mais aucun ne fait partie de l'entourage de Rolf Ekeus, le diplomate suédois qui la préside.

Deux Français font partie de la centaine de membres du bureau permanent de l'Unscom à New York. Six autres sont détachés du bureau de la commission à Bagdad, dont la trentaine de membres ont une affectation de trois à quatre mois. Deux délégations d'experts effectuent actuellement des missions ponctuelles d'une à deux semaines à Bagdad. La première est dirigée par un Français et compte un autre expert français. L'autre ne comprend qu'un seul Français. Paris souhaite améliorer sa présence dans l'ensemble de ce dispositif, notamment pour ce qui est des postes de responsabilité.

En décembre, la France a annoncé qu'elle se désengageait de la force de surveillance de la partie du Kurdistan d'Irak située au nord du 36e parallèle, parce que les Etats-Unis et la Turquie ont unilatéralement modifié l'objectif de la mission « Provide comfort », dont le but originel était essentiellement humanitaire. La nouvelle mission, assurée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, est réduite à la surveillance aérienne du nord de l'Irak.

Paris maintient toutefois sa présence dans la mission de surveillance du sud de ce pays, en deçà du 32e parallèle, pour protéger l'Arabie saoudite et le Koweït. Certains parlementaires sont toutefois d'avis qu'il faut mettre fin à cette surveillance. Dès janvier 1996, dans un rapport remis à la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, une mission conduite par l'ancien ministre des affaires étrangères, Jean-Bernard Raimond, suggérait le retrait des avions français de cette mission de surveillance et le rétablissement de *« quelques liaisons aériennes avec Bagdad qui rompraient l'isolement de l'Irak »*. Le gouvernement français n'est pas – pas encore ? – de cet avis.

Mouna Naïm

La grève générale en Corée du Sud a été inégalement suivie

SÉOUL
de notre envoyé spécial

Ce n'est guère un sentiment d'euphorie qui se dégageait des propos des dirigeants de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), mercredi 15 janvier, en milieu de journée. Ils devaient se rendre à l'évidence : le grand mouvement de grève qu'ils espéraient n'a pas eu lieu.

Mais dix heures après le début d'une grève quasi générale qui aurait dû paralyser les principaux secteurs de l'économie, M. Kwon Young-kil, président de la KCTU, a appelé à la poursuite du mouvement de grève et à la relance des manifestations. A l'appel de la KCTU, vingt mille manifestants se sont rassemblés dans le centre de Séoul, tandis que la Fédération des syndicats coréens (FKTU), seule organisation reconnue par le gouvernement, appelait à une autre manifestation à l'autre bout de la ville.

Les responsables de la KCTU expliquent la faible ampleur de la grève en faisant valoir qu'ils ne voulaient pas risquer, en paralysant le pays, de s'aliéner le soutien populaire. *« Le nombre des grévistes est secondaire. Le fait que la FKTU ait repris l'action est l'élément le plus important »*, estime M. Kwon. Comme la veille, l'appel à la cessation du travail a été inégalement suivi mercredi. A Séoul, les transports n'ont pratiquement pas été affectés (sept sur les quatre-vingt-huit syndicats des autobus ont cessé le travail), et les métros, qui transportent chaque jour quatre millions de passagers, roulaient normalement. Les militaires n'ont pas eu à se substituer aux grévistes. En revanche, à Pusan, grand port du sud de la péninsule et seconde ville du pays, l'ordre de grève semble avoir été plus suivi : dix mille taxis et vingt-cinq syndicats d'autobus ont observé la grève. Les dockers se sont joints au mouvement, qui a largement perturbé la vie de cette ville considérée comme le « fief » du président Kim Young-sam. A Ulsan, la cité-usine du Sud-Est, les grands groupes comme Hyundai ont débrayé...

La lutte va-t-elle s'enliser ou, au contraire, se radicaliser ? Encouragé par le flottement dans la solidarité entre les deux « âmes », militante et modérée, du mouvement syndical, le gouvernement, qui avait hésité ces derniers jours sur la stratégie à adopter, semble déterminé à ne pas transiger.

A Mokpo, dans le sud-ouest du pays, un premier dirigeant syndical, de Halla Enginering and Heavy Industries, a été arrêté. Depuis une semaine, des mandats d'arrêt à l'encontre d'une vingtaine de dirigeants de la KCTU ont été lancés. Au cours d'une conférence de presse télévisée, le parquet a annoncé, mercredi, avoir les « preuves » que des dirigeants syndicaux étaient influencés par le communisme.

Il est aisé d'arrêter quelqu'un pour des idées dangereuses : cela a été le cas d'un jeune diplômé de l'Université sans emploi, qui avait exprimé dans un texte envoyé à une messagerie informatique des doutes sur les objectifs subversifs du sous-marin espion nord-coréen échoué sur les côtes méridionales en septembre. En prison depuis trois mois, il sera jugé cette semaine. Il risque un an et demi de prison.

L'amertume ressentie chez les militants par la mollesse de la solidarité de leurs homologues de la Fédération des syndicats coréens (FKTU), seule organisation reconnue par le gouvernement, pourrait donner un tour plus dur aux manifestations. Mardi, dans la banlieue de Séoul, les heurts avec la police ont été violents. Et aux abords de la cathédrale de Myongdong, à Séoul, des affrontements ont eu lieu entre la police et des employés de bureau.

Philippe Pons

« Rancœur » persistante envers la France

La visite de deux jours de Jean-Claude Paye, dépêché à Séoul par le président Chirac afin de réchauffer les relations entre la Corée du Sud et la France à la suite de l'affaire Daewoo-Thomson, a été perçue à Séoul comme un geste, *mais elle n'a pas vraiment atténué la « rancœur »*, selon l'expression d'une personnalité francophone proche du gouvernement, que la volte-face française a suscitée.

En se rendant à Séoul, M. Paye, ancien secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), avait pour objectifs d'*« expliquer aux Coréens comment les choses s'étaient passées »*. Mais, à part l'expression de la bonne volonté de Paris, M. Paye n'avait pas de proposition concrète à faire à ses interlocuteurs, souligne la presse locale, sinon de réaffirmer qu'une nouvelle candidature de Daewoo serait la bienvenue. Reste que cet incident a donné une mauvaise impression de la France en Corée. *« Le climat n'est pas loin d'être celui provoqué au début des années 1980 par l'annonce – non suivie d'effet – de François Mitterrand que Paris envisageait de reconnaître Pyongyang »*, estime un homme d'affaires français qui connaît bien le pays.

M. Milosevic reconnaît la victoire de l'opposition à Belgrade et à Nis

Cette reculade du président serbe intervient après huit semaines de manifestations dans les rues de la capitale. La coalition Ensemble se garde pour l'instant de tout triomphalisme et continue d'exiger une reconnaissance totale des résultats des municipales

Le régime de Slobodan Milosevic a finalement reconnu, mardi 14 janvier, la victoire de l'opposition dans les deux premières villes de Serbie, Belgrade et Nis, aux élections municipales du 17 novembre. L'annulation des résultats, dans quatorze villes du pays, est à l'origine du mouvement de protestation qui a mobilisé pendant huit semaines des centaines de milliers de manifestants. La municipalité de Belgrade constitue un levier important de pouvoir et pourrait notamment permettre à l'opposition de reprendre le contrôle de certains médias aujourd'hui inféodés au gouvernement. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Zoran Djindjic, président du Parti démocrate (opposition), qui devrait devenir le maire de la capitale, évoque son projet de créer très prochainement une chaîne de télévision indépendante. Il déclare que les manifestations se poursuivront tant que toutes les victoires de l'opposition aux municipales n'auront pas été entérinées et souligne que la population a en outre d'autres revendications.

BELGRADE
de notre envoyé spécial

« La commission électorale a décidé de proclamer non valides les *quarante-sept jugements du tribunal de Belgrade qui remettaient en question les résultats des élections du 17 novembre et, par voie de conséquence, les quarante-sept résolutions de la commission qui s'y référaient.* » En annonçant cette décision, assortie de considérations juridiques alambiquées, le président de la commission électorale, Radomir Lazarevic, a été contraint, lors de sa conférence de presse mardi 14 janvier, d'en préciser le contenu devant des journalistes quelque peu interloqués.

« *Concrètement*, a précisé M. Lazarevic, *cela signifie que les résultats des élections municipales sont ceux dont la commission avait fait état au lendemain du scrutin : l'opposition remporte 60 sièges du conseil municipal, contre 23 à la gauche* (Parti socialiste et Gauche unie au pouvoir), *15 aux Radicaux* (extrême-droite nationaliste) *et 2 au Parti démocrate de Serbie* (nationalistes modérés). *Les dix sièges encore en litige faisant l'objet d'un examen par une commission technique.* »

En clair, la décision de la commission électorale reflète le revirement des autorités de Serbie, qui acceptent formellement la victoire de l'opposition aux élections municipales dans la capitale. Cette reconnaissance a été suivie par une décision identique, mardi, de la commission électorale de Nis, la seconde ville du pays, à 220 kilomètres au sud de Belgrade. La commission a annoncé que l'opposition avait remporté 41 sièges, sur les 70 que comptent le conseil municipal dans cette ville. Depuis plusieurs jours, le ministère de la justice de Serbie avait multiplié les pressions – en vain jusqu'ici – afin d'obtenir de la commission de Nis qu'elle reconnaisse la victoire « *incontestable* » de l'opposition. Près de deux mois après le début du mouvement de protestation qui a enflammé la Serbie, le gouvernement de Slobodan Milosevic a donc apparemment cédé sur la revendication principale de la coalition de l'opposition en reconnaissant sa victoire dans les deux plus grandes villes du pays.

Cette volte-face, au lendemain du gigantesque rassemblement de l'opposition à l'occasion du Nouvel An serbe, pourrait être suivie dès mardi par un autre geste important concernant les étudiants. Ces derniers obtiendraient, lors d'un conseil d'université, le limogeage de leur recteur qu'ils réclament depuis le début des manifestations.

CONCESSIONS PROVISOIRES

Pour importante qu'apparaissent ces concessions, elles ne sont toutefois encore que temporaires. Car les « *partis qui s'estiment victimes d'une telle décision ont 48 heures pour porter plainte* », a précisé le président de la commission électorale de Belgrade. La victoire de l'opposition à Belgrade et à Nis ne sera donc formellement valable qu'à l'issue de ce délai, en l'absence de tout recours suspensif qui ne pourrait bien évidemment provenir que du parti socialiste au pouvoir. Il reste d'autre part encore à régler le cas des sept autres municipalités litigieuses, sur les quatorze que l'opposition a revendiquées – à juste titre selon l'OSCE – à l'issue du scrutin du 17 novembre.

Comme souvent en Serbie, ces décisions spectaculaires ont été suivies de signes moins apaisants. Lors du journal de la première chaîne de télévision, mardi en début de soirée, le présentateur a ainsi critiqué les décisions des commissions électorales en indiquant qu'elles apparaissaient « *extrêmement illogiques* », puisque « *seule une instance juridique supérieure peut annuler la décision d'un tribunal* ». De la même manière, le journal a annoncé l'expulsion du parti socialiste (au pouvoir) de l'ancien maire de Belgrade, Neboisa Covic, qui avait publiquement critiqué la non-reconnaissance de la victoire de l'opposition.

« *Ces signes contradictoires*, explique Radomir Diklic qui dirige l'agence de presse indépendante *Beta, sont en fait le reflet de la bagarre féroce qui oppose depuis des semaines les durs et les modérés du régime. Pour l'heure, il apparaît clair que cette bataille a été remportée par les tenants d'une ligne conciliatrice, et il est évident qu'il s'agit d'un tournant majeur dans la crise qui secoue le pays depuis deux mois.* »

ENTHOUSIASME MODÉRÉ

Un diplomate souligne pour sa part que « *le président Milosevic a compris qu'il avait perdu une manche. Il est indéniable*, dit-il, *que ces concessions apparaissent avant tout comme un échec des partisans de la répression comme le sont les fidèles de l'épouse du président, Mira Markovic* ». Selon lui, ce revirement des autorités de Belgrade devrait être prochainement suivi d'« *un important remaniement dans les allées du pouvoir* ».

Ces divergences apparentes au sein du gouvernement serbe et le caractère encore temporaire des décisions des commissions électorales incitent les dirigeants de l'opposition à modérer leur enthousiasme. Le président du mouvement serbe du renouveau, Vuk Draskovic, s'est ainsi contenté de se féliciter d'un « *pas important vers un retour à la raison* » de la part du gouvernement de Belgrade. Et Zoran Djindjic a appelé à la poursuite des manifestations. « *La méfiance de l'opposition est évidente et explicable*, souligne Radomir Diklic, *car il est difficile dans la situation actuelle, au moment où beaucoup de dignitaires du régime quittent le navire et souhaitent ménager leur avenir, de faire des pronostics d'autant que le président Milosevic reste plus imprévisible que jamais* ».

Malgré cette difficulté, les reculades successives du gouvernement de Belgrade – toujours sous la pression conjointe des manifestations de rues et de la communauté internationale – prouvent que le président Slobodan Milosevic a une marge de manœuvre de plus en plus réduite: L'échéance prochaine des élections législatives et présidentielle du mois de décembre l'a contraint à trouver une issue à cette crise, qui a déjà profondément et sans doute durablement érodé son pouvoir.

D. H-G.

Meurtres au Kosovo

Fazli Hasani, un Albanais du Kosovo réputé proche des autorités serbes, a été tué lundi 13 janvier à Srbica, ont indiqué des militants du mouvement indépendantiste albanais. En cinq jours, c'est le deuxième Albanais, connu pour ses liens avec les autorités serbes, a être tué dans la province.

Peuplé à une très forte majorité d'Albanais de souche, le Kosovo a vu son statut d'autonomie supprimé en 1989 par Belgrade qui a rétabli une pleine tutelle sur la province. Jeudi, Maliq Shehoili, un Albanais membre du Parti socialiste (SPS, au pouvoir) du président Slobodan Milosevic, avait été tué à Podujevo. Son meurtre a été revendiqué lundi par l'« *armée de libération du Kosovo* », une organisation qui avait revendiqué plusieurs attentats à l'explosif et le meurtre de policiers serbes en 1996. Elle a menacé de « *punition* » les « *collaborateurs albanais des autorités serbes* ».

Zoran Djindjic, président du Parti démocrate

« Les gens réclament désormais une démocratisation générale »

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Zoran Djindjic, qui préside le Parti démocrate et dirige, aux côtés de Vuk Draskovic (président du Mouvement du renouveau serbe) et de Vesna Pesic (présidente de l'Alliance civique), la coalition de l'opposition, devrait être le prochain maire de Belgrade après la victoire reconnue de l'opposition aux élections municipales du 17 novembre dans la capitale.

« Que pensez-vous du revirement des autorités et de la reconnaissance de la victoire de l'opposition aux élections municipales de Belgrade et de Nis ?

– Il s'agit de la dernière expression de la panique du gouvernement et de la preuve flagrante que Slobodan Milosevic a perdu le contrôle du système. Il a senti le danger qui le menaçait avec la prochaine réunion de l'OSCE, jeudi à Vienne, et il a décidé de faire des concessions qui n'étaient pas du tout attendues. Mais il n'a cependant pas résolu le problème, car nous réclamons, comme la mission de l'OSCE, le respect de l'intégralité des résultats du 17 novembre. Milosevic a jeté le trouble parmi ses partisans, mais il ne nous a pas encore entièrement satisfaits. Demain, nous continuerons nos manifestations, pour la reconnaissance complète des résultats.

– La reconnaissance de ces résultats est pratiquement acquise dans sept villes sur quatorze et parmi les plus importantes.

– Il doit nous donner les villes que nous n'avons pas encore obtenues ; pour nous, il n'y a pas de petites villes. Nous pensions d'ailleurs qu'il commencerait par là, nous ne comprenons pas pourquoi il semble faire l'inverse. De toute manière, la situation a changé, les gens réclament désormais une démocratisation générale. L'Eglise, les intellectuels et les universités ont parlé. Le fait que l'on nous rende la plupart de nos mandats ne satisfera pas forcément leurs exigences à eux.

> « Le premier test de notre maturité sera de montrer que nous sommes capables de mettre en place des médias susceptibles de nous critiquer »

– Cela signifie-t-il que, même si vous obtenez le respect complet des résultats des élections municipales, les manifestations continueront ?

– Nous demandons de pouvoir expliquer à la population, et dans les médias officiels, ce qui s'est réellement passé. A cette condition, nous arrêterons provisoirement les manifestations. Dans les jours à venir, nous formerons aussi un forum démocratique, avec la participation de l'Eglise, des étudiants, des professeurs et des journalistes, pour institutionnaliser ces manifestations de protestation et concrétiser le résultat de ce mouvement en faveur d'une démocratisation en Serbie. L'énergie qui se manifeste depuis deux mois ne va pas retomber.

– Avez-vous eu des contacts directs ou indirects avec des responsables gouvernementaux ?

– Nous avons eu beaucoup de contacts indirects, mais sans négociations. Il s'agissait plutôt d'un échange d'informations sur l'emploi du temps de Milosevic, sur ce que pense l'armée ou la police, qui nous a permis d'adapter notre attitude. Je n'ai eu personnellement aucune entrevue officielle, on ne me l'a d'ailleurs jamais proposé. Cela nous aurait de toute manière discrédités auprès des manifestants, qui auraient pensé que nous trahissions ainsi leurs exigences par la recherche d'un compromis.

– Vous serez, en principe dans peu de temps, le prochain maire de Belgrade. Comment voyez-vous votre future tâche ?

– J'ai mesuré ces dernières semaines à quel point cette ville est merveilleuse. Mais Belgrade est pour nous un tremplin pour accéder au pouvoir dans toute la Serbie. C'est un test que nous devons réussir pour ne pas perdre la confiance de la population.

» La première chose que nous allons faire, c'est de mettre en place un système d'information objectif. Il faut que les médias représentent un réel contre-pouvoir et ne se comportent pas simplement comme une presse d'opposition. Le premier test de notre maturité sera de montrer que nous sommes capables de mettre en place des médias susceptibles de nous critiquer. Nous envisageons déjà de créer une télévision municipale, qui pourrait même être pirate, pour que l'on ne puisse pas nous empêcher d'informer les Belgradois. Et nous envisageons d'étendre l'audience de B-92 (radio indépendante de Belgrade) sur tout le territoire de la capitale, indépendamment des éventuelles prescriptions légales.

– Quelles seront vos futures relations de maire, avec le président Slobodan Milosevic ?

– Nous aurons des relations protocolaires, chaque fois qu'elles seront indispensables. Mais il est évident que nous allons vers une confrontation avec Milosevic encore plus sérieuse qu'actuellement. Et il n'est pas question pour nous d'établir avec lui une longue coexistence pacifique. »

Propos recueillis par Denis Hautin-Guiraut

Darik, la radio de Sofia, défie les « socialistes » bulgares

SOFIA
de notre envoyé spécial

Perchés au dix-septième et dernier étage d'une tour d'habitation, quelques dizaines de jeunes gens défient à longueur de journée les ex-communistes du Parti socialiste bulgare. Rien ne distingue ce bastion de la lutte contre le pouvoir des autres immeubles alentour dans ce triste quartier ouvrier situé aux confins de Sofia, si ce n'est une antenne plus haute que les autres installée sur le toit. C'est l'émetteur de Darik, la radio indépendante dont tout le mode parle à Sofia depuis le début des manifestations quotidiennes organisées par l'opposition « démocratique » il y a une dizaine de jours.

Cette radio, fondée voici quatre ans par une équipe de transfuges de la radio publique nationale, et qui revendique aujourd'hui 2,5 millions d'auditeurs potentiels sur une population totale de 8,5 millions, a gagné ses lettres de noblesse lors des affrontements de la nuit du 10 au 11 janvier. Les forces anti-émeutes chargèrent alors sans ménagement les manifestants regroupés devant le Parlement. « *J'étais poursuivie par des policiers. Je courais dans tous les sens avec mon téléphone portable, mais je continuais à transmettre sur les ondes* », se rappelle Irina Alexieva. Cette jeune reporter de vingt-quatre ans a relaté par le menu, durant six heures, le déroulement des événements dont elle est sortie « *choquée* », affirme-t-elle, comme la plupart de ses concitoyens, qui ne s'attendaient pas à une réaction aussi violente de la police.

Les faits d'armes journalistiques d'Irina Alexieva et de la radio Darik ne pouvaient pas passer inaperçus dans le landerneau médiatique bulgare, dominé par les médias officiels, fidèles au pouvoir. « *En quatre ans d'existence, nous n'avons jamais menti* », lance Tzveta Ivanova, rédactrice en chef de Darik. Elle avait quitté la radio nationale « *en raison de la censure* », affirme-t-elle.

LIBERTÉ DE TON

En Bulgarie comme dans les autres pays ex-communistes d'Europe centrale et orientale, l'ancien régime contrôlait les médias d'une main de fer. Depuis 1989, la liberté d'expression est devenue une réalité dans les journaux, les radios et les quelques télévisions privées qui ont vu le jour. « *Le cadre légal reste imparfait, mais on peut dire tout et n'importe quoi* », confirme Alexandre Stoianov, chercheur au Centre d'études pour la démocratie. « *Même si nous disons des choses qui ne plaisent pas au pouvoir*, admet Irina Alexieva, *nous n'avons pas subi jusqu'à présent de pression directe.* »

Cette liberté de ton fait cruellement défaut sur les trois chaînes de télévision et à la radio nationales. « *Tout a été fait pour chasser les meilleurs professionnels* », explique Mme Alexieva. Ces chaînes font régulièrement l'objet de purges, et les socialistes menacent souvent de voter une loi sur les médias destinée à museler ses détracteurs.

Les derniers événements ont été ignorés des médias nationaux avant d'être décrits comme un épiphénomène provoqué par des hooligans... et les auditeurs ont commencé à se lasser. Pour la plus grande joie de la radio Darik, la seule d'un paysage audiovisuel bulgare en mutation à consacrer autant de temps à l'information et à battre en brèche l'ancien monopole d'Etat. Car si le secteur public capte encore près d'un auditeur sur deux, ses parts de marché ne cessent de fondre au profit d'une centaine de stations locales auxquelles la commission parlementaire sur les médias a accordé des licences.

Christophe Châtelot

Désaccords sur la date des élections anticipées

Le Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste) au pouvoir a accepté, dans la soirée du mardi 14 janvier, la demande de l'opposition d'organiser des élections législatives anticipées, dans une résolution diffusée à la radio.

Les positions du PSB et de l'opposition restent cependant éloignées quant à la date du scrutin. Le conseil suprême du PSB s'est déclaré prêt à fixer des élections « *à la fin de l'année* », alors que l'opposition réclame des législatives dès le mois de mai. Le mandat du Parlement, où les socialistes et leurs alliés ont la majorité absolue, expire normalement à la fin de l'année 1998. L'opposition semble plutôt disposée à ouvrir des négociations avec le PSB mais elle ne compte pas relâcher la pression de la rue sur les ex-communistes, tant qu'une date de scrutin anticipé, acceptable pour elle, n'est pas fixée. Trente mille personnes, qui scandaient « *Ordures rouges !* » à l'adresse du PSB, se sont de nouveau rassemblées, mardi, devant la cathédrale Alexandre Nevski, à Sofia, pour réclamer le départ des ex-communistes.

Le conservateur espagnol José Maria Gil-Robles nouveau président du Parlement européen

La candidature de Catherine Lalumière a rassemblé les « frondeurs »

Le conservateur espagnol José Maria Gil-Robles a été élu, mardi 14 janvier à Strasbourg, président du Parlement européen, poste auquel il succède au socialiste allemand Klaus Haensch. Catherine Lalumière, qui se présentait également, a recueilli les voix des « eurodéputés » rebelles qui protestent contre la domination sur l'Assemblée des deux grandes formations : le Parti populaire européen et le Parti socialiste européen

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Tout s'est passé comme prévu ou presque. En recueillant 338 voix, le démocrate-chrétien espagnol du Parti populaire, José Maria Gil-Robles, a été élu confortablement, mardi 14 janvier, à la présidence du Parlement européen à Strasbourg. En fait, il y a eu tout de même une surprise : elle est venue du score – 177 voix – réalisé par le second candidat, Catherine Lalumière, à la tête de la petite Alliance radicale, au sein de laquelle siège Bernard Tapie.

En raison des consignes de vote données par les formations de droite et Pauline Green (travailliste britannique), présidente du groupe socialiste, en faveur du représentant du parti au pouvoir en Espagne, la candidature de Mme Lalumière ressemblait davantage à un baroud d'honneur qu'à une réelle opposition susceptible de remettre en cause l'accord conclu entre les démocrates-chrétiens et les socialistes (*Le Monde* du 9 janvier). Le dépit affiché par les chefs de file des deux « grands » groupes de l'Assemblée en disait long sur la façon dont leurs troupes avaient suivi leurs instructions.

Profitant du vote à bulletin secret, les eurodéputés – tant dans les rangs des communistes, des Verts, des libéraux, des socialistes, notamment français, que chez les démocrates-chrétiens – ont exprimé leur refus du système mis en place qui a conduit deux Allemands et deux Espagnols à se partager le perchoir de Strasbourg ces dix dernières années. De l'avis même de Mme Lalumière, c'est cette situation qui explique, pour une large part, le résultat flatteur qu'elle a obtenu. Le fait d'être une femme a certainement joué en sa faveur et, surtout, sa réputation d'européenne convaincue. La présidente de l'Alliance radicale a été secrétaire d'Etat aux affaires européennes dans le gouvernement de Laurent Fabius et secrétaire générale du Conseil de l'Europe de 1989 à 1994.

Mme Lalumière, qui veut conserver son image de « *candidate de la désobéissance* », a l'espoir maintenant que l'irritation qui s'est manifestée dans le scrutin permettra d'enfoncer un coin dans la « *chappe de plomb* » actuelle. Pour l'heure, elle a surtout rendu un fier service à l'hémicycle européen en se présentant.

Les chefs de file des autres « petits » groupes avaient renoncé à se présenter, de crainte de réaliser un score ridicule. Elle aura évité qu'il y ait candidature unique au perchoir européen. Comme le lui a dit, en français, une eurodéputée suédoise : « *Vous avez rendu de la dignité au Parlement.* »

M. S.

Un « hidalgo » amateur de compromis

STRASBOURG (Union européenne)
de notre correspondant

L'austérité de son visage, accentuée par le port de la barbe, rappelle les hidalgos castillans immortalisés par le Greco. Ce qu'est, au dire de tous, José Maria Gil-Robles, le nouveau président du Parlement européen. Né à Madrid en 1935, l'eurodéputé espagnol, membre du Parti populaire de José Maria Aznar, a passé son enfance et son adolescence en exil au Portugal. Son père, fondateur de la Confédération espagnole des droites autonomes et ministre de la guerre pendant la IIe République espagnole, avait fait partie de cette droite catholique qui s'était opposée au général Franco.


PORTRAIT

Après des études secondaires à Lisbonne, il revient dans son pays pour étudier le droit et trouver un emploi. Alors qu'il est administrateur aux Cortes (Parlement espagnol), il est suspendu de ses fonctions et privé de salaire pendant un an pour avoir signé une pétition dénonçant les agissements du régime franquiste. Jusqu'aux derniers jours de la dictature, il aura à déjouer la surveillance de la Guardia civil. Il n'est pas peu fier de raconter comment il a été pris dans une rafle avec Felipe Gonzalez quelques jours avant la mort du Caudillo.

UNE RÉPUTATION D'HOMME EFFACÉ

M. Gil-Robles était entré en politique, en 1957, en adhérant au parti clandestin Démocratie sociale-chrétienne et en collaborant étroitement avec les partis régionalistes de la péninsule. Puis vient le temps de l'après-franquisme et de la démocratie. Il refuse d'adhérer à l'Alliance populaire dirigée par Manuel Fraga, positionnée trop à droite pour lui. Il préfère militer au sein de la fondation Humanisme et démocratie, liée à la Konrad Adenauer Stiftung allemande. C'est avec la transformation de l'Alliance en Parti populaire sous la houlette de M. Aznar qu'il rejoint les démocrates-chrétiens espagnols sur le conseil de son ami Marcelino Oreja, l'actuel commissaire européen chargé des affaires culturelles.

Elu pour la première fois aux élections européennes de 1989, M. Gil-Robles obtient la présidence de la commission institutionnelle et devient vice-président de l'Assemblée de Strasbourg au début de la législation en cours. Au Palais de l'Europe, il fait partie de ces eurodéputés qui recherchent systématiquement le consensus sur les dossiers « essentiels » avec les autres formations, notamment avec les socialistes, parce que « *la nécessité de construire l'Europe fait loi* ». C'est sans doute cette propension à toujours chercher le compromis pour éviter l'affrontement qui lui donne cette réputation d'homme effacé.

Encore que, dans certaines circonstances, il ait su braver les consignes de son groupe. Ce fut le cas lors du scrutin de ratification de l'élargissement de l'Union à l'Autriche, la Suède et la Finlande. M. Gil-Robles, considérant que la réforme communautaire n'était pas suffisamment avancée pour permettre l'accueil de trois nouveaux Etats membres, avait refusé de voter favorablement. En tout cas, il a montré dès son élection qu'il était capable de faire preuve de courage lorsqu'il le fallait. La première phrase de sa première intervention en qualité de président du Parlement européen a été une condamnation de « *la violence terroriste de l'ETA* ».

Marcel Scotto

Le parti basque Herri Batasuna est accusé de « collaboration » avec l'ETA

MADRID
de notre correspondante

Un parti politique légal peut-il continuer à prétendre jouer le jeu démocratique, tout en soutenant ouvertement les actions violentes d'un mouvement séparatiste armé comme l'ETA ? C'est la question que se posent de plus en plus d'Espagnols – et maintenant la justice – après les dernières prises de positions du parti basque Herri Batasuna.

En basque, Herri Batasuna (HB) signifie « *unité populaire* ». Le parti, résolument indépendantiste, né en 1978, rassemble aujourd'hui environ 12,4 % de l'électorat du Pays basque, après avoir subi, ces dernières années, une certaine érosion. De plus en plus radicalisé, entre autres par le ralliement de militants du KAS (Coordination basque socialiste), Herri Batasuna a fini par passer, *de facto*, pour la « branche politique » de l'ETA.

Il est vrai que, si le parti a plus ou moins su, pendant longtemps, cultiver l'art de ne pas aller trop loin dans son attitude favorable à l'ETA, il semble, depuis quelques mois, s'être départi de toute prudence.

CONTRE-MANIFESTATION

Samedi 11 janvier, par exemple, deux mille militants de HB, conduits par plusieurs dirigeants du parti, ont manifesté à Llodio, en Alava, contre cette « *oligarchie qui vit de la sueur de la classe ouvrière* » que représentent à leurs yeux les gros entrepreneurs du Pays basque. C'est justement à Llodio – où siègent deux entreprises de la famille d'industriels Delclaux, dont le fils Cosme a été enlevé par l'ETA il y a deux mois – que la population a plusieurs fois manifesté sa solidarité envers la famille.

Il s'agissait vraisemblablement, cette fois, d'une « contre-manifestation », orchestrée en faveur des ravisseurs. Dans la foule, plusieurs pancartes dénonçaient à plaisir certains de ces entrepreneurs qui refusent de payer « l'impôt révolutionnaire » exigé par l'ETA. Estimant que des « *menaces et des slogans favorables au terrorisme* » ont été proférés à l'occasion de ce mouvement de protestation, le gouvernement régional basque a annoncé qu'il portera plainte contre le parti indépendantiste HB.

Ce ne sont pas les seuls ennuis qui se profilent à l'horizon pour Herri Batasuna. En effet la justice, au lendemain du dernier attentat meurtrier de l'ETA qui, mercredi 8 janvier, a causé la mort à Madrid d'un lieutenant-colonel de l'armée de terre, vient de réactiver un vieux contentieux avec HB qui était en suspens.

L'affaire remonte à février 1996. En pleine campagne pour les législatives, Herri Batasuna avait utilisé plusieurs vidéos électorales, assimilées à de la pure propagande pour l'ETA. Les cassettes avaient été saisies et le porte-parole de la coalition radicale, Jon Idigoras, s'était retrouvé pour quelques mois en prison.

Cette fois, l'affaire qui a suivi son cours devant la justice, est parvenue jusqu'au Tribunal suprême, la plus haute instance juridique du pays. Et ce dernier vient de citer à comparaître, pour répondre de l'accusation de « *collaboration avec une bande armée* », l'entière direction collégiale de Herri Batasuna, soit vingt-cinq personnes, qui devraient être entendues entre le 3 et le 18 février. Si, comme ils l'ont déjà annoncé, les principaux dirigeants de HB ne se rendent pas à la convocation, le Tribunal a fait savoir qu'ils risquaient d'être tous arrêtés.

Marie-Claude Decamps

Les zapatistes durcissent le ton avant les élections mexicaines

MEXICO
de notre correspondant

En rejetant, samedi 11 janvier, les modifications proposées par le gouvernement mexicain à l'accord sur « *les droits et la culture indigènes* », négocié onze mois plus tôt avec l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), le « sous-commandant Marcos » a déclenché une nouvelle crise dans le dialogue entre les autorités et les rebelles du Chiapas. Trois ans après le soulèvement zapatiste du 1er janvier 1994, les deux parties ne sont toujours pas parvenues à s'entendre sur un programme minimal en faveur des quelque dix millions d'Indiens de la fédération (près de 10 % de la population).

Dans un document extrêmement dur, rédigé par ses « experts » – juristes, religieux, sociologues et anthropologues –, l'EZLN dénonce la « *conception raciste* » des propositions du président Ernesto Zedillo, qualifiées d'« *aberration morale, historique et juridique* ». Les auteurs reprochent au chef de l'Etat de chercher à « *annuler des droits qu'il fait semblant d'accorder par ailleurs* », notamment en matière d'autodétermination pour les cinquante-six ethnies du pays. Le gouvernement, ajoutent-ils, veut en réalité confiner les Indiens dans des « *réserves* » pour en faire des « *citoyens de seconde classe* » auxquels on refuse d'accorder les ressources et le cadre juridique pour s'organiser, socialement et politiquement, en fonction de leurs « *us et coutumes* ».

PAS DE « STATUT SPÉCIAL »

Ces commentaires constituent une réaction aux « observations » communiquées, le 20 décembre, à la direction de l'EZLN par M. Zedillo qui souhaitait amender une proposition de loi soumise par la commission parlementaire chargée de mettre en œuvre l'accord sur les peuples indigènes, négocié en février 1996. Une lecture attentive des deux textes permet néanmoins de constater que les différences sont minimes et que les grands principes restent intacts. Le ministère de l'intérieur, qui est l'interlocuteur de l'EZLN, a eu beau jeu d'expliquer que les modifications apportées visaient à garantir l'« *égalité de tous les citoyens face à la loi* » et à ne pas accorder de « statut spécial » à un secteur de la population, conformément à la Constitution.

Selon le directeur de l'Institut de recherches juridiques de la principale université de Mexico, José Luis Soberanes, le projet du gouvernement a l'avantage d'être « *techniquement plus précis* » et ne contredit en rien le document de la commission parlementaire. « *Les deux textes sont conciliables et il faut donc chercher une solution qui tienne compte des deux propositions* », ajoute-t-il.

Comment expliquer alors l'intransigeance de Marcos et de ses conseillers ? Plusieurs jours avant de connaître la réponse du chef zapatiste aux « observations » de M. Zedillo, un haut fonctionnaire lié au processus de négociation avec l'EZLN faisait le commentaire suivant : « *Marcos va dire non parce qu'il considère qu'une réponse positive reviendrait à faire un cadeau au gouvernement avant les élections législatives du 6 juillet. Il répète la stratégie erronée qu'il avait adoptée en 1994 avant la présidentielle.* » Le professeur Soberanes ajoute : « *L'intransigeance de l'EZLN va avoir des effets négatifs pour la gauche démocratique qui, une fois de plus, va payer les pots cassés.* » La discrétion du Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche) à propos du débat en cours révèle le dilemme auquel il est confronté : s'il appuie les zapatistes, il risque de perdre des voix en juillet ; et s'il s'en démarque trop, il s'aliène une partie de sa base sociale qui souhaite une alliance avec l'EZLN.

Bertrand de la Grange

M. Eltsine essuie les attaques de l'opposition parlementaire

MOSCOU. L'état de santé de Boris Eltsine, hospitalisé pour une « *double pneumonie* » le 8 janvier, connaîtrait « *une nette amélioration* », a annoncé le Kremlin, mardi 14 janvier, tandis que les députés de la Douma (Chambre basse du Parlement) menaçaient le même jour d'entamer une procédure de destitution à l'encontre du président. Le président de la Douma, le communiste Guennadi Seleznev, a toutefois reconnu que la Constitution était « *très floue* » sur cette procédure. Selon la loi fondamentale, le président ne peut être destitué que pour « *trahison d'Etat ou crime grave* ». Certes l'article 92 indique que « *le président cesse d'exercer ses fonctions avant le terme de son mandat (...) en cas d'incapacité à assumer ses fonctions pour raison de santé* », mais aucune procédure n'est réellement explicitée. – *(AFP.)*

M. Clinton veut régler la dette américaine à l'égard de l'ONU

WASHINGTON. La Maison Blanche a refusé, mardi 14 janvier, de confirmer qu'elle comptait demander au Congrès 1 milliard de dollars (5,3 milliards de francs) pour rembourser la plus grande partie de la dette de Washington à l'égard de l'ONU, mais a confirmé que le président Bill Clinton souhaitait apurer cette dette. Le *Washington Post* affirmait, mardi, que M. Clinton demanderait au Congrès d'allouer une somme de 1 milliard de dollars à cet effet dans le cadre de la loi de finances pour l'année fiscale 1998, qu'il présentera le 6 février. La dette totale des Etats-unis atteint 1,3 milliard de dollars. Le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, a refusé de commenter ces informations. « *Le président souhaite très fortement honorer les obligations que nous avons vis-à-vis des Nations unies* », s'est-il borné à déclaret. – *(AFP.)*

Un médicament anti-allergique est mis en cause aux Etats-Unis

WASHINGTON. La Food and Drug Administration américaine a mis en cause l'un des médicaments anti-allergique les plus vendus aux Etats-Unis et souhaite son retrait du marché. Cette molécule, commercialisée sous le nom de Seldane (Teldane en France) est utilisée pour lutter contre diverses manifestations de type allergique. On sait depuis plusieurs années que ce produit peut être responsable de graves complications cardiaques lorsqu'il est consommé par des personnes prenant par ailleurs certains autres médicaments, des antibiotiques notamment. Plus de 6,5 millions de prescriptions de Seldane sont faites chaque année aux Etats-Unis. La FDA recommande aux personnes qui prennent ce produit de contacter leur médecin, afin de remplacer le Teldane par un autre médicament antiallergique commercialisé depuis peu dans ce pays sous le nom d'Alegra par Hoescht, multinationale pharmaceutique qui fabrique également le Sedane.

Le gouvernement marocain met en garde les étudiants de Casablanca

CASABLANCA. Le ministre de l'intérieur, Driss Basri, a mis en garde les étudiants de Casablanca – en particulier les islamistes – contre tout trouble à l'ordre public et affirmé que l'Etat ne tolérerait aucune atteinte à la sécurité de la population. Les étudiants islamistes, qui contrôlent les activités de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), organisent depuis quelques jours des manifestations à Casablanca pour protester notamment contre le problème du transport scolaire et l'arrestation de trois étudiants islamistes. Cité, mardi soir par l'agence Maghreb Arabe Presse (MAP, officielle), M. Basri a « *mis en garde contre tout ce qui est de nature à remettre en cause la sécurité et la tranquilité des citoyens* ». Lundi, plusieurs centaines d'islamistes, notamment des étudiants, avaient organisé à Casablanca une série de manifestations de solidarité avec les trois étudiants islamistes qui avaient comparu le jour même devant un tribunal de première instance de cette ville. – *(AFP.)*

Pas de missiles sol-air Hawk pour la Turquie

NICOSIE. La Belgique a annoncé, mardi 14 janvier, le gel de son projet de vente à la Turquie de missiles sol-air d'occasion Hawk en raison de « *la situation géopolitique nouvelle qui prévaut à Chypre* », après la signature, au début de l'année, d'un contrat de fourniture de missiles sol-air russes S-300 à Nicosie. De leur côté, les Pays-Bas ont indiqué ne pas avoir l'intention de livrer des missiles Hawk d'occasion à Ankara. La veille, le président chypriote, Glavkos Klerides, avait assuré à un envoyé spécial de Bill Clinton que les engins S-300 ne seraient pas déployés dans la partie grecque de l'île avant dix-huit mois, ce qui correspond, en réalité, aux délais de livraison par les Russes. – *(AFP.)*

■ **SUISSE : la Suisse et le Congrès juif mondial** (CJM) ont déclaré, mercredi 15 janvier, reprendre le dialogue sur la création d'un fonds pour les victimes de l'Holocauste, l'ancien président suisse Jean-Pascal Delamuraz étant revenu sur ses accusations de « *chantage* » contre la communauté juive. La Suisse est accusée d'avoir blanchi de l'or pillé par les nazis en Europe pendant la deuxième guerre mondiale. Des victimes du IIIe Reich et leurs héritiers reprochent aussi aux banques de n'avoir pas restitué tous les avoirs déposés dans leurs coffres par des juifs fuyant les persécutions. Dans un entretien donné à la *Tribune de Genève*, M. Delamuraz avait refusé la création d'un fonds d'aide aux victimes de l'holocauste de 250 millions de francs suisses comme, avait-il dit, le demandait le CJM. Il avait qualifié cette demande de « *rançon et chantage* ». Des responsables du CJM ont ensuite affirmé n'avoir jamais fait de demande de création d'un fonds de 250 millions. – *(AFP)*

EMPLOI Le projet de loi contre le travail illégal, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 12 décembre et dans lequel les députés avaient aggravé les sanctions visant les employeurs, est examiné par le Sénat. La droite sénatoriale souhaite supprimer l'essentiel des ajouts des députés, qui sont combattus par les professions concernées, particulièrement le bâtiment, la distribution et les transports. ● LES GROUPEMENTS PATRONAUX plaident pour des mesures incitatives en faveur du travail légal, qu'ils jugent préférables à la répression du travail clandestin. Ils se plaignent aussi de l'absence de sanctions visant les particuliers. ● CONDAMNANT le travail illégal au nom de la lutte contre l'immigration clandestine, le Front national est partisan de sanctions contre les employeurs recourant au travail illégal, mais aussi contre leurs donneurs d'ordre.

Le Sénat allège les sanctions contre les employeurs illégaux

Les quelques mesures coercitives introduites par les députés dans le projet de loi sur le travail illégal sont jugées trop lourdes dans les rangs de la droite au Palais du Luxembourg, sous la pression des secteurs professionnels concernés

DEBOUT sur la pédale de frein, les sénateurs ont entamé l'examen en première lecture, mardi 14 janvier, du projet de loi sur le travail clandestin. La droite sénatoriale semble s'être fixée pour premier objectif de supprimer les quelques audaces introduites le 12 décembre par les députés et jugées trop contraignantes pour les entreprises.

Reprenant l'argumentation qu'avait développée en vain le gouvernement au Palais-Bourbon, lors de l'examen du texte en première lecture, plusieurs orateurs de la majorité ont souligné qu'il ne convient pas de mettre en place un système « *inquisitorial* » à l'encontre des employeurs.

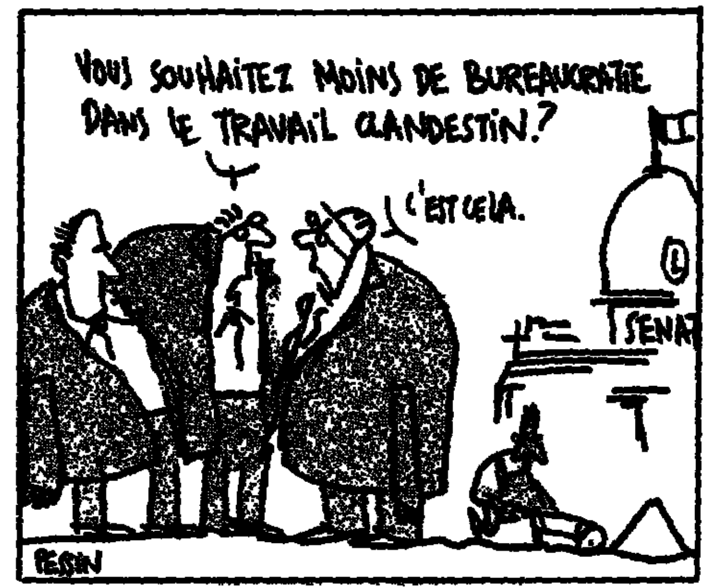
« *Ce n'est pas en accablant les entreprises qu'on les incitera à créer des emplois* », a déclaré Joseph Ostermann (RPR, Bas-Rhin). « *Ne va-t-on pas créer des possibilités nouvelles de contrôles tâtillons ?* », s'est inquiété André Jourdain (RPR, Jura), qui a évoqué un risque d'« *alourdissement des tracasseries administratives à l'égard des entreprises* ».

Les sénateurs de la majorité n'ont guère de souci à se faire : selon toute probabilité, leurs craintes devraient être apaisées lors de l'examen des articles. Le gouvernement, par la voix d'Anne-Marie Couderc, ministre délégué à l'emploi, a expliqué que « *la lutte contre le travail illégal se fera avec les professions, qui y sont tout autant intéressées que les salariés, et non contre elles* ». Il ne fera donc pas obstacle à cette volonté d'« apaisement » manifestée au Palais du Luxembourg.

DES REGRETS À GAUCHE

L'opposition a donné de la voix pour regretter, à l'instar de Marie-Madeleine Dieulangard (PS, Loire-Atlantique), que les « *recommandations émises par la commission des affaires sociales du Sénat constituent le plus souvent une régression* » par rapport aux « *quelques améliorations* » apportées par l'Assemblée nationale. Très minoritaire, elle ne devrait pas être entendue.

L'essentiel du travail a été fait en commission des affaires sociales à l'instigation du rapporteur, Louis Souvet (RPR). Indiquant en séance publique, avec un sens certain de l'euphémisme, qu'« *il n'avait pas semblé nécessaire à la commission d'aller au-delà de ce qu'avait fait l'Assemblée nationale* », M. Souvet a expliqué qu'« *il n'est pas tellement sûr qu'une législation détaillée soit particulièrement efficace* ». « *Il faut commencer par appliquer les textes existants* », a-t-il martelé, alors que Mme Dieulangard reconnaissait elle-même que les différentes lois adoptées sous les gouvernements socialistes « *se révèlent aujourd'hui très largement insuffisantes* ». Faisant valoir qu'« *un moyen efficace de lutter contre le travail clandestin consiste à le prévenir, notamment, en simplifiant les formalités administratives, en allégeant les charges des employeurs et en abaissant le poids de la fiscalité* », M. Souvet, qui se dit « *plutôt favorable à un changement de mentalités* », a proposé à ses collègues de la commission, qui l'ont majoritairement approuvé, de revenir sur plusieurs dispositions introduites par les députés.



Suivant ses recommandations, le Sénat devrait supprimer deux propositions, adoptées par l'Assemblée nationale à l'initiative des socialistes, qui tendent à faciliter les poursuites contre les « donneurs d'ordre ». Il s'agit, d'une part, de renverser la charge de la preuve en obligeant l'entreprise à prouver sa bonne foi en cas de recours au travail clandestin par l'un de ses sous-traitants ; d'autre part, de créer une « présomption » de recours au travail clandestin pour les donneurs d'ordre.

La commission s'en est prise aussi aux initiatives des députés de la majorité. La majorité sénatoriale compte supprimer le principe d'une sanction administrative automatique en cas de non-respect de l'obligation de déclaration administrative à l'embauche, ainsi que l'extension du champ d'application du texte aux professions libérales. La commission souhaite aussi supprimer la possibilité offerte par les députés à l'administration de suspendre le versement d'aides à l'emploi en cas de verbalisation pour travail clandestin, lorsque l'infraction aura été commise postérieurement à l'octroi des aides.

La défense des employeurs se double, parfois, de la volonté de ne pas porter atteinte aux prérogatives des collectivités locales. Une bataille devrait ainsi s'engager sur l'article 10 du projet, qui oblige une entreprise candidate à un marché public à attester qu'elle n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de travail clandestin. L'Assemblée avait étendu cette règle à tous les contrats passés par les collectivités publiques, au-delà d'un certain montant. La commission s'est bornée à redéfinir le champ d'application du texte, mais certains sénateurs de la majorité souhaitent purement et simplement supprimer cette disposition.

Jean-Baptiste de Montvalon

Travail clandestin et immigration

Bon gré mal gré, les sénateurs semblent s'engager moins franchement sur la voie de l'amalgame entre travail clandestin et immigration, qui avait largement perturbé l'examen du projet de loi de Jacques Barrot à l'Assemblée nationale. Avec davantage de succès qu'au Palais-Bourbon, Anne-Marie Couderc, ministre délégué à l'emploi, a rappelé aux sénateurs que *« l'emploi d'étrangers sans titre représente moins de 10 % des infractions constatées »*.

Si le message semble avoir été reçu, plusieurs interventions ont montré qu'un certain malaise persiste. Après avoir souligné d'emblée, lors des travaux en commission, que le projet de loi *« devrait notamment permettre de freiner l'immigration »*, Alain Gournac (RPR, Yvelines) s'est prononcé à l'inverse, en séance publique, contre tout amalgame. Néanmoins, évoquant le projet de loi sur l'immigration de Jean-Louis Debré, dont le Sénat devrait être prochainement saisi, M. Gournac a indiqué qu'*« il est bon que ces deux textes se suivent »*.

Le secteur du bâtiment s'est mobilisé auprès des sénateurs

LES FÉDÉRATIONS PATRONALES se veulent « citoyennes ». Officiellement, elles ont salué l'examen par le Parlement d'un projet de loi luttant contre le travail illégal, mis en avant leurs propres chartes (*Le Monde* du 12 décembre 1996). Cependant, le processus parlementaire aidant, l'adhésion est aujourd'hui beaucoup moins enthousiaste.

Tant que le gouvernement, cultivant une savante ambiguïté, avait « vendu » à l'opinion le projet de loi contre le travail clandestin comme un texte visant essentiellement l'emploi d'étrangers en situation irrégulière, les principes étaient fermes. Puis, le 12 décembre, sous la pression des socialistes, relayée par une partie de la majorité RPR-UDF, les députés ont voté le texte en renforçant les sanctions à l'encontre des employeurs.

C'est ainsi qu'avant même l'arrivée du projet de loi au Palais du Luxembourg, patrons du bâtiment, de la distribution et du transport se sont émus auprès des sénateurs de la tournure « inquisitoriale » prise par le texte. Particulièrement en pointe, la Fédération nationale du bâtiment (FNB) se félicite, aujourd'hui, de l'effort de la commission des affaires sociales du Sénat, qui propose de supprimer les dispositions les plus coercitives introduites à l'Assemblée nationale (*lire ci-dessus*). Plus généralement, c'est l'économie générale du projet de loi qui est en cause. A la FNB, on explique que le législateur aurait tort de se contenter de faire toujours du « répressif », alors qu'il faudrait surtout prendre des mesures qui rendent le travail légal attractif.

ENCOURAGER LE TRAVAIL LÉGAL

Tout comme ils avaient plaidé auprès de Rudy Salles (UDF), rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, les professionnels du bâtiment ont argumenté auprès du rapporteur au Sénat, Louis Souvet (RPR), et d'André Jourdain (RPR, Jura). A M. Souvet, ancien directeur du personnel chez Peugeot à Montbéliard, ils ont dit leur totale incompréhension et leur très vive irritation devant l'amende administrative en cas d'absence de déclaration d'embauche, introduite par l'Assemblée.

Cette disposition est vécue comme un « harcèlement ». La FNB observe qu'elle fait double emploi avec la peine encourue pour travail clandestin et que ce cumul des sanctions est incompatible avec le droit français. Surtout, le bâtiment ne veut pas être « mis à nu ». Les entreprises du secteur refusent de devoir communiquer leurs documents commerciaux aux inspecteurs du travail en cas de présomption d'absence de déclaration d'embauche. Plusieurs sénateurs se sont montrés compréhensifs devant ce que la FNB qualifie d'« *empiètement injustifié des contrôleurs du travail dans un domaine qui n'est pas le leur* ».

Parce qu'il faut être « positif », la Fédération du bâtiment a obtenu de certains représentants nationaux le dépôt d'amendements destinés à encourager le recours au travail légal. Elle aurait souhaité qu'on exonère de TVA les entreprises de bâtiment effectuant des travaux d'aménagement chez les particuliers, afin d'inciter ceux-ci à ne pas recourir au travail au noir. La FNB estime, d'ailleurs, que les fraudes des particuliers sont ignorées par le texte. Un professionnel résume : « *On multiplie les contrôles dans les entreprises qui ont pignon sur rue. Or il y a des particuliers qui construisent des pavillons entiers, au noir, après 18 heures ou le week-end, au moment où les inspecteurs du travail ne bossent pas !* »

Aucun sénateur ne s'est dévoué pour l'amendement sur la TVA qui, sans doute, plaçait la barre un peu haut. En revanche, M. Jourdain a repris un amendement qu'avait tenté de faire adopter à l'Assemblée, sans succès, M. Salles, faisant obligation aux assureurs de ne rembourser les travaux effectués dans un logement à la suite d'un sinistre que sur présentation de factures en bonne et due forme.

Caroline Monnot

Le Front national est partisan de pénaliser les donneurs d'ordres

UN « COUP D'ÉPÉE dans l'eau » : c'est ainsi que le Front national juge le projet gouvernemental de lutte contre le travail illégal. Donnant comme toujours la priorité à son thème favori, l'immigration, le parti d'extrême droite préconise la fermeture des frontières et une plus grande répression des entreprises utilisant des travailleurs illégalement, mais aussi de celles dont elles sont souvent sous-traitantes.

Selon Bruno Mégret, délégué général du Front national, « *le mondialisme et le libre-échangisme, qui obligent les entreprises françaises à être compétitives vis-à-vis du tiers-monde* », et « *le système d'aide sociale* », qu'il qualifie d'« *extrêmement laxiste* », sont responsables du travail clandestin. Il faudrait donc, explique-t-il, que le gouvernement agisse dans ces deux secteurs.

« CONCURRENCE DÉLOYALE »

« *L'utilisation du travail clandestin est scandaleuse. Elle crée une concurrence déloyale pour les entreprises respectueuses des lois, conduit à des faillites et détruit des emplois réguliers* », commente M. Mégret. Le délégué général réclame à la fois la possibilité pour la police « *de perquisitionner dans les entreprises* » et l'accès aux documents comptables afin de connaître les donneurs d'ordres car, précise-t-il, « *il faut sanctionner non seulement les employeurs, mais aussi les entreprises ayant pignon sur rue pour le compte desquelles ils travaillent* ».

Même attitude de la part de Jean-Michel Dubois, membre du bureau politique du Front national et président de la Fédération nationale entreprise moderne et libertés, un syndicat socioprofessionnel récemment créé par le parti de Jean-Marie Le Pen. M. Dubois, qui dirige lui-même une entreprise de bureautique, parle de « *fléau* » et demande que les sociétés incriminées, comme les donneurs d'ordres pour lesquels elles travaillent, soient « *fortement pénalisées pour concurrence déloyale* ». Les sanctions, explique-t-il, doivent aller jusqu'à la fermeture, notamment, en cas de récidive. Il va jusqu'à demander la création « *d'une brigade anti-immigration clandestine, dont une des fonctions sera de lutter contre le travail clandestin* ».

M. Dubois, qui est élu consulaire de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, préconise un « *allègement des charges sociales et fiscales pesant sur les entreprises* ». « *Si le gouvernement et le Parlement ne prennent pas des mesures allant dans ce sens, il y aura de plus en plus de travailleurs illégaux, et de plus en plus d'entreprises fermeront leurs portes* », affirme-t-il.

Christiane Chombeau

François Roussely quitte la défense pour le rail

APRÈS CINQ ANS ET DEMI passés dans cette fonction, François Roussely quitte le secrétariat général pour l'administration au ministère de la défense. Le conseil des ministres devait le remplacer à ce poste, mercredi 15 janvier, par Jean-François Hébert, conseiller pour les affaires économiques et budgétaires au cabinet de Charles Millon après l'avoir déjà été du temps de François Léotard. M. Roussely sera appelé par Louis Gallois à devenir secrétaire général de la SNCF (*Le Monde* du 15 janvier).

Dans ses responsabilités de secrétaire général pour l'administration des armées, cheville ouvrière du ministère de la défense, M. Roussely aura servi, avec le même loyalisme et la même compétence, trois ministres aussi différents que Pierre Joxe (dont il avait été déjà le principal collaborateur, de 1984 à 1986, puis de 1988 à 1991, au cabinet même du ministre de l'intérieur de l'époque, puis à la direction générale de la police nationale), François Léotard et Charles Millon.

M. Roussely n'a jamais caché sa sensibilité d'homme de gauche. Ainsi était-il revenu, pendant la période de cohabitation 1986-1988, auprès de M. Joxe quand celui-ci présidait le groupe des députés socialistes de l'Assemblée nationale. Il y était plus spécialement chargé des rapports avec la haute administration. Il avait été, ensuite, l'un des hommes-orchestres de la seconde campagne de François Mitterrand pour l'élection présidentielle, en 1988.

Conseiller-maître à la Cour des comptes, M. Roussely est remplacé par un conseiller référendaire de la même institution, M. Hébert, au poste de secrétaire général pour l'administration du ministère de la défense. On assiste ainsi à une passation en douceur, à une transmission « *maîtrisée* », dit-on au ministère de la défense, entre deux hommes que leurs responsabilités propres amenaient à travailler ensemble depuis 1993, puisque M. Hébert a traité des questions budgétaires et financières au cabinet de M. Léotard, puis à celui de M. Millon. Ces questions sont aussi au centre des activités du secrétaire général pour l'administration. La présence, pendant cinq ans et demi, de M. Roussely au même poste relève d'une certaine tradition au ministère de la défense, à savoir que les hauts responsables – civils et militaires – sont invités à rester en place en dépit des changements de gouvernement.

Le départ de M. Roussely, même s'il semble chagriner nombre de chefs militaires du comité stratégique, avec lesquels il a été amené à concevoir la plupart des grandes réorganisations en cours, n'est donc pas dicté par des considérations politiques. L'intéressé faisait valoir depuis quelque temps son besoin d'une nouvelle affectation. Sa nomination auprès de M. Gallois, comme secrétaire général de la SNCF, n'en apparaît pas moins comme un défi que lui lance indirectement le PDG de l'entreprise ferroviaire et qu'il se lance à lui-même à l'occasion du projet de loi de réforme de cette société nationale.

Jacques Isnard

Bernard Pons « cadre » le débat sur la SNCF au Sénat

LE SÉNAT étrenne une fois encore un projet de loi réformant une entreprise de service public. En juin 1996, le Palais du Luxembourg avait été saisi le premier du texte réformant France Télécom, sur lequel, par la suite, le gouvernement avait dû recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour venir à bout de son examen par l'Assemblée nationale. Le 21 janvier, les sénateurs essuieront les plâtres du projet de loi, qui constitue la pièce-maîtresse de la réforme de la SNCF.

Ce texte crée un nouvel établissement public, le Réseau ferré national (RFN), chargé de l'aménagement, du développement et de la mise en valeur du réseau ferroviaire (*Le Monde* du 15 janvier).

Comme pour France Télécom, confié à Gérard Larcher (RPR, Yvelines), le rapporteur du Sénat est un homme à la fois sûr et rond, vieux briscard parlementaire. Il s'agit de François Gerbaud (Indre), pilier du RPR, ancien journaliste de l'audiovisuel public. « *Ni avocat ni procureur* », M. Gerbaud souligne qu'il aborde le débat en prenant ses distances avec une majorité sénatoriale « *encline à faire le procès de la SNCF* ».

Alors que la fédération CFDT des cheminots et SUD-Rail ont déposé un préavis de grève pour le 21 janvier, le gouvernement, soucieux d'éviter toute secousse sociale, entend maîtriser le débat parlementaire. La majorité va être encouragée à voter le projet tel qu'il lui est soumis. Le ministre de l'équipement et des transports, Bernard Pons, a prévu de rencontrer, jeudi 16 janvier dans la matinée, l'ensemble des groupes de la majorité sénatoriale.

La commission des affaires économiques a accepté vingt-trois amendements, dont la portée est surtout politique. Il s'agit, selon M. Gerbaud, de donner un « *souffle* » à un projet très technique en réaffirmant l'appartenance des chemins de fer au service public et en précisant leur mission d'aménagement du territoire et d'environnement.

C. M.

La fiscalité de l'épargne divise de nouveau la gauche et la droite

Alain Juppé promet la « stabilité » aux épargnants, à quelques « ajustements » près

Le premier ministre, lors d'un colloque organisé mardi 14 janvier à l'Assemblée nationale, a expliqué que le financement de la croissance imposait de ne plus alourdir la fiscalité de l'épargne. Toutefois, le transfert de la cotisation maladie vers la CSG sera poursuivi. En revanche, François Hollande, porte-parole du Parti socialiste, a préconisé une réforme fiscale touchant notamment l'impôt de solidarité sur la fortune.

LA FISCALITÉ de l'épargne risque de redevenir une importante pomme de discorde entre la gauche et la droite. Intervenant à quelques heures d'intervalle, mardi 14 janvier, lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale, par le rapporteur général du budget, Philippe Auberger (RPR, Yonne), le chef du gouvernement, Alain Juppé, et le porte-parole du Parti socialiste, François Hollande, en ont fait l'un et l'autre la démonstration : alors que le premier a plaidé pour la *« stabilité »*, le second a défendu la nécessité d'une réforme.

Sujet autrefois hautement sensible, la fiscalité de l'épargne avait cessé ces dernières années d'alimenter de véritables controverses. D'un côté, les socialistes ne prétendaient plus vouloir faire *« payer les riches »* : alors qu'ils étaient au pouvoir, ce sont eux qui ont mis en œuvre en 1989-1990 un allègement massif de la fiscalité française de l'épargne, dans la perspective de la libéralisation des mouvements de capitaux. De l'autre côté, Jacques Chirac, lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 1995, avait préconisé un rééquilibrage entre la fiscalité du capital et celle du travail, de telle sorte que celle-ci soit moins pénalisée.

En application de cette consigne, M. Juppé a pris une série de mesures, dans les premiers mois qui ont suivi sa nomination à Matignon, pour taxer davantage l'épargne : révision de la fiscalité sur les placements en actions (OPCVM), relèvement du taux de prélèvement libératoire et de la taxation des stock-options, remise en cause de plusieurs avantages fiscaux liés à l'assurance-vie, etc. Bref, chacun avait fait un pas vers l'autre. M. Chirac et M. Juppé ont même fréquemment reproché à la gauche d'en avoir trop fait en faveur des épargnants.

Or, ce débat à front renversé est visiblement en passe de se clore, et des clivages plus classiques réapparaissent. Prenant la parole, lors de ce colloque, le premier ministre a en effet énuméré plusieurs raisons qui justifient, selon lui, que le gouvernement ne cherche plus à durcir la fiscalité de l'épargne. D'abord, l'épargne, a-t-il indiqué, assure *« le financement de la croissance »*. Ensuite, *« la pression fiscale ne doit pas encourager à la fraude ou aux sorties de capitaux »*. Enfin, la priorité du gouvernement est *« la baisse des impôts »*, et la fiscalité de l'épargne doit, elle aussi, être conçue dans cette perspective. *« Nous ne nous engagerons donc pas dans la voie de la hausse de la fiscalité de l'épargne »*, a conclu M. Juppé.

Admettant que tous les gouvernements, dans le passé, avaient multiplié exagérément les allègements – aussi bien ceux qu'il avait *« soutenus »* que ceux qu'il avait *« combattus »* –, M. Hollande a, de son côté, plaidé pour une solution strictement inverse. Déplorant que la taxation de l'épargne comprenne un trop grand nombre de *« niches fiscales »*, comme celles en faveur des investissements dans les DOM-TOM ou dans le cinéma (Sofica), il a estimé que tous ces avantages, *« qui sont cumulables »*, *« devront être plafonnés »*.

LA RÉFORME DE L'ISF

Le porte-parole du PS a aussi préconisé une réforme de la fiscalité du patrimoine. En particulier, il a souhaité une modification importante de la taxation des droits de succession, de telle sorte que l'assurance-vie y soit aussi assujettie. Il a également souligné que les socialistes conduisaient une *« réflexion pour modifier l'assiette de l'impôt sur la fortune »*, afin que celle-ci ne repose pas quasi exclusivement sur l'immobilier. Il a enfin suggéré que le taux du prélèvement libératoire soit progressivement porté autour de 25 %.

Chacun dans son optique, MM. Juppé et Hollande ont, pourtant, fait preuve de prudence. Le premier ministre a ainsi affirmé qu'il voulait *« rassurer »* les épargnants mais sans leur *« donner de faux espoirs »*, car si, pour le gouvernement, il n'est *« pas question d'apporter de nouveaux bouleversements »*, la fiscalité de l'épargne pourra encore faire l'objet de quelques *« ajustements »*.

En particulier, la montée en puissance de la contribution sociale généralisée (CSG) devrait se poursuivre. Après la diminution de 1,3 point de cotisation maladie, contrebalancée par une hausse de 1 point de la CSG, intervenue le 1er janvier, de *« nouvelles étapes devront être franchies »*, a ainsi confirmé le premier ministre. Il a précisé que les modalités de la réforme seront arrêtées *« en fonction des résultats »* de la première étape, mais que, en tout état de cause, la CSG, qui touche maintenant presque tous les produits d'épargne, n'atteindrait pas *« des niveaux insupportables »*.

Dans une tout autre logique, M. Hollande a, lui aussi, fait preuve de modération. Défendant l'idée que certains produits d'épargne, ceux dont profitent les ménages les plus modestes (Livret A, Livret bleu, Codevi...), restent défiscalisés, il a néanmoins voulu se montrer réaliste. *« Si la défiscalisation est maintenue,* a-t-il expliqué, *on ne peut pas prétendre à ce que le taux de rémunération soit très supérieur à l'inflation. Un peu supérieur, oui, mais pas trop... »* Bref, entre la gauche et la droite, la guerre autour de la fiscalité de l'épargne a repris. La guerre à fleurets mouchetés...

Laurent Mauduit

M. Toubon assure que son projet contre le racisme est « nécessaire et opportun »

Le texte n'est pas à l'ordre du jour du Parlement

LE PROJET DE LOI de Jacques Toubon contre le racisme sera-t-il ou non examiné par le Parlement avant juin ? Le jeu du chat et de la souris entamé à la fin de l'année dernière entre le ministère de la justice et une partie de la droite continue. Apparemment, ce texte, destiné à renforcer la répression de la diffusion de messages racistes ou xénophobes, ne semble pas figurer à l'ordre du jour du Parlement d'ici à la fin de l'actuelle session. L'engagement en avait été pourtant pris, à l'automne, par le gouvernement.

« Je n'ai changé ni de conviction ni de projet sur un texte nécessaire et opportun, adopté par le gouvernement en conseil des ministres à ma demande », a déclaré, mercredi matin 15 janvier, le ministre de la justice. *« Il s'agit donc, désormais,* a poursuivi M. Toubon, *d'une question concernant les relations entre le gouvernement et la majorité parlementaire, question que l'on retrouve en de multiples circonstances qui ne sauraient avoir d'influence sur le débat de fond. »* Cette façon de noter que chacun est placé devant ses responsabilités vaut-elle pour les députés de la majorité, président de la commission des lois, Pierre Mazeaud (RPR), en tête, qui a toujours contré ce texte, ou pour le premier ministre lui-même, qui ne souhaite pas imposer un débat rencontrant de nombreuses oppositions dans son camp ?

Approuvé en conseil des ministres le 16 octobre 1996 et déposé sur le bureau de l'Assemblée, le projet Toubon a subi un tir de barrage de la part de la majorité (*Le Monde* des 14 novembre, 11 et 15 décembre 1996). *« En tête de son action pour défendre les valeurs de notre société, le gouvernement s'efforcera de mieux protéger la dignité de l'homme »*, déclarait cependant M. Toubon, le 29 octobre, devant la commission des lois. Le 3 décembre, Alain Juppé confiait qu'il n'imposerait pas *« la discussion de ce texte si la majorité s'y opposait »*. La commission des lois n'a jamais désigné de rapporteur.

Interrogé mardi, Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée, a déclaré qu'il n'y a *« pas d'empressement »* pour faire venir ce texte en discussion. Le même jour, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a accusé le gouvernement d'*« enterrer »* ce projet. Selon lui, *« la promesse du gouvernement de renforcer l'arsenal législatif contre le racisme n'était qu'un coup de bluff »*. L'article 48 de la Constitution stipule, notamment, que *« l'ordre du jour des Assemblées comporte, par priorité et dans l'ordre que le gouvernement a fixé, la discussion des projets de loi déposés par le gouvernement et des propositions de loi acceptées par lui »*.

Olivier Biffaud

Le PS et le PC s'opposent aux fonds de pension pour des raisons de principe

L'OPPOSITION socialiste et communiste, s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des syndicats, a décidé de combattre pied à pied le texte créant des fonds d'épargne-retraite pour les quatorze millions de salariés du secteur privé. Mardi 14 janvier, lors de l'examen en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, de la proposition de loi de Jean-Pierre Thomas (UDF, Vosges), elle a utilisé toutes les motions de procédure pour rejeter un texte qui lui apparaît comme une véritable machine de guerre contre les systèmes de retraite par répartition.

L'un des principaux orateurs du groupe socialiste, Julien Dray (Essonne) a voulu faire de ce débat une *« confrontation idéologique entre capitalisation et répartition »*. Comme les autres porte-parole de l'opposition parlementaire, M. Dray a dénoncé l'abandon de la *« logique par répartition »* basée sur la solidarité entre les générations, au profit d'*« un système du chacun pour soi »*, qui ne *« bénéficiera qu'aux titulaires de hauts revenus et aux entreprises les plus florissantes »*, comme l'a affirmé Augustin Bonrepaux (PS, Ariège).

Devant la levée de boucliers syndicale et politique, Jean Arthuis a remplacé son ministre délégué Yves Galland au banc du gouvernement. Le ministre de l'économie s'est efforcé de calmer la colère et les craintes des *« partenaires sociaux »*. *« Je suis formel,* a-t-il dit. *Les fonds d'épargne-retraite ne vont pas cannibaliser nos retraites par répartition (...) Il n'y a nullement concurrence entre les deux. »* M. Arthuis a rappelé que les sénateurs avaient, le 13 décembre, par souci d'*« apaisement »* accepté, à la demande des syndicats, l'amendement Fourcade, supprimant l'enveloppe spécifique de déductibilité prévue par les députés pour les abondements patronaux aux plans d'épargne de leurs salariés. Dans la version qui devrait être adoptée par les députés, le système permettra l'exonération des versements faits par les employeurs, au titre de l'ensemble des cotisations de retraite, dans la limite de 137 037 francs, soit 85 % du plafond annuel de la Sécurité sociale.

DÉSÉQUILIBRES

Selon les syndicats, qui voudraient les voir supprimées, ces exonérations se traduiraient par une perte d'environ 17 milliards de francs pour les régimes de retraite obligatoires. Le rapporteur du texte, Jean-Pierre Thomas, a affirmé que, au maximum, les régimes obligatoires de retraite se verraient privés d'une augmentation de leurs recettes de 2,1 milliards sur un total de 700 milliards gérés par ces organismes. Une évaluation que fait aussi, en privé par Denis Kessler, le président de la Fédération française des sociétés d'assurance.

Augustin Bonrepaux s'est dit convaincu que *« l'objectif du projet est économique et financier bien plus que social »* et Julien Dray y voit un danger de *« financiarisation de notre économie affaiblissant le secteur productif »*. Jean Arthuis affirme au contraire qu'*« en musclant les entreprises grâce à un apport de fonds propres, ces fonds stimuleront leur activité et donc les potentiels d'emplois qui nourrissent les cotisations des régimes de Sécurité sociale »*.

Le ministre de l'économie s'est par ailleurs opposé à un amendement adopté par la commission des finances de l'Assemblée autorisant les salariés à adhérer individuellement à un fonds de pension, hors de son entreprise. Il a proposé un amendement gouvernemental limitant cette possibilité *« aux cas où il n'aura pas été possible de signer un accord collectif »*. Il s'est également opposé à un autre amendement de la commission des finances rendant obligatoire la gestion des actifs des fonds de pension par des sociétés *« déléguées »*. Cette disposition, à laquelle les assureurs sont hostiles, pourrait devenir facultative dans la version finale du texte.

Les députés devraient aussi voter un amendement permettant d'étendre aux travailleurs indépendants, qui bénéficient déjà, grâce à la loi Madelin de 1994, d'un système complémentaire par capitalisation, la possibilité d'adhérer aux plans d'épargne-retraite. Jean-Pierre Thomas a assuré que sa proposition pourrait être définitivement adoptée par le Parlement le 6 février.

Fabien Roland-Lévy

L'UNSA envisage une action contre le gel des salaires en 1996

DOMINIQUE PERBEN, ministre de la fonction publique, a poursuivi les discussions sur les salaires dans la fonction publique, mardi 14 janvier, avec la CFDT et l'UNSA (*Le Monde* du 11 janvier). Ces deux fédérations ont réclamé le maintien du pouvoir d'achat en 1996, année pour laquelle le gouvernement continue de refuser toute augmentation générale. La CFDT a demandé en outre une revalorisation des bas salaires, et l'UNSA a plaidé pour la prolongation du congé de fin d'activité. L'UNSA s'est déclarée *« peu confiante dans les chances d'aboutir »* à un accord salarial et s'interroge sur l'opportunité d'une action de protestation (grève ou manifestation) contre le maintien du gel des salaires en 1996. Sur ce point, elle est en contact avec la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et FO.

Le CES veut développer l'analyse de la conjoncture sociale

APRÈS AVOIR DRESSÉ un bilan des activités du Conseil économique et social (CES), à mi-mandat, soit trente-sept documents élaborés, dont sept avis sur saisine gouvernementale, Jean Matteoli a souhaité, mardi 14 janvier, que le CES aborde *« plus franchement et plus directement l'analyse de la conjoncture sociale »*. Le président du CES a décidé de créer un département des problèmes économiques généraux, de la conjoncture et de la planification, assurant que le CES et le Commissariat du Plan *« devraient pouvoir se rapprocher »*.

DÉPÊCHES

■ **RETRAITE : invitée de RTL, mardi 14 janvier, Nicole Notat,** secrétaire générale de la CFDT, a qualifié de *« virtuel »* le débat sur la retraite à cinquante-cinq ans. *« Nous sommes dans la fiction. Il est temps que nous revenions les pieds sur terre »*, a-t-elle ajouté. Mme Notat a noté qu'avec la réduction de l'âge de la retraite à soixante ans, appuyée par la CFDT, les entreprises *« n'ont pas vraiment réembauché derrière »*.

■ **« IMPASSE » : François Léotard**, président de l'UDF, a qualifié, mardi 14 janvier, d'*« impasse »*, la généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans. *« Je rejoins totalement ce qu'ont dit le premier ministre, deux anciens premiers ministres* [Raymond Barre et Edouard Balladur] *et le chef de l'Etat »*, a souligné M. Léotard.

■ **« VRAI DÉBAT » : la retraite à cinquante-cinq ans** constitue *« une mauvaise réponse à un vrai débat »*, ont affirmé les Verts, mardi 14 janvier, dans un communiqué. *« L'embellie serait de courte durée »*, a estimé Guy Hascouët, porte-parole du mouvement écologiste. *« Elle ne permettrait pas un net recul de l'exclusion et risquerait de priver, à terme, les jeunes générations de leurs droits futurs à le retraite. »*

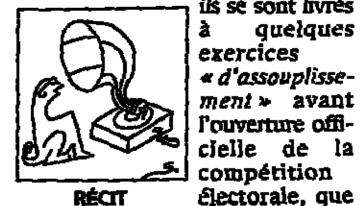
■ **« ÉCRAN » : Lionel Jospin a estimé que la retraite à cinquante-cinq ans** était *« un débat-écran, posé pour en masquer un autre, actuel et réel, celui des fonds de pension »*. Devant le bureau national du Parti socialiste, mercredi 15 janvier, M. Jospin a appelé à une *« bataille forte et claire »* contre les fonds de pension.

■ **IMMIGRATION : Bernard Stasi, vice-président de Force démocrate**, estime, dans une tribune publiée par *Libération* du 15 janvier, que les députés de la *« droite dure »* qui ont amendé, en décembre, le projet de loi sur l'immigration *« rendent un mauvais service à notre pays »*. *« Si la majorité (...) apparaissait dominée par ceux qui considèrent tout étranger comme un suspect (...), elle perdrait immanquablement les élections »*, ajoute le député européen.

■ **CORSE : la mairie de Poggio-Marinaccio et la perception de Piedicroce (Haute-Corse)** ont été les cibles d'attentats, dans la nuit du mardi 14 au 15 janvier, qui ont provoqué des dégâts peu importants. Le maire de Poggio-Marinaccio, Augustin Pasqualini, avait publié il y a quelques jours un communiqué antinationaliste. Le militant d'A Cuncolta André Franceschi, qui s'était rendu, lundi (*Le Monde* du 15 janvier), à la gendarmerie d'Ile-Rousse (Haute-Corse), a été remis en liberté mardi.

Exercices d'« assouplissement » pour la majorité avant la compétition

LA TENUE DE CAMPAGNE a déjà remplacé le manteau de ville pour les responsables de la majorité. Tout au long des cérémonies de vœux organisées mardi 14 janvier, ils se sont livrés à quelques exercices *« d'assouplissement »* avant l'ouverture officielle de la compétition électorale, que chacun a envisagée à sa façon.



RÉCIT

L'expression est de François Léotard. Le président de l'UDF, qui s'exprimait en tant que simple président du Parti républicain, commence sa mise en jambes d'autant plus tôt qu'il entend livrer un combat *« très virulent »* contre les socialistes et leur projet. Revendiquant haut et clair l'étiquette de libéral, M. Léotard a ajouté que *« le débat ne sera pas le marché contre la démocratie, mais la démocratie contre les rigidités »*.

Son compère François Bayrou, président de Force démocrate, a tablé, lui, pour l'emporter, sur les *« résultats palpables »* qu'il attend bientôt de *« l'effort de réforme »* entrepris par le gouvernement, dont il est membre. Mais, même s'il perçoit déjà un *« tressaillement »* de l'opinion, le ministre de l'éducation a reconnu que, pour l'emporter, *« tout le monde sent bien qu'il va falloir une étape d'imagination »*.

Les deux entraîneurs des députés de la majorité n'ont pas la même méthode d'échauffement. Michel Péricard, président du groupe RPR, a fait étalage d'un moral inébranlable. *« Nous sommes optimistes »* pour l'excellent motif qu'il y a *« des raisons de l'être »*, a-t-il ainsi déclaré. Selon lui, tous les signes en témoignent : *« On voit le ciel se découvrir. Les choses sont en train de changer. Le plus dur est derrière nous. On va commencer les récoltes »*, a-t-il énuméré impavide.

Pour Gilles de Robien, ces chants anticipés de victoire sont prématurés. Le président du groupe UDF a fait valoir, peu après son homologue, que l'on *« ne récolte pas en hiver »*. Le maire d'Amiens a préféré rappeler les efforts qui attendent encore la majorité, et d'abord en matière de baisse des impôts. En revanche, M. de Robien a souligné les risques du débat sur la *« flexibilité »*, qu'il a, sans ciller, qualifié de *« vraiment débile, inutile et pas constructif »* : *« Ce sont des débats qui fâchent tout le monde. C'est une sorte de chiffon rouge qu'on agite devant les partenaires sociaux. »*

Fâcher tout le monde n'entrait en tout cas pas dans les intentions d'Alain Juppé. Le premier ministre, qui recevait à Matignon les députés de « sa » majorité, a au contraire longuement vanté les *« relations amicales qui se sont petit à petit nouées »*, ce qui, selon lui, n'était à l'origine *« pas évident »*. Après avoir remercié ses invités des *« petits mots »* par lesquels ils avaient accueilli son *« petit bouquin »*, il s'est félicité du soutien que lui accorde une majorité *« vivante, imaginative, exigeante, réformatrice et en toutes circonstances loyale »*.

« LA CAMPAGNE EST COMMENCÉE »

Même s'il a admis que *« les Français n'attendent pas qu'on leur parle aujourd'hui »* des élections, le premier ministre a reconnu que chacun a *« cela en tête »*. Il n'a donc pas esquivé le sujet. Devant Philippe Séguin, François Léotard et François Bayrou, le président du RPR a appelé la majorité à la *« mobilisation »*, à l'*« union »* et la *« cohésion »*, dont il s'est institué le garant : *« Je ferai tout, sous mes différentes casquettes (...) pour que cette union de la majorité, cet équilibre entre les forces qui la constituent, soient respectés. »*

Ni Nicolas Sarkozy, qui présentait à la même heure ses voeux à sa mairie de Neuilly (Hauts-de-Seine), ni Edouard Balladur n'étaient là pour entendre le chef du gouvernement. L'ancien premier ministre, qui accueillait au même moment ses électeurs du 15e arrondissement de Paris, a lui aussi reconnu que *« la campagne électorale est commencée »*. *« Il n'est que temps »*, a-t-il même assuré en aparté.

« Je compte m'impliquer moi-même pleinement dans cette action pour convaincre », a annoncé l'ancien candidat à l'élection présidentielle, en pressant le gouvernement d'aller plus loin dans la réforme fiscale et de baisser la TVA : *« Bien des solutions existent : peut-on se résigner à ne rien faire ? »* Les exercices d'assouplissement révèlent parfois quelques raideurs.

Cécile Chambraud

JUSTICE Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a rédigé à l'intention du président de la République un avis sur les liens entre le parquet et le garde des sceaux. Dans *ce texte, daté du 19 décembre 1996,* la formation parquet du Conseil propose d'accroître les garanties de nomination des magistrats du ministère public et de supprimer les instructions individuelles du garde des sceaux. ● LA COMMISSION DE RÉFLEXION sur la justice annoncée par Jacques Chirac, le 12 décembre dernier, devrait être installée avant la fin de la semaine prochaine. Composée d'une vingtaine de membres, elle devra rendre ses conclusions dans les six mois. ● DEPUIS L'ÉCLOSION DES « AFFAIRES », à la fin des années 80, le débat sur le statut du parquet a sensiblement évolué. Jadis hostile à l'autonomie du ministère public, le PS est à présent partisan d'une plus grande indépendance.

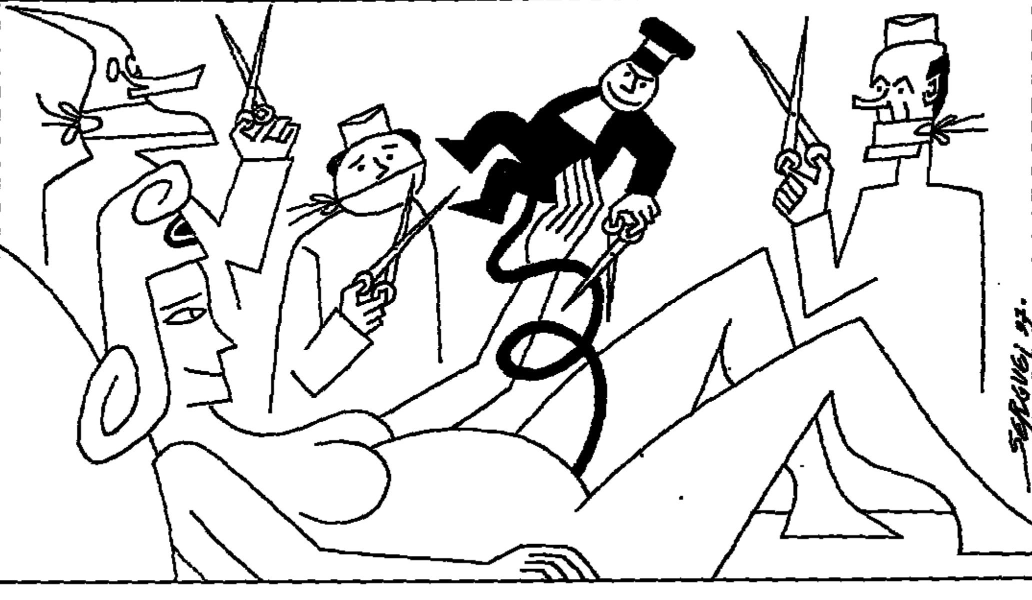
Le CSM transmet à M. Chirac un avis prônant l'autonomie du parquet

Dans ce texte daté du 19 décembre 1996, le Conseil supérieur de la magistrature souhaite que la nomination des procureurs ne dépende plus du pouvoir politique. Il demande également que les instructions individuelles du garde des sceaux soient supprimées

DISCRÈTEMENT, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) vient d'apporter sa pierre au débat sur l'indépendance du parquet lancé au mois de décembre dernier par Jacques Chirac. Chargé, aux termes de la Constitution, d'« *assister* » le chef de l'Etat, le CSM a soumis « *à l'attention de Monsieur le président de la République* » deux propositions qui lui paraissent « *susceptibles d'orienter la nécessaire réforme de l'institution judiciaire* ». Dans un avis daté du 19 décembre 1996, la formation parquet du CSM propose d'accroître les garanties de nomination des magistrats du parquet et d'interdire au garde des sceaux de donner des instructions individuelles.

Pour le CSM, cette démarche est une première. Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, les « sages » ont rendu un seul avis. Le 22 décembre 1994, en pleine affaire Schuller-Maréchal, François Mitterrand leur avait demandé d'étudier « *les conditions dans lesquelles le juge Halphen pourrait être dessaisi des dossiers qu'il instruit actuellement sur une affaire de fausses factures* ». Cette fois, le Conseil n'a pas attendu que le chef de l'Etat fasse appel à lui. Il agit, précise-t-il, dans le cadre de l'« *exercice de la mission d'assistance* » prévue par les textes fondateurs de 1958. « *Le Conseil a le pouvoir constitutionnel de donner au président son avis sur toute question concernant l'indépendance de la magistrature* », écrivait-il dans son rapport annuel, en 1995.

La première proposition du CSM concerne la nomination des magistrats du parquet. Actuellement, leur carrière dépend étroitement du bon vouloir du pouvoir politique : le procureur général près la Cour de cassation et les procureurs généraux des cours d'appel sont nommés en conseil des ministres, sans que le CSM soit consulté. Pour les procureurs, le Conseil se contente de rendre un avis que le ministre de la justice n'est pas tenu de suivre. « *Ces particularités nourrissent, à l'intérieur même du corps de la magistrature mais aussi dans l'opinion publique, le soupçon sur l'indépendance des magistrats concernés vis-à-vis du pouvoir politique et sur leur liberté d'action,* souligne la formation parquet du CSM. *L'institution judiciaire gagnerait donc à voir disparaître un tel soupçon, même s'il est largement injustifié.* »



Le Conseil propose ainsi que les nominations des magistrats du parquet, placés « *sous l'autorité* » du garde des sceaux, obéissent aux mêmes règles que celles des magistrats du siège, qui sont indépendants. Dans ce nouveau schéma, le CSM serait chargé de faire des propositions pour les postes de procureurs généraux et de procureurs de la République, comme elle le fait actuellement pour les premiers présidents des cours d'appel et les présidents de tribunaux. Seuls les substituts continueraient à être nommés sur proposition du garde des sceaux, mais après un avis conforme du CSM. « *Ainsi,* conclut l'avis, *se trouverait concrètement appliqué le principe de l'unité de la magistrature, d'ores et déjà affirmé par les textes qui la régissent.* »

La seconde proposition du CSM concerne les liens entre le ministre de la justice et les parquets. Au nom de la tradition jacobine, le garde des sceaux a aujourd'hui le droit de donner au ministère public des orientations de politique pénale par le biais de circulaires. Ce principe qui permet de donner aux alternances politiques une traduction judiciaire s'accompagne de dispositions nettement plus discutées. Aux termes du code de procédure pénale, le ministre de la justice peut donner aux parquets des instructions écrites concernant des dossiers particuliers. Au mois de décembre, Jacques Toubon a ainsi transmis au procureur de Paris son avis sur la procédure concernant Louise-Yvonne Casetta, considérée comme la trésorière officieuse du RPR.

> « Le ministre doit se voir expressément retirer tout pouvoir dans la conduite des procédures particulières »

Dans le texte transmis à Jacques Chirac, la formation parquet du CSM ne remet pas en cause le fait que les orientations générales de la politique pénale soient mises en musique par la Place Vendôme. « *Chargé de mettre en œuvre, en matière criminelle, la politique définie par le gouvernement dont il est membre, le ministre de la justice doit conserver la charge de la coordination et de l'harmonisation qui s'imposent dans l'exercice de l'action publique,* estime-t-il. *Il demeure donc de sa responsabilité de donner aux magistrats du parquet toutes instructions utiles quant aux orientations générales qui doivent être suivies et aux grands choix qui doivent être effectués.* »

En revanche, le CSM souhaite que les instructions individuelles soient désormais interdites. « *Le ministre de la justice doit se voir expressément retirer tout pouvoir dans la conduite des procédures particulières,* souligne-t-il. *Dans un tel dispositif, les magistrats du ministère public apprécient seuls la suite à donner aux plaintes et dénonciations dont ils sont saisis. Ils déterminent seuls le sens des réquisitions, orales mais aussi écrites, qu'il leur appartient de prendre, cela à tous les stades de la procédure.* » Le CSM précise toutefois que les magistrats du parquet continueront à agir dans « *le respect du pouvoir hiérarchique inhérent à l'organisation du parquet* » : les substituts exerceront leurs fonctions sous l'autorité du procureur, lui-même placé sous le contrôle du procureur général.

Ces propositions sont bien accueillies par les deux principaux syndicats de magistrats. « *Elles sont à la fois raisonnables, compatibles avec la tradition juridique française et faciles à mettre en œuvre,* remarque le secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), Valéry Turcey. *Le CSM, qui est parfaitement dans son rôle, puisqu'il est chargé d'assister le chef de l'Etat, montre une fois de plus la voie à suivre.* » « *Ces propositions vont dans le bon sens puisque l'on sait que c'est en pesant sur la carrière des magistrats et en donnant des instructions que l'exécutif fait pression sur la justice,* renchérit le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier. *Pour que la réforme soit complète, il faudrait un CSM plus indépendant du pouvoir politique.* »

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) se montre en revanche très critique à l'égard de la démarche du CSM. « *Il est étonnant que le Conseil émette un avis sur un problème qui relève de la seule volonté du législateur,* déclare son président, Georges Fenech. *Sur le fond, nous pensons qu'il faut maintenir la subordination hiérarchique du parquet, le système de nomination actuel et le principe des instructions individuelles du garde des sceaux. Pourquoi la société devrait-elle se priver d'un avocat, par la voix de son premier élu et représentant, le ministre de la justice ?* »

A. C.

Une instance rénovée en 1993

Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui « *assiste* » le président dans sa tâche de garant de l'indépendance de la magistrature, examine les nominations de magistrats, à l'exception de celles des procureurs généraux. Il fait des propositions pour les premiers présidents, les présidents et les magistrats du siège de la Cour de cassation. Il rend un simple avis pour les procureurs.

Avant la réforme constitutionnelle de 1993, les neuf membres du CSM étaient tous désignés par le président de la République. Aujourd'hui, le Conseil comprend trois personnalités désignées par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale, un conseiller d'Etat élu par l'assemblée générale du Conseil, et six magistrats élus par leurs pairs. Il est divisé en deux formations : une formation compétente à l'égard du siège et une formation compétente à l'égard du parquet.

COMMENTAIRE

PETITE RÉVOLUTION

Sous une allure apparemment technique, les propositions du Conseil supérieur de la magistrature représentent une petite révolution. Actuellement, la dépendance du ministère public est en effet liée à l'intime combinaison de deux mécanismes : le droit, pour le garde des sceaux, de choisir les procureurs et les procureurs généraux, et le droit, pour ce même ministre, de donner aux parquets des instructions dans les dossiers en cours.

Si l'action publique s'était toujours exercée avec conviction et impartialité, nul ne songerait aujourd'hui à remettre en cause un statut vieux de plus de mille ans. Les « affaires » ont cependant montré que cette dépendance générait jour après jour une gestion très « politique » de l'action publique : comment demander au ministre de la justice d'oublier, lorsqu'il donne des instructions, qu'il a jadis été le trésorier du PS, comme Henri Nallet, ou le secrétaire général du RPR, comme Jacques Toubon ?

La commission annoncée par M. Chirac sera chargée, et c'est une bonne chose, d'engager une réflexion approfondie sur le ministère public français. Lorsqu'il bascule dans la polémique, ce débat sombre rapidement dans un affrontement entre les tenants du statut actuel, qui insistent sur la seule légitimité du politique, et les défenseurs de l'indépendance du parquet, qui mettent en avant les principes de transparence et d'impartialité.

En deux pages, l'avis du CSM a le mérite de tracer une autre voie. Sans remettre en cause la tradition française de la subordination hiérarchique, le Conseil propose une réforme simple et pragmatique qui permettrait d'alléger considérablement le poids de l'exécutif sur l'autorité judiciaire : tout en conservant la possibilité de définir une politique pénale, le garde des sceaux ne pourrait plus intervenir dans les affaires individuelles et ne conserverait plus la maîtrise des nominations. Pour cela, nul besoin de mettre totalement à bas le système français.

Anne Chemin

La commission de réflexion devrait compter une vingtaine de membres

LA COMMISSION de réflexion sur la justice annoncée lors de l'allocution télévisée du 12 décembre 1996 par Jacques Chirac devrait être installée avant la fin de la semaine prochaine. « *La mise en place a été un peu retardée par les fêtes,* admet-on Place Vendôme. *Pour le moment, la lettre de mission n'est pas encore définitivement rédigée mais nous y travaillons. Quant à la constitution de la commission, elle est en cours : il faut qu'elle soit large et diversifiée mais il faut également éviter une instance pléthorique, ce qui retarderait les travaux.* »

Le président de la commission devrait être l'actuel premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche. Membre, à la fin des années 80, de la commission « justice pénale et droits de l'homme », présidée par le professeur de droit Mireille Delmas-Marty, M. Truche a accompli la quasi-totalité de sa carrière au parquet. Il a été substitut à Arras, Dijon et Lyon, procureur adjoint à Lyon, avocat général à Douai et Grenoble, procureur à Marseille et procureur général à Lyon et Paris, avant d'atteindre, en 1992, le plus haut poste du ministère public français : procureur général près la Cour de cassation.

La commission de réflexion devrait compter une vingtaine de membres. Dans son intervention télévisée, Jacques Chirac avait fait référence aux travaux sur le code de la nationalité réalisés en 1987 par la commission Marceau Long, qui en comptait dix-huit. Elle devrait réunir des professionnels du droit – magistrats et avocats – mais aussi des personnalités plus éloignées des palais de justice : des constitutionnalistes, des spécialistes de procédure pénale, des philosophes du droit, des journalistes ou des représentants de la « société civile ».

DÉBAT DE FOND

Plusieurs responsables de la majorité ont indiqué qu'ils ne souhaitaient pas que des parlementaires participent à cette commission. C'est notamment le cas de Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, qui considère que cette solution risquerait de « *créer une équivoque* ». Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin (RPR), estime pour sa part que les députés doivent intervenir en amont d'un éventuel projet de loi, en créant, par exemple, une mission d'information parlementaire une fois remis le rapport de la commission.

La lettre de mission qui est en cours de rédaction devrait évoquer les deux principaux sujets dont Jacques Chirac avait fait état le 12 décembre : les liens entre le parquet et le garde des sceaux et le respect de la présomption d'innocence. « *Le champ de réflexion sera clairement délimité mais ces deux thèmes sous-tendent un débat de fond sur la place de la justice dans la société* », note-t-on à la chancellerie. La commission, qui pourrait procéder à des auditions publiques, comme la commission Marceau Long, devra rendre ses conclusions dans les six mois.

A. C.

Les louvoiements des hommes politiques sous la pression des affaires

NÉ à la fin du Moyen Age, le ministère public français est à la fois l'héritier de la Royauté – les magistrats du parquet sont les lointains descendants des « *gens du Roi* » – et celui de la Révolution. « *Tout délit qui attaque la société attaque la nation,* proclamait Maximilien Robespierre en 1790. *C'est donc à la nation à en poursuivre seule la vengeance ou à la poursuivre concurremment avec la partie lésée.* » Deux siècles plus tard, le ministère public est toujours placé, aux termes du statut de 1958, « *sous l'autorité* » du garde des sceaux.

Depuis l'émergence des « affaires », à la fin des années 80, le parquet est au centre de tous les débats sur l'indépendance de la magistrature. Les procureurs interviennent en effet à un moment-clé de la procédure puisqu'ils sont chargés d'engager les poursuites. C'est donc à travers eux que les gardes des sceaux, de droite comme de gauche, ont tenté d'étouffer les « affaires ». Lorsque la justice d'Evry s'est intéressée de trop près à Xavière Tiberi, le directeur des affaires criminelles, Marc Moinard, et le directeur central de la police judiciaire, Bernard Gravet, ont ainsi désespérément tenter de joindre, dans l'Himalaya, le procureur Davenas afin d'empêcher l'ouverture d'une information judiciaire.

COUPER LES LIENS

Sur ce débat, le Parti socialiste a considérablement évolué. Au début des années 90, alors qu'il était encore au pouvoir, le PS défendait avec conviction la dépendance du parquet. « *Couper les liens qui unissent dans notre système les procureurs à la République, par exemple en les constituant en corps autonome sans rapport hiérarchique avec la chancellerie, serait un mauvais coup porté au rôle et au rang de la justice dans l'Etat Républicain* », écrivait en 1992 Michel Vauzelle, le garde des sceaux de Pierre Bérégovoy. La même année, Henri Nallet s'opposait clairement à la conception d'un parquet autonome. « *Je crois qu'il faut combattre cette idée,* écrivait-il dans son livre *Tempête sur la justice. Non pour restaurer une conception de l'action publique aujourd'hui critiquée mais parce qu'elle touche à l'organisation des pouvoirs publics et au rôle de l'Etat dans la nation.* »

Quatre ans plus tard, au cours de sa convention nationale d'Evry, le 30 juin 1996, le PS a adopté des positions radicalement différentes. « *Pour assurer l'indépendance, le lien qui existe aujourd'hui entre le garde des sceaux et le parquet doit être coupé,* note le texte. *La chancellerie doit bien sûr conserver les compétences nécessaires pour fixer les orientations de la politique pénale du pays et en surveiller l'application. Mais il faut définitivement retirer à l'exécutif la possibilité d'intervenir dans les affaires individuelles.* » Le PS proposait alors que le statut des magistrats du parquet soit aligné sur celui des magistrats du siège et que leur carrière relève d'un Conseil supérieur de la justice.

Attachés à la conception française du statut, les centristes défendent une position plus mesurée. Lorsqu'il était Place Vendôme, Pierre Méhaignerie (CDS), qui s'était engagé à ne pas entraver le cours de la justice, avait fait inscrire dans la loi que les instructions du garde des sceaux devaient être « *écrites et versées au dossier* ». Peu avant son départ, en février 1995, il avait déclaré qu'il souhaitait le maintien des instructions individuelles mais qu'il fallait inscrire dans les textes l'interdiction de donner des ordres de classement. Il rejoignait ainsi Charles Millon et Jean-Jacques Hyest, qui avait rédigé une proposition de loi en ce sens en 1994.

Attaché à la tradition française de subordination, Jacques Chirac avait défendu, lors de la campagne présidentielle de 1995, le particularisme français. Lors du débat télévisé avec Lionel Jospin, il s'était contenté de préciser qu'il souhaitait que la loi interdise « *officiellement* » au ministre de la justice d'empêcher un procureur d'engager des poursuites. Lorsqu'il était député, Jacques Toubon était d'un tout autre avis mais il a beaucoup évolué. Lors d'une réunion avec les procureurs généraux, le 5 juillet 1996, il a vigoureusement défendu le statut actuel, soulignant que la « *politique judiciaire est une responsabilité du gouvernement* ».

A. C.

nomie du parquet

La justice accorde la légitime défense au garçon de sept ans qui a tué sa mère

« Je suis trop petit pour mourir », a dit l'enfant aux policiers

Un garçon de sept ans a détaillé aux policiers de Corbeil-Essonnes les circonstances qui l'ont conduit à tuer sa mère, lundi 13 janvier, de plusieurs coups de couteaux. En proie à ce que les psychiatres considèrent comme une profonde crise de mélancolie, cette femme de quarante ans avait auparavant tenté d'étouffer puis d'étrangler son enfant. Reconnaissant la *« légitime défense »*, le parquet n'ouvrira pas d'information judiciaire.

LES POLICIERS n'y ont d'abord pas cru. Une journée de vérifications, l'autopsie de la victime et l'audition détaillée du jeune meurtrier leur ont été nécessaires pour *« se convaincre de l'impensable »*, comme dit l'un d'entre eux. Mais ils n'ont à présent plus aucun doute : Kevin, sept ans, a tué sa mère, lundi 13 janvier au matin, dans l'appartement familial de Corbeil-Essonnes (*Le Monde* du 15 janvier), parce qu'il se pensait *« trop petit pour mourir »*.

Ces mots, le jeune garçon les a répétés des dizaines de fois à l'enquêteur de la brigade des mineurs qui l'a entendu, lundi soir, à l'hôpital d'Evry. Pendant une demi-heure, ils sont venus ponctuer son récit, sans en altérer toutefois la précision. De la tentative de sa mère de l'étouffer à son réveil, jusqu'à ces deux coups mortels, portés avec un couteau de cuisine, Kevin a tout raconté. *« Calmement, avec cohérence et logique, comme un adulte, convaincu qu'il était en état de légitime défense »*, précise un policier.

Il est un peu plus de 8 heures lorsque Suzana, sa mère, âgée de quarante ans, pénètre dans la chambre de Kevin. Sur la porte d'entrée de l'appartement, elle a punaisé un mot, à l'attention de la voisine qui, tous les matins, conduit le garçon en classe avec ses propres enfants : *« Aujourd'hui, pas d'école. »* Elle s'approche du lit et réveille l'enfant : *« Tu n'iras plus à l'école, je vais m'occuper de toi »*, lui confie-t-elle. Le garçonnet n'a pas le temps de comprendre. Elle saisit l'oreiller, le plaque contre le visage de l'enfant et appuie. Kevin se débat, suffoque. *« Je vais t'emmener au paradis rejoindre Tonton »*, explique la mère. En pleine bouffée délirante, Suzana ne pense plus qu'à son frère, mort d'un cancer il y a deux mois, au Pérou. Elle n'a pas supporté cette disparition, pas plus qu'elle ne se pardonne de n'avoir pu se rendre à l'enterrement. Elle a consulté un médecin généraliste, qui lui a prescrit des tranquillisants. Elle a même rendez-vous, jeudi 16 janvier, chez le psychiatre. Mais la dépression n'a pas attendu : ce lundi matin, elle s'est transformée en volonté farouche de mourir et d'entraîner son enfant avec elle.

Kevin parvient pourtant à se dégager. *« Je lui ai dit : je suis trop jeune pour aller au paradis »*, raconte l'enfant. Il se jette hors du lit et se précipite dans le couloir. Il est immédiatement rattrapé par sa mère, qui tente alors de l'étrangler avec une écharpe. Kevin se protège avec ses mains, se libère. Il se rue dans la cuisine. Une nouvelle fois, sa mère le rejoint, passe l'écharpe autour du cou, et serre, comme en témoignent les traces portées par l'enfant. Le garçonnet saisit alors un couteau sur le bord du lave-vaisselle. Et frappe. Plusieurs coups, au visage. Mais la mère ne lâche pas prise. Il attrape alors un autre couteau, *« car le premier ne coupait pas assez »*, précisera-t-il à l'enquêteur, et porte de nouveaux coups. A la taille, au foie, et surtout au cœur.

Devant le corps de sa mère, Kevin n'hésite pas. Il appelle son père, un employé d'EDF, âgé de trente-six ans, et lui raconte ce qui vient de se passer. L'homme se précipite à la maison, tente de ranimer sa femme, puis appelle les secours. Mais le SAMU et les pompiers ne peuvent que constater le décès de la mère.

L'enfant est alors conduit au service médico-judiciaire de l'hôpital d'Evry. Il est immédiatement examiné par un médecin-légiste, puis entendu par un psychiatre, avant d'être placé au service de pédiatrie. Pendant ce temps, les policiers effectuent les premières constatations. Ils ont en effet peine à croire à un tel scénario. *« Nous pensions que cela pouvait être une histoire qu'un adulte lui aurait mise en tête »*, explique l'un d'eux. Ils vérifient l'emploi du temps du père, mais surtout s'assurent que la mère, poussée par sa pulsion suicidaire, ne s'est pas portée elle-même les premiers coups, imitée ensuite par son fils. Les relevés d'empreinte comme l'autopsie, pratiquée mardi matin, étaient jugés *« formels »*, mardi soir, par la sûreté départementale.

PAS D'INFORMATION JUDICIAIRE

La nouvelle a provoqué la stupeur dans ce quartier tranquille du centre de Corbeil. Ceux qui connaissaient la famille parlent de parents unis, d'un enfant *« choyé »*. Discrète, la mère accompagnait régulièrement son seul enfant dans le jardin de leur petite résidence. *« Gentil »*, *« bien élevé »*, Kevin ne semblait poser aucun problème, pas plus dans le petit immeuble où sa famille occupe un appartement au premier étage, que dans sa classe de CE1.

Une vie tranquille, aujourd'hui bouleversée, que l'institution judiciaire aimerait cependant autant que possible préserver. Même si un mineur de moins de treize ans ne peut pas, en tout état de cause, être condamné, la procédure prévoit qu'un juge d'instruction peut être saisi pour examiner les faits. Mais le parquet d'Evry, considérant la *« légitime défense »* comme établie, a décidé de ne pas ouvrir d'information judiciaire. Un juge pour enfants devrait juste être désigné, jeudi 16 janvier, afin d'examiner les mesures d'assistance éducative nécessaire à la *« protection »* de Kevin. Au tribunal, on indiquait, mardi, que l'enfant serait éloigné quelque temps du domicile familial où s'est déroulé le drame. Il pourrait être placé chez sa grand-mère.

Nathaniel Herzberg et Sylvia Maric

Pour les psychiatres, il importe de « déculpabiliser » Kevin

LES PSYCHIATRES sont déconcertés. Sans se risquer à poser le moindre diagnostic à partir des quelques éléments objectifs rassemblés par les enquêteurs, ils soulignent de façon unanime le caractère *« rarissime »* de ce meurtre commis par un enfant. *« Je ne suis pas sûr qu'il soit possible de retrouver un seul précédent de matricide dans les revues médicales internationales »*, nous a confié, mardi 14 janvier, le professeur de psychiatrie infantile Didier-Jacques Duché. *« En quarante ans d'exercice, je n'ai rencontré que cinq ou six cas d'enfants criminels, nous a-t-il précisé, et jamais dans un tel contexte. »* Les mineurs criminels sont le plus souvent des adolescents. *« Quand Hervé Bazin a essayé de tuer Folcoche*, rappelle l'expert, *il avait déjà treize ou quatorze ans ! »*

UN SOUTIEN « LE PLUS DISCRET POSSIBLE »

La *« grande maturité »* du petit Kevin frappe aussi les psychiatres. Le fait qu'il ait porté plusieurs coups de couteau témoigne, selon le professeur Serge Lebovici, spécialiste de psychiatrie périnatale, d'*« une maturité exceptionnelle »*.

Le geste de la mère, s'il s'avère qu'elle a bien essayé d'étouffer puis d'étrangler son fils, pourrait être interprété comme un *« suicide altruiste lors d'une forte crise de mélancolie »*, interprète-t-il. Celle-ci, dépressive, avait peut-être l'intention de mettre fin à ses jours après avoir supprimé son enfant. La phrase : *« Je suis trop petit pour mourir »*, répétée, selon les policiers, par le jeune enfant, doit par ailleurs être prise avec circonspection car elle pourrait, à en croire le professeur Duché, avoir été *« un peu suggérée »* au cours de l'interrogatoire.

Tous s'accordent à penser que le suivi de l'enfant doit lui permettre de *« déculpabiliser »*. *« Il faut le laisser tranquille*, estime le professeur Duché, *et ne pas le maintenir dans cette histoire. »* S'il est *« nécessaire de l'écouter »*, son soutien psychothérapeutique *« doit être le plus discret possible et ne surtout pas prendre l'allure d'un interrogatoire policier »*. *« Je redoute que cet enfant n'ait déjà été beaucoup trop interrogé »*, ajoute encore le professeur Duché.

Le professeur Cyril Koupernik, neuropsychiatre, estime nécessaire de *« garder avec l'enfant un contact de type psychothérapeutique, mais pas trop interventionniste »*. Il s'agit de maintenir *« une sorte de lien avec lui, mais à sa demande*, ajoute-t-il, *l'essentiel étant qu'il ait la possibilité de parler avec quelqu'un »*. Le devenir psychique de Kevin demeure incertain. Une dépression, voire un suicide, n'est pas à exclure, mais il pourrait tout aussi bien ne rien se passer. *« Une amnésie serait presque souhaitable »*, conclut le professeur Duché.

Laurence Folléa

Michel Delebarre invoque le « secret défense » pour les écoutes de l'Elysée

Il a été mis en examen ainsi que Paul Barril

L'ANCIEN MINISTRE et actuel maire (PS) de Dunkerque (Nord) Michel Delebarre a réagi, mardi 14 janvier, à sa mise en examen pour *« complicité d'atteinte à la vie privée »* dans l'affaire des écoutes téléphoniques de l'ancienne cellule antiterroriste de l'Elysée, effectuées sous la présidence de François Mitterrand (nos dernières éditions du 15 janvier). Directeur du cabinet de Pierre Mauroy à Matignon d'avril 1982 à juillet 1984, M. Delebarre exerçait, à ce titre, la tutelle sur le Groupement interministériel de contrôle (GIC), l'organisme chargé des *« interceptions de sécurité »* gouvernementales.

Affirmant que *« 600 autorisations d'écoutes avaient été supprimées à l'époque et que des consignes claires avaient été données pour interdire les écoutes des hommes politiques, des journalistes ou des avocats et magistrats »*, M. Delebarre a précisé que *« les procédures et contenus »* des écoutes réalisées – *« dont l'objet relève de la lutte contre le grand banditisme, les trafics d'armes, la drogue et le terrorisme »*, estime-t-il – *« relèvent du secret défense »*.

Notifiée par courrier le 9 janvier, la mise en examen de M. Delebarre vise les surveillances commandées par la fameuse cellule sur Jean-Edern Hallier, auxquelles l'ancien ministre est soupçonné d'avoir donné son aval. Ce rebondissement procédural aura donc précédé de quelques jours le décès de l'écrivain-polémiste, survenu dimanche 12 janvier à Deauville. Ancien familier de l'entourage de M. Mitterrand, Jean-Edern Hallier était, on le sait, devenu l'une des cibles privilégiées des écoutes de la cellule de l'Elysée, parce qu'il s'efforçait de publier un pamphlet sur la vie privée de l'ancien président.

Entre le 4 septembre 1985 et le 19 mars 1986, les ordinateurs du 2, rue de l'Elysée, siège des hommes de Christian Prouteau, avaient enregistré quelque 640 transcriptions d'écoutes visant directement ou indirectement Jean-Edern Hallier. Successeur de M. Delebarre à Matignon, Louis Schweitzer – actuel PDG de Renault – avait reconnu avoir *« donné son accord »* à une écoute de l'écrivain, ajoutant : *« Dans mon souvenir, l'écoute de Jean-Edern Hollier avait été autorisée avant ma prise de fonction »* (*Le Monde* du 15 mars 1996).

Interrogé à titre de témoin, le 7 décembre 1995, par le juge Valat, M. Delebarre avait nié avoir autorisé la surveillance de l'écrivain. Mais cette dénégation a été contredite par le témoignage du général Claude Gervais, chargé des questions liées au renseignement au cabinet de M. Mauroy entre 1982 et 1984. Le 2 mai 1996, cet officier avait affirmé au juge avoir *« rendu compte directement à M. Delebarre »* des pratiques de la cellule qui, affirmait-il, avait *« franchi la ligne jaune »*.

À L'ORIGINE DES RÉVÉLATIONS

Outre M. Delebarre, le juge Valat a mis en examen l'ex-capitaine de gendarmerie Paul Barril, pour *« recel de traitement automatisé illicite d'informations nominatives par des moyens moyens frauduleux, déloyaux ou illicites »*. A travers ce chef de mise en examen contourné se trouve accrédité le soupçon selon lequel l'ancien gendarme serait à l'origine des révélations initiales de *Libération*, en 1993, sur les écoutes de la cellule. Ce soupçon repose sur le contenu d'une écoute de M. Barril lui-même, effectuée par la DGSE le 25 février 1993, et sur laquelle le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), Paul Bouchet, avait demandé et obtenu du premier ministre, M. Juppé, la levée du *« secret-défense »*. M. Barril en a toujours contesté le contenu.

Le juge Valat a enfin mis en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »* quatre anciens membres de la cellule : Jean Orluc, Michel Tissier et Dominique Mangin, tous trois policiers, et Marie-Pier Sajous, ancienne secrétaire de M. Prouteau à l'Elysée. Dans un arrêt du 30 septembre 1996, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris avait qualifié l'*« institutionnalisation »* d'un *« système »* d'écoutes à l'Elysée d'*« attentat à la constitution »*. Si cet arrêt n'est pas infirmé par la Cour de cassation, qui doit examiner le dossier le 18 février, il ouvre la voie à un procès qui comptera donc quelques prévenus supplémentaires.

Hervé Gattegno

Jean-Pierre Changeux, président du comité national d'éthique

« Anticiper les développements de la science et leurs risques »

JACQUES CHIRAC devait ouvrir, mercredi 15 janvier les journées annuelles du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Dans un entretien au *Monde*, le professeur Jean-Pierre Changeux, qui préside cette institution créée en 1983, plaide en faveur d'une *« vigilance éthique »*



JEAN-PIERRE CHANGEUX

« Quel sera le thème central de vos journées annuelles ?

– Ces journées vont nous permettre de réfléchir sur le thème de l'universalité de l'éthique et des diversités culturelles, un thème d'une actualité brûlante dans une société comme la nôtre, où apparaissent des problèmes d'identité et de pluralisme culturels. Sur les questions d'éthique posées par le développement de la science, il est important de savoir s'il est possible d'accéder à une forme d'accord. Il s'agit là pour moi d'une question centrale.

– Ce thème peut être abordé d'une autre manière, à partir des difficultés rencontrées à l'échelon européen pour s'accorder sur quelques dispositions communes. A commencer par les recherches sur l'embryon humain...

– Les choses ne peuvent pas se faire très rapidement. Les mentalités évoluent. Chaque pays européen a ses propres traditions. Il existe des difficultés, que nous ne devons pas sous-estimer, mais il faut aussi se méfier de la pensée unique, d'un accord qui serait artificiel et en contradiction flagrante avec la manière de penser de chaque société et qui se heurterait à une non-acceptabilité. On ne doit pas s'attendre à ce que tout avance rapidement, facilement. L'important est que le dialogue ait lieu. Concernant la recherche sur l'embryon humain, il ne faut pas, d'emblée, poser le problème sous l'angle de l'universalité. Il faut partir d'exemples précis et non avec des *a priori* philosophiques ou religieux. Sans quoi, on est sûr d'échouer. Ce type d'analyse est en cours, par exemple, à propos des cellules embryonnaires (*« stem cells »*), qui pourraient avoir un intérêt thérapeutique considérable, notamment en matière de greffes de tissus.

– Cette méthodologie a-t-elle, selon vous, été mise en œuvre sur des sujets aussi importants que la micro-injection de spermatozoïdes, pratique qui conduit à organiser la transmission héréditaire de la stérilité ?

– Nous avons débattu de cette question et souligné avec beaucoup de fermeté les risques de cette technique. Mais ce n'est pas à nous de faire appliquer et respecter nos avis consultatifs. C'est au législateur de réagir.

– Vous appelez de vos vœux l'émergence d'une « vigilance éthique ». Qu'entendez-vous par là ?

– Cette notion renvoit à un examen attentif de ce qui se passe dans la recherche, des éventuels détournements ou difficultés qui pourraient se produire. Nous devons également tenter d'analyser comment sont perçues par l'opinion certains résultats et découvertes de la génétique et pointer tout ce qui pourrait conduire à des discriminations. Même si le comité d'éthique n'a aucun pouvoir législatif, administratif, juridique ou policier, nous estimons qu'il faut lancer ce débat, essentiel, au niveau de l'opinion et du Parlement. Les données génétiques doivent demeurer confidentielles et ne peuvent pas faire l'objet d'une utilisation par les employeurs et les assureurs.

» D'une manière générale, nous nous heurtons constamment au problème du « retour » que peuvent avoir les avis de notre comité. Aux Etats-Unis, le Comité national consultatif de bioéthique, qui vient d'être créé, et qui est présidé par Harold Shapiro, professeur d'économie politique à l'université de Princeton, a, sur ce point, adopté une position originale. Selon les statuts de ce comité, les avis doivent être adressés aux différents organismes de l'Etat américain directement concernés par les questions traitées, ainsi qu'aux institutions du Congrès américain ayant à voir avec ces questions. Ces institutions doivent ensuite répondre dans les cent quatre-vingts jours qui suivent.

» Je pense lancer le débat, d'abord au sein du comité, sur l'adoption en France d'un tel dispositif. En pratique, les différents ministères, instituts, administrations ou structures ordinales concernés devraient répondre officiellement à nos avis et nous dire quelles analyses ils en font, quelles conclusions ils en tirent. Pour reprendre l'exemple de la micro-injection de spermatozoïdes, nous aurions adressé, entre autres, notre avis à la direction générale de la santé et à la direction des hôpitaux, et nous disposerions aujourd'hui de leurs réponses argumentées. Une telle procédure pourrait figurer dans un décret d'application de la loi sur la bioéthique de 1994.

– Disposez-vous aujourd'hui des moyens qui vous permettraient d'organiser la « vigilance éthique » que vous souhaitez mettre en œuvre ?

– Nous ne sommes pas habilités à lancer des investigations systématiques. Nous ne pouvons pas, *stricto sensu*, nous constituer en « organisme de vigilance éthique ». On pourrait, en revanche, imaginer la création d'une sorte d'observatoire dans ce domaine qui nous aiderait utilement à élargir le champ de notre réflexion. En toute hypothèse, il nous faut aller au-delà de la simple réponse aux questions dont nous sommes saisis. Il nous faut anticiper les développements de la science et les risques qui les accompagnent. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau et Franck Nouchi

Des locaux du Grand Orient de France ravagés par un incendie à Orange

UN INCENDIE D'ORIGINE CRIMINELLE a complètement détruit les locaux d'une association gérée par le Grand Orient de France, à Orange (Vaucluse). L'incendie a été découvert lundi 13 janvier à 19 heures par une femme qui se rendait à une réunion dans les locaux du Centre d'étude et de recherche culturel et philosophique d'Orange, que se partagent cinq obédiences maçonniques.

Le Grand Orient de France a estimé, dans un communiqué, que, *« par son attachement indéfectible aux valeurs républicaines, il se pose en adversaire naturel des thèses soutenues par l'extrême droite en général et par la municipalité d'Orange en particulier, gérée depuis juin 1995 par le Front national »*. Ce local de 150 m^2 appartient à la municipalité, qui le louait depuis dix-neuf ans au Grand Orient mais souhaitait le récupérer. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRES : le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue**, est convoqué, jeudi 16 janvier, chez le juge parisien Laurence Vichnievsky dans le cadre de l'enquête sur le financement présumé du PCF par la Compagnie générale des eaux (CGE), suite à sa mise en examen, en octobre 1996, pour *« recel de trafic d'influence »*. Egalement mis en examen, l'ancien trésorier du parti, Pierre Sotura, qui a cédé ses fonctions le 8 janvier à Roland Jacquet, est convoqué à la même date.

■ ***JUSTICE* : une demande de levée de l'immunité parlementaire** du député, maire (RPR) d'Etampes (Essonne), Franck Marlin a été adressée au parquet d'Evry par le juge d'instruction Jean-Marie d'Huy, chargé de l'enquête sur des salaires supposés fictifs versés à des membres du RPR de l'Essonne par une entreprise de travaux publics proche du conseil général. – *(Corresp.)*

■ **CASINOS : le directeur du grand casino Riviera à Cannes**, Martin Conway, mis en examen dans une affaire de pots-de-vin avec le maire (UDF-PR) de Cannes, Michel Mouillot, a été remis en liberté, mardi 14 janvier. Les demandes de mise en liberté de Joël Herzog, administrateur de la société mère du grand casino Riviera Noga-Hilton, et de M. Mouillot ont été rejetées par le juge Jean-Pierre Murciano.

■ **TABAC : Jean-Dominique Comolli, le PDG de la Seita, a été condamné**, lundi 13 janvier, par le tribunal correctionnel de Paris, à 80 000 francs d'amende pour publicité en faveur du tabac. En février 1996, la Seita avait organisé l'exposition au Centre Pompidou d'affiches d'un concours visant à renouveler l'emballage des gitanes blondes. Patrick Amsellem, le dirigeant de la société qui avait assuré la promotion de l'exposition, a été reconnu coupable de complicité et condamné à 50 000 francs d'amende.

AMÉNAGEMENT La loi d'orientation pour l'aménagement du territoire, promulguée en 1995, a créé une nouvelle entité territoriale : les « pays ». Quarante-deux expériences tests devaient être menées ; plus de deux cents initiatives ont, en fait, fleuri. ● CETTE NOUVELLE STRUCTURE, qui ne doit pas se substituer aux échelons administratifs existants, s'appuie sur les cohérences historiques et géographiques d'anciennes provinces ou de bassins d'emploi pour engager des actions de développement économique adaptées aux réalités de terrain. ● FORUM ET CENTRE D'ACTION, les « pays » permettent aux élus, aux acteurs socioprofessionnels et au monde associatif de se rencontrer et de coopérer. ● DANS LE LOIRET, le « pays » de Beauce-Gâtinais regroupe 95 communes et 60 000 habitants. ● LE LAURAGAIS, lui, enjambe deux départements et deux régions.

L'émergence des « pays » bouleverse l'organisation du territoire

Cette entité nouvelle, forgée par la loi de 1995 sur l'aménagement du territoire, rencontre un vif succès auprès des élus locaux et des acteurs socioprofessionnels. Elle pourrait devenir la base d'un découpage différent de la France, mieux adapté aux réalités culturelles et plus pertinent sur le plan économique

ORLÉANS
de notre correspondant

Il n'y a pas eu de discours, ni de petits fours. Les élus du pays de Beauce-Gâtinais, qui étrennaient le 10 janvier à Pithiviers leurs nouveaux locaux, ont avalé au pas de charge trois gros dossiers sur le petit commerce en milieu rural, l'assainissement des eaux et la préparation d'une charte verte. *« Epuisons vite l'ordre du jour avant d'être épuisés nous-mêmes »*, a lancé, facétieux, le président du « pays », le sénateur Paul Masson (RPR), maire d'Estouy (Loiret).

Les Beaucerons n'aiment pas se précipiter. Ils ont pourtant été les premiers dans le Centre à constituer un « pays » – 95 communes, 6 cantons, 60 000 habitants – comme le leur proposait la région. Depuis que la candidature beauceronne a été retenue, le 10 mai 1996, huit autres pays (25 000 habitants minimum) sont nés. A terme, c'est une trentaine de contrats de pays qui pourraient être signés, sur la base du volontariat, dans les zones rurales du Centre.

La politique contractuelle est une tradition ancienne ici. Elle avait été initiée au milieu des années 70 par un certain Paul Masson, alors préfet en poste à Orléans, aujourd'hui vice-président du conseil régional. Une révolution à l'époque. *« C'était la fin des subventions accordées au coup par coup, comme des sucettes, à des collectivités travaillant chacune dans leur coin »*, se souvient M. Masson.

Depuis vingt ans, différents contrats – aux sigles barbares (CRAR, VMR, CRIL...) – ont été signés sous l'égide de la région. Quelque 700 millions de francs auront ainsi été injectés en six ans dans quarante-huit contrats régionaux d'initiative locale. Cela permit, par exemple, d'acheter le château de Jean Bédel Bokassa à Villemorant, en Sologne, et de le transformer en centre d'affaires. Avant que la région ne se décide à sauter le pas en



créant ces fameux pays en décembre 1994. *« C'est bien d'avoir 36 000 communes, puisque que ce sont 36 000 points de démocratie. Mais que d'efforts dispersés ! Maintenir la personnalité de chaque commune tout en les amenant à travailler ensemble, voilà la solution »*, répète Paul Masson.

Dans le pays Beauce-Gâtinais, on va travailler à une charte – terme un peu pompeux – de développement. En réalité, les élus de ces étendues beauceronnes ont les yeux fixés sur la future autoroute A 19, reliant l'A 10 à l'A 6 entre Orléans et Courtenay ; une enquête publique sur ce projet d'axe routier va bientôt s'ouvrir. Longtemps contesté, le tracé a été finalement rejeté au nord de la forêt d'Orléans, *« pour la petite histoire, grâce à François Mitterrand »*, rappelle, sourire en coin, Paul Masson. Ce qui satisfait les élus du Pithiverais, qui espèrent créer une zone d'activités *« de dimension européenne »* et sortir ainsi la région de son immobilisme. Une étude a déjà été confiée à un bureau anglais.

Autre dossier qui plonge nombre de maires de petites communes rurales dans l'embarras : l'assainissement individuel de l'eau. La loi impose à présent des schémas qui conditionnent l'attribution des permis de construire.

Le pas franchi est important. Le pays de Beauce-Gâtinais s'est doté de la structure juridique d'un établissement public – le syndicat de coopération intercommunale – et d'un budget de fonctionnement (4 francs par habitant). On a loué des locaux, embauché une animatrice : le pays s'institutionnalise.

« MOBILISER LES RESSOURCES »

Le premier écueil à éviter est de *« superposer un échelon supplémentaire »*, reconnaît Paul Masson. Et de marcher sur les plates-bandes des cantons. L'ancien préfet a dû utiliser tout son savoir-faire pour rassurer des conseillers généraux *« inquiets »*. Mais la fonction de ce type d'élu local, condamné aux *« tournées »* et au *« clientélisme »* dans son canton, a bien vieilli. Le pays est peut-être l'occasion de lui donner un « coup de jeune ».

Il y a aussi le risque que le pays devienne vite un enjeu politique et que ses responsables *« sentent monter en eux les effluves de la puissance »*. D'où la nécessité, estime le sénateur du Loiret, d'avoir un budget de fonctionnement *« modeste »*. Ici, il ne devrait pas excéder 1,5 million de francs. *« Il appartient aux élus de s'autocontrôler. C'est-à-dire de s'interdire de construire des hôtels ou de multiplier les chargés de mission »*, précise Paul Masson. Si on laisse le pays trop grossir, *« il y aura fatalement une dérive qui conduira à constater qu'il y a quelqu'un de trop »*.

Le rôle de cette nouvelle structure ne se limite pas à faire travailler ensemble les acteurs locaux ; il consiste aussi à mobiliser les moyens financiers des autres collectivités publiques – l'Etat, la région, le département, la commune – par le biais de la technique contractuelle. *« Le pays ne se justifie que s'il est un facteur de mobilisation des ressources »* dans un esprit d'intercommunalité. *« Les bailleurs de fonds extérieurs trouveront plus facile de discuter avec un interlocuteur unique qu'avec 95 communes séparément. »*

Régis Guyotat

Le Lauragais monte son réseau d'échanges et d'affinités

TOULOUSE
de notre correspondant

Deux choses peuvent réconcilier le maire socialiste de Castelnaudary (Haute-Garonne), Patrick Maugard, et son rival politique, l'ancien rugbyman Laurent Spanghero, aujourd'hui reconverti dans le cassoulet en boîte : le cassoulet, justement, et la renaissance de leur « pays », le Lauragais.

Il y a deux siècles, cette ancienne province fut coupée en deux par la création des départements : la Haute-Garonne au nord, l'Aude au sud. L'histoire veut que ce dépeçage, réalisé pendant la Révolution française, soit imputable à l'attitude du député du Lauragais, un ecclésiastique réfractaire. Le Lauragais fut ensuite écartelé entre deux régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

A droite comme à gauche, on se réjouit qu'une nouvelle loi de la République permette à l'ancien pays de renouer avec son identité. Même le président du conseil général de la Haute-Garonne, Pierre Izard (PS), se félicite, en sa qualité de maire de Villefranche-de-Lauragais, de cette *« revanche contre le jacobinisme »*.

Le Lauragais
Midi-Pyrénées
Toulouse
HTE GARONNE
Languedoc-Roussillon
AUDE
Golfe du Lion
ESPAGNE

La reconnaissance du Lauragais devrait permettre de pallier les absurdités induites par la division territoriale. Le maire de Castelnaudary cite ainsi le cas de cet agriculteur « transfrontalier » dont le champ ne pouvait bénéficier de la prime européenne blé dur que dans sa seule partie audoise... Mais les collectivités locales auront bien des efforts à faire pour coordonner leur action dans ce nouvel espace. Chaque comité départemental du tourisme propose par exemple des circuits qui se cantonnent dans un morceau du Lauragais. Les panneaux disposés sur les routes de l'Aude montrent ainsi une carte qui ignore superbement le département voisin, plongeant une partie du Lauragais en *terra incognita*... A Revel, on rêve déjà d'une promotion touristique commune, à partir de l'autouroute qui traverse le Lauragais du nord-ouest au sud-est en longeant le canal du Midi.

Pour prévenir la menace d'aspiration-annexion par l'agglomération toulousaine, le Lauragais cherche son salut dans le développement économique « autocentré », selon la terminologie en vigueur dans les bureaux de la Datar (délégation à l'aménagement du territoire). Traduit en langage courant par Laurent Spanghero : *« Pas un coin du Lauragais à moins de trois quarts d'heure de voiture. »* Ou encore, la poste à moins d'un quart d'heure de chez vous.

L'association Lauragais terre d'action est née autour d'un « pack » d'une cinquantaine d'entrepreneurs de Revel et de Castelnaudary, mené par l'ancien rugbyman. Sous l'impulsion de ce bouillant patron, qui ne cache pas ses liens de sympathie avec Charles Pasqua, les socioprofessionnels se sont montrés les plus actifs dans la promotion du « pays » ; un réseau d'échanges et d'affinités s'est mis en place. C'est ainsi que les professionnels du meuble de Revel ont décroché une commande *« très importante »* de l'industrie hôtelière de républiques de l'ex-URSS grâce à un « tuyau » fourni par Laurent Spanghero, également très actif au sein de la chambre de commerce de Carcassonne.

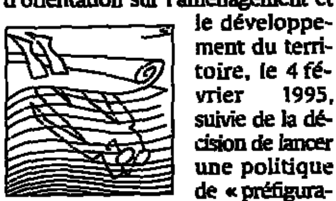
UNE RÉVOLUTION POLITIQUE

Le maire de Revel, Alain Chatillon (div. d.), lui aussi patron reconverti en politique, salue ces nouveaux courants d'échanges. *« Avant, on ne se parlait pas. Je ne savais même pas ce qui se passait à Castelnaudary, puisque ce n'était pas dans mon journal. »* Pour lui, le « pays » préfigure une double révolution politique, en ignorant des frontières administratives *« archaïques »* et en obligeant à des alliances au-delà des étiquettes politiques traditionnelles, *« discréditées »*. Lui-même ancien radical (valoisien), le créateur de la marque Gerblé a réussi la gageure d'implanter une industrie agroalimentaire spécialisée dans la diététique au pays du cassoulet. Le Lauragais, revanche du terroir ou nouvelle manière d'accommoder de vieilles recettes ?

Stéphane Thépot

Le deuxième âge de la décentralisation

CE NE DEVAIT ÊTRE qu'une expérimentation. C'est devenu un raz de marée ou presque. Deux ans après la promulgation de la loi Pasqua d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire, le 4 février 1995, suivie de la décision de lancer une politique de « préfiguration », ce ne sont pas quarante-deux « pays » tests qui sont nés, comme prévu, mais plus de deux cents. A croire que cette nouvelle entité territoriale « colle » mieux que d'autres à la réalité économico-sociale française et à l'air culturel du temps.



ANALYSE

Ce ne sont pourtant pas les structures régionales et locales qui manquent. Il y a même pléthore de « comités Théodule » dans l'Hexagone. Les « pays » seront-ils une coquille vide de plus ?

« LA FRANCE PLURIELLE »

Sans doute pas, car ils ont toutes les caractéristiques pour s'imposer fortement. Grâce à leur cohérence territoriale, économique, historique et culturelle, ils possèdent, en germe, une dynamique de développement. *« C'est une démarche qui propose un nouveau cadre et offre de nouvelles perspectives »*, résume Michel Kotas, chargé à la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire) de mettre en œuvre la politique des pays. Au point que certains pensent déjà qu'ils pourraient avantageusement remplacer les 36 433 communes ou les 3 995 cantons de France, même si le gouvernement affirme avec force qu'il ne s'agit pas de créer un nouvel échelon administratif.

Le succès rencontré par l'expérience tient à plusieurs facteurs. D'abord, les « pays » ne sont pas la propriété privée des élus. Il s'agit d'une structure ouverte, forum d'échange et lieu de travail, que les réseaux socio-professionnels et le tissu associatif ont immédiatement investi. On est loin des bavardages politiques ou des comédies clientélistes. Les « pays » ont toute chance de réussir parce qu'ils réunissent les vrais acteurs. Politiques mais aussi économiques, sociaux et culturels.



Le conseil économique et social régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a produit une étude complète sur l'existence potentielle de « pays » dans la région. Trente « espaces de cohésion » ont été définis qui n'obéissent pas aux frontières administratives départementales ou cantonales.

Deuxième atout : si les « pays » offrent un terrain d'action réel aux décideurs réels, c'est aussi parce qu'ils s'appuient sur une entité spatiale qui n'est pas artificielle ; ils sont le produit de l'histoire et de la géographie ; ils présentent un espace ni trop petit ni trop grand, à échelle humaine mais d'une taille critique suffisante.

La conception du développement mise en œuvre constitue un autre gage de réussite. Cette fois, il ne s'agit pas de faire appel à la charité de l'Etat ou à des délocalisations providentielles mais de s'appuyer sur les ressources du pays, de compter sur ses propres forces et de les valoriser. C'est la stratégie d'un développement « autocentré » auquel les forces vives de la population peuvent s'identifier, *« un partenariat de croissance locale »*, selon Jacques Chirac, qui y voit un moyen territorial de réduire la fracture sociale.

La formule des « pays » est en train de provoquer une dynamique incontestable. Juqu'où celle-ci ira-t-elle ? Une nouvelle révolution régionale ? L'initiative appartient désormais au gouvernement, qui peut étendre l'initiative ou, au contraire, l'étouffer dans l'oeuf. En tout cas, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire et de la ville, ne fait pas mystère de son souhait. Lors de la présentation de ses voeux, mardi 14 janvier, il a affirmé : *« Sans remettre en cause l'échelon communal, il est indispensable d'envisager de nouveaux cadres territoriaux mieux adaptés au développement qui me semblent devoir être les agglomérations et les pays. »* Le ministre ne cache pas que, pour lui, la France de 2015 devrait s'articuler autour de 100 grandes métropoles et 400 ou 500 « pays ».

Au fond, et ceci explique peut-être le succès de ceux-là, les « pays » représentent le territoire affectif dont chaque Français est issu. C'est une trame profonde. La France *« plurielle, sous-jacente »* dont parlait Fernand Braudel se réveille. Elle a son mot à dire.

Jean-Paul Besset

La note salée du salage des routes

SIX CENT À SEPT CENT MILLE TONNES de sel ont été répandues en quelques semaines sur les rues, routes et autoroutes françaises, qui n'en avaient pas reçu autant, en si peu de temps, depuis plusieurs décennies. On ne sait pas encore si le record absolu de l'hiver 1986-87 – 1 400 000 tonnes – sera finalement dépassé, mais on a déjà atteint, à la mi-janvier, le tonnage utilisé tout au long d'un hiver moyennement rigoureux. A raison de 300 à 500 francs la tonne, l'addition est déjà très salée. Ce dont ne se plaindront pas les principaux producteurs – les mines de potasse d'Alsace, de sel de Meurthe-et-Moselle et les Salins du Midi –, qui ont allègrement puisé dans leurs stocks.

Sur l'ensemble du territoire, le salage est sous la responsabilité de maîtres d'ouvrage différents : les directions départementales de l'équipement (DDE) pour les routes nationales ; les conseils généraux (qui délèguent souvent cette responsabilité aux DDE) pour les routes départementales ; les sociétés autoroutières privées pour les autoroutes concédées ; les municipalités pour les voiries communales et urbaines (quelque 500 000 kilomètres). D'où la diversité des réactions et quelques « dérapages ».

La campagne *« Salez moins, salez mieux ! »*, lancée en 1987 par le ministère de l'équipement et des transports, n'a visiblement pas eu l'impact souhaité : des salages excessifs ou inutiles (au-dessous de – 6 degrés, le sel est sans effet) ont été effectués cet hiver. dans des zones où l'on est peu habitué à gérer ce type de problèmes. A Paris notamment, où, avec le redoux, certains caniveaux débordent de cristaux de sel. Les techniciens de la route redoutent les effets secondaires du sel. Non seulement parce qu'il entretient longtemps une humidité néfaste pour les revêtements mais aussi parce que, au moment même du salage, la réaction chimique produit du froid, donc un choc thermique supplémentaire également préjudiciable.

En outre, ses effets polluants sont loin d'être négligeables, à moins que des équipements de récupération étanches n'aient été prévus dans les soubassements des routes, cours d'eau et nappes phréatiques pour récupérer *in fine* le sel répandu ; celui-ci aura, du reste, été *« très fortement dilué »*, selon Jean-Jacques Roussel, chef de projet au Service d'études techniques des routes et autoroutes (Setra) et spécialiste de la viabilité hivernale (*Le Monde* du 9 janvier).

Les arbres et arbustes bordant les axes routiers risquent aussi de faire les frais de ces épandages intensifs, générateurs d'« embruns salés » auxquels les espèces méditerranéennes sont les seules à pouvoir résister. Quant aux automobiles, soumises à rude épreuve, il est recommandé de ne pas les nettoyer avec de l'eau sous pression : cela favoriserait l'infiltration de la saumure corrosive. L'idéal pour les débarrasser de cette poussière blanche serait une bonne averse... de pluie.

Robert Belleret

DISPARITIONS

■ **HENRI KIRSCH**, compagnon de la Libération, est mort, samedi 11 janvier, à Guéret (Creuse), dans sa quatre-vingt-cinquième année. Né le 15 novembre 1912 à Limoges (Haute-Vienne), Henri Kirsch s'engage en 1931 dans l'infanterie de marine. En activité au Tchad, il se rallie le 26 août 1940 à la France libre, avec les unités françaises de ce territoire. Avec la colonne Leclerc, il va alors participer à tous les combats des Forces françaises libres (FFL), et, notamment, il se distingue à Koufra (Libye), en mars 1941. Le 16 novembre 1942, il est condamné par contumace aux travaux forcés par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand. Dans un régiment de tirailleurs sénégalais, Henri Kirsch se bat au Fezzan, en Tripolitaine et en Tunisie. Avec le grade d'adjudant, il sera fait compagnon de la Libération le 23 mai 1942. Il fait la campagne de France dans la 2e division blindée du futur maréchal Leclerc. Après la guerre, Henri Kirsch reste dans l'armée. Il sert en Afrique, au Maroc, au Cambodge, puis en Algérie, en 1958-1959, où il est affecté au régiment de marche du Tchad (RMT), déployé dans la Mitidja et le Constantinois. Au début des années 60, avant de quitter l'armée après trente-deux ans de service, Henri Kirsch achève sa carrière comme lieutenant-colonel, commandant en second le RMT. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, il était commandeur du Mérite et commandeur de la Légion d'honneur.

■ **PIERRE BRODIN**, universitaire français qui fonda, en 1941, aux Etats-Unis, l'Ecole libre des hautes études, est mort le 1er janvier à New York. Il était âgé de quatre-vingt-sept ans. Après des études d'histoire à la Sorbonne et à Harvard, et l'obtention de son doctorat en 1935, il avait mené une carrière d'enseignant au Lycée français de New York. Après la guerre et jusqu'en 1994, il présida l'Ecole libre des hautes études, institution où de nombreux intellectuels français fuyant l'Occupation avait trouvé refuge et pu travailler.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 13-mardi 14 janvier sont publiés :

● **France Télécom** : un décret autorisant le transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'Etat au capital de l'entreprise nationale France Télécom .

● **Hormones** : un décret abrogeant le décret qui a reconnu comme établissement d'utilité publique la « Fondation de recherche en hormonologie ».

NOMINATIONS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Gérard Dufour, professeur de civilisation espagnole, a été élu, lundi 13 janvier, président de l'université de Provence (Aix-Marseille-I) en remplacement de Vincent-Paul Kaftanjian.

[Né le 21 mars 1933 à Paris, Gérard Dufour, docteur en études ibériques, agrégé et docteur ès lettres, a commencé sa carrière d'enseignant au lycée de Coutances (Manche) en 1968. Assistant, puis maître assistant à l'université de Rouen de 1969 à 1980, il est nommé ensuite professeur de civilisation espagnole à l'université de Provence (Aix-Marseille-I). Directeur de l'UER de langues romanes jusqu'en 1986, il prend la direction du service universitaire d'information et d'orientation. Il a été élu vice-président du conseil de la vie étudiante en 1990, puis vice-président du conseil d'administration en 1994.]

Jean-Michel Hoerner, professeur de géographie, a été élu, mercredi 8 janvier, président de l'université de Perpignan, où il succède à Jean Sagnes.

[Né le 12 avril 1946 à Brunoy (Essonne), Jean-Michel Hoerner, docteur d'Etat en géographie, a été nommé professeur à l'université de Perpignan en 1989, après avoir occupé, durant dix-huit ans, des fonctions d'assistant technique auprès des universités de Tuléar et de Tananarive (Madagascar). En 1991, il crée l'Institut universitaire professionnalisé (IUP) des métiers du transport, de l'hôtellerie, du tourisme et des loisirs. Elu doyen de la faculté des sciences humaines, juridiques et sociales en 1991, il est, depuis 1995, doyen de la faculté de lettres et sciences humaines.]

DÉFENSE

Jean-François Hébert, conseiller référendaire à la Cour des comptes, devait être nommé, par le conseil des ministres du mercredi 15 janvier, secrétaire général pour l'administration des armées au ministère de la défense *(lire page 6)*. Il devrait remplacer François Roussely qui occupait ce poste depuis juillet 1991 (Pierre Joxe étant ministre de la défense) et qui devient secrétaire général de la SNCF auprès du PDG, Louis Gallois.

[Né le 13 novembre 1955 à Paris et ancien élève de l'ENA, Jean-François Hébert est entré à la Cour des comptes en 1982. Il a notamment appartenu au cabinet de François Léotard, ministre de la culture et de la communication, en 1986-1988. En 1989, il est directeur financier et administratif de l'association pour la Bibliothèque de France, puis de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France. En janvier 1993, il devient conseiller de Dominique Jamet, qui préside ce même Etablissement. En avril de la même année, Jean-François Hébert est conseiller pour les affaires économiques et budgétaires au cabinet de François Léotard, ministre de la défense. Il conserve cette fonction en mai 1995 lorsque Charles Millon succède à François Léotard. Depuis août 1990, Jean-François Hébert est conseiller référendaire de première classe à la Cour des comptes.]

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Roland Recht, historien d'art, a été nommé chargé de mission au Centre Georges-Pompidou. Jean-Jacques Aillagon, président du Centre, vient de lui confier une mission de réflexion et de proposition portant sur le projet de réorganisation du Musée national d'art moderne-Centre de création industriel (MNAM-CCI) en deux départements distincts, ce qu'ils étaient à l'origine. Il ne s'agit cependant pas de revenir à la case départ et de refaire du CCI un département autonome, mais plutôt de penser une nouvelle partition entre un département à vocation historique, le MNAM, et un département provisoirement intitulé Centre de création et culture contemporaines. C'est plus particulièrement sur l'entité à vocation historique et patrimoniale que doit porter l'étude de Roland Recht.

[Né en 1941, aujourd'hui professeur à l'université de Strasbourg, Roland Recht a enseigné l'histoire de l'art à l'université de Bourgogne-Dijon de 1980 à 1986. Il a ensuite été conservateur en chef, directeur des musées de Strasbourg, de 1986 à 1993. Durant cette période il a conçu une quarantaine d'expositions et conduit une politique d'acquisitions active, aussi bien dans les domaines de la sculpture du Moyen Age et de la peinture ancienne que de l'art du XXe siècle. Ce médiéviste ouvert a notamment publié un essai sur la naissance du regard moderne : *La Lettre de Humboldt* (éditions Christian Bourgois). Il prépare actuellement une *Genèse des arts visuels* (à paraître en 1997 chez Gallimard).]

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Jean Mesnard, spécialiste de Pascal, a été élu lundi 13 janvier à l'Académie des sciences morales et politiques, au fauteuil de René Poirier.

[Né le 23 février 1921 à Champagnac (Charente-Maritime), Jean Mesnard a enseigné notamment à Bordeaux, à Pau et à la Sorbonne, dont il est professeur honoraire depuis 1990. Il a publié, entre autres ouvrages, une édition critique des œuvres complètes de Pascal chez Desclée de Brouwer.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Le recteur
et Mme François HINARD
ont la joie d'annoncer la naissance de leurs troisième et quatrième petits-enfants,

Gabrielle,

née le 1er décembre 1996,

chez Edouard et Valérie HINARD,

Henriette,

née le 10 janvier 1997,

chez Paul et Hortense LAURE.

Lorraine et Yannis
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère,

Guilhem,

le 19 décembre 1996.

Marie-Christine
et Michel FLET-BERLIAC,
27, rue Caraman,
31000 Toulouse.

Décès

– Nicole Barberis,
sa fille,
Jacques et Odette Sibra,
ses beau-frère et belle-sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

René BARBERIS,
directeur honoraire à la Commission des Communautés européennes,

décédé le 24 décembre 1996, à Bruxelles.

La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau familial ont eu lieu le 30 décembre, à Berric (Morbihan).

Il a rejoint son épouse,

Denise.

14, rue Le Marois,
75016 Paris.

Le frère Michel, Matthieu, BEGOUËN-DEMEAUX (o.p.)

est entré dans la paix du Seigneur le lundi 13 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-douzième année, la soixante et onzième de sa profession dominicaine, la soixante-septième de son ordination presbytérale.

L'eucharistie sera concélébrée au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, à Paris-13e, le vendredi 17 janvier, à 11 heures.

De la part du frère Eric de Clermont-Tonnerre, prieur provincial, du prieur et des frères du couvent Saint-Jacques, et de sa famille.

– *M. Daniel Buisson,*
son époux,
M. et Mme Jean Buisson,
M. et Mme Claude Buisson,
ses enfants,
Xavier, Nicolas, Audrey
et Marjolaine Buisson,
ses petits-enfants,
Mme veuve Pierre Buisson
et ses enfants,
M. et Mme Maurice Dolivet
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Dolivet
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Schweizer
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Dolivet
et leurs enfants,
M. et Mme Yvon Dolivet
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Dolivet
et leurs enfants,
Laurence Dolivet
et ses enfants,
Ses frères, sœur, beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces,
Toute la famille,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Annik BUISSON,
née DOLIVET,

survenu le 13 janvier 1997, à l'âge de soixante-cinq ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Fontenay-aux-Roses, le jeudi 16 janvier, à 14 heures, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Paul-Léautaud,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– Neuilly-sur-Seine. Paris. Bourges.

Mme Claude Carlier, née Claude Dessirier,
M. Renaud de Laborderie
et son épouse Agnès Carlier,
Mme Anne Delaborde,
en union avec Emmanuel,
Luc, Pierre et Sylvain,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude CARLIER,

le 13 janvier 1997.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu le vendredi 17 janvier, à 11 h 30, Dammartin-les-Templiers (Doubs), dans l'intimité familiale.

Une messe à son intention sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, le mercredi 22 janvier, à 12 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Aix-en-Provence.*

Henri Colliot, avocat honoraire à la cour d'Aix-en-Provence,
Jacques et Sylvie,
ses enfants,
tous deux ingénieurs,
Jérôme et François,
ses petits-enfants,
Les familles Colliot et Hecht,
ont le grand chagrin d'annoncer le décès de

Régine COLLIOT,
née HECHT,
agrégée de l'université
et docteur ès Lettres,
maître assistant honoraire
à l'université de Provence,
romancière.

Ils demandent à ceux qui l'ont connue et aimée d'assister ou de s'associer à la messe qui sera célébrée le vendredi 17 janvier 1997, à 10 heures, en l'église de la Madeleine, à Aix-en-Provence.

« L'âme humaine est très silencieuse.
L'âme humaine aime à s'en aller [seule...
Si vite, si vite. Elle s'en va sans rien [dire...
Il lui faut le silence, maintenant... ».
Maeterlinck et Debussy
Pelléas et Mélisande.

« Heureux les morts qui meurent [dans le Seigneur !
Dès maintenant ils se reposeront [de leurs travaux
Car leurs œuvres les suivent. »
Apocalypse 14, 13.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Vincent DELATTRE,

survenu à Ambilly, le dimanche 12 janvier 1997, dans sa trente-septième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale à Montrond (Neuville-près-Sées, Orne), le jeudi 16 janvier, à 15 heures.

De la part de
M. Jacques Delattre,
son père,
Brigitte Delattre,
Gilles et Joëlle Delattre,
Dominique Delattre, Bruno Arnaud
et leurs enfants Mélanie et Baptiste,
ses frère, sœurs, belle-sœur,
beau-frère, nièce et neveu,
M. Georges Bozo,
son grand-père,
M. et Mme Jacques Bozo
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Finel
et leurs enfants,
Mme Chantal Bomberger
et ses enfants,
M. et Mme Emmanuel Bozo
et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Delattre
et leurs enfants,
Mlle Elisabeth Delattre,
L'abbé Yves Delattre.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le 11 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année, s'est éteinte

Mme Marguerite Germaine JOURNOT,
née PRIVAT,
professeur de physique honoraire,
ancienne élève de l'Ecole normale
supérieure de Sèvres.

Incinération du corps, le 17 janvier, à Lyon.

Une cérémonie aura lieu à l'occasion de l'inhumation des cendres, à Pâques, au cimetière d'Araches (Haute-Savoie) pour sa famille et ses amis (RSVP).

Pierre Journot,
7, rue Jean-Moulin,
71000 Mâcon.
Catherine Journot,
12, rue Diderot,
69001 Lyon.

– *Mme Annick Mandré-Fillastre,*
M. François Desolneux,
M. Stéphane Fillastre,
Mlle Fabienne Fillastre,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre MANDRÉ,

survenu le 12 janvier 1997.

Le corps repose au funérarium du Mont-Valérien, 42, chemin des Cendres, à Nanterre (Hauts-de-Seine), jusqu'au vendredi 17 janvier, à 8 heures.

L'inhumation aura lieu le même jour à 16 heures, au cimetière de Pauillac (Gironde).

Ni fleurs ni couronnes.

15, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

– Toute la famille
a la douleur de faire part du décès de

Jacques MUSTEL,

survenu le 10 janvier 1997, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie de l'incinération aura lieu le samedi 18 janvier, à 9 h 45, au cimetière monumental de Rouen.

Selon les volontés du défunt,

Ni fleurs ni couronnes,

Mais l'envoi de vos dons au CCP Rouen no 1915 00 F du centre anticancéreux Henri-Becquerel, auquel vont tous les remerciements de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Colette Mustel,
89, rue de la Cosarde,
94240 L'Hay-les-Roses.

– Yvonne,
son épouse depuis soixante-dix ans,
Jean et Annik,
ses enfants,
Marie-Claude, Dominique, Pierre
et Stéphane,
ses petits-enfants,
Ses quatorze arrière-petits-enfants,
Et ses innombrables amis de lutte pour plus d'égalité, de fraternité et de justice pleurent

Lucien OSMONT,

disparu le *12 janvier 1997*, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi *17 janvier*, à 15 heures, au Havre (salle Franklin, Maison des syndicats, 119, cours République).

Pour ceux qui le souhaitent, une rose rouge, sa fleur préférée...

Annik Osmont,
13, rue Vergniaud,
75013 Paris.

– M. et Mme Jacques Parisot,
Mme Thérèse Parisot,
ses enfants,
Valérie Marchand,
Gilles Didier,
Laurent Didier,
Marianne Didier-Bazes
et leurs conjoints,
ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Georges PARISOT,
née Hélène HARDORFF,

survenu le 2 janvier 1997, au Chesnay.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, le 7 janvier, à Saint-Etienne.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Parisot,
5, rue Philippe-Lebon,
78150 Le Chesnay.

– La famille,
Et les proches de

M. René PAURIOL,
officier de la Légion d'honneur,

ont la douleur de faire part de son décès survenu le 13 janvier 1997.

– La direction,
Les enseignants,
Et tout le personnel de l'Ecole active *bilingue Jeannine-Manuel,*
ont la tristesse de faire part du décès de

Francis RABANY,

survenu le 11 janvier 1997, après vingt-sept années consacrées à l'enseignement des mathématiques.

Les obsèques auront lieu le vendredi 17 janvier, à 15 heures, en l'église de l'Immaculée Conception, 34, rue du Rendez-Vous, Paris-12e.

Paris, le 14 janvier 1997.

– *Mme Jean Tanquerel,*
son épouse,
Le docteur et Mme Alain Gentil
et leurs enfants Guillaume et Grégoire,
M. et Mme Jean Irigaray,
M. et Mme Achille Gaultier,
leurs enfants, petits-enfants
et arrière-petite-fille,
M. et Mme Jean-Michel Tripelon
et leurs enfants,
M. Olivier Tripelon,
Mme Roger Latimier,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean TANQUEREL,
officier de l'ordre
national du Mérite,

survenu le 11 janvier 1997.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mercredi 15 janvier, dans l'intimité familiale.

51, rue Nicolo,
75116 Paris.

– *On nous prie d'annoncer le décès,* survenu le 12 janvier 1997, du

baron de TAVERNOST,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la Résistance,
ancien membre
du Conseil économique et social,

de la part de ses cinq enfants,
et de ses treize petits-enfants.

Les obsèques auront lieu le vendredi 17 janvier, à 11 heures, dans l'intimité, en l'église de Francheleins (Ain).

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans,
« un semeur est sorti pour semer »,

Georges CASALIS

disparaissait.

Nous pensons bien à toi.

Christel

« Avec celui que nous aimons, nous avons cessé de parler, et ce n'est pas le silence. »
René Char.

– Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans s'en allait dans sa trente-septième année

le docteur
Guy Nicolas DUTHEIL,
vétérinaire.

Son histoire appartient au temps passé.
« Souvenez-moi dans les mondes à venir. »

Avis de messe

– Une messe sera célébrée à la mémoire de

Yves PELICIER,

le vendredi 17 janvier 1997, à 11 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 17, rue Ampère, Paris-17e.

– La messe de la Saint-Vincent, patron des vignerons, sera célébrée en l'église Saint-Roch, le vendredi 17 janvier 1997, à 11 heures, par Mgr Armand Le Bourgeois, *évêque émérite* d'Autun. Programme musical exceptionnel : œuvres de Purcell, Telemann, Marcello, Bizet.

– Une messe sera célébrée le lundi 20 janvier 1997, à 12 h 15, en l'église Saint-Merri, rue de la Verrerie, Paris-4e, à la mémoire de

Georges DUBY

décédé le 3 décembre 1996.

Conférences

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE

Organisation internationale
intergouvernementale
fondée en 1926

L'Académie diplomatique internationale organise le lundi **20 janvier 1997**, de 9 heures à 18 heures, son cinquième colloque annuel sur la zone de la **« Coopération économique de la mer Noire »**, avec la participation des onze Etats signataires.

Renseignements et inscriptions à l'ADI,
4 *bis*, avenue Hoche,
75008 Paris.
Tél. : 01-42-27-66-18.
Fax : 01-46-22-09-18.

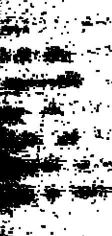
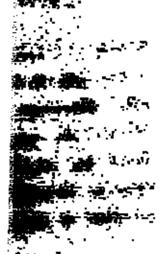
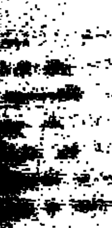
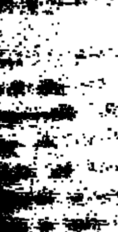
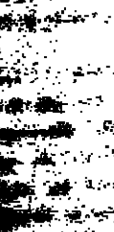
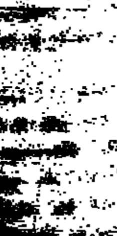
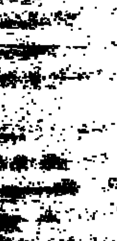
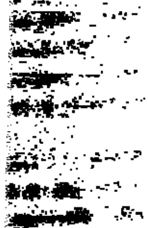
« L'armée de Charles le Téméraire : expression d'un Etat en devenir ou instrument d'un conquérant ? » par Philippe Contamine, membre de l'Institut, professeur à l'université Paris-IV, le lundi 20 janvier 1997, à 18 heures, palais abbatial, 5, rue de l'Abbaye, Paris-6e. Conférence publique organisée par le Centre d'études d'histoire de la défense, dans le cadre du cycle de conférences. **« Armées professionnelles et citoyennes : une perspective historique. »**

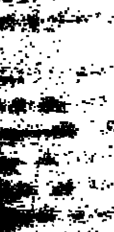
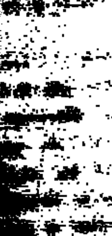
Communications diverses

– Maison de l'hébreu, Montparnasse. Pour lire en deux heures ; parler l'israélien ou maîtriser le biblique en dix séances. **Professeur Benaudis : 01-47-97-30-22 - 06-60-43-45-78.**

Soutenances de thèse

Annabel Herzog soutiendra sa thèse de doctorat de philosophie, intitulée **« Penser autrement la politique. Eléments pour une critique de la philosophie politique »**, le lundi 20 janvier 1997, à 9 h 30, à l'université Paris-VII-Denis-Diderot (Jussieu), salle des thèses, tour centrale, 7e étage, salle 716. *Le jury sera composé de* MM. Miguel Abensour et Stéphane Mosès, et de Mme Anne-Marie Roviello et Sonia Dayan-Herzbrun.

HORIZONS

ENQUÊTE



La femme tranquille

Un crime mystérieux à la veille de Noël, une victime épouse d'une personnalité du cinéma, un coin d'Irlande d'une beauté sauvage, une presse populaire friande de scandales : le meurtre de Sophie Toscan du Plantier ne pouvait pas rester un fait divers ordinaire. Trois semaines après, l'énigme demeure entière

UN vent mauvais souffle sur le « cap Horn » irlandais. Un vent de terre, venu de la ville, un grain malsain qui fouette la lande de Mizen Head. Elle a pourtant vécu bien d'autres bourrasques, et autant de naufrages, cette pointe d'Irlande tendue vers l'Amérique. Pêcheurs et paysans pensaient alors que le malheur provenait toujours de la mer, qu'elle seule emportait les audacieux, les envoyait par 30 mètres de fond, au pied des récifs de Crookhaven. Malheur à ceux qui n'entendaient pas les deux coups de sirène, annonciateurs des brumes d'automne ! La mort, croyait-on, était un drame maritime, comme pour les quatre-vingt-douze passagers du *Stephen-Whitney*, un paquebot disparu en l'an 1847. La lande, elle, était plutôt bonne fille. Pas bien généreuse, évidemment, et ingrate, et rocailleuse, mais jamais traîtresse ni assassine.

Et puis voilà qu'un matin de décembre 1996 un vent inédit, lourd de mille rumeurs, s'est levé du côté de Toormore, un hameau perdu à 12 kilomètres de Crookhaven. La mort, cette fois, a frappé dans les collines de fougères rousses. C'est à croire qu'elle avait choisi son jour : le 23 décembre, quarante-huit heures avant Noël, l'unique fête hivernale ! A 10 heures, ce lundi-là, on découvre le cadavre d'une Française de trente-neuf ans, une blonde discrète et souriante : Sophie Toscan du Plantier, connue ici sous son nom de jeune fille, Sophie Bouniol. L'épouse du président d'Unifrance Film gît à 50 mètres en contrebas de sa résidence secondaire, une ancienne ferme qui appartenait jadis au vieux McCarthy.

Les voisins anglais, Shirley Foster et Alfie Lyons, alertent la police, bientôt suivie de journalistes ; des reporters de Cork, de Dublin, de Paris, avec des appareils photos, des caméras, et des tas de questions bizarres. Cette région d'honnêtes gens n'a jamais connu une telle agitation. Jamais, non plus, elle n'a été confrontée à tant de violence. L'ami O'Reilly, qui fut pendant trente ans le seul policier en poste à 20 kilomètres à la ronde, se souvient bien de quelques chamailleries de soiffards, et même de l'arrestation d'un trio d'aigrefins venus de Cork pour arnaquer une mamie trop crédule, mais il n'a pas souvenir d'une horreur pareille : *« Un crime ? C'est la première fois ! Et cette sauvagerie, vous vous rendez compte ! »*

Le crâne maculé de sang porte de multiples blessures, dues à un *« objet contondant »*, selon le rapport de police. Sophie Toscan du Plantier, vêtue d'une sorte de pyjama et chaussée de souliers de marche, n'a pas subi de sévices sexuels. Des cheveux et des fragments de peau, prélevés sous ses ongles, indiquent qu'elle a griffé son – ou ses – agresseur(s). Le drame a eu lieu devant la barrière métallique puisque aucune tache de sang n'est décelable plus haut sur le chemin d'accès à la maison. Etrangement, toutes les lumières de l'ancienne ferme sont éteintes et les deux portes closes, les clefs à l'intérieur. Dans la maison, il n'y a pas la moindre trace de vol, ni de lutte.

Le médecin légiste arrivera trop tard – mardi matin – pour que l'heure du décès puisse être évaluée. Seule certitude, concernant la soirée du dimanche : à deux reprises, à 22 h 50 et 23 heures, Sophie Toscan s'est entretenue au téléphone avec son mari, en vacances dans leur demeure gersoise. Que s'est-il passé ensuite, entre 23 heures et le lendemain à 10 heures ? Les policiers remarquent deux fauteuils, installés face à face, près d'un radiateur, comme si la jeune femme avait reçu quelqu'un. Il est toutefois impossible de dire à quand remonte cette visite. Sur l'égouttoir de l'évier, deux verres lavés. Là encore, rien ne prouve qu'ils aient servi ce soir-là. Pour en savoir davantage, les enquêteurs procèdent à divers prélèvements et relevés d'empreintes, transmis au laboratoire de Dublin. Dans la région, tout le monde veut se persuader que le coupable n'est pas du coin.

Plus de trois semaines se sont écoulées depuis ce lundi de décembre et l'affaire a pris l'ampleur d'un fait divers international. Il faut dire que tous les éléments étaient réunis pour qu'il en soit ainsi. L'époque : les fêtes de Noël. L'identité de la victime : une Française solitaire, épouse d'une personnalité du cinéma. Le lieu : une région paisible et accueillante, appréciée des touristes, des artistes et des écrivains pour sa beauté sauvage. Le mystère : l'absence d'éléments permettant l'arrestation rapide du – ou des – meurtrier(s).

Pour comprendre l'emballement médiatique ainsi déclenché, il est nécessaire de revenir au 23 décembre. Ce jour-là, quand la nouvelle se répand dans les bourgades alentour, personne ne sait grand-chose de Sophie Bouniol. Même si elle vient quatre ou cinq fois par an, avec des amis ou des parents, dans cette maison acquise en 1991, rares sont ceux qui peuvent prétendre la connaître. Il y a peut-être quelques commerçants de Schull, le village où elle faisait ses courses. Et aussi la bavarde Josie Hellen, chargée du gardiennage. Citons encore les O'Sullivan, père et fils, les sympathiques tenanciers d'un pub de Crookhaven, où il lui arrivait de savourer un thé citron.

BREF, on ne lui connaissait pas d'ennemis. Ici, les étrangers sont bien acceptés. Les seuls reproches qu'elle ait jamais formulés concernaient son voisin, Alphie Lyons. Des querelles de voisinage, sans gravité. Elle fréquentait également des Français établis de longue date dans une ferme des environs. Eux seuls, ou presque, savaient que cette productrice d'émissions de télévision était la troisième épouse du président d'Unifrance Film, l'ambassadeur du cinéma national.

Elle préparait deux projets de soirée thématique pour Arte, l'un sur « le pli » sous toutes ses formes (tissus, peau...), l'autre sur les « humeurs du corps ». C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle s'était rendue seule dans cette ancienne ferme que son mari n'aimait guère : *« La maison était avant tout celle de Sophie*, confie un proche du couple, *c'était sa bouffée d'oxygène, elle s'y sentait bien. Adolescente, elle avait suivi des études à Dublin. »*

Peu à peu, les journalistes locaux découvrent ces éléments. Ils apprennent que son époux a produit *Don Giovanni* et *La Cité des femmes*. Alors, le meurtre de l'inconnue de Toormore prend une nouvelle tournure. Aux yeux d'Ann Cahill, de l'agence de presse Newsline, il s'agit d'une énigme sur mesure : *« Ici, les Françaises passent pour des romantiques. J'ai eu la sensation que c'était un drame passionnel, il y avait du mystère en cette femme, de la solitude, de la tristesse aussi. »*

Les journaux tabloïds, friands de scandales, flairent la « bonne histoire ». Eddie Cassidy, le correspondant de l'*Examiner*, un quotidien de qualité, s'indigne de l'attitude de certains de ses confrères : *« Ils ont commencé à évoquer de prétendus amants. Des conneries inventées de toutes pièces ! »* Ne peut-on pas imaginer, par exemple, un mauvais coup des *« new age travellers »*, ces hippies fin de siècle qui vivent d'herbe et d'amour ? Après tout, « Sophie », comme l'appelle désormais la presse, aimait discuter avec les gens un peu bohèmes, les artistes...

> « Ici, les Françaises passent pour des romantiques. J'ai eu la sensation que c'était un drame passionnel, il y avait du mystère en cette femme, de la solitude, de la tristesse aussi »

L'hypothèse d'un *french lover*, arrivé de nuit et reparti aussitôt, séduit davantage les tabloïds. La police n'écarte pas cette piste, puisque, comme les médias, elle croit savoir que le couple était en instance de divorce. Sur ce point, au moins, tout le monde semble se tromper, selon un proche de la famille : *« Ils n'étaient pas séparés ! Tout allait très bien entre eux. Elle voulait même avoir un bébé ! La théorie du* french lover *ne tient pas une seconde. »*

A y regarder de plus près, les « révélations » sur la vie amoureuse des Toscan et l'évolution des recherches émanent d'un nombre restreint de journalistes, trois ou quatre tout au plus. C'est ainsi qu'Ann Cahill, de l'agence Newsline, travaille en réalité pour plusieurs quotidiens populaires dont le *Sun*. En outre, elle écrit pour des « clients » réputés plus sérieux : *The Guardian*, l'*Irish Times*, l'*Irish Independent*, le *Times* de Londres, le *Daily Telegraph*, sans oublier quelques radios. D'après elle, *« l'essentiel est d'enquêter, après on adapte le style en fonction du journal... »*

Les trente-cinq policiers mobilisés se montrent pourtant avares en confidences. *« Ils n'ont aucune expérience des crimes !* s'insurge Ann Cahill, *ils s'y prennent mal pour communiquer avec les médias ! On doit se rabattre sur des sources non officielles ! »* Elle rédigera ainsi des dizaines de « papiers » ; des informations souvent reprises à l'état brut par plusieurs médias français. Des journalistes rivaux, du *Daily Mirror*, du *Sunday World*, du *Daily Star*, fouilleront à leur tour la piste passionnelle et exclusivement celle-là, évoquant un *« french lover »*, puis des *« relations de passage »* et un éventuel retour de Sophie Toscan vers son premier mari.

La dérive est telle que le 7 janvier le responsable des investigations, le superintendant en chef Noël Smith, organise une conférence de presse pour *« purifier l'air »* et démentir des informations erronées : *« Sophie n'avait pas les bras cassés »* ; *« elle était seule dans son lit avant l'agression »* ; *« elle n'avait pas des tas de relations masculines »* ; *« personne n'a été placé en garde à vue »*.

M. Smith donne ensuite des précisions sur l'emploi du temps de la jeune femme. Arrivée seule à l'aéroport de Cork, vendredi 20 décembre, elle a loué une voiture pour se rendre à Toormore. Les jours suivants, elle a notamment effectué des achats dans le village de Schull et réservé un exemplaire du *Monde* chez le marchand de journaux. Le dimanche après-midi, elle s'est promenée du côté de Three Castle Head, aux abords d'un château en ruine. Elle a été vue pour la dernière fois à 17 heures, et entendue à 23 heures par son mari, au téléphone.

Interrogé par *Le Monde* à propos de son intervention publique, Noël Smith affirme avoir voulu mettre un terme aux *« mensonges »* : *« Tous les témoignages recueillis jusque-là indiquent que c'était une femme gentille et polie, une intellectuelle. Elle venait en Irlande pour trouver le calme, loin de Paris. »* Ce portrait sera affiné le 8 janvier dans *Paris-Match*, par l'écrivain Catherine Clément, amie personnelle des Toscan. Sous sa plume hagiographique, *« Sophie »* sera tout à la fois la *« Vénus de Botticelli »*, une *« fée d'un autre siècle »*, une *« duchesse de vingt ans, passionnée, distante, élégante, le feu sous la glace »*, un *« jeune général en jupons »*, mais aussi une *« rustique ménagère »*, *« jalouse comme une tigresse »*.

Il se trouve justement que la famille Toscan devait fêter le Nouvel An avec Catherine Clément et son mari, au Sénégal. Le départ était prévu le 27 décembre. Concernant le réveillon de Noël, en revanche, ses intentions semblent plus floues. Selon son entourage, elle aurait modifié son programme au dernier moment : *« A l'origine, elle voulait s'isoler en Irlande jusqu'au 26 décembre et partir ensuite vers Dakar via Paris. Au cours du week-end, elle a changé d'avis et prévenu Daniel qu'elle rentrerait le 24 au soir pour réveillonner dans le Gers. C'était dans ses habitudes d'agir ainsi, de manière imprévisible. »*

Certains journalistes avancent une explication différente : elle comptait fêter Noël avec quelqu'un d'autre. Mais cela n'a pas été possible, pour une raison qu'ils soupçonnent d'être au centre de l'énigme. Deux appels téléphoniques à destination de la France les intriguent et intéressent aussi la Garda, la « PJ » locale : l'un a été passé samedi, à 23 h 30 (heure française) et le second dimanche, à 18 h 32. D'après les enquêteurs, l'appel du samedi soir était destiné à un ou une ami(e). Selon nos informations, il s'agissait en fait de Daniel Toscan du Plantier lui-même. Les policiers n'ont pas donné de précisions concernant l'appel du dimanche après-midi.

PEUT-ÊTRE espèrent-ils en obtenir en venant à Paris. Mercredi 15 janvier au matin, trois policiers irlandais étaient attendus dans la capitale pour interroger et informer la famille, mais ils ont annulé leur voyage au dernier moment, ce qui a provoqué la colère des Toscan. En outre, soucieux d'éviter les « fuites », ces mêmes policiers refusaient de dire si les résultats d'analyses leur étaient parvenus, ce qui permettrait de soumettre d'éventuels suspects à des tests génétiques.

A Toormore, le calme est revenu. A cette époque de l'année, la plupart des quatre cents résidences secondaires de la région sont inoccupées. L'ancienne ferme, elle aussi, est déserte. Les voisins anglais, Shirley et Alfie, restent cloîtrés dans leur maison bleue. Les journalistes eux-mêmes se font rares. Là-bas, entre les genêts, on aperçoit quelques chevaux et des moutons ventrus. Devant la barrière, des bouquets de fleurs pourrissent sous la pluie. Partout ailleurs, on viendrait en famille, voir les lieux du crime, ce serait la balade dominicale. Pas ici. La pointe de Mizen porte le deuil à sa manière, avec pudeur et discrétion, en attendant la fin du mystère.

Philippe Broussard
Dessin : Serguei

Le souhaitable et le possible

par Raymond Barre



L'ÉCONOMIE française souffre du poids excessif du secteur public. La dépense publique atteint en France, en 1996, 59 % de la production nationale alors qu'elle est en moyenne de 40 % pour les sept grands pays industrialisés. La France est par ailleurs le pays qui a créé le plus d'emplois publics sur les dix dernières années (la part de l'emploi public représente aujourd'hui 24,5 % de l'emploi total), mais c'est le pays ou, après l'Italie, l'emploi privé s'est le plus réduit.

La croissance des dépenses publiques s'est accompagnée d'une augmentation des prélèvements obligatoires, dont le niveau est aujourd'hui le plus élevé des pays industrialisés (43,9 % du PIB) ; la part de l'Etat y a décru au cours de ces dernières années au profit de celles de la Sécurité sociale et des collectivités locales. Une politique continue de réduction des dépenses publiques accompagnée d'un allègement de la fiscalité est la condition première d'un nouvel essor de l'économie française.

Le poids de la Sécurité sociale est également devenu insupportable pour l'économie. La part consacrée aux charges sociales limite de plus en plus celle du revenu disponible. « L'Etat de bien-être » doit certes son existence à une politique louable des gouvernements et des Parlements, mais il repose sur la richesse et les performances de l'économie ; il est menacé lorsque les objectifs de répartition excèdent les possibilités de l'économie réelle. C'est aujourd'hui le cas d'un système français de protection généralisée, et de plus en plus indifférenciée, répondant mal aux besoins des Français. La maîtrise des dépenses sociales sera de longue haleine, mais elle ne peut plus être différée si l'on veut « sauver » le système de protection sociale.

L'économie française souffre en second lieu de rigidités qui figent ses structures et qui ne permettent pas un fonctionnement efficace du marché du travail. La multiplicité des statuts des personnels, la masse de réglementations détaillées établies par les lois, les décrets, les conventions collectives freinent la capacité d'adaptation des entreprises, notamment moyennes et petites ; elle impose une uniformité qui s'oppose à la mise en oeuvre de mesures pertinentes pour une entreprise ; la volonté de garantir la sécurité de l'emploi aboutit en fait à provoquer un chômage durable.

Les syndicats, pour leur part, en défendant sans nuances des personnels bénéficiant d'un emploi garanti, sacrifient en fait les chances des chômeurs de retrouver une activité. Il y a enfin des mentalités façonnées par les siècles et dominées par deux conceptions, qui font obstacle à l'exercice de l'initiative et de la responsabilité individuelle, clefs de l'adaptation au changement :

– d'une part, le sentiment puissant de l'égalité : *« tous prêts, écrit* Alexis de Tocqueville, *à se confondre dans la même masse, pour que personne n'eût rien à part et n'y dépassât le niveau commun »* ; cet égalitarisme explique à la fois la généralisation des « acquis sociaux » et l'attachement jaloux qu'ils suscitent ;

– d'autre part, le rôle confié à l'Etat de résoudre tous les problèmes, qu'il s'agisse d'assurer la croissance, de créer des emplois, de garantir les revenus et leur progression, de réduire les inégalités. Citons encore Tocqueville : *« Qu'on écoute attentivement la voix de nos différents partis ; la plupart estiment que le gouvernement agit mal ; mais tous pensent que le gouvernement doit sans cesse agir et mettre à tout la main. Ceux mêmes qui se font le plus rudement la guerre, ne laissent pas de s'accorder sur ce point. »*

La globalisation est le révélateur des faiblesses de la France. Elle ne doit pas devenir l'alibi qui masque les responsabilités propres du pays

Structures et mentalités ne facilitent pas la réduction des tensions, qui se dessinent dans deux domaines majeurs et qui pèsent sur l'avenir de la France :

– d'une part, les relations entre un secteur productif exposé à la concurrence mondiale et un secteur abrité ou protégé ; la productivité globale, qui dépend pour la plus large part du premier est grignotée et entamée par le second, au risque de ralentir fortement la croissance globale et de décourager « les entreprenants » ;

– d'autre part la relation entre actifs et inactifs âgés, résultant du vieillissement de la population française. *D'ici à 2020, la population active doit passer de 26,4 millions à 27,3 millions de personnes, alors que la population inactive âgée doit progresser de 11,9 millions à 17,3 millions. Il n'y a plus aujourd'hui en France que 1,6 actif pour un retraité de la Sécurité sociale contre 3 actifs pour un retraité il y a vingt ans.* Ces chiffres, indiscutables, montrent le caractère illusoire et dangereux des revendications et des promesses relatives à la réduction de l'âge de la retraite. La vraie question est au contraire celle de l'allongement de la vie active.

Si des changements ne sont pas mis en œuvre rapidement dans ces deux cas, on peut s'attendre à terme à une baisse du revenu réel des Français.

La globalisation est le révélateur des faiblesses de la France. Elle ne doit pas devenir l'alibi qui masque les responsabilités propres du pays et accroît les délais d'adaptation de manière préjudiciable à la croissance et l'emploi.

La concurrence internationale des pays à bas salaires n'est pas la cause principale du chômage dans certaines industries ; tant que les entreprises françaises utilisent une meilleure technologie et que les travailleurs sont plus qualifiés, ils restent compétitifs. Lorsque les pays en développement acquièrent les dernières technologies, une hausse des salaires tend à s'y produire et à réduire leur avantage commercial. De plus, les pays industrialisés ont beaucoup à gagner d'une intensification des échanges avec les pays en développement : les nouveaux débouchés accroissent les profits des entreprises et par là l'emploi. La contraction de l'emploi de travailleurs non qualifiés tient plus aux changements technologiques qu'au commerce mondial. Celui-ci provoque néanmoins une baisse des salaires des travailleurs les moins qualifiés ; lorsque les salaires minimaux et les prestations sociales imposent un plancher aux rémunérations, le chômage s'accroît.

La globalisation ne met pas en péril le système de protection sociale, mais elle met en relief la différence entre l'ampleur des dépenses sociales possibles et celle des dépenses souhaitables. La compétition internationale impose aux dépenses sociales les limites qu'on ne peut transgresser qu'au prix d'un chômage accru.

La globalisation fait apparaître la vulnérabilité de certains secteurs industriels où l'effort d'investissement, la recherche, la qualité des produits sont insuffisants. Elle permet à des entreprises de se délocaliser pour échapper au niveau trop élevé des coûts de production. Ce sont les causes de ces coûts insupportables qu'il faut critiquer, non la globalisation. Il vaut mieux y remédier que de maintenir par la protection une situation artificielle.

Raymond Barre *est ancien premier ministre (1976-1981)*

L'aventure de cette fin de siècle

par Michel Rocard

IL est incontestable qu'un salaire vaut mieux que pas de salaire et qu'un emploi, au-delà de la rémunération qu'il justifie, a chance de représenter le maintien en exercice d'une qualification et une insertion sociale relative. Mais je nie que ces deux facteurs soient préservés lorsque le salaire en question devient substantiellement inférieur à la moitié du salaire moyen national et voue son titulaire à la marginalité.

La Grande-Bretagne étant un peu à mi-chemin, les Etats membres continentaux de l'Union européenne ont, grosso modo, tous fait un choix de société significativement différent. Pour des raisons tenant à la force du mouvement syndical et de la gauche politique, notamment social-démocrate, à une grande tradition contractuelle et, parfois, au corpus législatif et réglementaire, ils ont tous refusé la baisse des salaires réels et tous préservé un niveau honorable de protection sociale. Les critères d'accès au marché du travail se sont ainsi trouvés plus sélectifs, et l'Europe a enregistré de ce fait une croissance plus rapide du chômage, par ailleurs mieux indemnisé qu'aux Etats-Unis.

Les différences de taux de chômage entre pays d'Europe sont dans leur quasi-totalité explicables par des évolutions démographiques divergentes. Bien que ne renouvelant plus, elle non plus, ses générations, la France bat le record d'Europe du taux de natalité depuis trente ans ; elle a plus de chômage que les autres, à peu près dans la proportion de son surcroît de population jeune. Il faut seulement ajouter à cela le retard relatif de développement de certains pays d'Europe du Sud.

Le cas du Japon n'éclaire pas le débat de manière convaincante. Il affiche un taux de chômage de 3 %, mais le Bureau international du travail laisse savoir que, si l'on appliquait là-bas ses normes et ses méthodes de mesure, le chômage serait de 7 % de la population active. En effet, les femmes sont pratiquement absentes du marché du travail. Il subsiste près de 10 % de la main-d'oeuvre qui est soumise au régime de l'embauche quotidienne ; la paie des travailleurs permanents des grandes entreprises comporte une part variable liée aux résultats financiers de leur employeur pour près de 30 % du total, et, de ce fait, la régulation se fait par la baisse des salaires bien avant de devoir se faire par le licenciement ; les petits travaux rémunérés à un niveau de grande pauvreté sont légion, à l'instar des Etats-Unis ; enfin, et surtout, ce pays à la très faible protection sociale laisse ses personnes âgées sombrer massivement dans la solitude et la misère.

Bref, le diagnostic est au fond simple. Partout, en pays développés, la rapidité du progrès technologique et de l'automatisation chasse du processus de production des foules immenses. Il n'y a pas de raison convaincante de préférer la précarité au chômage, pas plus que l'inverse. Etats-Unis et Japon produisent quatre précaires pour un chômeur, l'Europe un pour un. Cela est le produit de traditions *culturelles très enracinées, que l'on ne saurait prétendre bousculer sans risquer de graves violences sociales.*

La confirmation sourde d'évolutions qui peuvent devenir dangereuses

C'est à combattre aussi bien la précarité que le chômage que les politiques économiques doivent s'appliquer. Le fait que la durée du travail ait cessé de baisser depuis une quinzaine d'années a considérablement aggravé le problème. Si le Japon travaille quelque 1 900 heures par an, Europe et Etats-Unis sont stabilisés au voisinage de 1 600. On travaillait 3 000 heures par an au tournant du siècle, et les revenus ont été multipliés par sept pendant la période. C'est affaire d'allocation prioritaire des gains de productivité. Il est urgent de retrouver le secret de cette évolution qui n'a jamais rien eu de malthusien, bien au contraire. Et, de toute façon, plus la croissance sera rapide et moins ce sera difficile.

L'évolution qui se fait jour en pays développés, caractérisée par une aggravation variable mais partout très sensible des inégalités en même temps que par une forte augmentation du chômage et de la précarité, a des incidences multiples et tout à fait considérables.

Cette évolution, et les tensions qu'elle recèle, devient petit à petit l'objet dominant du débat politique dans nos pays. Elle en marque en effet tous les aspects.

L'exemple le plus flagrant en est la mise en place de la monnaie unique en Europe. Bien loin de porter principalement sur l'intérêt géostratégique du projet ou sur ses difficultés proprement financières, le débat porte en fait sur l'acceptation, à travers l'euro, d'une extension de la précarité à la mode américaine, sous le nom de rigueur monétaire et de flexibilité. *Si le débat n'est pas clairement découplé grâce à des politiques efficaces de réduction du chômage et de baisse de la durée du travail,* les difficultés politiques de mise en place de l'euro seront majeures, bien que les pays concernés fassent des efforts remarquables pour mettre leurs finances en ordre et respecter par là des critères qui ne sont après tout que de bonne gestion.

A la vérité, c'est le même débat qui marque la vie politique des pays de l'Europe centrale et orientale. Leur retour à une croissance harmonieuse a beaucoup plus besoin d'ordre juridique, de règles et d'une restauration de l'Etat que de toute autre chose. Et la raison *principale en est moins une aspiration inattendue au civisme que les règles du jeu inquiétantes d'un libéralisme échevelé qui s'est abattu* sur ces pays en y détruisant très vite et sans précaution la seule réussite de l'univers communiste, à savoir la protection sociale. Le résultat en fut un gigantesque chaos non encore stabilisé.

Enfin, les pays émergents eux-mêmes ont matière à s'inquiéter de l'évolution que produit la conjonction entre un progrès technique extrêmement rapide à base d'automatisation et une absence générale de règles et d'encadrement social. Ce n'est pas l'éthique politique ni l'équité qui m'occupent ici, encore qu'elles aient vocation à devenir les enjeux majeurs de leurs conflits internes, mais bien la macroéconomie.

Même en pays émergent, les salaires ont vocation à augmenter avec le développement, et d'autant plus vite que ce dernier est rapide. Même en pays émergent, la main-d'œuvre, au-delà d'un coût, est un souci.

Pourquoi embaucher quand on peut automatiser ? Cette tendance joue dès les débuts du décollage, et le spectacle est aveuglant de ces isolats industriels hypermodernes, sans contact avec leur environnement, qui assurent des revenus considérables à une partie minime de la population en aggravant tous les jours le fossé social qui caractérise les sociétés duales.

Il est, dans de telles conditions, relativement peu probable que ce modèle de développement contribue à créer rapidement les immenses marchés de consommation solvable dont rêvent tous les industriels des pays développés.

L'année 1996 aura donc vu la confirmation sourde mais progressive et indiscutable d'évolutions qui peuvent devenir très dangereuses. Elles appellent des corrections en termes de régulations publiques. Le seul projet politique qui vaille est de les définir et de les mettre au point. C'est l'aventure de cette fin de siècle.

Michel Rocard *est ancien premier ministre (1988-1991).*

Le monde dans la France

par François Rachline

COMME une sorte de levier introduit sous notre vieux pays, l'extérieur agit et touche *à l'ensemble de ses composantes, économiques bien sûr, mais aussi politiques et culturelles. Simultanément, les Français doutent.*

Inquiets, ils s'interrogent : à s'exposer toujours davantage aux vents de l'internationalisation, ne finit-on pas par perdre son âme ? Devant notre impuissance à nous libérer d'un chômage indomptable, ne faut-il pas remettre en cause notre ouverture grandissante sur le monde ? Face au déclin de notre influence, ne faut-il pas nous replier sur nos traditions ? Confrontés au triomphe de l'économie de marché, ne devons-nous pas sauvegarder notre singularité en refusant la règle commune ?

Ces questions simples révèlent une ambiguïté. Peut-on raisonner ainsi quand on sait qu'un emploi sur quatre est en France lié à l'exportation ? Croire que le repli sur sol réglerait nos difficultés revient à reporter la responsabilité de nos déboires sur les autres. Cette attitude est d'ailleurs fréquente chez nous, et la prétendue déloyauté de l'adversaire est une sorte d'argument réflexe.

D'Azincourt à la débâcle de 1940, du Plan calcul à Concorde, nous retrouvons la même réaction : non seulement l'adversaire ne nous avait pas avertis du type d'arme qu'il allait employer, mais encore contestons-nous qu'il ait pu acquérir sa supériorité par ses propres efforts. Ainsi nous collent à la peau deux thèmes récurrents de notre histoire : le retard et la trahison.

Pourtant, si la globalisation produit des effets négatifs en France plus qu'ailleurs, qui faut-il incriminer : l'ensemble du monde, ou nous-mêmes ? Inventeurs de la maxime *« l'exception confirme la règle »*, nous nous croyons une exception et nous attendons du monde entier (que nous reconnaissons tacitement et par contrecoup être la règle) qu'il entérine cette conviction. Or, si nous sommes exceptionnels, c'est à la manière dont chacun peut toujours dire : je suis unique – comme tout le monde !

Quelle est donc la nature de notre choix ? Il ne s'agit plus d'ouverture ou de fermeture, mais du type d'ouverture adoptée : entrons-nous dans l'avenir positivement ou à reculons ? *« Quand on ne peut pas changer le monde, il faut changer ses rêves »*, pensait Blaise Pascal.

Changeons donc de rêves, et projetons-nous un instant dans ce que pourrait être d'ici quelques années une nouvelle France mondialisée. Soumis à ce qu'ils ont toujours désigné comme des *« contraintes extérieures »* (expression sans égale dans d'autres langues), les Français se sont adaptés : au lieu de s'arc-bouter sur leurs acquis, ils se sont acharnés à engendrer de nouvelles activités, ont gagné de puissantes positions internationales. Tous, maintenant, ils parlent trois langues, dont évidemment l'anglais, et, grâce à cela, ils peuvent promouvoir avec talent leur culture nationale, la faire découvrir aux autres sans exiger d'eux qu'ils parlent le français.

Non seulement nous ne perdons pas notre identité en nous ouvrant toujours plus, mais c'est notre seule chance de retrouver un devenir

Ayant compris que le succès ne relève pas de la génétique, les Français ont modifié leur système éducatif, qui repose désormais sur deux piliers : le travail par objectifs et le développement des compétences en commun. Les jeunes Français, rompus à ces méthodes nouvelles pour eux, sont dorénavant parmi les plus demandés dans le monde, car ils ajoutent à ces qualités reconnues internationalement une *culture* de l'universel qui fait leur *singularité*. Pour l'avoir compris, la France a cessé d'être considérée comme une exception dans un sens négatif. On ne compte plus les grandes entreprises qui cherchent à s'installer dans l'Hexagone. Non seulement les charges sociales y sont approximativement au même niveau qu'ailleurs, mais surtout la conscience professionnelle bien connue des Français et la qualité de leur travail sont maintenant des atouts décisifs dans la concurrence internationale. Le pays ayant réalisé que la compétition mondiale se joue d'abord localement, il s'est transformé en l'un des lieux les plus attractifs du monde.

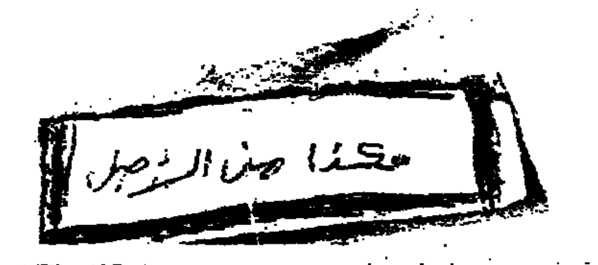
La lutte contre les nuisances et l'insécurité dans les banlieues ont eu raison des sceptiques : la cohésion sociale française est bien une réalité. Certes, une partie de la population est demeurée un *temps exclue de cette transformation radicale de notre société,* mais un mécanisme nouveau a joué : au lieu de se plaindre du gouvernement et de l'Etat, chaque Français a estimé que la démocratie imposait la coresponsabilité et la solidarité. On a vu des salariés syndiqués refuser de faire grève par solidarité avec les exclus et des fonctionnaires réclamer le changement de leur statut par souci d'égalité, tandis que des entreprises distribuaient une part importante de leurs bénéfices à leurs employés.

Il va de soi qu'on s'est interrogé sur les causes d'une telle métamorphose. Certains ont mis en avant les propos courageux de certains dirigeants qui ont clairement annoncé la couleur aux Français, même si ce fut parfois maladroitement, et qui les ont appelés à se battre debout. D'autres ont considéré que l'appartenance à une Europe fédérale à monnaie unique et à taille mondiale avait joué un grand rôle en réveillant une fierté nationale disposée à être aux premières loges d'une nouvelle histoire. D'autres ont souligné qu'en négociant plus vigoureusement avec l'Allemagne le pays s'était débarrassé d'un vieux complexe et avait réduit très sensiblement sa germano-dépendance. D'autres encore ont *constaté que les élites avaient enfin mesuré que la solidarité de la performance l'emportait sur celle* des diplômes, et que les faits s'imposaient aux beaux raisonnements.

Ce tableau ne relève pas du pur imaginaire : il exprime l'idée que si notre pays poursuit son évolution actuelle, et, contre vents et marées, il effectue sa mutation, il restera prospère. Cela sera-t-il vraiment possible ? On peut raisonnablement le croire, parce que, de tous les grands pays, la France est sans doute celui qui a la plus forte capacité de réaction sous contrainte, et que c'est précisément là son principal atout, aujourd'hui comme hier.

Conservons donc à l'esprit l'intelligence de notre histoire : si nous sommes le plus souvent incapables d'anticiper, notre vitesse d'adaptation est en revanche élevée quand nous n'avons pas le choix – et nous n'avons plus le choix. Restituée dans cette perspective, la question posée plus haut appelle une réponse tranchée : non seulement nous ne perdons pas notre identité en nous ouvrant toujours plus, mais c'est notre seule chance de retrouver un devenir.

François Rachline *est économiste*



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre.
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Corée : le prix social de la mondialisation

Suite de la première page

Elle risque, sinon, de s'isoler d'entrée de jeu dans la communauté des pays avancés à laquelle elle entend appartenir. La préoccupation que suscite à l'étranger la tentation autoritaire du gouvernement de Séoul pour venir à bout des opposants est révélatrice. Le problème ne se pose pas seulement en termes d'image. La leçon coréenne pourrait avoir des conséquences qui dépassent la péninsule. La Corée avait promis à l'OCDE et à l'Organisation internationale du travail (OIT), dont elle est membre depuis 1991, de conformer sa législation sur les relations industrielles aux normes internationales. Alors que l'intégration dans les instances internationales des économies en transition – la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par exemple – est à l'ordre du jour, la légèreté avec laquelle la Corée tient ces engagement suscite des interrogations sur le bien-fondé d'une intégration préalable à la réalisation des changements souhaités.

C'est dans la direction diamétralement opposée à celle préconisée par l'OIT que va la loi, votée en force alors que Séoul avait à peine satisfait son ambition d'adhérer à ce club des pays avancés qu'est l'OCDE. Qu'en sera-t-il, demain, des promesses de la Chine de libéraliser son marché, une fois qu'elle sera entrée dans l'OMC ?

Outre ses répercussions internationales, cette crise témoigne aussi de l'évolution de la société coréenne et du fossé qui se creuse entre la société civile, plus exigeante en matière de libertés et de conditions de vie, et les dirigeants, tentés de renouer avec les méthodes de pouvoir du passé.

PEU DE CONTRE-POUVOIRS

La mobilisation du monde syndical et d'une partie de l'opinion (enseignants, organisations religieuses) contre la loi sur les rapports de travail pourrait être symptomatique d'un réveil, quelque peu désordonné, des corps intermédiaires qui jusqu'à présent n'ont pas joué leur rôle dans le fonctionnement de la jeune démocratie coréenne.

La Corée peut légitimement s'enorgueillir de ses prouesses économiques, mais aussi d'avoir su, depuis dix ans, faire évoluer son régime politique de la dictature militaire à la démocratie. Sa démocratie cependant reste celle des institutions. Les mentalités des dirigeants n'ont guère changé. Le compromis n'est pas toujours pas entré dans des moeurs politiques qui privilégient plutôt le heurt frontal.

La démocratie politique et l'impressionnante croissance du PNB par habitant ne sont pas forcément synonyme de démocratie sociale. Le monde politique manque en outre singulièrement de contre-pouvoirs. La presse, possédée pour l'essentiel par les conglomérats, reste très conservatrice sur les questions sociales, à l'exception du quotidien indépendant *Hankyoreh*. Ce qui ne facilite pas le débat d'idées.

L'Etat bénéficiant désormais d'une légitimité populaire, l'opinion est enfin moins vigilante. L'essor économique aidant, s'installe une apathie politique. En raison de la propension du pouvoir à éradiquer les oppositions, les corps intermédiaires, en particulier les syndicats indépendants, sont poussés au radicalisme.

SOUTIERS DU MIRACLE

Après un an de réformes, le président Kim Young-sam a renoué avec la manière forte. Pour préparer sa succession en décembre, il courtise les conservateurs. L'adoption de la loi sur le travail, couplée avec d'autres dispositions renforçant les pouvoirs des services de renseignements – instrument de l'arbitraire des régimes musclés et dont le président Kim avait pourtant « coupé les ailes » peu après son élection – fut en outre pour le moins maladroite : une nouvelle fois, la force du fait accompli prévalait sur le dialogue.

La loi sur le travail avait certes été débattue pendant six mois au sein d'une commission réunissant patronat et syndicats. Mais, reflétant les demandes des industriels, elle aurait dû être assortie de concessions. Indépendamment de son contenu, la manière dont elle a été adoptée et la restauration des pouvoirs de l'ex-KCIA ont cabré une partie des classes moyennes.

Les difficultés économiques auxquelles est affrontée la Corée, et dont un symptôme est le recul des exportations, appellent assurément des mesures permettant de s'ajuster à la compétition internationale. Mais le gouvernement n'a guère cherché un équilibre, entre cette nécessaire reconquête de la compétitivité par une plus grande flexibilité dans les relations de travail et les droits fondamentaux des ouvriers, en désignant uniquement les coûts salariaux comme responsables de la crise économique.

Depuis la démocratisation commencée en 1987, les industriels ont dû faire concession sur concession et les salaires coréens, qui ont connu une très forte progression, sont devenus les plus élevés de la région après le Japon, avec encore une sérieuse marge. Ces rattrapages sauvages avaient pour toile de fond des décennies au cours desquelles les ouvriers payèrent cher le décollage économique national en termes de salaires, de conditions de travail et de répression. S'il y eut miracle économique, ils en ont été les soutiers. Depuis dix ans, ils ont obtenu des avantages qui leur paraissent une juste rétribution de leurs sacrifices.

Indépendamment de ses aspects économiques, la crise ouverte par le passage en force de la loi sur les rapports de travail est révélatrice de l'apparition d'une nouvelle force sociale, encore trébuchante, mais dont le pouvoir devrait tenir compte. La confédération coréenne des syndicats (KCTU), non reconnue par le gouvernement, mène une lutte qui pourrait avoir un effet d'entraînement.

Son bras de fer avec le pouvoir prend une signification qui dépasse la question des rapports de travail et pourrait constituer un ferment de mobilisation de la société civile que les grenades lacrimogènes ne suffiront peut-être pas à étouffer.

Philippe Pons

RECTIFICATIFS

Musée de Grenoble

Dans l'enquête consacrée à la fréquentation des musées (*Le Monde* du 15 janvier), nous avons fait dire à Serge Lemoine, directeur du Musée de Grenoble, que l'établissement qu'il dirige a attiré « *cent cinquante mille visiteurs en trois ans* ». Il fallait lire sept cent cinquante mille visiteurs, comme indiqué par le tableau qui accompagnait l'article et qui comptabilisait les entrées pour 1994, 1995 et 1996.

Nicolas II et Monaco

C'est par erreur que nous avons écrit, dans *Le Monde* du 9 janvier, que la veuve du tsar Nicolas II avait fréquenté la principauté de Monaco. L'épouse de Nicolas II a été massacrée, avec son mari et toute sa famille, en juillet 1918 à Iekaterinbourg, dans l'Oural.

Le Monde

ÉDITORIAL

Hébron ou la force d'Oslo

RIEN n'est assurément acquis, mais la négociation renaît. C'est déjà un bon point. L'accord israélo-palestinien conclu dans la nuit du 14 au 15 janvier, avec dix mois de retard, était encore, mercredi matin, difficile à interpréter. Mais, quoi qu'en disent les esprits chagrins, il marque la reprise d'un processus de négociation qui se mourait depuis l'arrivée de Benyamin Nétanyahou au pouvoir. La dynamique des accords d'Oslo a été la plus forte. Les textes – ceux qui engagent Israéliens et Palestiniens sur le chemin de la paix – l'emportent sur la volonté profonde du chef de la droite nationaliste.

M. Nétanyahou essaiera sans doute encore de tergiverser dans l'application de l'accord. Il n'empêche : le chef du Likoud, le parti du « *Grand Israël* », vient de mettre sa signature au bas d'un document qui cède une partie de ce « *Grand Israël* ». Qui plus est, pour le remettre à l'Autorité palestinienne, c'est-à-dire à l'OLP... Un de ses prédécesseurs, Menahem Begin, avait bien rendu le Sinaï à l'Egypte, mais ce morceau de désert ne faisait pas partie de l'« *Eretz Israël* » que le Likoud considère comme une terre sacrée.

C'est par sa portée hautement symbolique que l'accord est important : sous la pression des textes signés par les travaillistes et sous la férule des Etats-Unis, Benyamin Nétanyahou est contraint, pour la première fois, à agir en chef de gouvernement plus qu'en responsable de parti. La fonction l'amène au compromis idéologique. Le premier ministre fait le contraire de ce que disait le candidat.

Concrètement, les conclusions auxquelles sont parvenues les négociateurs, sous la houlette de l'Américain Dennis Ross, sont plus ambiguës. Avec dix mois de retard, l'armée israélienne va donc se retirer partiellement d'Hébron, la dernière des grandes villes de Cisjordanie qu'elle contrôlait encore. La ville, qui abrite le Tombeau des Patriarches, est chère au cœur des juifs et des musulmans. Elle restera un point de tension, avec une colonie de quelque 400 extrémistes juifs installés au beau milieu de 120 000 Palestiniens.

Avec Hébron, Yasser Arafat élargit la petite part de contrôle qu'il exerce sur la Cisjordanie. Dans une « *lettre d'accompagnement* », les deux parties sont convenues que l'armée israélienne devrait maintenant, en trois étapes, se retirer des zones rurales du territoire. D'ici à août 1998, au plus tard, l'Autorité palestinienne voudrait avoir la charge, outre la bande de Gaza, de quatre-vingts à quatre-vingt-cinq pour cent de la Cisjordanie.

Evidemment, l'accord, pour autant qu'on sache, n'est pas couché en des termes aussi clairs. Dans cette mesure, les pessimistes ont raison dans leurs mises en garde. Hier encore, M. Nétanyahou disait qu'Oslo ne l'engageait aucunement à quitter la Cisjordanie. Pour amadouer ses ultras, déjà en rébellion ouverte, il va traîner les pieds. Chaque redéploiement donnera lieu à une bataille aussi difficile que celle menée à Hébron. Mais, à tout le moins, le résultat de cette dernière permet de continuer sur le chemin de la paix.

L'expert économique *par Philippe Bertrand*



DANS LA PRESSE

LCI
Pierre Luc Séguillon

■ Il ne faut pas lésiner sur les adjectifs : l'accord israélo-palestinien sur Hébron est exceptionnel ; il est essentiel pour la reprise d'un processus de paix qui menaçait fort de capoter. Certes, la conclusion de cette entente n'est qu'une étape dans la réalisation des accords d'Oslo. Mais l'originalité de cet accord particulier est qu'il intervient entre Benjamin Nétanyahou, l'ancien patron de la droite la plus nationaliste d'Israël, et Yasser Arafat, dans lequel longtemps l'actuel premier ministre n'a voulu voir qu'un terroriste. (...) Mais, plus important encore : le chef du Likoud accepte pour la première fois, par cette signature, que soit partagée la terre d'Israël, cet Eretz Israël que les membres les plus fanatiques de son parti n'imaginent pas autrement qu'étendu des rivages de la Méditerranée aux bords du Jourdain. C'est une révolution mentale aussi considérable que celle qui conduisit un jour Yasser Arafat à renoncer à souhaiter la récupération de toute la Palestine.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Il y a un maître à penser secret des élites de la société française, une sorte d'imam caché de la pensée unique, dont les idées ont contaminé une large partie du pays. Ce philosophe de l'ombre s'appelle Malthus. On se souvient que ce pasteur britannique avait diagnostiqué, au début du XIXe siècle, le ralentissement inéluctable de la croissance économique, la montée de la pénurie et le besoin absolu d'interrompre la croissance de la population (...). Dans notre pays, les autorités monétaires sont malthusiennes, qui freinent la croissance au nom de la lutte contre l'inflation à l'aide d'un taux d'intérêt et d'un taux de change excessifs. La droite est malthusienne, qui avalise cette politique et s'occupe plus de réduire les déficits que de promouvoir l'activité. Une grande partie de la gauche est malthusienne, qui fait plus fond sur la réduction du temps de travail, certes légitime, mais bien peu efficace pour lutter contre le chômage, que sur la création de richesses, sans laquelle, pourtant, il n'est rien à partager.

Le pamphlet, du miroir à la grimace

EN LA PERSONNE de Jean-Edern Hallier, est-ce le dernier grand pamphlétaire de notre époque qui disparaît ? C'est en tout cas à celui-là que la république de la politique et celle des Lettres, avec un égal empressement, ont rendu un hommage vibrant. Hallier, représentant ultime d'une caste en voie de disparition ? d'un genre littéraire finissant ? Est-ce vrai et, si oui, faut-il le déplorer ?

En fait, c'est avec un peu trop de hâte qu'on a fait de cet écrivain à la plume acide, aussi moyen que violent, l'héritier des grands vitupérateurs du siècle dernier et du nôtre à ses débuts. La violence et l'insulte, même tournées avec art, exprimées en phrases bien balancées, ne suffisent pas à définir le genre pamphlétaire.

Ce serait commode, pourtant. Au nom d'un hypothétique talent, on ne demanderait pas raison à l'homme qui criaille, ferraille et insulte à tout-va. Au nom de la libre diffusion de ses humeurs et surtout de ses intérêts successifs, de l'usage judicieux de ses amitiés médiatico-politiques, on devrait l'exonérer de la responsabilité de son dire, des paroles qu'il prononce, des mots qu'il écrit et signe. Le tour serait joué, et la vessie prise pour une lanterne.

Mais n'est pas Aristophane, Paul-Louis Courier, Victor Hugo – celui de *Napoléon le Petit* – ou encore Léon Bloy qui veut. Le pamphlétaire se définit au moins autant par les convictions qu'il défend que par la force et le style de ses attaques. Lorsqu'un Louis Veuillot ou un Léon Bloy s'en prennent à leurs contemporains, c'est au nom de leur religion – catholique, dogmatique et romaine –, de leurs opinions politiques – très notablement réactionnaires. Lorsque Jules Vallès polémique, il affirme d'abord son amour pour le peuple et son adhésion à sa cause. C'est par indignation que Bernanos laisse monter sa colère contre les franquistes dans *Les Grands Cimetières sous la lune*, qui sont plus un texte de combat qu'un pamphlet. Tous s'appuient sur l'idée qu'ils se font du monde pour insulter et vitupérer, pour asséner leurs coups. Mais, parfois, la colère est froide, impeccablement argumentée, comme celle de Jean Paulhan dans sa *Lettre aux directeurs de la Résistance*.

« EN COMMUNION D'IMPATIENCE »

Léon Bloy, qui se voulait « *en communion d'impatience avec tous les révoltés, tous les déçus, tous les inexaucés, tous les damnés de ce monde* » (*Le Désespéré*), écrivait à la fin de sa vie : « *Très peu ont compris que le pamphlet, la force agressive et brutale qui m'a rendu célèbre, n'est strictement qu'un masque, mieux qu'une cuirasse. J'ai compris dès le premier jour qu'il ne fallait pas être ridicule mais redoutable pour faire avaler mon christianisme* » (lettre à Emmanuel Martineau, juin 1911). On ne peut expliquer avec plus de lucidité les motifs et le but de cette « *force agressive et brutale* ».

Il n'est pas sûr que la conviction ou la foi militante suffisent à justifier la violence du pamphlétaire. Certes, il existe une rhétorique de la brutalité verbale, qui se rapporte aux circonstances qui la suscitent ; son lexique est étroitement daté. Ses éclats sont d'époque. Paul-Louis Courier conseillait d'être bref, de « *resserrer en quelques pages les vérités* » à dire.

L'urgence de réagir, qui peut expliquer la brutalité, est parfois est telle que la violence est saine, juste – que l'on songe à Voltaire ou à Zola lançant son *J'accuse*. L'indignation morale ou politique, ou encore littéraire (les surréalistes), lorsqu'elle n'est pas feinte, bonifie le style, anime le langage, l'invente, le rend adéquat : Charles Péguy et Georges Bernanos pour les grandes périodes de prose ; François Mauriac l'incisif pour ses flèches assassines.

Mais le plus souvent, le pamphlétaire, s'il s'intéresse de près au style, s'il se montre très attentif à l'effet produit, se soucie de la justice comme d'une guigne. L'excès et l'enflure, le trait outrageusement grossi, la calomnie, l'insulte sexuelle et scatologique, le mépris lié à la race ou aux origines... telles sont ses manières de prédilection.

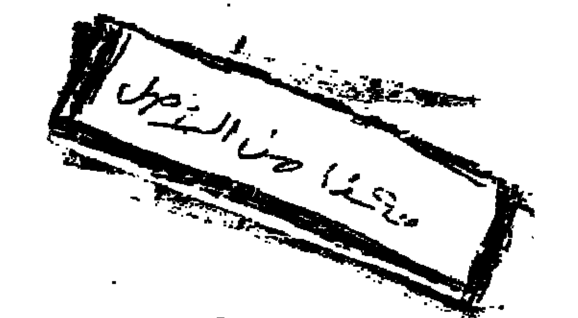
A un certain degré, même lorsque la conviction est forte, le langage du pamphlet devient insupportable. Un Bloy ne sut pas toujours s'élever assez au-dessus de l'outrage et de l'ordure. L'antisémitisme fut longtemps un thème presque obligé et tint lieu à beaucoup de pensée ; Céline – et, hélas, pas seulement lui – s'illustra comme on sait dans ce genre littéraire, lui ôtant toute légitimité.

Même lorsqu'il ne descend pas jusqu'à ces bas-fonds, le pamphlet vise toujours à faire taire l'adversaire, à le mettre à mort, symboliquement ou socialement. Ce n'est évidemment pas un hasard si la tradition et l'esprit pamphlétaires ont surtout fleuri dans les rangs de la réaction politique à partir de l'époque révolutionnaire – avec, entre autres, Joseph de Maistre et Louis de Bonald – puis de l'extrême droite. C'est là que ces discours de haine trouvent leur place.

Le pamphlétaire est finalement toujours à l'image de la société qu'il exècre, ou prétend exécrer. De la société qui le mérite. Il en est l'exacte émanation, la figure caricaturale, l'exutoire. Parfois même la marionnette. Grâce à lui, en ayant le sentiment de ne pas se salir, de rester, elle, digne et présentable, cette société peut contempler, non sans une certaine complaisance, ses plus bas instincts, sa méchanceté inavouable, son agressivité.

C'est pourquoi il ne faut pas rire trop vite des excès du pamphlétaire, le flatter, ni apprécier inconsidérément son style – que signifie du reste un style sans esprit ? –, lui prêter une oreille complice. Ce serait faire l'éloge de sa propre grimace.

Patrick Kéchichian



CONJONCTURE Alors que les instituts économiques annoncent une croissance en France de l'ordre de 2 % pour 1997, les entreprises se montrent plus mesurées. L'*activité*, en ce début d'année, reste très incertaine. ● LA REMONTÉE DU DOLLAR face au franc, comme celle de la livre et la lire, nourrit cependant les espoirs des entreprises exportatrices, qui espèrent regagner des marchés. ● ALORS QUE LA CONSOMMATION s'annonce faible, cette relance des exportations permettrait de soutenir l'activité. Les groupes devraient reconstituer leurs stocks, tombés à un niveau très bas. ● L'INVESTISSEMENT, en revanche, risque de rester faible. ● LES RESTRUCTURATIONS vont se poursuivre dans de nombreux secteurs : la banque, la grande distribution, la pharmacie devraient connaître de nouvelles concentrations, tandis que le transport aérien aborde une libéralisation totale en Europe à partir du 1er avril.

Malgré des signes encourageants, les entreprises n'osent croire à une reprise

La remontée du dollar, de la livre et de la lire devrait permettre de relancer les exportations. Comme en 1994, la reconstitution des stocks sera un élément moteur de l'activité. L'investissement restera décevant

« *COMME nous ne savons pas où nous allons, nous ne sommes pas particulièrement pessimistes.* » A l'image de ce chef d'entreprise, la plupart des dirigeants ont du mal, en ce début d'année, à faire des prévisions pour 1997. Pour l'instant, aucun n'ose croire à une croissance autour de 2 %, comme l'annoncent la plupart des instituts économiques. Confrontés à une situation mouvante, les groupes naviguent à vue, surtout en France. D'un mois sur l'autre, l'activité hésite, donne quelques signes de rebond puis diminue à nouveau. Pas un secteur ne bénéficie de carnets de commande solides : ceux-ci dépassent rarement trois mois. Dans cet environnement précaire, la seule constante reste la pression continue sur les prix, qui se manifeste partout.

Pourtant, quelques signaux positifs apparaissent, qui pourraient venir soutenir la croissance. Depuis quelques semaines, le redressement du dollar (désormais à plus de 5,35 francs), de la livre (frisant les 9 francs) et de la lire (stabilisée autour de 0,035 franc), nourrit l'espoir des entreprises exportatrices de regagner un peu de compétitivité. Déjà, certaines sociétés se relancent à la conquête de marchés perdus ces dernières années en Europe et surtout en Asie, auxquels elles n'avaient plus accès, disqualifiées par un franc trop fort face à un billet vert sous-évalué.

Alors que la consommation s'annonce très terne en France, ce rebond des exportations devrait faciliter un redémarrage de l'activité. Celui-ci risque d'être lent. Les groupes, qui ont ajusté leurs effectifs comme leurs stocks à un niveau très bas pour résister à la faiblesse de la conjoncture, n'ont pas les moyens d'accélérer rapidement : il leur faut d'abord refaire leurs forces.

La reconstitution des stocks, qui avait joué un rôle très important lors de la reprise de 1994, devrait être à nouveau un élément moteur pour 1997. Placées en première ligne, les entreprises de biens intermédiaires affichent, toutefois, un optimisme mesuré. Pas une ne prévoit une explosion de la demande ou des prix. Selon elles, le redémarrage sera graduel et prendra surtout forme à partir du deuxième semestre.

L'investissement, en revanche, risque de rester très faible. Les entreprises avouent ne pas vouloir trop s'endetter, malgré la baisse des taux d'intérêts, tant que la situation leur semble instable. Un taux d'autofinancement régulièrement supérieur à 100 % depuis 1993 leur paraît, dans ce contexte, le moyen le plus sûr pour assurer leur indépendance financière.

Les programmes d'investissement sont très limités. Ils portent surtout sur des améliorations de productivité, afin de toujours abaisser les coûts. Pour le reste, les groupes préfèrent attendre d'avoir consolidé leurs carnets de commandes avant de se lancer dans d'autres projets. A terme, cet attentisme permanent fait courir le risque à l'appareil productif français d'accumuler un retard considérable face à ses concurrents.

Martine Orange

Interrogations sur le prix du pétrole et la politique de stocks dans les biens intermédiaires

● **PÉTROLE : quel prix pour le baril ?** Comment évolueront les prix du pétrole, dont les cours oscillent autour de 25 dollars (24,5 dollars pour le brent et 26,37 dollars pour le light sweet crude) ? Aucun prévisionniste n'ayant envisagé, en 1996, une hausse des cours et encore moins une flambée de plus de 50 %, la prudence est de rigueur dans les salles de marché. Pour répondre à la demande, les compagnies pétrolières vont continuer à investir dans l'exploration-production. Selon l'analyste américain Salomon Brothers, les dépenses des compagnies pétrolières devraient augmenter de 14 % cette année, après une hausse de 12,5 % en 1996. Étant donné l'importance des moyens financiers nécessaires pour développer les gisements, les analystes envisagent des regroupements de compagnies de taille moyenne ainsi qu'entre firmes opérant dans le parapétrolier. En aval, dans le raffinage, les restructurations devraient se poursuivre.

● **BIENS D'ÉQUIPEMENT : enfin la reprise ?** La faiblesse persistante de l'investissement productif risque de se poursuivre : en 1997, les dépenses ne progresseront que de 2 à 4 % en volume, selon les prévisions. Les effets de cet attentisme pourraient être très contrastés selon les secteurs. Si la mécanique et la construction électrique parient sur une croissance très prudente, les composants électroniques, en revanche, tablent sur une nette reprise. Soutenu par l'innovation, le marché devrait progresser de 8 % cette année, estime Jean-Philippe Dauvin, économiste à SGS-Thomson et président de la commission économique de la FIEE (Fédération des industries électriques et électroniques).

Dans l'informatique, le marché des grands systèmes continuera à stagner cette année, tandis que les ventes de micro-ordinateurs progresseront de 17 % au plan mondial. L'arrivée sur le marché de produits plus puissants et dotés d'outils logiciels plus performants encourage la demande dans les grandes entreprises, qui s'était tassée depuis trois ans. Cependant, la pénétration de la micro-informatique en France devrait rester inférieure au reste de l'Europe.

● **BIENS INTERMÉDIAIRES : quelle politique de stocks ?** Premières victimes du fort mouvement de déstockage qu'a connu l'Europe en 1996, les industries de biens intermédiaires (chimie, sidérurgie, métallurgie, verre, papier) se veulent modérément optimistes pour 1997. L'achèvement de l'ajustement des stocks devrait se traduire par une reprise technique, visible surtout en milieu d'année. Selon l'Association française des économistes d'entreprises (Afede), la production dans le secteur pourrait augmenter de 2,4 %. Cette hausse devrait s'accompagner d'un redressement des prix.

La sidérurgie, qui a vu les cours de ses produits baisser de 10 à 40 % en 1996, parie sur un redémarrage prudent. Dans la chimie de base (pétrochimie, chlorochimie et plastiques), les producteurs ont subi le renchérissement du prix du pétrole. Ils commencent à relever leurs tarifs et la tendance devrait se poursuivre.

● **BIENS DE CONSOMMATION : poursuite de la guerre des prix ?** Automobile, téléviseurs, vêtements, meubles : ces secteurs connaissent depuis quelques années une baisse de leurs prix de vente, évolution inédite depuis la guerre qualifiée par certains de déflation.

Dans l'automobile, les immatriculations tirées par les « primes à la casse » ont repassé le seuil des 2 millions en 1996, pour atteindre 2,13 millions d'unités. Les constructeurs français sortent affaiblis de cette période, où rabais et ristournes se sont ajoutés aux primes. En un an, leur part de marché est passée de 59,4 % à 56 %. Renault a perdu 2,6 points de pénétration à 26,6 % et PSA Peugeot-Citroën 0,8 point à 29,4 %, au profit de toutes les marques étrangères.

La « juppette », prime à la casse en vigueur du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1996, est partiellement à l'origine de ce recul français. En donnant un coup de pouce aux petites voitures relativement bon marché, elle a favorisé les importateurs dont l'offre était plus adaptée. Autre effet pervers : elle a suscité des achats anticipés, estimés à 180 000 pour 1996. L'année 1997 en subira le contrecoup : selon les prévisions, le marché ne devrait pas dépasser 1,93 million d'unités.

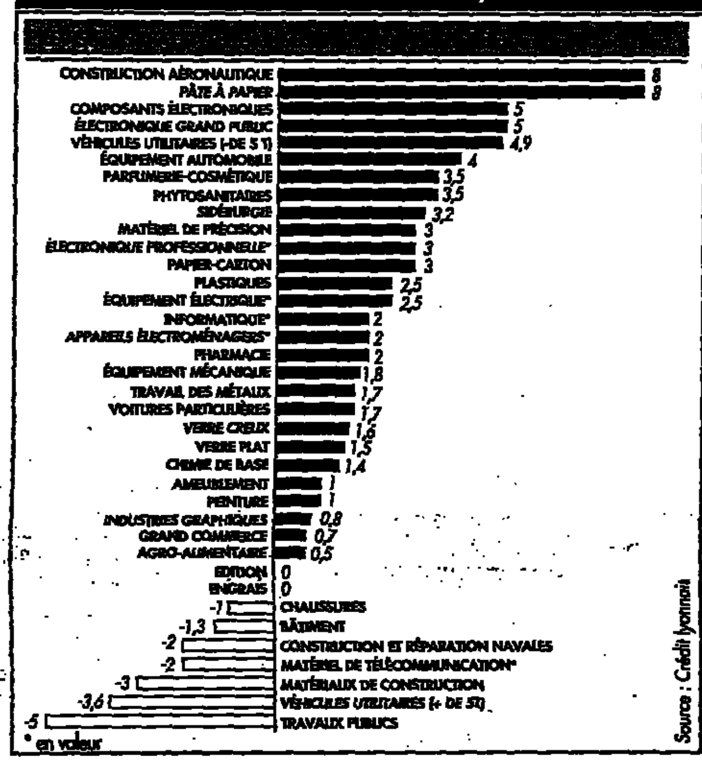
Pour l'électronique grand public, 1997 devrait être meilleure. De nouveaux produits vont arriver dans les premiers mois de l'année : téléviseur-PC, appareils permettant de se connecter à Internet *via* le téléviseur, vidéodisque numérique (DVD). Ce courant de nouveautés animera le marché de l'électronique grand public, mais n'aura pas d'impact décisif avant 1998, année où la Coupe du monde de football devrait encourager la consommation.

Le secteur continuera à souffrir de la guerre des prix, et les industriels poursuivront leurs programmes de réduction des coûts. Des concurrents pourraient disparaître, à l'image de l'allemand Siemens, qui a mis fin à ses activités d'électronique grand public le 31 décembre.

Les industriels et distributeurs du textile-habillement sont sans illusion : le secteur devrait connaître en 1997 « *un nouveau recul de l'ordre de 1 % de la consommation de textile-habillement par rapport à 1996* », estime le Centre textile de conjoncture et d'observation économique (CTCOE).

La production française d'habillement devrait baisser dans les mêmes proportions, après une chute de 4 % en 1996. L'industrie textile a connu pour sa part une embellie de sa production de 3 % au deuxième semestre 1996. Une tendance qui « *se maintiendrait au premier semestre 1997* ». Le plan gouvernemental d'allègement de charges sociales aurait permis de « *préserver environ 14 000 emplois en 1996* », affirme Philippe Adec, le nouveau président de l'Union française des industries de l'habillement. Mais les professionnels redoutent la sanction de la Commission européenne, qui pourrait condamner les entreprises à rembourser les aides perçues.

Enquête de la séquence entreprises



La grande panne du BTP

Après six années consécutives de crise, le BTP a des allures de champ de ruines. Plus de 100 000 emplois et des milliers d'entreprises ont disparu au cours de cette période. 1997 s'annonce tout aussi sinistrée. Dans le bâtiment, l'activité devrait baisser encore de 1,8 %, la construction des logements neufs privés ne permettant pas de compenser la diminution des logements collectifs et des locaux administratifs. Dans les travaux publics, la réduction du budget routier de l'Etat (– 8 %), des dépenses des collectivités locales (– 6 %) et le gel des grands travaux d'infrastructures devrait entraîner une très forte baisse du chiffre d'affaires.

Le BTP, qui s'est vu refuser par le gouvernement un programme de préretraites à cinquante-cinq ans pour 35 000 salariés, place désormais ses espoirs dans la réforme de la loi sur les marchés publics. Le texte prévu pour fin février viserait à limiter les offres « *anormalement basses* ». Cela pourrait limiter, selon les professionnels, la guerre des prix qui fait des ravages dans le secteur. En situation de surcapacité, le BTP est entré dans une phase de restructuration dure. Pour la première fois, un étranger, le britannique Amec, a fait son entrée dans un groupe français, Spie-Batignolles. D'autres prises de contrôle étrangères pourraient avoir lieu en 1997.

Du transport aérien à la pharmacie : l'année des grandes restructurations

● **TRANSPORT AÉRIEN : ouverture totale du ciel.** Le 1er avril 1997, l'espace aérien européen sera complètement déréglementé. Toute compagnie de l'Union européenne pourra desservir les lignes de son choix, notamment les lignes intérieures de chaque pays membre. Premier marché européen, la France est particulièrement convoitée. D'autant que son industrie aérienne est encore mal structurée. AOM, l'ex-filiale du Crédit lyonnais détenue aujourd'hui par le Consortium de réalisation, n'a pas encore trouvé d'acquéreur. Air France et Nouvelles Frontières sont intéressées. De même que British Airways, la compagnie britannique, propriétaire de TAT, qui vient de prendre la majorité dans Air Liberté.

1997 devrait voir la fusion de l'ex-Air Inter et d'Air France. Les négociations sur les modalités de la fusion, prévue pour septembre 1997 avec effet rétroactif au 1er avril, promettent d'être difficiles, notamment sur la « liste de séniorité » des pilotes, qui définit leur carrière, en fonction de l'ancienneté.

● **BANQUES : *réformes structurelles.*** « *1997 doit être l'année de la réforme bancaire* », a affirmé Jean Arthuis à l'occasion de ses vœux. Pour le ministre des finances, « *les diagnostics sont établis et il faut passer aux actes pour rendre le système bancaire français plus sûr et plus compétitif* ». Le décret de 1937, la fin des distorsions de concurrence, l'aménagement de la loi bancaire de 1984 ou encore la réforme du statut des Caisses d'Epargne devraient donc voir le jour.

Côté restructurations, les mouvements se multiplient. Après avoir été écartée de la privatisation du CIC, la Société générale a rebondi en annonçant l'acquisition du Crédit du Nord, filiale de Paribas. Par petites touches, le paysage bancaire français évolue. En 1996, le Crédit agricole avait racheté la banque Indosuez et le Crédit local de France s'était rapproché du Crédit communal de Belgique.

Le secteur public est, lui, toujours en panne. La privatisation du CIC, suspendue, devrait reprendre au premier semestre. Le Crédit lyonnais négocie son troisième plan de sauvetage assorti d'une recapitalisation massive, mais sa privatisation ne devrait pas intervenir avant 1998. La Banque Hervet et la Marseillaise de crédit cherchent toujours preneurs.

● **GRANDE DISTRIBUTION : de nouvelles concentrations.** Si les grandes enseignes ont encore pu ouvrir ou agrandir près de 340 hyper et supermarchés en 1996, les conséquences du gel législatif des autorisations, d'avril à octobre 1996, puis de l'entrée en vigueur de la loi Raffarin sur l'urbanisme commercial laissent augurer pour 1997 un coup de frein sensible. La « *croissance automatique* », liée depuis des années au seul accroissement du parc des grandes surfaces dans l'Hexagone, ne sera plus au rendez-vous.

Du coup, le phénomène de concentration observé en 1996, avec l'OPA de 19 milliards de francs d'Auchan sur Docks de France (Mammouth, Atac) et l'intrusion de Carrefour dans le capital de Cora, va s'accélérer. Les analystes parient sur un rapprochement inévitable de Promodès (Continent, Champion) et de Casino, mais aussi sur celui des deux réseaux d'indépendants Leclerc et Système U.

Les grands distributeurs amplifieront leur internationalisation. Carrefour prévoit d'investir 10 milliards de francs en 1997 dans l'ouverture d'une trentaine de magasins hors de France, en particulier en Asie. Casino veut pousser les feux de sa filiale polonaise et Auchan ceux de ses acquisitions récentes en Amérique du Sud.

● **PHARMACIE : réduction des dépenses des santé.** Le mouvement de concentration amorcé depuis 1993 devrait se poursuivre en raison des coûts inhérents à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et des contrôles de plus en plus stricts des dépenses de santé par les pouvoirs publics. En France, l'objectif est toujours de promouvoir les génériques, pour réduire les coûts. Ces médicaments, dont les brevets sont tombés dans le domaine public, sont vendus 30 % moins cher que les originaux. Le décret définissant ces produits devrait être publié en février. Le gouvernement voudrait aussi autoriser les pharmaciens à remplacer un médicament par un autre sur une ordonnance si le médecin l'y autorise. Les pouvoirs publics espèrent ainsi réduire les dépenses pharmaceutiques. La France est très en retard dans le domaine des génériques : ceux-ci ne représentent que 5 % du marché en volume et 2 % en valeur.

Peugeot est toujours disposé à revenir aux Etats-Unis

APRÈS AVOIR ÉTÉ à l'étude plus de deux ans, le projet de Peugeot de revenir aux Etats-Unis reste d'actualité. Compte tenu des dépenses à engager – il faut produire localement et avoir un modèle adapté au pays – la marque au lion se cherche un partenaire. « *Nous avons des discussions sérieuses avec des constructeurs, en l'occurrence avec ceux déjà présents aux Etats-Unis* », précise Frédéric Saint-Geours, directeur général adjoint d'Automobiles Peugeot.

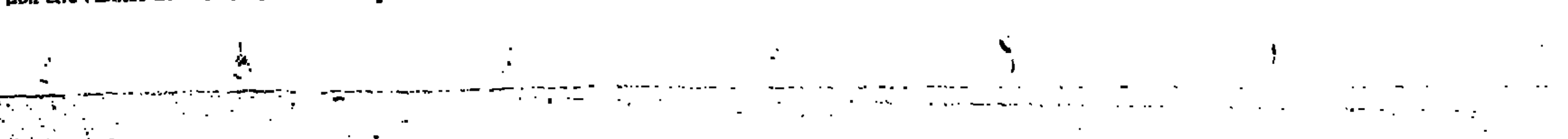
La marque au lion a décidé de faire de l'international une de ses priorités. Objectif : réaliser 25 % des ventes hors Europe à l'horizon 2000. Peugeot est aujourd'hui loin du compte. En 1996, ses ventes hors Europe ont légèrement augmenté pour représenter 15,2 % du total (1 173 600 véhicules, en hausse de 4,6 % sur 1995).

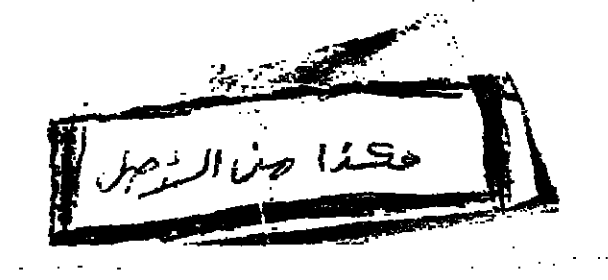
En Chine, l'heure est aux interrogations. Dans l'usine de Canton, d'une capacité de 35 000 unités par an, « *la production est arrêtée depuis bientôt un an* », admet Frédéric Saint-Geours. Le constructeur n'a vendu en 1996 que 3 000 véhicules (504 et 505) en Chine, contre 8 000 en 1995. « *Nous étudions toutes les possibilités, notamment celle de fermer le site de Canton et d'utiliser l'usine de Citroën à Wuhan* », déclare M. Saint-Geours.

En Inde, où Peugeot est associé au constructeur local Premier Automobiles, les difficultés ont aussi été au rendez-vous en 1996. Peugeot a dû affronter une grève de plus de deux mois, alors que la production de la 309 n'a commencé que fin 1995, et n'a vendu que 2 000 unités en 1996. Le Brésil, où 1,7 million de véhicules se sont vendus en 1996, n'a pas non plus répondu à ses attentes. L'augmentation des droits de douane sur les voitures importées lui a barré la route, et ses ventes ont baissé de 28 %, à 8 378 unités. Le constructeur devrait décider cette année s'il s'implante ou non industriellement dans ce pays. En Argentine, où il a une usine, ses ventes ont progressé à 53 500 unités.

Consolation pour Peugeot : ses ventes en Europe centrale et orientale ont bondi en 1996 de 61 %, à 20 000 unités. « *Ce chiffre devrait tripler d'ici au tournant du siècle* », estime M. Saint-Geours. L'Iran, où le montage de 405 a pu reprendre en 1996, donne aussi des espoirs à Peugeot. En Europe, sur son marché traditionnel, Peugeot a maintenu sa part de marché à 7,1 %, avec 906 973 immatriculations de voitures particulières. En France, en Allemagne, et en Italie, Peugeot a perdu du terrain, et espère en regagner en 1997. En Espagne et en Angleterre, en revanche, il a progressé.

Virginie Malingre





Bruxelles veut imposer ses conditions à l'alliance British Airways-American Airlines

Londres en conflit avec la Commission européenne

LA GRANDE-BRETAGNE s'estime seule habilitée à juger de la conformité aux règles de la concurrence de l'alliance entre les compagnies aériennes britannique British Airways et américaine American Airlines, les numéros un respectifs en Europe et aux Etats-Unis. Bruxelles, qui a ouvert une enquête sur le sujet, ne l'entend pas de cette oreille.

Au centre de la querelle, l'article 89 du traité de Maastricht. Selon la Grande-Bretagne, celui-ci ne donne à la Commission européenne qu'un rôle consultatif, car il s'agit d'une alliance entre une compagnie européenne et une américaine, et non entre deux entreprises européennes. « *La Commission ne peut pas outrepasser le jugement politique du ministre du commerce et de l'industrie britannique* », dit-on à Londres. Selon Bruxelles, les conséquences de cette alliance sur le transport aérien européen justifient une décision communautaire.

C'est ce qu'a tenu à rappeler le commissaire européen à la concurrence, Karel van Miert, dans une lettre du vendredi 10 janvier au ministre britannique des transports, Ian Lang. M. van Miert a également menacé le gouvernement britannique d'un recours devant la Cour européenne de justice s'il décidait d'autoriser l'opération. Londres semble en effet prêt à avaliser le projet d'alliance transatlantique, très avantageux pour British Airways. Comme condition préalable, les autorités britanniques ont demandé aux deux compagnies de se défaire de 168 créneaux d'atterrissage et de décollage à Heathrow, premier aéroport européen. Elles estiment que British Airways peut monnayer pour 170 millions de livres sterling (1,5 milliard de francs) ces créneaux horaires, qui lui avaient été attribués gratuitement. Selon la Commission, une telle transaction n'est pas autorisée par les règlements européens actuels.

Bruxelles estime que les conditions posées par Londres sont largement insuffisantes. Selon la presse britannique, la Commission aurait demandé à British Airways d'abandonner jusqu'à 400 créneaux horaires hebdomadaires à Heathrow. British Airways et American Airlines contrôlent 60 % des vols entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, 70 % des vols entre Londres et New York et 25 % du marché transatlantique.

ACCORD DE CIEL OUVERT

British Airways a catégoriquement refusé cette condition. Selon Bob Ayling, le directeur général de British Airways, l'appréciation de M. Van Miert se fonde sur une « *fausse supposition, selon laquelle il n'y aura pas d'accord de ciel ouvert* (entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, aboutissant à une libéralisation totale du ciel des deux pays), *et donc pas de concurrence supplémentaire* ». L'alliance entre British Airways et American Airlines est en effet liée à la conclusion d'un accord de ciel ouvert entre les deux pays. Mais l'aéroport d'Heathrow est saturé, et les créneaux disponibles sont rares : un accord de ciel ouvert ne permettrait pas aux compagnies de créer autant de lignes qu'elles le souhaitent.

L'actuelle discorde entre Londres et Bruxelles pourrait être l'une des dernières du genre. Car les pays membres européens ont donné un mandat à Bruxelles en juin 1996 pour négocier avec les Américains une libéralisation équilibrée du transport aérien entre les deux rives de l'Atlantique. L'un des objectifs est d'aplanir les différences de réglementation entre les deux camps et de définir les compétences de chacun.

Les services antitrust américains ont ouvert, de leur côté, une enquête sur l'impact en matière de concurrence de l'alliance entre British Airways et American Airlines, qui ont demandé vendredi 10 janvier au département américain des transports de leur accorder l'immunité antitrust. Cela leur permettrait de coordonner leurs liaisons transatlantiques et de collaborer dans de nombreux domaines.

V. Ma

EDF dédommagera l'Espagne après l'abandon de la ligne à haute tension Cazaril-Aragon

L'Espagne estime ce dédommagement à 12 milliards de francs, EDF à 1,3 milliard.

Le premier ministre, Alain Juppé, avait annulé il y a un an la construction d'une ligne EDF entre la France et l'Espagne, sous la pression des écologistes. Un accord sur les dédommagements à verser par l'entreprise publique pour cette rupture de contrat a été conclu le 8 janvier et officialisé le 14. Mais le montant des indemnités qui sera effectivement versé fait l'objet d'une vive controverse.

SI LE PASSAGE d'une ligne à très haute tension entre la France et l'Espagne est actuellement bloquée dans les Pyrénées, ce massif montagneux entrave aussi toute communication, à entendre les conclusions divergentes des deux pays sur un même accord signé le 8 janvier entre Electricité de France (EDF) et la compagnie espagnole Red Electrica de Espana (REE). Les divergences révélées le 14 janvier portent sur le montant des compensations que la firme française devra verser à son homologue espagnol pour ne pas avoir achevé de construire le raccord Cazaril-Aragon, reliant les lignes à très haute tension des deux pays.

A Madrid, le dédommagement pour cette rupture de contrat est estimé à 300 000 millions de pesetas (12 milliards de francs). À Paris, le chiffre avancé est dix fois moindre : 1,3 milliard de francs.

Le contentieux durait depuis près d'un an, depuis que le premier ministre Alain Juppé, en février 1996, avait donné l'ordre d'interrompre les travaux, sous la pression des écologistes, qui contestaient le choix du tracé passant par le val Louron (Hautes-Pyrénées). Cette rupture unilatérale d'un contrat signé en 1990 s'avère préjudiciable à REE, dont la capacité potentielle s'est trouvée diminuée, tandis que les investissements qu'elle avait faits en infrastructures, de son côté de la frontière, sont devenus improductifs.

RÉPONSE EMBARRASSÉE

Un accord, dont les grandes lignes ont été fixées au dernier sommet franco-espagnol de Marseille, en novembre 1996, mais signé le 8 janvier et rendu public le 14, permettait de sortir de l'impasse, à la satisfaction générale.

Selon les Espagnols, EDF s'engage à verser, sous diverses formes, la somme de 12 milliards de francs, étalée sur treize ans, soit d'ici à l'an 2010. Une première tranche de 1 milliard de francs sera payée cette année même. Par ailleurs, de nouveaux accords ont été pris entre les deux compagnies, stipulant que la France accepte de vendre environ moitié moins d'électricité à l'Espagne que ce qui avait été décidé lors du contrat de 1990, et ce à un prix plus avantageux pour l'Espagne. La compagnie française va étudier un nouveau tracé, que l'on espère plus satisfaisant, afin de mettre en service une autre ligne de raccordement électrique entre les deux pays, sans doute en 2006. Une clause prévoit qu'en cas de retard EDF s'engage à payer des compensations annuelles de 1 500 millions de pesetas (soit environ 60 millions de francs).

La réponse d'EDF à cet argumentaire est embarrassée. Selon l'opérateur public, les 12 milliards évoqués ne correspondent pas à une indemnité mais à la perte de revenu due à l'absence de cette ligne, à laquelle s'ajoutent les dédommagements à verser. « *Outre l'adaptation des volumes contractuels de vente d'électricité (la puissance mise à disposition par EDF sera réduite de 450 mégawatts, passant de 1 000 à 550 MW), EDF indemnisera REE pour 1,3 milliard de francs* », précise un communiqué de l'entreprise publié tard dans la soirée. Ce dédommagement couvre trois préjudices : la non-fourniture d'énergie, l'impossibilité pour le système électrique espagnol de réaliser des échanges et de bénéficier d'une énergie bon marché grâce à l'interconnexion, et l'inutilité des investissements effectués par REE.

EDF précise que « *ces indemnités seront réglées pour partie par un versement dès 1997, et pour solde au travers d'adaptations contractuelles dont l'effet sera réparti dans le temps* », c'est-à-dire par des baisses de prix de vente de l'électricité aux Espagnols.

Reste maintenant à savoir ce que fera EDF. L'entreprise se retournera-t-elle vers son propriétaire, l'Etat, pour lui demander de supporter cette facture de 1,3 milliard ? Car la décision d'abandonner cette ligne ne vient pas de l'entreprise, qui avait reçu toutes les autorisations nécessaires, mais de la décision politique du premier ministre.

Marie-Claude Decamps à Madrid et Dominique Gallois

L'usine Akaï d'Honfleur va déposer son bilan

CAEN
de notre correspondant

L'usine Akaï Electric d'Honfleur (Calvados) doit déposer son bilan dans les prochains jours. L'histoire de cette entreprise modèle de la côte normande se termine en un vaste imbroglio juridico-financier.

Créée en 1982, l'usine Akaï d'Honfleur était un modèle social. « L'ambiance était excellente. On travaillait beaucoup et avec enthousiasme », se souvient une ouvrière. Fabriquant 400 000 magnétoscopes et 70 000 téléviseurs en moyenne par an, Akaï multiplie les extensions en 1986, 1989, portant les effectifs à 700 personnes en 1993. Cette année-là, la direction fait savoir qu'elle ne sollicite plus la prime d'aménagement du territoire accordée le 8 juillet 1991 (prime d'un montant de 5,25 millions de francs pour un investissement de 65 millions avec 300 nouveaux emplois à la clé). « *1993, c'est en fait le commencement de la fin* », assure Marcel Vico, syndicaliste à Force ouvrière. Au printemps 1994, Akaï, très endettée, doit alors procéder à un premier plan social concernant 400 personnes (dont 200 contrats à durée déterminée) pour son usine d'Honfleur.

En avril 1995, la marque japonaise est avalée par une multinationale asiatique, Semi-Tech. Ce groupe procède à un deuxième plan social en mai 1996 avec 180 licenciements et d'importantes baisses de salaire allant jusqu'à 40 %. Le 20 juin 1996, à la surprise générale, le nouveau propriétaire revend à son tour Akaï à une société chinoise, Omin Present, dont le siège social est donné à Hongkong. La nouvelle surprend d'autant plus que le prix de la transaction est extraordinairement bas : 392 000 F pour une usine dont le chiffre d'affaires est, en 1995, de 576 millions de francs, avec certes un déficit de 22 millions de francs.

Après un été d'inquiétude, nouveau rebondissement le 8 septembre quand un partenaire, français cette fois, la société King Line Computer, entre en scène avec à sa tête Thao Oukéo, appelé communément Tanguy. « *Omin Present n'est qu'une coquille vide. Et King Line Computer n'est qu'un gérant. Nous sommes dans une histoire qui nous dépasse totalement* », estime Michel Bailleul, secrétaire départemental de FO Calvados.

Une histoire qui ne fait pas rire le petit port normand, aujourd'hui désabusé. Il ne comprend pas ce feuilleton industriel : « *D'un côté nous avons un jeu de Monopoly. De l'autre, 312 salariés attendent désespérément leur paie de décembre et frappent désormais à la porte des Restos du cœur pour nourrir leur famille*, résume une salariée. *Le dépôt de bilan nous ouvre le droit au Fonds national de garantie des salaires. Mais dans combien de temps ? Pas avant cinq semaines, paraît-il. Avec quoi je vais payer mes courses ?* »

Restera ensuite à régler une autre question cruciale : trouver un repreneur avec la période de redressement judiciaire qui doit s'ouvrir.

Jean-Jacques Lerosier



agne après l'aband
sion Cazaril-Aragon

Les marchés financiers espèrent un geste du Conseil de la Banque de France

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France, partiellement renouvelé au début de l'année, se réunit jeudi 16 janvier. La décision qu'il prendra fera figure de test et permettra de mesurer l'équilibre des forces en présence

Les marchés financiers français connaissent une période d'euphorie. La Bourse de Paris a gagné 1,73 % mardi 14 janvier, et a atteint un nouveau sommet historique, soutenue par la nette détente des rendements obligataires. La hausse du dollar – qui se retrouve à ses plus hauts niveaux depuis deux ans et demi face au mark et au franc – ainsi que la progression des actifs financiers américains ont largement contribué à la hausse des valeurs françaises. Celles-ci sont également soutenues par les espoirs de baisse des taux directeurs de la Banque de France, jeudi 16 janvier. Il s'agira de la première réunion du Conseil de la politique monétaire de l'institut d'émission depuis la nomination de Jean-René Bernard et Pierre Guillen, en remplacement de Jean Boissonnat et Bruno de Maulde. Cette recomposition alimente, sur les places financières internationales, les spéculations de baisse des taux. Certains analystes ne croient pas à un tel scénario. Ils parient sur un *statu quo* de la Banque de France, jeudi, destiné à démontrer qu'il n'y a pas de changement dans la politique monétaire française.

LES MARCHÉS FINANCIERS français ont connu une nouvelle séance d'euphorie, mardi 14 janvier. La Bourse de Paris a gagné 1,73 % et établi un nouveau record historique, à 2 402,14 points, tandis que le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a progressé de 38 centièmes.

Le contexte international explique pour une large part ce bon comportement. La hausse du dollar, favorable aux exportations des entreprises européennes, s'est accélérée : le billet vert est monté, mardi, jusqu'à 1,5970 mark et 5,3920 francs, ses cours les plus élevés depuis deux ans et demi face à ces deux devises. Par ailleurs, l'annonce d'un indice des prix à la consommation modéré aux Etats-Unis au mois de décembre (+ 0,3 %) a apaisé les craintes inflationnistes et permis aux marchés d'actions et d'obligations américaines de progresser. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 0,7 % et terminé la séance sur un nouveau record (6 762,29 points), tandis que le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans – les taux baissent quand le cours des titres monte – s'est détendu à 6,77 %.

Mais le marché français a également été soutenu, de façon plus spécifique, par les espoirs de détente monétaire. De nombreux opérateurs misent sur un geste de la Banque de France à l'issue de la réunion, jeudi 16 janvier, du Conseil de la politique monétaire (CPM). Ils anticipent une baisse du taux des appels d'offres, fixé à 3,15 %. Celui-ci pourrait être ramené à 3,10 % selon ces pronostics, qui se fondent d'abord sur des éléments d'ordre économique et financier.

STABILITÉ DES PRIX

Les indicateurs suivis par la Banque de France pour définir sa politique monétaire sont en effet orientés au vert. L'objectif final – la stabilité des prix – est atteint : les prix à la consommation ont progressé de 1,7 % en 1996, un des rythmes les plus bas depuis la seconde guerre mondiale. L'« objectif intermédiaire interne » – l'évolution de la masse monétaire – est lui aussi globalement respecté. Si les agrégats de monnaie M1 et M2 progressent à un rythme soutenu (+ 5,4 % pour M1 et + 6,2 % pour M2), le principal indicateur M3 s'inscrit en recul de 1,1 %. Enfin, l'objectif externe – la stabilité du franc vis-à-vis des monnaies les plus crédibles du système monétaire européen (SME) – est lui aussi atteint. Même s'il est aujourd'hui la devise la plus faible au sein du SME (la livre irlandaise étant la plus forte), le franc fait preuve d'une grande stabilité face au deutschemark, son cours oscillant autour de 3,3750 francs pour un mark. Enfin, les rendements à long terme français sont inférieurs de 0,20 % à leurs homologues allemands.

Mais les espoirs de baisse des taux en France s'expliquent surtout par la récente recomposition du Conseil de l'institut d'émission. La nomination, début janvier (*Le Monde* du 4 janvier), de Jean-René Bernard et Pierre Guillen, réputés moins inflexibles que leurs prédécesseurs Jean Boissonnat et Bruno de Maulde, alimente les spéculations sur une éventuelle modification de la politique monétaire française, dans le sens d'une plus grande souplesse. La question n'est pas de pure forme lorsqu'on sait qu'une nette crispation était apparue à la fin de 1996. Les dernières séances du CPM ont été très houleuses après que Paul Marchelli et Jean-Pierre Gérard, membres du Conseil, eurent dénoncé la sous-évaluation du dollar et regretté que l'Allemagne ne prenne pas davantage en considération les préoccupations de la France.

CLARIFIER LA SITUATION

Certains analystes estiment que la majorité au sein du Conseil est désormais détenue par les « colombes ». Celles-ci, considérant qu'il n'existe pas de risques inflationnistes, souhaitent s'émanciper de la Bundesbank et privilégier l'utilisation des taux d'intérêt pour soutenir la croissance en France, alors que les « faucons » donnent la priorité à la gestion de la parité franc-mark et aux bonnes relations avec Francfort.

Forts de ce constat, ces experts estiment que les taux de la Banque de France pourraient rapidement être ramenés sous ceux de la Bundesbank. Aujourd'hui, le niveau des appels d'offres français se situe à 0,15 % au-dessus du niveau du Repo allemand (3,15 % contre 3 %). Pour Philippe Brossard, économiste à la banque ABN Amro, *« il existe des petites marges de manœuvre pour des baisses de taux indépendantes. Il est vraisemblable que le nouveau conseil explorera cette marge dans les mois à venir. Les taux courts français pourraient descendre de 0,10 % à 0,20 % en dessous des taux allemands. »* Pour Eric Chaney, économiste à la banque Morgan Stanley, *« il n'est pas impossible que la Banque de France cherche à passer marginalement – il faut insister sur le qualificatif – sous le Repo allemand au cours du deuxième trimestre, signifiant par là que le rééquilibrage monétaire tant désiré par les Français est en cours. »*

D'autres analystes sont d'un avis totalement opposé. S'appuyant sur les déclarations de Jacques Chirac, qui, dès la nomination de MM. Guillen et Bernard, avait insisté sur la continuité et la stabilité de la politique monétaire française, ils ne croient nullement à une modification, même de façon marginale, de la ligne antérieure. Ils parient donc sur un *statu quo* de l'institut d'émission, jeudi, principalement destiné à clarifier la situation et à déjouer les anticipations d'inflexion de la politique monétaire française et de baisses des taux supplémentaires en France.

Seule certitude : la réunion de jeudi fera figure de test et permettra de mesurer avec plus de précision le nouveau rapport de forces qui existe au sein du Conseil de la politique monétaire.

Pierre-Antoine Delhommais

Thomson Multimédia envisage de fermer une usine en Allemagne

MERCREDI 15 JANVIER, LE GROUPE D'ÉLECTRONIQUE grand public Thomson Multimédia devait annoncer le volet allemand de son programme de restructurations, rendu nécessaire par sa mauvaise situation financière. Celui-ci porterait notamment sur la fermeture de l'usine de Celle, qui produit des téléviseurs. *« Il y a quatre usines de téléviseurs dans le groupe en Europe. Elles sont toutes à 50 % de leur capacité et le site de Celle est celui où les coûts de production sont les plus élevés »*, explique un représentant du personnel en France.

TMM a provisionné 1,2 milliard de francs au premier semestre 1996 pour couvrir ces restructurations, qui, au total, se traduiront par huit fermetures de sites au niveau mondial. L'impact de ce programme en France doit être présenté jeudi 16 janvier. En 1996, TMM aurait enregistré une perte d'exploitation d'environ 500 millions et une perte nette de 3 milliards.

DÉPÊCHES

■ **JACADI : Armand Frydman, propriétaire de Gérard Pasquier et** président de Futura France, la société d'importation des machines à coudre Singer, a manifesté son intérêt pour la reprise de la marque de vêtements pour enfants, en redressement judiciaire. C'est le quatrième candidat déclaré. La date limite de dépôt des dossiers de reprise a été repoussé par le tribunal de commerce de Nanterre au 20 janvier.

■ **IMPLANTATIONS : Photo Print Electronic,** société spécialisée dans l'électronique fine, va prochainement créer 250 emplois en Alsace, a annoncé, mardi 14 janvier, l'agence pour le développement de l'Alsace. Selon celle-ci, une autre entreprise, japonaise, prévoit de créer un nombre équivalent d'emplois dans les mois à venir.

■ **FRANCE TELECOM : la commission des Finances de** l'Assemblée nationale a voté le 14 janvier un amendement à la proposition de loi sur l'épargne-retraite permettant aux retraités de France Télécom ayant cessé de travailler depuis moins de cinq ans d'acquérir des actions de l'opérateur à des conditions privilégiées.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : la Commission européenne** va contraindre l'opérateur téléphonique allemand à se séparer, au moins en partie, de son réseau de télévision câblé, affirme le mensuel allemand *Capital*.

■ **CREDIT LYONNAIS : la banque** confie à France Télécom la gestion de l'ensemble de ses services de télécommunications en France et dans quatorze pays, soit un budget de plus de 3 milliards de francs sur cinq ans.

■ **ALCATEL : le groupe français** a annoncé mardi 14 janvier avoir remporté trois contrats en Chine, d'un montant total de 200 millions de francs, pour la fourniture d'équipements pour des réseaux de communication mobile.

■ **LUFTHANSA : selon le gouvernement allemand, la privatisation des 36 %** qu'il détient encore dans la compagnie aérienne pourra avoir lieu cette année, après l'adoption d'un projet de loi *ad hoc*. La nouvelle loi, qui devrait entrer en vigueur le 1er juillet, met au point les conditions de la privatisation totale de la Lufthansa, entamée en 1994. *« Ce paquet d'actions a une valeur de près de 3 milliards de DM selon le cours boursier actuel »*, a précisé le ministre dans son communiqué.

■ **CHASE MANHATTAN BANK : John Lipsky** a été nommé au poste d'économiste en chef, a annoncé la première banque américaine. M. Lipsky occupait depuis 1992 des fonctions similaires chez Salomon Brothers, et a passé une partie de sa carrière au Fonds monétaire international (FMI).

■ **AUTOMOBILE : le marché européen a progressé** de 6,6 % en 1996, atteignant 12,8 millions de voitures immatriculées. La France et l'Espagne, grâce aux primes gouvernementales, ont tiré les ventes en Europe.

■ **MOULINEX : François Fillon a annoncé la création de 200 emplois** à Mamers, dans la Sarthe, pour compenser en partie les 400 suppressions de postes consécutives à la fermeture de l'usine Moulinex. Le groupe Plastivaloire, sous-traitant de Moulinex, créerait 120 emplois et le cartonnier LGR 80 emplois.

■ **PARFUMS : le couturier Louis Féraud s'associe à Lancaster** pour lancer son nouveau parfum « Love Story ». Lancaster est la division haut-de-gamme du parfumeur Coty, lui-même filiale du groupe allemand Benckiser.

■ **EMPRUNTS RUSSES : l'Association française des porteurs d'emprunts russes** (AFPER), a réitéré, lors de son assemblée générale du 11 janvier, son opposition aux principes de l'accord d'indemnisation signé le 26 novembre (*Le Monde* du 28 novembre). Elle considère les 2 milliards de francs d'indemnisation totale comme une simple acompte.

■ **FNAC : le magasin FNAC de Rouen a été condamné,** le 13 janvier, par le tribunal correctionnel à payer trente-cinq contraventions de 2 500 francs chacune pour « *publicités inexactes* » à la suite d'une plainte d'un détaillant disquaire de la ville et du Syndicat des détaillants spécialistes du disque (SDSD).

■ **LE DOLLAR** faisait preuve d'une grande fermeté, mercredi matin 15 janvier, lors des premières transactions. Il s'échangeait à 1,5945 mark, 5,3850 francs et 117,10 yens.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, mercredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'inscrivait à 353,50-353,80 dollars, contre 356,30-356,90 dollars mardi en clôture.

■ **WALL STREET** a établi un nouveau record, mardi. L'indice Dow Jones a gagné 53,11 points (+ 0,79 %) à 6 762,29 points, soutenu par la hausse des valeurs technologiques.

■ **LES COURS** du pétrole brut ont légèrement reculé, mardi, à New York. Le prix du baril de référence, livraison février, a cédé 8 centièmes à 25,11 dollars.

■ **OLAF SIEVERT**, membre du directoire de la Bundesbank, a estimé mardi qu'il n'y avait pas de raison d'augmenter les taux d'intérêt en Allemagne à l'heure actuelle.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

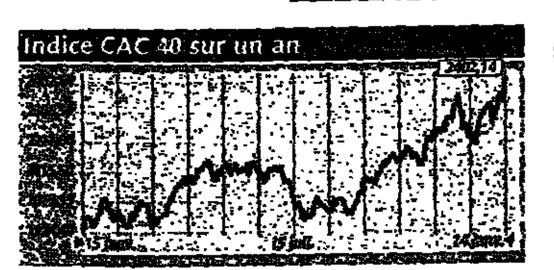
Paris continue sur sa lancée

LA BOURSE DE PARIS était orientée à la hausse, mercredi 15 janvier, en fin de matinée. A 12 heures, l'indice CAC 40 gagnait 0,40 %, à 2 411,65 points. Les actions françaises étaient soutenues par la vigueur du dollar – qui cotait 5,40 francs – et par la détente des taux d'intérêt à long terme.

La veille, la Bourse de Paris avait établi un nouveau record et franchi la barre des 2 400 points. L'indice CAC 40 avait terminé la séance à 2 402,14 points, en hausse de 1,73 %. L'activité avait été très soutenue : le volume des échanges avait atteint 8,2 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

En Europe, les déclarations des responsables monétaires ont joué en faveur des actions. Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, a notamment affirmé que les taux sur les marchés des capitaux internationaux pourraient rester bas assez longtemps, voire même baisser davantage. M. Tietmeyer note aussi que la mondialisation des marchés financiers exerce une fonction de contrôle sur les politiques des finances des pays, et *« les force à la discipline »*.

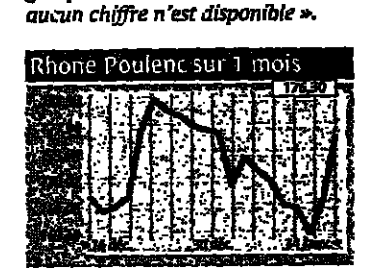
Les étrangers reviennent en force à Paris, s'intéressant notamment aux grandes valeurs de sociétés implantées à l'étranger ou fortement exportatrices, avantagées par la remontée du dollar.



CAC 40 5 jours

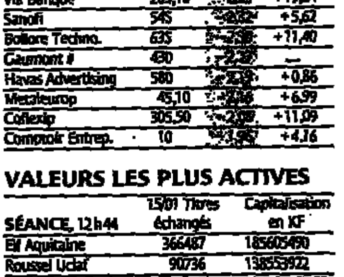
Rhône Poulenc, valeur du jour

LE TITRE Rhône Poulenc a été chahuté, mardi 14 janvier, à la Bourse de Paris. Le titre s'est apprécié de plus de 5 % dans la matinée avant de reculer et de progresser à nouveau pour finir sur un gain de 5,8 % à 176,30 francs. Cette hausse est, selon les opérateurs, liée à des rumeurs de nette amélioration des résultats du groupe chimique français en 1996. Elles ont été formellement démenties par le groupe, qui a précisé qu'il n'en était *« pas à l'origine »* et que *« la consolidation des données des différentes activités mondiales du groupe étant actuellement en cours, aucun chiffre n'est disponible »*.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h44	Cours au 15/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
Sophia	208	[illegible]	+9,47
Lagardere	149,90	[illegible]	+5,26
Valeo	372,10	[illegible]	+16,38
Sommer-Allibert	164,10	[illegible]	+5,87
Cegid (Ly)	650	[illegible]	+9,42
De Dietrich	208	[illegible]	+6,39
S.I.T.A	1155	[illegible]	+5
Marine Wendel	484	[illegible]	+1,68
Dassault Systemes	290	[illegible]	+21,18
Saint-Louis	1402	[illegible]	+8,51
BAISSES, 12h44			
UIC	20,10	[illegible]	+1,77
Salomon (Ly)	437,10	[illegible]	−1,77
Via Banque	205,10	[illegible]	+19,24
Sanofi	545	[illegible]	+5,62
Bollore Techno.	635	[illegible]	+11,40
Gaumont #	430	[illegible]	—
Havas Advertising	580	[illegible]	+0,86
Metaleurop	45,10	[illegible]	+6,99
Coflexip	305,50	[illegible]	+11,09
Comptoir Entrep.	10	[illegible]	+4,16

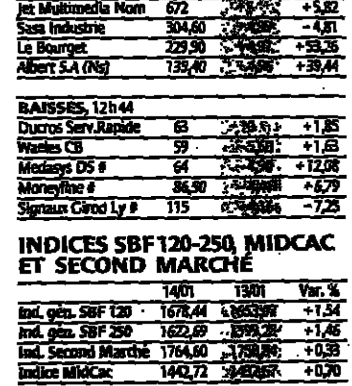


VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h44	15/01 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	366487	185605490
Roussel Uclaf	90736	138553922
Total	304035	136583789,70
Eaux (Gle des)	182798	131220269
LVMH Moet Vuitton	83464	125076797
Axa	281193	98486338,60
Peugeot	171256	95188177
Schneider SA	315632	82472974,60
Alcatel Alsthom	175188	78920614,10
Rhone Poulenc A	433710	76404369,40

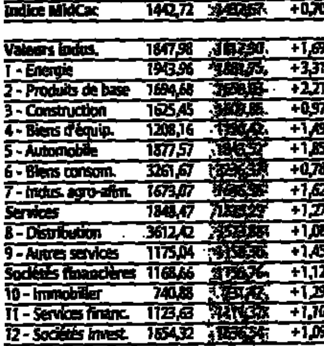
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

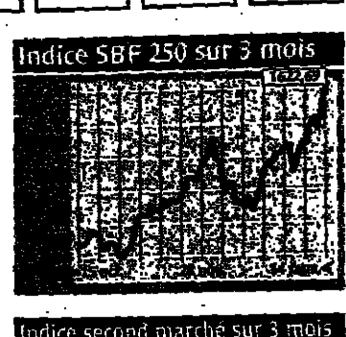
HAUSSES, 12h44	Cours au 15/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
Gravograph	68	[illegible]	+44,68
Jet Multimedia Nom	672	[illegible]	+5,82
Sasa Industrie	304,60	[illegible]	−4,81
Le Bourget	229,90	[illegible]	+53,26
Albert S.A (Ns)	139,40	[illegible]	+39,44
BAISSES, 12h44			
Ducros Serv.Rapide	63	[illegible]	+1,85
Waeles CB	59	[illegible]	+1,63
Medasys DS #	64	[illegible]	+12,08
Moneyline #	86,90	[illegible]	+6,79
Signaux Girod Ly #	115	[illegible]	−7,25

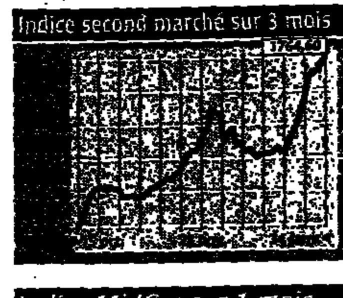


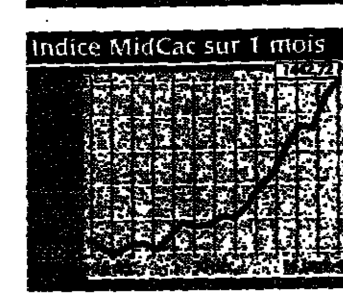
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	14/01	13/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1678,44	[illegible]	+1,54
Ind. gén. SBF 250	1622,69	[illegible]	+1,46
Ind. Second Marché	1764,60	[illegible]	+0,33
Indice MidCac	1442,72	[illegible]	+0,70
Valeurs indus.	1847,98	[illegible]	+1,69
1 - Energie	1943,96	[illegible]	+3,31
2 - Produits de base	1694,68	[illegible]	+2,21
3 - Construction	1625,45	[illegible]	+0,97
4 - Biens d'équip.	1208,16	[illegible]	+1,49
5 - Automobile	1877,57	[illegible]	+1,85
6 - Biens consom.	3261,67	[illegible]	+0,78
7 - Indus. agro-alim.	1673,07	[illegible]	+1,62
Services	1848,47	[illegible]	+1,27
8 - Distribution	3612,42	[illegible]	+1,08
9 - Autres services	1175,04	[illegible]	+1,45
Sociétés financières	1168,66	[illegible]	+1,12
10 - Immobilier	740,88	[illegible]	+1,29
11 - Services financ.	1123,63	[illegible]	+1,70
12 - Sociétés invest.	1654,32	[illegible]	+1,09









Nouveau record à Wall Street

LA BOURSE de Tokyo était fermée, mercredi 15 janvier, pour cause de jour férié au Japon.

La veille, Wall Street s'était rapprochée de la barre des 6 700 points, bénéficiant des gains du marché obligataire et de la fermeté du secteur de la haute technologie.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait gagné 53,11 points (+0,79 %) à 6 762,29 points, un nouveau record.

Sur le marché obligataire, le rendement sur les obligations du Trésor à 30 ans, principale référence, s'était établi en clôture à 6,77 % contre 6,85 % lundi soir, après l'annonce d'une hausse limitée de 0,3 % de l'indice des prix à la consommation au mois de décembre.

Les opérateurs jugent improbable, dans ces conditions, un relèvement début février des taux d'intérêt par la Réserve fédérale (Fed). Donald Ratajczak, un économiste de l'université de l'Etat de Géorgie, écouté en matière d'inflation, a estimé que *« les prix hors énergie et alimentaire sont restés très bien maîtrisés en 1996 et devraient en principe continuer à l'être en 1997 »*.

INDICES MONDIAUX

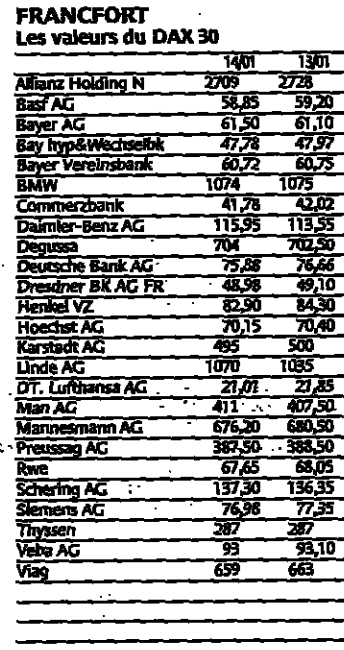
	Cours au 14/01	Cours au 13/01	Var. en %
Paris CAC 40	2397,43	[illegible]	+1,51
New-York/DJ indus.	6733,81	[illegible]	+0,37
Tokyo/Nikkei	18093,10	[illegible]	−0,14
Londres/FT100	4150,10	[illegible]	+1,03
Francfort/Dax 30	2948,88	[illegible]	−0,21
Frankfort/Commer.	1023,07	[illegible]	−0,16
Bruxelles/Bel 20	2382,23	[illegible]	+0,75
Bruxelles/Général	1991,50	[illegible]	+0,75
Milan/MIB 30	1018	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	444,90	[illegible]	—
Madrid/Ibex 35	463,05	[illegible]	−0,24
Stockholm/Affarsal	1932,13	[illegible]	—
Londres FT30	2802,40	[illegible]	+0,55
Hong Kong/Hang S.	13293,90	[illegible]	+0,04
Singapour/Strait t	2215,52	[illegible]	−0,76

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	14/01	13/01
Alcoa	71,12	71,12
Allied Signal	69,87	69,87
American Express	58,12	58,12
AT & T	38,75	38,75
Bethlehem	9	9
Boeing Co	106,25	106,25
Caterpillar Inc.	78,25	78,25
Chevron Corp.	68	68
Coca-Cola Co	55,50	55,50
Disney Corp.	69,25	69,25
Du Pont Nemours&Co	104,87	104,87
Eastman Kodak Co	82,75	82,75
Exxon Corp.	103,87	103,87
Gen. Motors Corp.H	61	61
Gen. Electric Co	104,37	104,37
Goodyear T & Rubbe	54,25	54,25
IBM	166,87	166,87
Intl Paper	42,87	42,87
J.P. Morgan Co	104,75	104,75
Merck & Co.Inc.	84	84
Minnesota Mng.&Mfg	85,25	85,25
Philip Moris	115,62	115,62
Procter & Gamble C	110,25	110,25
Sears Roebuck & Co	49	49
Texaco	105,25	105,25
Union Carb.	43,87	43,87
Utd Technol	68,75	68,75
Westingh. Electric	19,50	19,50
Woolworth	21,12	21,12

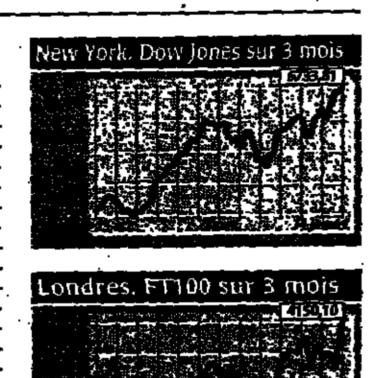
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	14/01	13/01
Allied Lyons	4,24	4,23
Barclays Bank	10,99	10,79
B.A.T. industries	4,91	4,67
British Aerospace	12,61	12,66
British Airways	6,04	6,01
British Gas	2,20	2,20
British Petroleum	7,10	7,18
British Telecom	4,12	4,01
B.T.R.	2,50	2,51
Cadbury Schweppes	4,89	4,86
Eurotunnel	0,76	0,74
Glaxo	9,26	9,08
Grand Metropolitan	4,35	4,35
Guinness	4,35	4,40
Hanson Plc	0,85	0,84
Great Ic	5,98	5,96
H.S.B.C.	13,42	13,11
Imperial Chemical	7,46	7,44
Marks and Spencer	4,75	4,73
National Westminst	7,77	7,59
Peninsular Orienta	6,40	6,26
Reuters	6,81	6,92
Saatchi and Saatch	1,04	1,03
Shell Transport	10,26	10,23
Tate and Lyle	4,67	4,71
Univeler Ltd	13,95	13,70
Zeneca	16,20	16,10

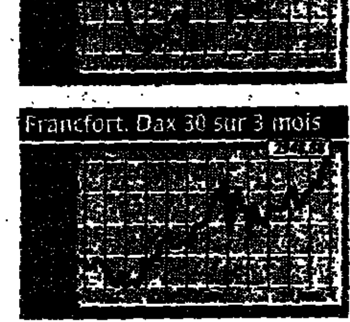


FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	14/01	13/01
Allianz Holding N	2709	2728
Basf AG	58,85	59,20
Bayer AG	61,50	61,10
Bay hyp&Wechselbk	47,78	47,97
Bayer Vereinsbank	60,72	60,75
BMW	1074	1075
Commerzbank	41,78	42,02
Daimler-Benz AG	115,95	113,55
Degussa	704	702,50
Deutsche Bank AG	75,88	76,66
Dresdner BK AG FR	48,98	49,10
Henkel VZ	82,90	84,30
Hoechst AG	70,15	70,40
Karstadt AG	495	500
Linde AG	1070	1035
DT. Lufthansa AG	21,01	21,85
Man AG	411	407,50
Mannesmann AG	676,20	680,50
Preussag AG	387,50	388,50
Rwe	67,65	68,05
Schering AG	137,30	136,35
Siemens AG	76,98	77,35
Thyssen	287	287
Veba AG	93	93,10
Viag	659	663



Londres. FT100 sur 3 mois



LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

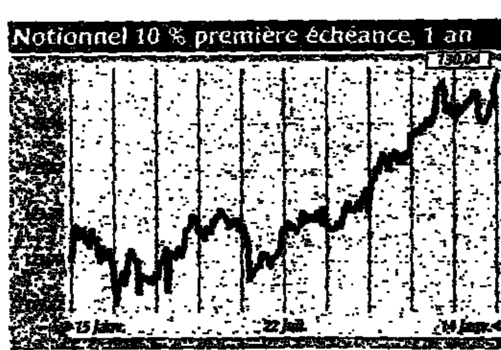
Progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse, mercredi 15 janvier. Après quelques minutes de transactions, l'échéance mars était en progression de 38 centièmes, à 130,42 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,59 %, soit 0,16 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en progression, les opérateurs étant rassurés par l'annonce d'une progression modérée des prix à la consommation au mois de décembre (+0,3 %). Le rendement du titre à 30 ans avait terminé la séance à 6,77 % (contre 6,85 % lundi).

La Banque de France a laissé inchangé, jeudi matin, à 3,25 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 14/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,25	5,78	6,79	1,60
Allemagne	3	5,87	6,74	1,40
Grande-Bretagne	5,81	7,61	7,69	2,70
Italie	7,88	7,62	8,15	3,40
Japon	0,47	2,58	—	0,20
Etats-Unis	5,25	6,61	6,77	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 14/01	Taux au 13/01	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,08	4,15	100,25
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,97	5,05	100,37
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,51	100,67
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,93	6,01	100,42
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,52	6,64	101,27
Obligations françaises	5,86	5,94	100,22
Fonds d'État à TME	−2,53	−2,48	100
Fonds d'État à TRE	−2,17	−2,18	99,81
Obligat. franç. à TME	−2,17	−2,16	99,83
Obligat. franç. à TRE	+0,06	+0,09	100,07

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 14/01	Vente 14/01	Achat 13/01	Vente 13/01
Jour le jour	3,3125	—	3,2500	—
1 mois	3,20	3,33	3,29	3,41
3 mois	3,18	3,31	3,24	3,36
6 mois	3,18	3,31	3,18	3,30
1 an	3,22	3,34	3,19	3,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3574	—	3,3574	—
Pibor Francs 3 mois	3,3125	—	3,3164	—
Pibor Francs 6 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 9 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 12 mois	3,3125	—	3,3203	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1250	—	4,1563	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1250	—	4,1458	—
Pibor Ecu 12 mois	4,1250	—	4,1563	—

MATIF

Échéances 14/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	196846	130,04	130,18	129,54	129,62
Juin 97	2911	128,70	128,74	128,22	128,24
Sept. 97	267	126,88	126,88	126,58	126,56
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	23105	96,88	96,83	96,79	96,81
Juin 97	12002	96,85	96,86	96,82	96,84
Sept. 97	8421	96,81	96,81	96,76	96,79
Déc. 97	4091	96,72	96,72	96,67	96,68
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1195	96,34	96,40	95,86	96

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 14/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 97	21164	2406	2410	2367	2365
Février 97	552	2407	2408	2368,50	2368,50
Mars 97	328	2413	2418	2374	2374
Juin 97	162	2372	2380	2345	2345

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,3558 | US/DM ↗ 1,5942 | US/¥ ↗ 117,0800 | DM/F ↗ 3,3774 | £/F ↘ 8,9555

Fermeté du dollar

LE DOLLAR faisait preuve d'une grande fermeté, mercredi matin 15 janvier, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5945 mark, 5,3850 francs et 117,10 yens.

Le billet vert restait soutenu par le dynamisme de l'économie américaine. Les ventes au détail ont progressé de 0,6 % aux Etats-Unis au mois de décembre. La montée des actifs financiers américains est également favorable au dollar car elle s'accompagne d'entrées de capitaux étrangers aux Etats-Unis.

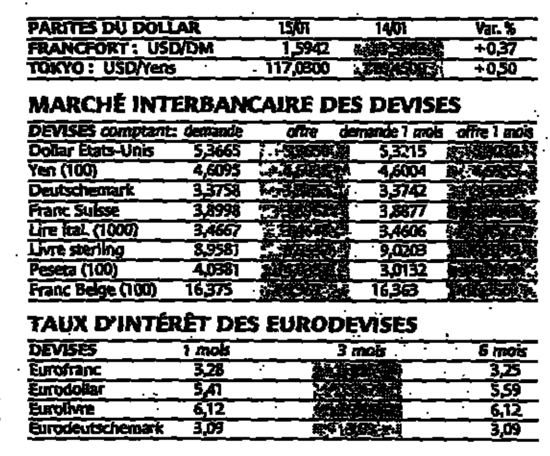
Le franc était stable pour sa part, face à la monnaie allemande, jeudi matin. Il cotait 3,3760 francs pour un mark. Les opérateurs restaient dans l'expectative avant la réunion, jeudi, du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

La livre sterling s'inscrivait à 2,6640 marks et 8,99 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 14/01	% 13/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,7400	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,5610	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,3558	[illegible]	5,0500	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3810	[illegible]	15,8200	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	300,6900	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4690	[illegible]	3,2100	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,6000	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,8155	[illegible]	8,4100	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,9555	[illegible]	8,5300	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1625	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	77,1400	[illegible]	70	[illegible]
Suisse (100 F)	391,3100	[illegible]	376	[illegible]
Norvège (100 k)	84,0900	[illegible]	78,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0420	[illegible]	3,7400	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3850	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,9611	[illegible]	3,6600	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6000	[illegible]	4,3900	[illegible]
Finlande (mark)	112,8300	[illegible]	106	[illegible]

PARITES DU DOLLAR	15/01	14/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5942	[illegible]	+0,37
TOKYO : USD/Yens	117,0800	[illegible]	+0,50



MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,3665	[illegible]	5,3215	[illegible]
Yen (100)	4,6095	[illegible]	4,6004	[illegible]
Deutschemark	3,3758	[illegible]	3,3742	[illegible]
Franc Suisse	3,8998	[illegible]	3,8877	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4667	[illegible]	3,4606	[illegible]
Livre sterling	8,9581	[illegible]	9,0203	[illegible]
Peseta (100)	4,0381	[illegible]	3,0132	[illegible]
Franc Belge (100)	16,375	[illegible]	16,363	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	[illegible]	3,25
Eurodollar	5,41	[illegible]	5,59
Eurolivre	6,12	[illegible]	6,12
Eurodeutschemark	3,09	[illegible]	3,09

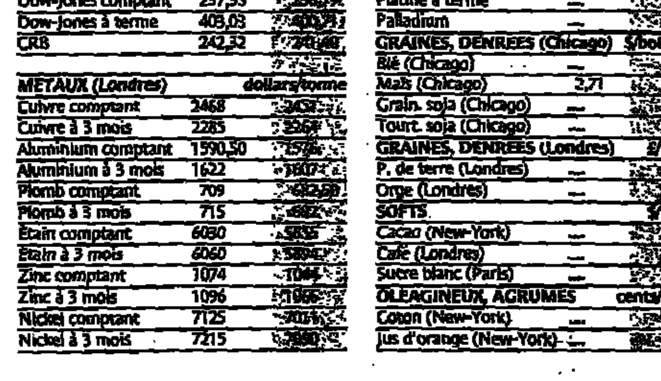
L'OR

	cours 14/01	cours 13/01
Or fin (k. barre)	61500	61400
Or fin (en lingot)	61950	61650
Once d'Or Londres	359,60	357,40
Pièce française(20f)	355	354
Pièce suisse (20f)	355	355
Pièce Union lat(20f)	356	355
Pièce 20 dollars us	2355	2360
Pièce 10 dollars us	1322,50	1330
Pièce 50 pesos mex.	2305	2310

LE PÉTROLE

En dollars	cours 14/01	cours 13/01
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

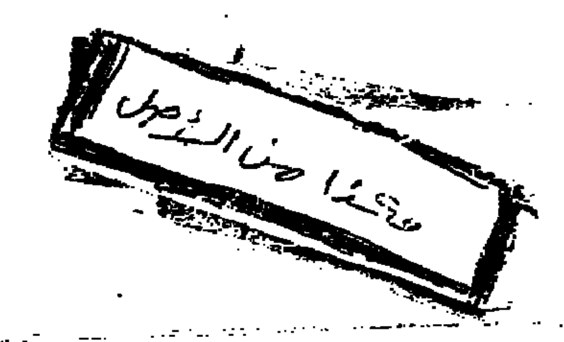
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	14/01	13/01
Dow-Jones comptant	237,35	[illegible]
Dow-Jones à terme	403,03	[illegible]
CRB	242,32	[illegible]

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2468	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2285	[illegible]
Aluminium comptant	1590,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1622	[illegible]
Plomb comptant	709	[illegible]
Plomb à 3 mois	715	[illegible]
Etain comptant	6050	[illegible]
Etain à 3 mois	6060	[illegible]
Zinc comptant	1074	[illegible]
Zinc à 3 mois	1096	[illegible]
Nickel comptant	7125	[illegible]
Nickel à 3 mois	7215	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	—	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	—	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,71	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	—	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	—	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 15 JANVIER
Liquidation : 24 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 44

CAC 40 ↗ PARIS
+0,38 %
CAC 40 : 2411,35

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	951	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	840	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1629	[illegible]	- 0,55	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1899	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1252	[illegible]	- 4,95	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1015	[illegible]	—	[illegible]
Accor	647	[illegible]	+ 1,39	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	170,60	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Air Liquide	852	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Alcatel Alsthom	437,60	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Axa	349,50	[illegible]	- 0,42	[illegible]
Axime	710	[illegible]	—	[illegible]
Bail Investis	760	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	646	[illegible]	+ 1,23	[illegible]
Bazar Hot. Ville	466	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Bertrand Faure	234,50	[illegible]	- 0,04	[illegible]
BIC ■	790	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
BIS	486,50	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
B.N.P.	200,70	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Bollore Techno	650	[illegible]	- 2,30	[illegible]
Bongrain	1995	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Bouygues	523	[illegible]	- 0,19	[illegible]
Bouygues Offs.	149	[illegible]	—	[illegible]
Canal +	1106	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Cap Gemini	246,70	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Carbone Lorraine	978	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Carrefour	3450	[illegible]	- 0,11	[illegible]
Casino Guichard	238,90	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Casino Guich.ADP	189,20	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
Castorama Dl (Li)	954	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
C.C.F.	239,50	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	52,80	[illegible]	- 1,51	[illegible]
Cegid (Ly)	630	[illegible]	+ 3,17	[illegible]
CEP Communication	400	[illegible]	—	[illegible]
Cerus Europ.Reun	134,20	[illegible]	- 0,14	[illegible]
Cetelem	645	[illegible]	- 1,08	[illegible]
CGIP	1420	[illegible]	+ 0,70	[illegible]
Chargeurs Intl	265	[illegible]	- 0,18	[illegible]
Christian Dior	864	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	162,20	[illegible]	+ 0,67	[illegible]
Cipe France Ly #	717	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Clarins	825	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
CLF-Dexia France	493,50	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Club Mediterranee	361,50	[illegible]	+ 1,52	[illegible]
Coflexip	312	[illegible]	- 2,08	[illegible]
Colas	758	[illegible]	- 0,65	[illegible]
Comptoir Entrep.	10,20	[illegible]	- 1,96	[illegible]
Comptoir Moder.	2900	[illegible]	+ 0,34	[illegible]
CPR	433,20	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Cred.Fon.France	65,45	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Credit Lyonnais CI	130	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Credit National	358,40	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	269,50	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Damart	4296	[illegible]	- 0,02	[illegible]
Danone	783	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Dassault-Aviation	1293	[illegible]	- 0,23	[illegible]
Dassault Electro	542	[illegible]	- 1,29	[illegible]
Dassault Systemes	282,90	[illegible]	+ 2,50	[illegible]
De Dietrich	202,20	[illegible]	+ 2,86	[illegible]
Degremont	443,90	[illegible]	- 0,87	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	43,95	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	124,60	[illegible]	- 0,08	[illegible]
Dynaction	123	[illegible]	- 1,62	[illegible]
Eaux (Cie des)	711	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Eiffage	233,50	[illegible]	- 0,64	[illegible]
Elf Aquitaine	507	[illegible]	- 0,59	[illegible]
Eramet	279	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Eridania Beghin	831	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Essilor Intl	1607	[illegible]	+ 0,80	[illegible]
Essilor Intl ADP	1309	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Esso	573	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Eurafrance	2325	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Euro Disney	10,05	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Europe 1	1181	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Eurotunnel	6,90	[illegible]	- 1,44	[illegible]
Filipacchi Medias	1250	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Fimalac SA	482	[illegible]	—	[illegible]
Finextel	83	[illegible]	- 0,84	[illegible]
Fives-Lille	485	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Fromageries Bel	4260	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Galeries Lafayette	2080	[illegible]	—	[illegible]
GAN	101	[illegible]	- 0,39	[illegible]
Gascogne (B)	466	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Gaumont #	440	[illegible]	- 2,27	[illegible]
Gaz et Eaux	2200	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Geophysique	391	[illegible]	—	[illegible]
G.F.C	475	[illegible]	- 0,77	[illegible]
Groupe Andre S.A.	434,80	[illegible]	- 0,29	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	124	[illegible]	—	[illegible]
GTM-Entrepose	260,50	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Guilbert	1050	[illegible]	- 0,28	[illegible]
Guyenne Gascogne	2035	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Havas	393	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Havas Advertising	593	[illegible]	- 2,19	[illegible]
Imetal	799	[illegible]	+ 1,37	[illegible]
Immeubl.France	339	[illegible]	—	[illegible]
Infogrames Enter.#	662	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Ingenico	96	[illegible]	- 1,14	[illegible]
Interbail	220,30	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
Intertechnique	944	[illegible]	—	[illegible]
Jean Lefebvre	280	[illegible]	—	[illegible]
Klepierre	750	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	1270	[illegible]	- 0,62	[illegible]
Lafarge	321,10	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
Lagardere	145	[illegible]	+ 3,37	[illegible]
Lapeyre	324	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Lebon	177	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Legrand	912	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Legrand ADP	603	[illegible]	- 0,16	[illegible]
Legris Indust.	236,90	[illegible]	- 0,75	[illegible]
Locindus	790	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
L'Oreal	1978	[illegible]	- 0,05	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1469	[illegible]	+ 2,04	[illegible]
Lyonnaise Eaux	509	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Marine Wendel	472	[illegible]	+ 2,54	[illegible]
Metaleurop	46,10	[illegible]	- 2,16	[illegible]
Metrologie Inter.	17,65	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Michelin	289	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Moulinex	128	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Nord-Est	134,60	[illegible]	- 1,93	[illegible]
Nordon (Ny)	366	[illegible]	- 1,63	[illegible]
NRJ #	659	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
OLIPAR	82,10	[illegible]	- 0,12	[illegible]
Paribas	363,10	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Pathe	1310	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Pechiney	222,50	[illegible]	- 1,12	[illegible]
Pernod-Ricard	308	[illegible]	- 1,23	[illegible]
Peugeot	547	[illegible]	+ 2,19	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	2128	[illegible]	+ 1,26	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	461	[illegible]	- 1,95	[illegible]
Primagaz	601	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Promodes	1493	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Publicis	482,40	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Remy Cointreau	146,90	[illegible]	- 1,15	[illegible]
Renault	116,30	[illegible]	- 0,85	[illegible]
Rexel	1664	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Rhone Poulenc A	176,30	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Rochette (La)	26,45	[illegible]	- 0,56	[illegible]
Roussel Uclaf	1527	[illegible]	—	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5300	[illegible]	- 1,88	[illegible]
Sade (Ny)	187,90	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Sagem SA	3159	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Saint-Gobain	792	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Saint-Louis	1369	[illegible]	+ 2,41	[illegible]
Salomon (Ly)	449	[illegible]	- 2,65	[illegible]
Salvepar (Ny)	402	[illegible]	- 0,04	[illegible]
Sanofi	558	[illegible]	- 2,32	[illegible]
Sat	1560	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Saupiquet (Ns)	720	[illegible]	—	[illegible]
Schneider SA	258,30	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
SCOR	186,40	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
S.E.B.	1134	[illegible]	- 1,58	[illegible]
Selimeg	378,60	[illegible]	+ 1,69	[illegible]
SEITA	216	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Selectibanque	77,90	[illegible]	- 1,15	[illegible]
SFIM	1045	[illegible]	+ 2,29	[illegible]
SGE	111	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Sidel	366	[illegible]	+ 1,22	[illegible]
Simco	485	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
S.I.T.A	1125	[illegible]	+ 2,66	[illegible]
Skis Rossignol	143,50	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Sligos	830	[illegible]	—	[illegible]
Societe Generale	551	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Sodexho	2833	[illegible]	+ 2,01	[illegible]
Sommer-Allibert	159	[illegible]	+ 3,20	[illegible]
Sophia	200	[illegible]	+ 4	[illegible]
Spir Communication	540	[illegible]	- 0,37	[illegible]
Strafor Facom	400	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Suez	219,50	[illegible]	- 0,22	[illegible]
Synthelabo	552	[illegible]	- 1,26	[illegible]
Technip	531	[illegible]	—	[illegible]
Thomson-CSF	172	[illegible]	- 0,52	[illegible]
Total	444,60	[illegible]	+ 0,76	[illegible]
U.A.P.(COMPAGNIE)	139,40	[illegible]	- 0,86	[illegible]
UFB Locabail	510	[illegible]	+ 1,96	[illegible]
UIC	20,70	[illegible]	- 2,89	[illegible]
UIF	441	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
UIS	174	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Unibail	500	[illegible]	+ 1,20	[illegible]
Union Assur.Fdal	610	[illegible]	+ 1,63	[illegible]
Usinor Sacilor	78,40	[illegible]	—	[illegible]
Valeo	360	[illegible]	+ 3,36	[illegible]
Vallourec	286	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Via Banque	210	[illegible]	- 2,38	[illegible]
Worms & Cie	342	[illegible]	- 1,02	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1604	[illegible]	+ 0,87	[illegible]
Elf Gabon	1330	[illegible]	+ 0,07	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	347	[illegible]	+ 2,59	[illegible]
Adecco S.A.	1470	[illegible]	+ 0,88	[illegible]
Adidas AG #	463	[illegible]	+ 5,29	[illegible]
American Express	308,10	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
Anglo American #	295	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Amgold #	395	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Arjo Wiggins App	16,50	[illegible]	—	[illegible]
A.T.T. #	209	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Banco Santander #	341	[illegible]	- 0,38	[illegible]
Barrick Gold #	142,70	[illegible]	- 1,19	[illegible]
B.A.S.F. #	201,70	[illegible]	+ 1,63	[illegible]
Bayer #	210,10	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Cordiant PLC	9,30	[illegible]	- 0,53	[illegible]
Crown Cork ord.#	284,10	[illegible]	- 0,66	[illegible]
Crown Cork PF CV#	270,70	[illegible]	- 2,10	[illegible]
Daimler Benz #	402,90	[illegible]	- 1,68	[illegible]
De Beers #	152	[illegible]	+ 2,03	[illegible]
Deutsche Bank #	257,60	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Dresdner Bank #	166,60	[illegible]	+ 1,74	[illegible]
Driefontein #	53,10	[illegible]	- 2,07	[illegible]
Du Pont Nemours #	560	[illegible]	+ 0,71	[illegible]
Eastman Kodak #	440	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
East Rand #	1,90	[illegible]	- 3,15	[illegible]
Echo Bay Mines #	36,40	[illegible]	- 6,59	[illegible]
Electrolux #	322,80	[illegible]	+ 0,37	[illegible]
Ericsson #	183,40	[illegible]	- 0,76	[illegible]
Ford Motor #	178	[illegible]	+ 2,35	[illegible]
Freegold #	40	[illegible]	- 3,12	[illegible]
Gencor Limited #	20,80	[illegible]	+ 2,64	[illegible]
General Elect. #	558	[illegible]	+ 1,25	[illegible]
General Motors #	321	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
Gle Belgique #	412	[illegible]	- 0,94	[illegible]
Grd Metropolitan ■	38,80	[illegible]	+ 2,57	[illegible]
Guinness Plc #	39	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Hanson Plc	7,60	[illegible]	+ 2,63	[illegible]
Harmony Gold #	46,85	[illegible]	- 3,20	[illegible]
Hitachi #	48,25	[illegible]	+ 0,31	[illegible]
Hoechst #	237,60	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
I.B.M #	888	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
I.C.I #	66,05	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Ito Yokado #	247,20	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Matsushita #	81,10	[illegible]	—	[illegible]
Mc Donald's #	235	[illegible]	+ 1,65	[illegible]
Merck and Co #	448,10	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	49,50	[illegible]	- 2,62	[illegible]
Mobil Corporat.#	681	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Morgan J.P. #	549	[illegible]	+ 2,55	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5740	[illegible]	+ 0,69	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	65,20	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Nokia A	345	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Norsk Hydro #	301,70	[illegible]	+ 1,59	[illegible]
Petrofina #	1819	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Philip Morris #	620	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Philips N.V #	221,10	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Placer Dome Inc #	114,70	[illegible]	- 2,52	[illegible]
Procter Gamble #	589	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Quilmes	300,50	[illegible]	+ 6,45	[illegible]
Randfontein #	27	[illegible]	- 2,77	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	401,20	[illegible]	+ 1,19	[illegible]
Royal Dutch #	930	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
R T Z #	81,90	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Sega Enterprises	171	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Saint-Helena #	32	[illegible]	- 4,68	[illegible]
Schlumberger #	605	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
SGS Thomson Micro.	393	[illegible]	+ 4,32	[illegible]
Shell Transport #	91,05	[illegible]	+ 0,93	[illegible]
Siemens #	260,70	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Sony Corp. #	344	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Sumitomo Bank #	69,50	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
T.D.K #	332,30	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Telefonica #	134	[illegible]	+ 1,41	[illegible]
Toshiba #	32,70	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Unilever #	923	[illegible]	+ 1,62	[illegible]
United Technol. #	368,40	[illegible]	—	[illegible]
Vaal Reefs #	346,40	[illegible]	- 2,42	[illegible]
Volkswagen A.G #	2427	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Volvo (act.B) #	125,90	[illegible]	- 0,71	[illegible]
Western Deep #	151	[illegible]	- 0,66	[illegible]
Yamanouchi #	103,60	[illegible]	—	[illegible]
Zambia Copper	6,45	[illegible]	—	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 44
MERCREDI 15 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	102,21	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	112,78	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122,30	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	124,01	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,37	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,66	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	120,95	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,77	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	105,73	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123,80	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	118,41	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,93	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	113,15	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,53	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,29	[illegible]
Finansder 9%91-06#	123,01	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	117,36	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	—	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,17	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,95	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,55	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	110,19	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	113,74	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	107,80	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	118,66	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	106	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,95	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	124,70	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	125,02	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,45	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	990	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	87	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	475,20	[illegible]
Bains C.Monaco ◆	514	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	145	[illegible]
B.N.P.Intercont.	490,30	[illegible]
Bidermann Intl ●	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	391,90	[illegible]
Champex (Ny)	26,60	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	326	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2121	[illegible]
Concorde-Ass Risq	930	[illegible]
Continental Ass.Ly	390	[illegible]
Darblay ◆	415	[illegible]
Didot Bottin ◆	686	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3601	[illegible]
Ecia	860	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1260	[illegible]
Fichet Bauche ◆	75	[illegible]
Fidel	33,50	[illegible]
Finalens	360	[illegible]
F.I.P.P.	345	[illegible]
Fonciere (Cie)	495,10	[illegible]
Fonciere Euris	230,10	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	625	[illegible]
Foncina # ◆	475	[illegible]
Francarep	251	[illegible]
France I.A.R.D. ◆	1006	[illegible]
France S.A. ◆	1150	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot ◆	954	[illegible]
G.T.I (Transport)	195	[illegible]
Immobail	104	[illegible]
Immobanque	617	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	500	[illegible]
Lucia	55	[illegible]
Monoprix	210	[illegible]
Metal Deploye	375	[illegible]
Mors #	9	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	85	[illegible]
Optorg	285	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	225	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	1080	[illegible]
Parfinance	220	[illegible]
Paris Orleans	268	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1720	[illegible]
Promodes (CI)	1010	[illegible]
PSB Industries Ly	348	[illegible]
Rhin Moselle(Ny)	1700	[illegible]
Rougier #	297	[illegible]
Saga	94,50	[illegible]
Salins du Midi	607	[illegible]
Silic	775	[illegible]
S.I.P.H. ◆	198,60	198,60
Sofal ◆	37	37
Sofragi ◆	4251	4251
Taittinger	1760	1780
Tour Eiffel ◆	250	250
Vicat	405	406
Finaxa	300	300
Gaillard (M) ◆	1480	1480
Givaudan-Lavirotte ◆	1025	1025
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	180	180
Gd Moul.Strasbourg ◆	1510	1510
Immeubl.Lyon(Ly)#	460,80	460,80
L.Bouillet (Ly) ●	340	340
Lloyd Continental ◆	7300	7300
Lordex (Ny) ◆	18	18
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ◆	160	149,40 o
Matussiere Forest.	66,80	67,90
Moncey Financiere	2750	2758
M.R.M. (Ly) ●	156	156
Part-Dieu(Fin)(Ly)	110,20	110,30
Pollet	480	477
Sabeton (Ly)	730	739
Samse (Ly)	801	809
Sechilienne (Ly)	1050	1058
Tanneries Fce (Ny) ◆	321	321
Union Gle Nord(Li) ◆	192	192

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	280
Commerzbank AG	141,90	143,60
Fiat Ord	18,30	18,50
Gevaert	337	337
Gold Fields South	133	133
Kubota Corp.	23,90	23,90
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	45	45
Robeco	442,80	447,60
Rodamco N.V.	154	154
Rolinco	463,90	465,60
Sema Group Plc	125,10	126
Solvay SA	3350	3517

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 44
MERCREDI 15 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	41,60	[illegible]
AFE #	450	[illegible]
Aigle #	172	[illegible]
Albert S.A (Ns)	129	[illegible]
Altran Techno. #	1813	[illegible]
Montaignes P.Gest.	1770	[illegible]
Assystem #	399,50	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	640	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	262	[illegible]
Bque Vernes	194,40	[illegible]
Beneteau #	625	[illegible]
B I M P	63	[illegible]
Boiron (Ly) #	675	[illegible]
Boisset (Ly)#	253,10	[illegible]
But S.A.	331,40	[illegible]
Cardif SA	717	[illegible]
C.E.E #	184	[illegible]
Cermex (Ly) ◆	370,30	[illegible]
CFPI #	318	[illegible]
Change Bourse (M)	270	[illegible]
Christ.Dalloz #	2000	[illegible]
CNIM CA#	198	[illegible]
Codetour	289	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	479	[illegible]
Conflandey S.A.	249,90	[illegible]
C.A.Haute Normand.	326	[illegible]
C.A. Paris IDF	772	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	344,60	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	325,80	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	526	[illegible]
C.A. Oise CCI ◆	281	[illegible]
Creeks ◆	21,75	[illegible]
Devanlay	471	[illegible]
Devernois (Ly)	501	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	70	[illegible]
Adecco Trav.Tem.Ly	410	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	355	[illegible]
Expand s.a	325	[illegible]
Factorem	682	[illegible]
Faiveley #	320	[illegible]
Finacor	81,20	[illegible]
Fininfo	555	[illegible]
Fructivie	610	[illegible]
Gautier France #	250	[illegible]
Gel 2000	69	[illegible]
GFI Industries #	860	[illegible]
Girodet (Ly) #	32	[illegible]
GLM S.A.	282	[illegible]
Grandoptic.Photo #	829	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	177,90	[illegible]
Kindy #	147,90	[illegible]
Guerbet	303	[illegible]
Hermes Internat.1#	1470	[illegible]
Hurel Dubois	565	[illegible]
ICBT Groupe #	200	[illegible]
I.C.C. ◆	110	[illegible]
ICOM Informatique	275	[illegible]
Idianova	69,90	[illegible]
Int. Computer # ◆	118	[illegible]
IPBM	74,50	[illegible]
M6-Metropole TV	467	[illegible]
Manitou #	668	[illegible]
Manutan	605	[illegible]
Marie Brizard #	980	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	168	[illegible]
Mecelec (Ly)	70	[illegible]
MGI Coutier	224	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	77,50	[illegible]
Naf-Naf #	53,70	[illegible]
NSC Schlum. Ny	579	[illegible]
Onet #	945	[illegible]
Paul Predault #	199	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	85,80	[illegible]
Phyto-Lierac	360	[illegible]
Pochet	956	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	214	[illegible]
Radiall #	530	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	222,50	[illegible]
Robertet #	1035	[illegible]
Rouleau-Guichard	365	[illegible]
Securidev #	86,10	[illegible]
Smoby (Ly)#	546	[illegible]
Sofco (Ly)	50	[illegible]
Sofibus ◆	365	[illegible]
Sogepag #	148	[illegible]
Sogeparc (Fin)	830	[illegible]
Sopra	444,80	[illegible]
Steph.Kelian #	82	[illegible]
Sylea	582	[illegible]
Teisseire-France	169,20	[illegible]
TF1-1	495,80	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	284	[illegible]
Trouvay Cauvin #	110,80	[illegible]
Unilog	556	[illegible]
Union Fin.France	576	[illegible]
Viel et Cie #	129	[illegible]
Vilmorin et Cie #	450,50	[illegible]
Virbac	613	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 44
MERCREDI 15 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor ◆	76,50	76,50
Coil	163	162
Electronique D2	552	549
FDM Pharma n.	198	190
Genset	255,80	254,60
High Co.	180	180
Infonie	120	108
Joliez-Regol	85,50	87
Mille Amis	118,50	118,50
Picogiga	229,90	219
Proxidis	28	28
Stelax ◆	4,11	4,11

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 44
MERCREDI 15 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	701	701
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	21,10
Générale Occidentale ◆	85,50	85,50
Mumm ◆	1450	1305
Sté lecteurs du Monde ◆	190	171

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	126,46	120,44
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2392,76	2357,48
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9618,99	9618,99
Arbitr. Première	9643,71	9548,35
Arbitr. Sécurité	17653,79	17565,96
BNP		
Antigone Trésorerie	872223	872223
Natio Court Terme	14011	14011
Natio Court Terme2	380432	380432
Natio Epargne	2268,12	2245,66
Natio Ep. Capital C/D	16675,44	16510,34
Natio Ep. Croissance	2557,17	2507,03
Natio Ep. Obligations	229,63	225,13
Natio Epargne Retraite	149,85	146,91
Natio Epargne Trésor	11111,67	11089,49
Natio Epargne Valeur	610,35	598,38
Natio France Index	1264,51	1239,72
Natio Immobilier	1305,99	1280,38
Natio Inter	1982,88	1944
Natio Monétaire C/D	5419,15	5419,15
Natio Opportunités	172,79	169,40
Natio Patrimoine	1541,69	1511,46
Natio Perspectives	1351,34	[illegible]
Natio Placements C/D	77780,69	[illegible]
Natio Revenus	1125,43	[illegible]
Natio Sécurité	11317,09	[illegible]
Natio Valeurs	1183,86	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	91087,35	[illegible]
Oblig. très coté	253,18	[illegible]
CDC-GESTION		
Livret Bourse Inv. D	715,86	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	950,94	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D	2342,91	[illegible]
Patrimoine Retraite C	307,80	[illegible]
Sicav Associations C	2398,03	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19376,66	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19081,95	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	238,97	[illegible]
Ecur. Capicourt C	230,78	[illegible]
Ecur. Capitalisation C	242,39	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.	10450,90	[illegible]
Ecur. Expansion C	81462,51	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C	3103,88	[illegible]
Ecur. Investis. D	194,99	[illegible]
Ecur. Monépremière	11173,77	[illegible]
Ecur. Monétaire C	12895,42	[illegible]
Ecur. Monétaire D	12281,25	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D	316,97	[illegible]
Ecur. Trimestriel D	2018,66	[illegible]
Eparcourt-Sicav D	198,91	[illegible]
Géoptim C	12387,94	[illegible]
Géoptim D	12055,90	[illegible]
Horizon C	1896,44	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	105,20	[illegible]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11813,53	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C	11795,20	[illegible]
Ecur. Sensipremière C	12791,49	[illegible]
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)		
Amplia ◇	118114,88	[illegible]
Atout Amérique	154,92	[illegible]
Atout Asie	96,89	[illegible]
Atout Futur C	680,55	[illegible]
Atout Futur D	640,65	[illegible]
Coexis	1932,71	[illegible]
Dieze	2003,27	[illegible]
Eficash ◇	956869,63	[illegible]
Epargne-Unie	185,90	[illegible]
Eurodyn	2129,72	[illegible]
Indicia ◆	1441,83	[illegible]
Moné.JC ◇	11814,99	[illegible]
Moné.JD ◇	11439,39	[illegible]
Oblifutur	533,67	[illegible]
Oraction	1771,19	[illegible]
Revenu-Vert	1239,77	[illegible]
Sévéa ◆	111,57	[illegible]
Synthésis	17439,86	[illegible]
Uni Foncier	1319,42	[illegible]
Uni France	746,72	[illegible]
Uni Garantie C	1844,83	[illegible]
Uni Garantie D	1411	[illegible]
Uni-Régions	1649,52	[illegible]
Univar C ◇	306,05	[illegible]
Univar D ◇	300,23	[illegible]
Univers Actions	203,54	[illegible]
Univers-Obligations	233,75	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	631,79	[illegible]
Francic Pierre	126,82	[illegible]
Francic Régions	1772,75	[illegible]
CIC PARIS		
Cicamonde	1415,64	[illegible]
Converticic	372,35	[illegible]
Ecocic	1547,67	[illegible]
Oblicic Mondial	3572	[illegible]
Oblicic Régions	1200,58	[illegible]
Rentacic	169,63	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1355	[illegible]
Lion 20000 C	16980,98	[illegible]
Lion 20000 D	16289,30	[illegible]
Lion Association	11648,71	[illegible]
Lion Plus	1515,09	[illegible]
Lion Trésor	2496,44	[illegible]
Oblilion	1986,76	[illegible]
Sicav 5000	649,42	[illegible]
Slivafrance	1091,42	[illegible]
Slivam	522,65	[illegible]
Slivarente	243,25	[illegible]
Slivinter	648,07	[illegible]
Trilion	5298,76	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizés	2237,45	2193,58
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	146,91	142,38
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◇	904,83	904,83
Créd.Mut.Ep.Ind. C	119,09	115,90
Créd.Mut.Ep.J	22685,20	22685,20
Créd.Mut.Ep.long.T	252,84	246,07
Créd.Mut.Ep.Monde	1374,19	1337,41
Créd.Mut.Ep.Oblig	1832,94	1797
Créd.Mut.Ep.Quatre	1115,04	1099,38
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	786,91	753,82
Saint-Honoré Capital ◆	19114,34	18557,61
St-Honoré March. Emer. ◆	706,12	675,71
St-Honoré Pacifique ◆	692,42	662,60
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1814,59	1814,59
Stratégie Actions	986,03	948,11
Stratégie Rendement	1896,03	1836,35
LA POSTE		
Amplitude Monde C	867,10	845,95
Amplitude Monde D	844,70	824,10
Amplitude Europe C/D	130,77	127,58
Elanciel D	150,71	147,03
Emergence Poste D	124,48	121,44
Géobilys C	646,46	636,91
Géobilys D	617	607,88
Intensys C	116,67	116,50
Intensys D	111,72	111,55
Latitude C	146,83	146,83
Latitude D	138,14	138,14
Oblitys D	616,41	607,30
Plénitude D	177,63	173,30
Poste Gestion C	43988,67	43988,67
Revenus Trimestr. D	5328,99	5276,33
Solstice D	2366,15	2360,25
Thésora C	962,19	952,66
Thésora D	875,81	867,14
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37560,81	37560,81
Actimonétaire D	30584,83	30584,83
Cadence 1 D	1077,68	1067,01
Cadence 2 D	1080,88	1070,18
Cadence 3 D	1068,47	1057,89
Capimonétaire C	406,13	405,72
Capimonétaire D	377,34	376,96
Sogeoblig C	9031,66	8942,24
Interoblig C	6996,72	6927,45
Intersélection France D	642,62	630,02
S.G. France opport. C	1829,27	1793,40
S.G. France opport. D	1764,03	1729,44
Sogenfrance C	1594,63	1563,36
Sogenfrance D	1471,66	1442,80
Sogépargne D	307,94	304,89
Soginter C	1965,94	1927,39
Fonds communs de placements		
Favor D	1356,56	1329,96
Sogelliance D	1706,81	1689,91
Sogenfrance Tempo D	161,51	161,51

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

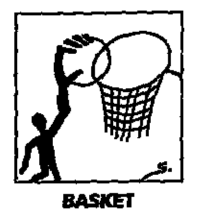
EUROPE Le CSP Limoges se déplace, jeudi 16 janvier, pour son deuxième match en deuxième phase de l'Euroligue, chez le Teamsystem Bologne, leader du groupe F. ● APRÈS leur victoire, la semaine passée, contre Estudiantes Madrid, les Limougeauds sont quatrièmes de leur groupe, à la dernière place qualificative pour les huitièmes de finale de la compétition phare du basket européen. ● CETTE QUALIFICATION devient impérative pour le CSP Limoges, club en proie à de grosses difficultés financières, que n'arrange pas le manque d'engouement de ses supporteurs pour l'Euroligue. ● CETTE COMPÉTITION, dans sa nouvelle formule, a suscité davantage d'enthousiasme à Pau-Orthez et, dans une moindre mesure, à l'Asvel Lyon-Villeurbanne. ● ENGAGÉS dans le groupe G, ces clubs se rendent respectivement à Ljubljana (Slovénie) et Moscou.

Limoges en désamour de son basket-ball

Peu suivi par son public en Euroligue, le club le plus titré de France dans ce sport se retrouve dans une situation financière délicate. Ce qui pourrait l'amener à disparaître, quatre ans après avoir conquis le principal titre européen

LIMOGES
de notre envoyé spécial

L'un enseigne à la Réunion, l'autre est parti travailler à Toulon. Loin de Limoges, exilés, ils n'en demeurent pas moins supporteurs de l'équipe de basket-ball de leur ville d'origine. Deux fidèles, deux abonnés de quinze ans aux exploits du Cercle Saint-Pierre de Limoges. Le premier, un barbu dans la petite cinquantaine, profite du décalage des vacances scolaires de l'hémisphère Sud pour venir encourager les géants « jaune et grenat » ; son voisin de tribune, un trentenaire, jongle avec son emploi du temps pour prendre des congés les soirs de grands matches.


BASKET

Des supporteurs de cette trempe, des aficionados d'une telle constance, les dirigeants du CSP-Limoges en redemandent. Leur solidité commence à faire défaut au club. Leur raréfaction porte ombrage à son panache, et à sa trésorerie.

Depuis le début de la saison, le public limougeaud boude son équipe, particulièrement lors de ses prestations en Euroligue. Durant la première phase de ce mini-championnat européen, le Palais des sports de Beaublanc n'a jamais reçu plus de 3 900 spectateurs : beaucoup moins de monde que lors des classiques rencontres du championnat de France entre le CSP et Pau-Orthez. « *Une mauvaise surprise* », regrette Jean-Paul de Peretti, président du CSP-Limoges.

« *En Euroligue, nous sommes à 50 % ou 60 % en dessous de nos prévisions pour les recettes des guichets*, précise Xavier Bonnafy, son directeur administratif et financier. *Cela représente un manque à gagner d'environ 1,5 million de francs.* » Pour un club aux finances en délicatesse, un tel écart prend vite une dimension dramatique : « *Si les gens montrent un désintérêt permanent, il n'y aura plus de basket à Limoges* », menace Xavier Bonnafy, très inquiet du désamour du public.

Jeudi 9 janvier, ils étaient environ 4 000 à soutenir leur équipe pour son premier match de la deuxième phase de l'Euroligue, contre Estudiantes Madrid. Dans les tribunes, chacun trouve de bonnes raisons à cette désaffection. « *Le club n'a pas fait les efforts nécessaires auprès des jeunes, les dirigeants en ont fait davantage pour séduire les entreprises : la preuve, les loges des partenaires sont toutes prises* », dit un membre des Granata Korps, l'un des deux groupes de supporteurs du CSP.

> « Le club n'a pas fait les efforts nécessaires auprès des jeunes, les dirigeants en ont fait davantage pour séduire les entreprises »

« *A cause de la mauvaise conjoncture, les gens sont obligés de faire des choix* », avance un spectateur ; pour d'autres, « *les conditions dans lesquelles on a laissé partir Richard Dacoury ont été jugées écœurantes : pour beaucoup, Dacoury c'était le club* » ; enfin, nombreux sont à Limoges ceux qui pensent que plus d'un habitué a été détourné par « *les mauvais résultats du CSP depuis l'année dernière* ».

Ce dernier argument a le don d'agacer les dirigeants du CSP-Limoges : leur équipe, pénalisée par un remaniement constant de sa paire d'étrangers, pointe à la deuxième place du championnat de France et, après sa victoire contre Madrid, se retrouve pour la première fois en situation de disputer les huitièmes de finale de l'Euroligue.

« *Cette équipe a tout gagné, les spectateurs ont longtemps été gâtés, et aujourd'hui ils sont déçus* », explique Jean-Paul de Peretti. Avant l'arrivée de cet industriel, l'un des rares candidats à la reprise d'un club aussi prestigieux que lourdement endetté, Limoges avait connu ses douze glorieuses entre 1982 et 1994 : sept titres de champion de France, cinq fois vice-champion de France, deux Coupes Korac, une Coupe des coupes, puis l'apothéose, en 1993, année du triomphe en championnat d'Europe suivi d'une fête mémorable dans les rues de la ville. Mais derrière le « quatre-vingt-treize » limougeaud, la Berezina guettait déjà. Pour aller si haut, le CSP avait vécu au-dessus de ses moyens. Joueurs, dirigeants et partenaires avaient mené grand train, gros avions et beaux hôtels. En 1994-1995, le montant des dépenses aurait atteint 68 millions de francs. Le public a eu vent de quelques abus, il n'a pas apprécié cette prodigalité sélective et l'a fait savoir : on ne brade pas ainsi une aventure collective qui avait fait la fierté de toute une ville !

Après un nouveau titre de champion de France, en 1994, le club s'est réveillé avec une dette de 33 millions de francs. Il a fallu reconstruire, éponger. « *L'an dernier, nous avons remboursé 15 millions de francs. Il nous reste 22 millions à rembourser sur trois ans* », note Xavier Bonnafy. Pour boucler son budget, le CSP compte sur les subventions des collectivités locales (14 millions de francs), le marketing (9 millions), les droits télé (3 millions grâce à un accord avec la chaîne Eurosport pour la retransmission des matches) et la billetterie. Une recette de 11 millions avait été inscrite à ce titre au budget, soit la moitié des prévisions de Pau. Mais, à mi-parcours, l'objectif paraît difficile à tenir : pour la deuxième année consécutive, le nombre d'abonnés (1 800 cette année) est en baisse de 10 %, et pour le championnat de France l'affluence totale a également baissé de 10 % en un an.

Un détail, comparé au manque à gagner de l'Euroligue. Forts de l'expérience de l'année précédente, les dirigeants limougeauds avaient pourtant budgétisé une très nette chute des recettes pour les matches de championnat d'Europe : moins 40 %. Ils ont encore visé trop haut : « *Il n'y aucun enthousiasme populaire pour cette compétition à deux étages. C'est une véritable déception*, regrette Xavier Bonnafy. *Pour rattraper notre retard en trésorerie, une qualification pour les huitièmes de finale de l'Euroligue et pour la finale du championnat de France devient de plus en plus indispensable.* »

Afin de « *recréer une dynamique commerciale* », le directeur administratif et financier du CSP-Limoges compte sur le « *soutien populaire* ». Il se fait menaçant : « *Faute de ce soutien, ce sera l'arrêt pur et simple du club à la fin de la saison.* » Puis rassurant : « *C'est une hypothèse que nous n'imaginons pas.* »

Éric Collier

Un palmarès complet

● **Le CSP Limoges** a emporté la coupe Korac en 1982 et 1983, la Coupe des coupes en 1988 et la Coupe des clubs champions (qui a été remplacée par l'Euroligue) en 1993.
● **Ce palmarès** a installé le club limougeaud au sein de l'élite européenne du basket-ball, à l'égal du Real Madrid, de Milan et de Cantu (Italie), les trois autres clubs vainqueurs des trois compétitions européennes.
● **En France**, seul l'Élan Béarnais de Pau-Orthez compte également une victoire en coupe d'Europe (coupe Korac, en 1984). Villeurbanne, en 1983, Tours, en 1976, et Vichy, en 1970, ont été les finalistes malheureux de la Coupe des coupes.

Malgré le spectacle proposé, l'Euroligue n'a pas encore trouvé son public

ROGER CAILLE, le bouillant PDG de Jet Services, principal sponsor de l'Elan béarnais de Pau-Orthez, l'a dit à sa façon, abrupte : « *Je ne la vois pas, moi, l'Euroligue.* » La nouvelle compétition phare du basket européen, qui vient d'entrer dans sa deuxième phase, souffre depuis ses débuts d'un évident manque de visibilité et de notoriété. « *Je crois qu'elle n'existera vraiment qu'avec une vraie équipe anglaise compétitive, une belge, une allemande. Pardonnez-moi, mais ce n'est pas d'aller en Grèce qui fait l'Europe* », poursuivait Roger Caille dans un entretien au quotidien *L'Équipe*.

Confinée dans les Balkans et autour du bassin méditerranéen, l'Euroligue se sent à l'étroit. Outre des difficultés de nature politique – la deuxième phase a débuté, jeudi 9 janvier, par une rencontre à hauts risques, entre les Croates de Split et les Serbes du Partizan de Belgrade, que la Fédération internationale de basket (FIBA) avait pris le soin d'organiser sur terrain neutre, à Pesaro, en Italie – cette concentration géographique produit quelques effets pervers : à l'image de Roger Caille, les partenaires économiques des grands clubs ne sont pas sûrs de leur investissement et la FIBA n'a pas encore trouvé le sponsor unique qu'elle souhaite associer à l'Euroligue.

« *Dans le basket européen, la qualité se trouve au sud et, à l'exception de Berlin, il n'y a pas de grandes équipes au nord*, regrette Borislav Stankovic, secrétaire général de la FIBA. *Pour le business, cela pose des problèmes, surtout en Allemagne et en Angleterre. Depuis des années, nous nous efforçons de procéder à un rééquilibrage, mais le basket souffre de la concurrence du handball en Allemagne ou du hockey sur glace dans les pays scandinaves.* »

Pendant la première phase, le grand public a également fait preuve d'un engouement mesuré : les 120 premières rencontres ont attiré une moyenne voisine de 5 000 spectateurs, avec de nettes disparités entre les maigres assistances de Leverkusen ou Charleroi et les fortes affluences enregistrées en Turquie ou en Grèce.

Pourtant, de l'avis de Greg Beugnot et de Jacques Monclar, entraîneurs de Villeurbanne et de Pau-Orthez, le spectacle est au rendez-vous de l'Euroligue. « *Le jeu pratiqué est plus fluide, plus agréable, les équipes présentent plus de variantes dans le jeu offensif* », explique le premier, tandis que le second a cru déceler « *un retour vers certaines vertus offensives* ».

En France, seul Pau-Orthez (quatrième de sa poule après la première phase) s'en tire à son avantage : avec une moyenne de 6 200 spectateurs, le club béarnais a attiré autant de monde que lors de son précédent parcours en Coupe d'Europe. Satisfait, Pierre Seillant, le président palois, espérait tout de même mieux : « *Personne n'a vraiment su expliquer la formule de l'Euroligue. Il fallait sans doute une année pour lancer la machine* », avance-t-il.

« MENDIANTS DU MONDE TÉLÉVISUEL »

Marc Lefebvre, président de l'Asvel Lyon-Villeurbanne (deuxième ex-aequo), se dit heureux des « *résultats inattendus* » de son club. En revanche, il se plaint du « *manque de retentissement au niveau des guichets* » de ces bonnes performances : « *On voit mal ce qu'on pourrait faire de mieux au plan sportif, mais malgré cette dynamique on a du mal à remplir la salle.* » En effet, si l'Asvel a rempli le palais des sports de Gerland lors de la venue du Panathinaïkos d'Athènes et du FC Barcelone, elle a enregistré, selon Marc Lefebvre, « *deux bides financiers pour les matches contre Split et Leverkusen, ainsi qu'une petite déception pour celui de Ljubljana* ».

Faute d'avoir convaincu avec la formule actuelle de l'Euroligue, les dirigeants du basket européen veulent aller de l'avant. Borislav Stankovic, qui rêve d'une compétition proche de la NBA américaine, maintient le cap vers une « *ligue européenne fermée* », seul système capable, selon lui, de « *donner aux clubs l'assurance qu'ils sont engagés pour au minimum quatre ans* » et de « *centraliser les droits de télévision et de marketing* ».

« *La FIBA avait décidé de conserver le principe actuel pendant quatre ans, mais je pense que nous pouvons accélérer le processus* », ajoute-t-il. Le secrétaire général de la FIBA appelle de ses voeux une réforme de l'Euroligue « *dès la troisième ou quatrième édition* ». Les présidents des trois clubs français engagés se tiennent, eux aussi, à leurs priorités avancées en début de saison : le championnat de France d'abord. Pour mieux se qualifier pour la prochaine Euroligue.

E. C.

Vendée Globe : Gerry Roufs reste introuvable

L'EXAMEN approfondi des images transmises par le satellite d'observation de la Terre Radarsat qui s'est mis en quête de Gerry Roufs, navigateur canadien disparu dans l'Antarctique, alors qu'il participait au Vendée Globe, n'a pas donné de « *résultats probants* ».

Toutefois, selon un communiqué de l'Agence spatiale canadienne publié mardi 14 janvier, ces résultats ne sont que « *préliminaires* ». Selon les chercheurs, certaines des « *probabilités* » apparaissant sur les images transmises aux organisateurs du Vendée Globe peuvent être, par exemple, des icebergs.

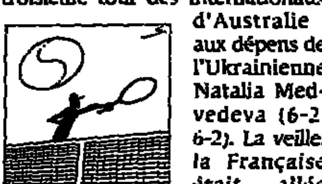
« *Nous essayons de repérer un très petit navire dans une étendue de 50 000 km²* » secouée par d'immenses vagues », a expliqué Ed Langham, directeur des opérations satellite.

Les coordonnées des objectifs ont été transmises, mardi, à un cargo indien qui traverse le secteur de recherche. Les trois premières séries d'images examinées couvrent environ 40 %.

Radarsat doit à nouveau passer mercredi et à deux reprises jeudi au-dessus de la zone où devrait se trouver Gerry Roufs.

Steffi Graf cherche sa concentration en Australie

L'UNE RIT, l'autre beaucoup moins. Mary Pierce a dignement fêté son 22e anniversaire, mercredi 15 janvier, en se qualifiant pour le troisième tour des Internationaux d'Australie aux dépens de l'Ukrainienne Natalia Medvedeva (6-2, 6-2). La veille, la Française était allée faire un tour au casino de Melbourne, où elle a gagné quelques dollars au black jack : « *Je me suis beaucoup amusée* », a-t-elle déclaré.


TENNIS

Mary Pierce a aussi exprimé son soulagement d'être encore dans le tournoi. Après une saison 1996 médiocre, la Française, aujourd'hui 22e joueuse mondiale après avoir culminé à la 3e place en 1995, affiche une forme convenable et un bon moral : « *Je suis plus heureuse sur le court et dans la vie.* » Elle peut espérer continuer son chemin. Au troisième tour, elle rencontre l'Allemande Marketa Kochta, une joueuse issue des qualifications.

Steffi Graf, championne en titre de Roland-Garros, de Wimbledon et de l'US Open, et qui est favorite en Australie, n'a pas la tâche facile hors du court. La numéro un mondiale subit le feu des questions suscitées par le procès en cours de son père à Mannheim (Allemagne). Quelques heures après que six ans et neuf mois de réclusion ont été demandés à l'encontre de Peter Graf pour fraude fiscale, l'Allemande a battu la Russe Larisa Neiland après un match difficile.

Distraite, Steffi a dû sauver quatre balles de set dans la première manche pour finir en trombe (7-5, 6-2). « *Je n'ai pas eu de chance avec le calendrier*, a-t-elle estimé. *Lorsque le procès s'est ouvert, en septembre, je disputais l'US Open.* » Le jugement sera rendu vendredi 24 janvier, à la veille de la finale dames, où elle est très attendue : « *Je vais jouer jusqu'à ce que j'en aie terminé avec cette compétition, sinon je ne serais pas venue.* » Steffi Graf fait sa première apparition à Melbourne depuis sa victoire en 1994.

B. M.

Le premier « positif »

Pour la première fois depuis l'instauration de contrôles antidopage, en 1990, l'Association des joueurs professionnels (ATP) a officiellement suspendu un joueur pour dopage. L'Espagnol Ignacio Truyol, 23 ans, 127e au classement mondial, avait été contrôlé positif aux anabolisants et aux stimulants lors du tournoi d'Ostende en juillet 1996. Il est interdit de compétition pendant quinze mois, devra rendre les points ATP gagnés depuis en simple comme en double et restituer les gains amassés durant cette période (environ 200 000 francs).

RÉSULTATS
TENNIS

Internationaux d'Australie

● Simple messieurs

Premier tour

N. Godwin (RSA) b. A. Chesnokov (Rus.), 6-1, 6-3, 3-6, 6-1 ; K. Kucera (Rép. Slo.) b. P. Haarhuis (P-B), 6-1, 3-6, 6-3, 4-6, 6-4 ; J. Tarango (E-U) b. B. Shelton (E-U), 2-6, 7-6 (7/1), 7-6 (7/2), 6-2 ; M. Göllner (All.) b. K. Carlsen (Dan.) 6-4, 6-1, 6-7 (2/7), 6-4 ; A. Costa (Esp., nº 10) b. P. Rafter (Aus.) 7-5, 6-2, 7-5

Deuxième tour

C. Moya (Esp.) b. P. McEnroe (E-U), 3-6, 6-0, 6-3, 6-1 ; T. Woodbridge (Aus.) b. S. Simian (Fra.) 6-3, 6-3, 7-6 (7-5) ; B. Karbacher (All.) b. T. Johansson (Suè.), 6-3, 6-2, 7-6 (7-5) ; K. Braasch (All.) b. M. Gustafsson (Suè., nº 12), 3-6, 7-6 (8-6), 6-4, 6-4 ; M. Washington (E-U) b. S. Sargsian (Arm.), 6-1, 6-0, 6-2 ; D. Van Scheppingen (P-B) b. E. Ran (Isr.), 6-2, 6-2, 6-2 ; G. Schaller (Aut.) b. A. Corretja (Esp.), 4-6, 6-3, 6-3, 4-6, 6-3 ; M. Rios (Chi., nº 9) b. M. Joyce (E-U), 6-0, 6-4, 6-2 ; T. Henman (G-B) b. G. Raoux (Fra.), 6-3, 6-3, 6-4 ; M. Chang (E-U, nº 2) b. R. Reneberg (E-U), 6-3, 7-5, 6-1.

● Simple dames

Premier tour

J. Kruger (RSA) b. D. Randriantefy (Mad.), 6-3, 2-6, 6-2 ; N. Bradtke (Aus.) b. C. Morariu (E-U), 6-3, 6-2 ; M. Endo (Jap.) b. K. Radford (Aus.), 7-5, 6-1 ; A.-G. Sidot (Fra.) b. T. Jecmenica (You.) 5-7, 7-5, 6-4 ; B. Schett (Aut.) b. N. Miyagi (Jap.), 7-6 (10-8), 7-6 (8-6) ; I. Spirlea (Rou., nº 8) b. N. Kijimuta (Jap.) 6-2, 6-4 ; K. Habsudova (Rép. Slo. nº) b. S. Talaja (Cro.) 6-1, 6-2 ; A. Fusai (Fra.) b. G. Helgeson-Nielsen (E-U) 6-2, 6-2 ; S. Testud (Fra.) b. E. Wagner (All.) 6-3, 6-1 ; S. de Ville (Bel.) b. D. Chladkova (Tch.), 6-3, 6-7 (2-7), 8-6 ; S. Kleinova (Tch.) b. T. Whitlinger-Jones (E-U), 7-6 (14-12), 6-1 ; A. Sanchez Vicario (Esp., nº 2) b. G. Pizzichini (Ita.), 6-4, 6-4.

Deuxième tour

S. Graf (All., Nº 1) b. L. Neiland (Lit.), 7-5, 6-2 ; I. Gorrochategui (Arg.) b. G. Fernandez (E-U), 7-5, 7-6 (7-3) ; L. Davenport (E-U, nº 7) b. F. Perfetti (Ita.), 6-2, 7-5 ; K. Boogert (P-B) b. R. Grande (Ita.), 6-3, 7-5 ; S. Appelmans (Bel., nº 16) b. A. Grossman (E-U) 6-4, 6-1 ; N. Zvereva (Bié.) b. W. Probst (All.) 7-6 (7-5), 6-3 ; K. Po (E-U) b. A. Sugiyama (Jap.), 6-0, 4-6, 6-3 ; M. Pierce (Fra.) b. N. Medvedeva (Ukr.), 6-2, 6-2 ; M. Kochta (All.) b. A. Ellwood (Aus.), 6-0, 4-6, 6-1.



Canal Plus actionnaire majoritaire du Servette, grand du football suisse

LE SERVETTE de Genève (SFC), un club de première division du championnat de Suisse de football, a voté, mardi 14 janvier, une modification de ses statuts permettant à Canal Plus de devenir son actionnaire majoritaire. La chaîne cryptée détiendra 52 % des parts de l'Association du Servette FC Genève, nouvelle appellation du club, qui sera présidé par le Français Christian Hervé, directeur financier de Canal Plus, administrateur du Paris-Saint-Germain et du Parc des Princes. Le protocole d'accord a donné naissance à une société anonyme au capital de 8 millions de francs suisses (32 millions de francs). Le Servette de Genève, en mal de succès, devra lutter ces quatre prochains mois pour éviter la relégation en deuxième division. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Aimé Jacquet a retenu** pour la première fois le défenseur monégasque Patrick Blondeau et le milieu de terrain bordelais Ibrahim Ba dans la liste établie en vue du match amical Portugal-France, le mercredi 22 janvier à Braga (Portugal). Gardiens de but : Fabien Barthez, Christophe Revault ; défenseurs : Laurent Blanc, Patrick Blondeau, Vincent Candela, Marcel Desailly, Bruno Ngotty, Lilian Thuram ; milieux de terrain : Ibrahim Ba, Didier Deschamps, Christian Karembeu, Pierre Laigle, Zinedine Zidane ; attaquants : Youri Djorkaeff, Christophe Dugarry, Franck Gava, Patrice Loko, Robert Pires.

■ **Kenny Dalglish a été nommé** entraîneur de Newcastle en remplacement de Kevin Keegan, démissionnaire (*Le Monde* du 10 janvier), ont annoncé les dirigeants du club anglais, mardi 14 janvier. L'Ecossais est l'ancien meneur de jeu du FC Liverpool dans les années 70. Entraîneur de Liverpool, puis de Blackburn, il a conduit les deux clubs au titre de champion d'Angleterre. – *(Reuter.)*

■ **DAKAR 97 : la Nissan du Portugais** Duarte Guedes a remporté, mardi 14 janvier, dans la catégorie autos, la 10e étape, disputée entre Oclan (Niger) et Kidal sur 537 km. Le Français Jean-Pierre Fontenay (Mitsubishi) prend la tête du classement général. Dans la catégorie motos, l'Espagnol Jordi Arcarons (KTM) s'est imposé, et le Français Stéphane Peterhansel (Yamaha) reste leader au général.

■ **TAUROMACHIE : la jeune Espagnole Cristina Sanchez** a connu un retentissant échec, dimanche 12 janvier, à Mexico, lors de sa « confirmation ». Devant 45 000 personnes, elle a tellement déçu qu'elle a été raccompagnée par une *bronca* après son second taureau. – *(AFP.)*

Les mondes mêlés de Phuket

Au sud-ouest de la Thaïlande, cette île grouillante, métissée, accède à la prospérité grâce au tourisme après avoir exploité, pendant des décennies, les ressources de son sous-sol

PHUKET
de notre envoyé spécial

Certaines demeures protègent l'esprit d'un lieu. D'autres abritent, en outre, *la mémoire du siècle*. Comme cette Chyn Pracha Mansion, fière et blanche en son jardin, au cœur de Phuket. Joyau du style sino-portugais devenu musée privé, c'est un univers de marbre, de nacre et de bois précieux, qu'on visite en chuchotant pour ne pas réveiller les ancêtres : le général venu de Chine pendant la guerre de l'opium, et son fils, qui la fit construire, après s'être enrichi dans l'étain.

Leur descendant, vieillard aimable et désœuvré, déplore la dureté des temps qui l'oblige à jouer au guide pour entretenir une maison à laquelle les maîtres d'hier offrirent le plus beau : lits et miroirs de France, carrelage italien, piano anglais. Ces nouveaux riches, esthètes et bon vivants, goûtaient au confort de l'époque, comme en témoigne un ventilateur *made in Illinois*, qui fonctionnait à la vapeur.

Ici, à l'aube du siècle, accueilli par le double idéogramme qui souhaite au visiteur force et santé, le futur roi du Siam, Rama VI, vint boire le thé, sur une longue table de bois acquise en son honneur, un jour où il inaugurait la première école pour filles de Phuket. Avec ses sabres de cérémonie, ses meubles anciens et ses porcelaines Ming, avec son patio et l'inévitable bassin où dorment les poissons rouges, symbole de prospérité, ce décor ne pouvait échapper au cinéma. Oliver Stone vint y tourner en 1992 des scènes de *Entre ciel et terre*. A quelques rues de là, une autre demeure représenta l'ambassade de France à Phnom Penh, dans le film *La Déchirure*.

GISEMENTS D'ÉTAIN ÉPUISÉS

L'île de Phuket, grande comme Singapour, mais dix fois moins peuplée qu'elle, accueille plusieurs mondes, qui souvent s'influencent, et parfois se mêlent. Sur les côtes, la pêche et l'islam ; à l'intérieur, le riz, l'hévéa et les pagodes ; dans la ville, chinoise et métisse, la débrouille, le commerce et la fusion des cultes, Tao et Bouddha réunis. Pour tous, ou presque, l'argent des touristes, auxquels Phuket offre ses plages et, le soir, du côté de Patong, ses bars et ses sourires tarifés. L'île est la plus riche province de Thaïlande, après celle de Bangkok.

Ici se rencontrent plusieurs Asie, celles des « grands yeux » et des regards bridés ; les dieux et l'écriture venus d'Inde, les hommes et leurs langues, arrivés de Chine ou d'ailleurs. Mais, comme le souligne l'ethnologue français Jean Boulbet, qui habite *sur l'île depuis vingt ans*, Phuket appartient d'abord au Phak Tai, le Pays du Sud. C'est déjà l'univers malais, avec sa chaleur humide et sa forêt – qui, hélas ! recule sans cesse – ,son habitat dispersé et ses violences soudaines ; c'est l'âme thaïe, avec son humour poli, son quant-à-soi, qui est respect plus qu'indifférence, sa sagesse que résume une formule, *« mai pen rai »*, (*« ça ne fait rien »*), le *manana* local.

Très tôt, l'étain fait la réputation de Thalang, l'ancienne Phuket, *suscitant l'intérêt du chevalier de Chaumont, ambassadeur de Louis XIV à la cour d'Ayutthaya*. Avec l'ambre, l'ivoire, les perles et les nids d'hirondelle, *le précieux métal dote le tribut annuel*, que l'île verse aux rois du Siam, et dont une partie se perd souvent en chemin. Au milieu du XIXe siècle, l'intense exploitation des mines à ciel ouvert attire la main-d'œuvre chinoise qui fera la fortune de Phuket.

Aujourd'hui, l'étain a perdu son attrait. La *Thaïlande, longtemps exportatrice, importe la moitié du métal qu'elle raffine*. Les cours ont chuté, les mines sont devenues étangs, les hangars rouillent à l'abandon et, au large, les dragues ont disparu. Seuls les hommes sont restés, enrichis ou non. Les lointains rejetons des pauvres mineurs poussés à la révolte, il y a plus d'un siècle, par deux triades rivales, contrôlent l'économie de l'île. *Les nouveaux immigrés sont birmans, travailleurs clandestins qui se contentent d'un quart du salaire minimal.*

DEUX HÉROÏNES

La Phuket chinoise a ses héros. A Wat Chalong, le plus grand temple bouddhiste de l'île, elle honore Luang Pho Chaem et Luang Pho Chuang, deux moines-guérisseurs, dont la médiation mit fin à la révolte de l'étain et qui firent merveille en soignant les mineurs blessés. Au pied de la plus haute colline, elle demande conseil à Khao To Se, *un sage d'antan sollicité* par les *joueurs de loterie. Les heureux gagnants sont priés de revenir déposer une récompense sur son autel.*

Quant aux héroïnes de Phuket, Chan et Mook, elles appartiennent à tous. Leur exploit est vieux de deux siècles. Le 13 mars 1785, la veuve du gouverneur et sa jeune sœur chassèrent l'envahisseur birman, contraint de reprendre la mer après un vain siège d'un mois. Les Jeanne Hachette siamoises, courageuses et rusées, avaient déguisé cinq cents compagnes en soldats. Leurs statues, toujours fleuries, veillent, épée au vent, sur l'un des carrefours de l'île. *Et les jeunes femmes d'aujourd'hui, comme leurs mères hier, aiment revêtir l'habit traditionnel et danser, sabre en main, dans la glorieuse posture des deux sœurs.*

Comme leurs cousins de Pénang, la ville malaisienne d'où beaucoup sont venus, les Chinois de Phuket diffusent leur culture alentour. Les Thaïs de souche, souvent gagnés aux croyances chinoises, gravent les noms de leurs morts sur des tablettes ancestrales, allument des bâtons d'encens devant l'autel dédié au Dieu du ciel, ou suspendent des amulettes en tissu jaune au mur de leur maison. Pour calmer l'appétit du *« fantôme affamé »*, *silhouette longue et mince qui rôde près des cimetières en imitant le cri d'une sirène, ils aiment lui offrir des gâteaux de riz gluants en forme de tortue, le symbole* chinois de la longévité. Cette dernière tradition – comble du syncrétisme – est d'origine indienne.

MODES DE VIE BOULEVERSÉS

Phuket change vite, pour le meilleur et pour le pire. Comme toujours, la route bouleverse les modes de vie et les rapports sociaux. Elle a libéré le petit planteur d'hévéa de l'emprise de l'usurier chinois qui, naguère, faisait seul la tournée des hameaux. Lieu de toutes les imprudences motorisées, elle fait désormais un mort par jour. Il y a vingt ans, les pluies noyaient la principale piste côtière, et *il fallait, près de Patong, abandonner sa voiture et franchir le col à pied, avec des porteurs.*

Mais le changement le plus spectaculaire, assure Jean Boulbet, concerne l'usage du bétel, que les femmes d'âge mûr mâchaient et qui rongeait leurs dents noircies. En quelques années, cette fâcheuse habitude a disparu, sans propagande ni contrainte. A Phuket comme partout, les dents blanches sont l'éclat de la beauté.

Jean-Pierre Langellier

DESSIN D'OLCE

Carnet de route

- **Y aller.** Paris-Bangkok quotidien sans escale avec la Thaï (tél. : 01-44-20-70-80) et correspondance sur Phuket, quatorze vols quotidiens, à partir de 5 010 F A/R.
- **Séjourner.** Le catalogue *La Thaïlande hors piste* d'Asia (tél. : 01-44-41-50-10) offre des formules permettant de combiner un séjour dans l'île de Phuket avec des randonnées en forêt sur le continent (avec South Nature Travel) et des croisières en jonque chinoise (avec East West Siam).
- **A lire.** Les guides Gallimard, Lonely Planet et Olizane *Thaïlande*. Les guides Olizane et Apa *Phuket. Vers un sens de la Terre*, de Jean Boulbet (Ecole française d'Extrême-Orient).
- **Renseignements.** Office du tourisme de Thaïlande, 90, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. : 01-45-62-86-56.

Ski confort en Autriche

Au pays des Habsbourg, on chausse des *planches comme* en France on enfourche un vélo. L'Autriche compte 2,4 millions de skieurs pour 7,5 millions d'habitants, soit le tiers de la population. Plus qu'un sport, le ski est un mode de vie. Campés à basse altitude, en creux de vallée ou à flanc de côteau, les villes et villages-stations – au nombre d'un millier – tissent, à travers les massifs, un réseau urbain relativement dense. Totalisant 22 000 kilomètres de pistes de descente et 16 000 de voies tracées pour le ski de fond, les domaines alpins demeurent plus modestes que les nôtres. Grimpant moins haut, et sans la variété des pentes savoyardes, ils offrent des pistes courtes, sauf exception – notamment dans les duos Saint Anton-Lech (Tyrol-Vorarlberg), Kaprun-Zell Am See, Saalbach-Hinterglemm et Badgastein dans la province de Salzbourg.

L'habitué des complexes français rechigne quelque peu à multiplier les trajets en remonte-pente (à peine au sommet, il retrouve, en *quelques virages, le point de départ*), mais il apprécie le confort douillet de l'étape et l'environnement montagnard quasi inviolé. Des atouts lorsqu'on privilégie le repos plutôt que le sport à outrance et que l'on part en famille. Partout, les chalets de bois dominent, serrés autour d'un clocher à bulbe, et les hôtels offrent un niveau de confort inégalé (chambres vastes, buffets copieux, sauna et souvent piscine couverte) pour des prix dérisoires, en comparaison de ceux pratiqués chez nous, avec des avantages accordés aux enfants de moins de douze ans. On note une faible augmentation de tarifs durant les vacances de mardi gras (3 au 22 février), car la haute saison autrichienne s'est terminée au Nouvel An (Office du tourisme autrichien, tél. : 01-53-83-95-20, Minitel 3615 Autriche).

Des forfaits attrayants, et des billets d'avion à tarifs négociés chez *les spécialistes (à partir de 1 100 à 1 600 F, selon les compagnies qui desservent* Innsbruck et Salzbourg). *Parmi* la sélection de Destination Autriche (tél. : 01-44-51-03-20), des établissements quatre étoiles, avec piscine, associent remise en forme et ski. Le Schwarzbrunn à Stans, dans la vallée de l'Inn, situé à 25 kilomètres d'Innsbruck, dispose d'un ski-club pour les enfants (4-10 ans : 800 F, matériel et cours, gratuit hors vacances scolaires) et affiche la semaine en demi-pension à 2 730 F par personne, du 8 février au 1er mars. Les enfants logés dans les chambres familiales (plus grandes) ne paient que 50 %, forfait ski inclus.

Confort similaire au Stubaier Hof à Fulmes (demi-pension : 2 975 F en janvier, 3 290 F après) avec du ski jusqu'à 3 200 mètres sur le glacier de Stubai ; ou encore, sur les hauteurs de la station olympique de Kitzbühel, au Bichlhof (3 850 à 4 375 F). Chez Austropauli (tél. : *01-42-86-97-04*), dix-huit stations à la carte *et des forfaits associant le transport, par avion ou en autocar grand confort (de Paris et d'Alsace : de 590 à 790 F)*. En *janvier-février, les forfaits oscillent autour de 2 000-2 500 F la semaine dans un* 3 étoiles. En prime, une carte gratuite VIP Neige garantit des réductions dans les écoles de ski et sur la location de matériel. Consulter également Frantour, Jet Tours, Hotelplan et Sunair dans les agences. Ce début 1997 est d'autant plus favorable à l'Autriche que l'enneigement permet de rentrer skis aux pieds jusqu'aux villages de basse altitude.

Florence Evin

Le choc probable d'une comète et de Jupiter « observé » 300 ans après

Décrite en 1690 par l'astronome Jean-Dominique Cassini, une tache mystérieuse sur la planète géante pourrait avoir été produite par la chute d'un corps céleste, similaire à l'impact de Shoemaker-Levy 9 en 1994

En juillet 1994, la communauté mondiale des astronomes assistait, le souffle coupé, à la collision des vingt et un fragments d'une énorme comète avec la plus grosse planète du système solaire. Les multiples télescopes, sondes spatiales et satellites disponibles, mobilisés pour l'occasion, n'avaient rien perdu des énormes panaches et de l'évolution des taches produites par le choc, qui libéra une énergie comparable à plusieurs milliers de fois celle de l'arsenal nucléaire des grandes puissances terrestres. Un astronome amateur japonais a eu l'idée de rechercher dans les archives si de tels événements s'étaient produits dans le passé. A la bibliothèque de l'Observatoire de Paris, il a trouvé un compte-rendu de Jean-Dominique Cassini sur de *« nouvelles découvertes dans le globe de Jupiter »*. La description et le dessin effectué en 1690 par le célèbre astronome semblent correspondre très exactement à une collision cométaire. Cassini, pour sa part, pensait que *« la mer »* que représentaient, selon lui, les bandes de Jupiter était en train de déborder.

DES HOMMES *furent-ils*, sans le savoir, les témoins oculaires du heurt d'une comète et d'une planète, bien avant la collision, en 1994, de Shoemaker-Levy 9 avec Jupiter ?

Jamais auparavant, croyait-on, un tel choc n'avait été observé. En juillet de cette année-là, la vingtaine de fragments d'un astre brisé s'étaient écrasés, avec une violence inouïe, sur la planète géante. Pour ne rien perdre de ce spectacle cosmique, les astronomes du monde entier avaient braqué leurs télescopes sur Jupiter, mobilisant aussi toutes les sondes spatiales et tous les satellites disponibles. Ils avaient d'abord assisté, le souffle coupé, à la formation de boules de feu incandescentes et d'immenses panaches de gaz, produits par la pénétration des morceaux de la comète dans l'atmosphère jovienne et semblables à de gigantesques explosions atomiques. Ils avaient ensuite constaté qu'en retombant les colonnes gazeuses avaient donné naissance à de vastes marques sombres au pourtour en forme de croissant, qui s'étaient peu à peu allongées, avant de s'effacer au fil des mois.

Or, il se pourrait bien que cette « superproduction » planétaire n'ait pas été une première. Un astronome amateur japonais, Isshi Tabe, a en effet déniché dans les archives de la bibliothèque de l'Observatoire de Paris un compte-rendu intitulé « Nouvelles découvertes dans le globe de Jupiter », rédigé il y a trois siècles par Jean-Dominique Cassini, premier d'une célèbre lignée d'astronomes français.

« En ce mois de décembre 1690, nous avons observé des changements extraordinaires dans l'étoile de Jupiter », rapporte Cassini, à qui l'on devait déjà la première mention, en 1665, de la fameuse tache rouge de l'astre jovien. *« Le 5 décembre, à 5 heures et 25 minutes du soir, je fus surpris de voir une nouvelle tache plus obscure que l'ancienne »*, relate l'astronome, qui ne devait plus lâcher ses lentilles jusqu'à la dernière apparition de l'intruse, le 23 décembre. Muni d'une « lunette sans tuyau » assurant un grossissement de plusieurs centaines de fois, qui associait des objectifs de grande longueur focale placés sur le toit de l'Observatoire et des oculaires installés dans la cour, il en décrit avec précision les métamorphoses.

« DÉBORDEMENTS DE LA MER »

D'abord *« de figure ronde »*, puis *« en forme de croissant »*, elle prend, *« après quelques autres révolutions »*, *« la figure du caractère astronomique du Taureau »*. Quelques jours plus tard, elle se sépare *« en trois taches »*, qui forment bientôt *« la figure d'un chevron d'armoiries »*. Ensuite, elle paraît *« fort longue, précédée d'une tache ronde et suivie d'une autre d'une figure fort irrégulière »*. *« Ces changements font voir que cette tache a un mouvement propre qui la divise (...) ; ce qui fait douter que par cette division la tache ne se dissipe en peu de temps »*, note enfin Cassini.

Ce visionnaire, qui s'intéressait surtout à l'étude de la vitesse de rotation de Jupiter et au calcul des longitudes, imagine que *« cette tache d'une figure si variable a été causée par quelques débordements de la mer »* qui constituait, à ses yeux, certaines des larges bandes caractéristiques de la planète. Mais Isshi Tabe avance une hypothèse audacieuse, dans un article à paraître dans la *Publication de la société d'astronomie du Japon*, que cosignent un astrophysicien, Junichi Watanabe, et un second astronome amateur, Michiwo Jimbo : la mystérieuse tache sombre serait l'impact d'un corps céleste, en tous points similaire à ceux de plusieurs des fragments de Shoemaker-Levy 9.

La soudaineté du phénomène et sa durée, la taille de la tache – 7 500 kilomètres de diamètre – et ses déformations, comme sous l'effet des vents puissants qui, on l'a su depuis, agitent la haute atmosphère de Jupiter, tout plaide en faveur de ce rapprochement, selon l'équipe nippone, qui ne se prononce pas, toutefois, sur la nature de l'objet « contondant », comète ou astéroïde.

Curieusement, personne ne s'était jusqu'alors penché sur les notes de Cassini, pas davantage que sur ses dessins, pourtant très suggestifs. Non pas que leur existence fût inconnue. Ses observations avaient donné lieu, en leur temps, à pas moins de quatre publications, dont des exemplaires sont conservés dans nombre de bibliothèques scientifiques françaises et étrangères. L'article de référence figure même, depuis peu il est vrai, dans le catalogue de l'Observatoire de Paris consultable sur Internet. Enfin, différentes publications avaient déjà mentionné les *« nouvelles découvertes »* de l'astronome de Louis XIV.

Mais nul ne leur avait prêté beaucoup d'attention avant le « crash » de Shoemaker-Levy 9. *« C'est la démonstration que les archives astronomiques ne présentent pas seulement un intérêt historique, mais qu'elles contribuent aussi à l'avancement des recherches actuelles et futures »*, commente Nandou Daliès, conservateur général de la bibliothèque de l'Observatoire.

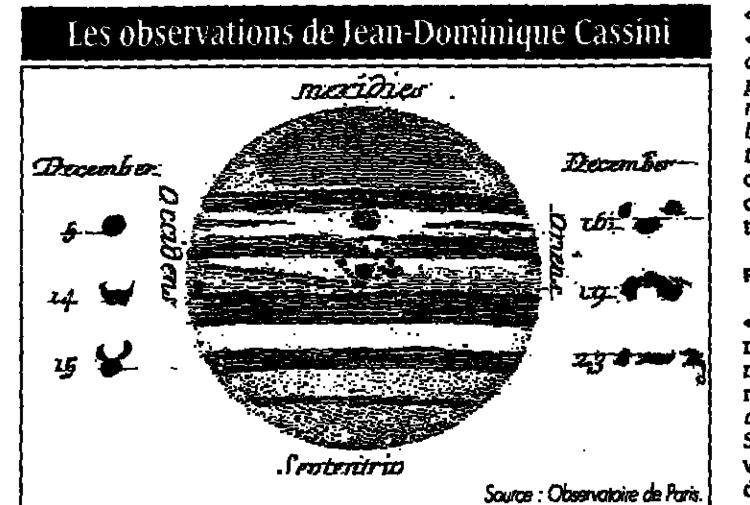
PUBLICATION SPÉCIALE

Pris au dépourvu par le « scoop » de leurs collègues japonais, les astronomes français manifestent désormais un très vif intérêt. *« La thèse de la chute d'une comète paraît crédible »*, estiment Suzanne Débarbat et Jacques Crovisier, astronomes à l'Observatoire de Paris-Meudon. *« La description de Cassini, notamment l'évolution de la tache sur une vingtaine de jours, ressemble fortement à ce qui s'est produit avec Shoemaker-Levy 9. »* En outre, cette éventualité leur paraît cohérente avec les calculs de probabilité selon lesquels une telle collision est susceptible de se produire avec une fréquence de *« cent à trois cents ans »*.

La communauté astronomique internationale va désormais scruter, à la loupe, les précieux documents, dont l'Observatoire de Paris prépare une publication spéciale. Peut-être les interprétations divergeront-elles alors. Cassini, qui voyait loin, l'avait prévu, écrivant en conclusion de son rapport : *« Il ne faut pas s'étonner que des savants d'un caractère si différent jugent si diversement des observations anciennes. Peut-être que les nôtres, quelque exactitude que nous y ayons apportée, auront le même sort. »*

Pierre Le Hir

Les observations de Jean-Dominique Cassini

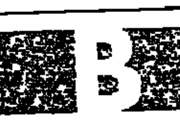
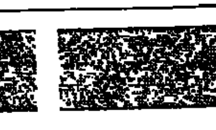


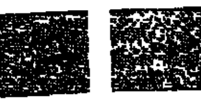
Sur ce dessin datant de 1690, Jean-Dominique Cassini a représenté les configurations successives d'une tache étrange qu'il observa sur Jupiter, à l'aide d'une lunette sans tuyau, entre le 5 et le 23 décembre. Le petit disque plein au-dessus des taches, repéré par l'astronome dès 1665, s'est révélé être la "tache rouge" de la planète géante.

Peu de risques pour les Terriens

Les impacts de comètes, petits corps célestes qui se sont formés en même temps que le système solaire et qui, composés de glace et de roches, gravitent autour du Soleil sur des orbites très excentriques, sont des phénomènes rares à l'échelle de l'histoire humaine, mais beaucoup moins à celle des temps géologiques. Les chercheurs estiment que Jupiter capture plusieurs fois par siècle un de ces voyageurs de l'espace, qui demeure dans son orbite ou se trouve ensuite éjecté. Mais ils pensent qu'une collision ne se produit que quelques fois par millénaire. Bien que protégée par la force d'attraction de Jupiter et de Saturne, la Terre n'est pas totalement à l'abri. La plupart de ses cicatrices ont été effacées par l'érosion et par la tectonique, mais environ cent cinquante traces de choc seraient encore visibles à sa surface. Une « catastrophe globale » comparable à la chute de Shœmaker-Levy 9, qui a développé des énergies cent à mille fois supérieures à la puissance de feu nucléaire de notre planète, ne risque de se produire que tous les quelques millions d'années. L'une d'elle est peut-être en partie responsable de l'extinction des dinosaures, voilà soixante-cinq millions d'années.

IMMOBILIER






VENTES

APPARTEMENTS

2e arrondt.

A 150 m de la Bourse, rue Vivienne, dans imm. neuf, 4 pièces, 115 m², dernier étage, terrasse 20 m², séjour triple orientation, s. à manger, 2 ch., 2 s. de bains. Parkings possibles, frais de notaire réduits, 3 070 000 F. Tél. : 01-45-49-52-52

MONTORGUEIL, À SAISIR
2P. 44 M² 770 000 F
Charme, poutres hauteur sous plafond : 01-42-66-36-53

4e arrondt.

ST-PAUL 4 P. Charme du XVIIe siècle, belle HSP, vue dégagée 3 200 000 F – 01-42-67-79-79

4e ÎLE SAINT-LOUIS
Sur Seine, Appts 140 m²
Sud, très beaux produits
PPI 01-40-43-08-17

5e arrondt.

Imm. haussmannien, gd stand., 5e, asc., 245 m² + balc., 6/7 p., dble expos., vue dégagée.
Etat exceptionnel
6 200 000 F – 01-46-34-73-13

6e arrondt.

LUXEMBOURG réc. stand., sans vis-à-vis, studio 35 m² cuis. sép., balc., soleil 01-43-35-18-36

ODÉON imm. 18e, 4 p., en duplex 105 m², à rafr. ch. min. urgt 01-43-35-18-36

VAVIN anc. 2 p., 4e étg, pl. soleil, calme, 30 m², id. étud. ou invest. 01-43-35-18-36

PT-NEUF vue s/Seine, 5 p. en duplex 160 m², 2 bns, ét. réf., terr. 80 m², 01-43-35-18-36

6e Sur Seine, appts 170 m² en triplex avec terrasses plein-pied, état neuf, rare, PPI 01-40-43-08-17

Part. à Part.
CHERCHE-MIDI 140 m² véranda, dble liv., 3 ch., original soleil
3 600 000 F – Tél. : 01-42-22-27-82

7e arrondt

PRÈS SÉGUR 4/5 P
superbe imm. anc., dernier ét., refait neuf, 3 chbres, 2 bns, gde cuisine, 3 130 000 F
FEAU LA BOURDONNAIS
01-47-05-50-36

8e arrondt

MIROMESNIL
BEAU 2 P. 52 M², balc., 5e, asc.
Imm. récent, standing
1 170 000 F – 01-42-66-36-53

FB ST-HONORÉ, 8e
pierre de t. haussmannien, balcons, soleil,
– 5 P., 5e étage, état neuf, 3 750 000 F.
– 5 P., 2e étage, moulures, cheminée, 3 550 000 F.
01-49-10-24-59
ou 06-07-40-83-26
COMADIM

12e arrondt.

Limite 12e, Pte Vincennes 185 m², 5 chbres, parking
2 480 000 F IP
01-48-83-32-88

13e arrondt

BUTTE-AUX-CAILLES
Dans immeuble récent, superbe 3 pièces rénové, 60 m² + balcon, plein ouest, 880 000 F, visites mardi, jeudi, samedi de 14 h à 19 h, 208, rue de Tolbiac
01-45-80-02-07

Atelier d'artiste 185 m², 4 chbres, 3 bains, état et qualité exceptionnels près Montsouris, asc., soleil
3 150 000 F ★ HK01-47-47-86-87

14e arrondt

Proche Alésia, 5e étage, orientation est/ouest, 4 pièces entièrement neuf, 85 m² + balcon 6 m², bonne distrib.: grand séjour, 2 ch., s. de bains, rangements. Frais de notaire réduits.
1 740 000 F.
Tél. : 01-45-49-52-52

F. parc Montsouris, imm. anc. 6 p. à refaire, 121 m², plein sol., serv. 01-43-35-18-36

ALÉSIA, pierre de t., asc., 4 p. 86 m², charges minimes. Alésia 3 p. 53 m², à ref., px inter. 01-43-35-18-36

Proche Alésia, dernier étage, magnifique duplex entièr. neuf, 118 m² + 11 m² de balcon, à l'étage inférieur : entrée-séjour, cuisine, au-dessus : suite parents 21 m² + 8 m² dressing + s. de bains, 2 ch. avec s. de b. et rangements. Frais de notaire réduits.
2 550 000 F.
Tél. : 01-45-45-52-52

ALÉSIA Beau 4 P. caractère en parfait état. Très bel imm. bourgeois 2 180 000 F (+ chbre serv. au 6e asc.)
Alésia Conseil 01-42-18-01-01

PRÈS DENFERT-ROCHEREAU
Imm. récent de standing
DERNIERS STUDIOS
DE 26 M² et 30 m²
01-43-35-06-73

15e arrondt.

Mo DUPLEIX. Rue Viala, studio très confortable. Vue Tour Eiffel. 380 000 F Syndic 01-40-47-67-82

16e arrondt

PASSY 2 P. 54 M²
STAND. 6e, asc., vue dégagée
1 200 000 F – 01-47-27-84-24

ÉTOILE - FOCH, imm. ancien, bel appt. de récept., 5 P., 2e ét., asc., serv., park.
01-45-00-48-05

16e Maison de la radio, 4 belles pces, 135 m², gd cft, prof. libérale 2 400 000 F – 01-53-92-25-38

ASSOMPTION, 5 P. 95 m², duplex, dern. étage, asc., bon état, tél. : 01-43-59-14-05

17e arrondt.

WAGRAM Pied-à-terre stand., 6e ét., balcon sud. Vue très dégagée. parking
2 400 000 F – 01-42-67-79-79

17e ÉPINETTES, 3 P., 63 m², 3e, asc. Calme sur square. Bon état, gardien, porte blindée, chauf. ind., gaz.
Ag. s'abstenir, 1 000 000 F
01-46-27-62-65 (18/20 H)

18e arrondt.

RUE CARPEAUX. 3 P. 4e étage, pierre de taille, clair, tél. : 01-43-59-14-05

19e arrondt.

19e rue CURIAL dans résidence calme, 7e étage, 3 pièces, loggia 70 m², gardien, parking et cave en sous-sol 720 000 F.
Tél. : 01-48-80-66-53, si absent, laisser message répondeur.

SEINE-ET-MARNE

Villenoy (77)
– F2 (30 m²) entrée, s. à m.,
– ch. (13 m²), cuisine, parking privé,
– studio 28 m² tts équipé, parking.
– MEAUX (77)
– F2 Centre 34 m² cuisine équipée, cheminée, douche.
Tél. : H.B. 01-64-33-62-32

HAUTS-DE-SEINE

2 P. 40 m², ét. élevé, asc., vue Mo Marcel-Sembat.
420 000 F
Syndic 01-40-47-67-80

ÎLE DE LA JATTE
3 P. 78 m², terrasse 20 m² 2 ch., grd séj., cuis. équipée, cave, double box.
2 000 000 F 01-47-45-55-53.

NEUILLY. Mo SABLONS
105 m², 2 ch., 5e ét., asc., pdt - 01-43-59-14-05

VAL-DE-MARNE

VINCENNES. Excellent emplact., imm. début du siècle, prestations qualit., 3 p. + cuis. + SdB + WC + dressing.
1 290 000 F. 01-43-74-17-85

VAL-D'OISE

TRÈS CALME SUR VERDURE
MONTMORENCY PART.
5 P. gd stand. 124 m² + 30 m² balc., 3e et dernier ét. plein sud, cuis. équipée, 2 park., s.-sol.
Prix : 1 380 000 F.
Tél. : 01-34-12-51-41

PROPRIÉTÉ

A 1 H. DE PARIS
27 min. FOURGES
Part. vd. maison de maître (2 niveaux + combles) Dépendances sans vis-à-vis 250 m² jardin + com.
3 000 ² site classé
950 000 F. Poss. meuble
Tél. : 01-39-65-97-23 (rép.)
ou 01-42-42-36-89 (Bur.)

À SAISIR TRÈS RARE
A 60 mn Paris sud direct A6
Gare SNCF Montargis
splendide territoire [200 ha]
Terres et bois + plan d'eau
5 hectares, belle demeure
8 p + magnifique corps de ferme + dépendances et matériel
Tél. : 02-38-85-22-92 24 h/24

MAISONS

MAISONS PARIS
14e, 15e, 16e,
Boulogne, Neuilly
PPI 01-40-43-08-17

ST-GERMAIN-EN-LAYE (78)
Maison de ville, 80 m², orientation sud
rez-de-chaussée : salon, séjour, cuisine équipée, 1er étage, 2 chambres, salle de bains, placards de rang., w.-c. séparé, sous-sol amén.
Prix : 1 150 000 F
Tél. : 39-73-69-98 après 20 h.

MAISON 5 PIÈCES 90 m² à PONTAULT-COMBAULT (77)
3 chbres, cuis., salle à manger, salon, salle de bains, w-c., cellier, garage, jardin 200 m², proximité gare, tous commerces. 650 000 F. Tél. : 02-33-27-60-98 (après 20 h 30) ou 01-44-39-73-83 (heures de bureau).

PAVILLON

ROZOY-LE-VIEIL (45)
Part. vend PAVILLON F4 en L sur vide sanitaire :
entrée, cuisine aménagée
grande salle à manger
cheminée insert., salon
2 chambres, bureau
salle de bains, w.-c.,
chauffage central à gaz.
grande terrasse,
Garage + atelier non attenant sur 2 000 m² terrain.
PRIX : 600 000 F
Tél. : 02-38-90-99-70 répondeur
ou 01-69-44-57-99

TERRAIN

PARIS-18e
Terrain 367 m² × 12,50
Tél. : 01-60-04-13-15

IMMOBILIER ÉTRANGER

ESPAGNE
GANDIA-VALENCE
Appt. gd. standing, 168 m² 8e étg. avec 2 ascenseurs Centre-ville., 4 chb., salon de 37 m², 2 sdb., cuis. meublée avec galerie, pkg + cave.
Jamais habité.
600 000 F à débattre.
Part. 01-43-75-67-58 ap. 19 h.

FONDS DE COMMERCE

66. Près Perpignan bâtiment 600 m² Terrain clos 2 000 m² crédit-bail reste 9 ans loyer 15 000 F équipée blanchisserie indust. matériel stock linge clientèle CA 1 MF HT URGENT Cause familiale 350 000 F à déb. 04-68-57-16-61 HR

St-Michel, pour investisseurs, murs de boutique occupés.
Tél. : 01-43-59-14-05

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

(92) SURESNES
Près mairie et services administratifs 5' gare école, college, et commerces
Part. vd local 280 m² + garage 68 m² façade sur rue 21 m² + habitation 74 m² avec cour et jardin 203 m² gaz + force, total 625 m²
Prix : 3 100 000 F
Tél. : 01-39-51-96-42

BUREAUX

Sevres-Lecourbe
URGENT
370 m² neufs
moins de 12 000 F/m²
Contacter : P-L Durand
01-45-49-52-54

LOCATIONS

OFFRES

3e PRÈS BEAUBOURG
chambre 16 m², douche, 1er étage, 1 950 F ch. comp.
Tél. : 03-21-33-74-44
De préf. vers 13 h ou 21 h.

19e, Laumière, beau 2 p., 55 m², terr. 10 m², 2e, asc., s/jard., pisc., salle gym., park.
5 600 F net. 01-42-66-36-53

MADELEINE 130 M²
beau 4 p., standing.
13 000 net. 01-42-66-36-53

Quai de Seine, duplex 103 m², 3 ch., 3 terr., park.
11 050 F. IP 01-48-83-32-88

LE RAINCY, hôtel part. 240 m², parc arboré.
12 800 F. IP 01-48-83-32-88

XVe LA MOTTE-PICQUET
2 p. 45 m², 1er étg, rue et cour clair,
3 900 F + charges 500 F.
Tél. : 01-39-56-26-43 (soir)

DEMANDES

Collaborateur journal rech. appt de 50 à 60 m² à louer dans le 5e, 6e ou 13e arrondt.
Maximum : 6 000 F.
Tél. : 01-42-17-26-37

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS

HAUT DE GAMME
HOTEL PARTICULIER
& VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

LOCAUX COMMERCIAUX

MONTPARNASSE
509 m² bur. ou comm.,
13 000 F le m². 01-42-29-45-64

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et ts services. 01-43-55-17-50

91 PALAISEAU
plein centre, rue de Paris, magasin à louer 70 m², vitrine 6,40 m, bail 3, 6, 9, loyer 5 790 F.
Prix : 20 000 F.
Tél. : 01-45-24-52-63
(ou laisser message s/rép.)

APPARTEMENTS ACHATS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

INTER PROJETS RECH.
S/PARIS EST
VOLUMES ATYPIQUES
À LOUER OU À VENDRE
Tél. : 01-42-83-46-46








AGENDA

AUTOMOBILES

Break Volvo 850 Tdi Summu M vert métal., ttes opt., 7 500 km, état neuf 04/96, 240 KF.
Tél. : 03-21-57-04-21 COSTE

BIJOUX

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix.
« Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle boulevard des Italiens
4, rue Chaussée-d'Antin
Magasin à l'Etoile :
37, avenue Victor-Hugo.
Autre grand choix.

BIJOUX ANCIENS
bagues romantiques
GILLET
19, rue d'Arcole
75004 Paris
Tél. : 01-43-54-00-83

CONFÉRENCES

Les entretiens du 3e mercredi avec Jean Ambrosi
« Freud ou la tradition chamanique confisquée et la personne selon la médiation thérapeutique »

Espace l'Harmattan
21 *bis*, rue des Ecoles,
75005 Paris
20 heures. Entrée libre.

COURS

Dr ès lettres, chargée de cours Jussieu, donne cours français.
Tél. : 01-42-08-58-76

ÉLÈVE E.N.S. donne cours philosophie, français, méthode. suivi scolaire tous niveaux.
Tél. : 01-43-73-10-64.

ACCENTS OF AMERICA
L'américain avec des professeurs américains
COURS trimestriels
TOEFL
intensifs juin et juillet.
Voyages aux USA, mai et août.
9, rue Casimir-Delavigne, 75006 PARIS. Mo ODÉON.
Tél. : 01-44-07-05-05.

DÉCORATION

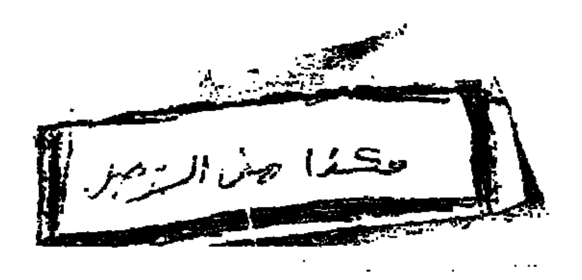
RÉNOVATION-DÉCORATION
FRESQUES MURALES
Appartements-bureaux
AGORA
Tél. : 01-44-15-86-04.

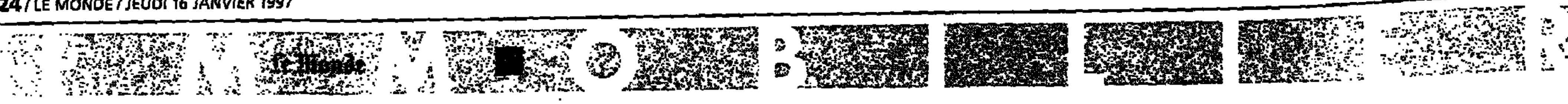
VACANCES

SKI DE FOND
JURA près (Métabief) frontière suisse

3 h de Paris par TGV en pleine zone nordique. Chambre en pension ou demi-pension chez ancien sélectionné olympique, avec salle remise en forme, cours, matériel, etc.
Réservation : 03-81-49-00-72

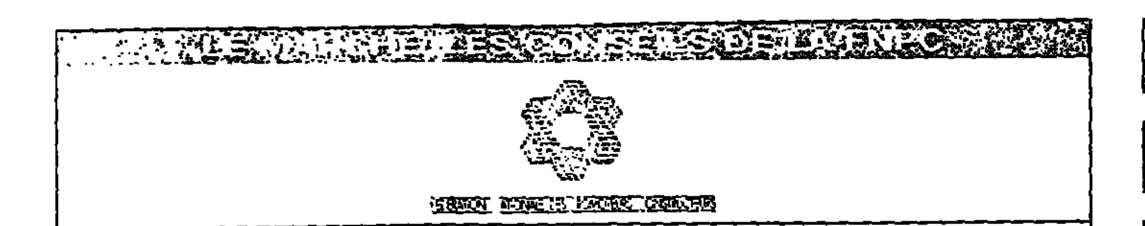
Gîtes de France, vacances d'enfants à la ferme en Saône-et-Loire, découverte de la nature, des animaux et de la vie à la campagne, ambiance familiale. Enfants de 4 à 12 ans. Maximum 6 enfants.
Prix par jour : 155 F,
par semaine : 1 085 F.
Tél. : 03-85-29-55-60.





NEUF ET RÉSIDENTIEL

[illegible] CONSEILS DE LA F.N.P.C.



INVESTISSEZ DANS LE LOGEMENT NEUF

La nouvelle formule d'amortissement des logements locatifs, dite **amortissement "Périssol"** remporte un grand succès. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les **logements locatifs neufs** achetés entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1998 sont **amortissables** à raison de :
  - 10% du prix total de l'acquisition pour chacune des 4 premières années ;
  - 2% pour chacune des 20 années suivantes.
- Le **déficit foncier** correspondant est **imputable sur le revenu global** dans la limite d'un **plafond de 100 000 francs.**
- La **fraction du déficit foncier non imputable** sur le revenu global peut être **reportée** sur les revenus fonciers des années ultérieures, pendant **10 années.**

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANTS À LA F.N.P.C. (fédération nationale des promoteurs-constructeurs)

PARIS RIVE DROITE

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat
Nouveau programme

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h

Téléphonez tout de suite au 01 46 03 22 00 pour faire partie des privilégiés! Profitez des nouvelles mesures Périssol.
A partir de 17 900 F le m², hors parking, et dans la limite du stock disponible.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée par une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

Résidence de la "Grange aux Belles"
Rue de la Grange aux Belles
Rue de l'Hôpital Saint-Louis

Réalisation et commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
UNIMO Crédit Agricole
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
01 47 12 54 44

Spécial Amortissement "Périssol"
du Studio au 3 pièces à partir de 475 000 F.*

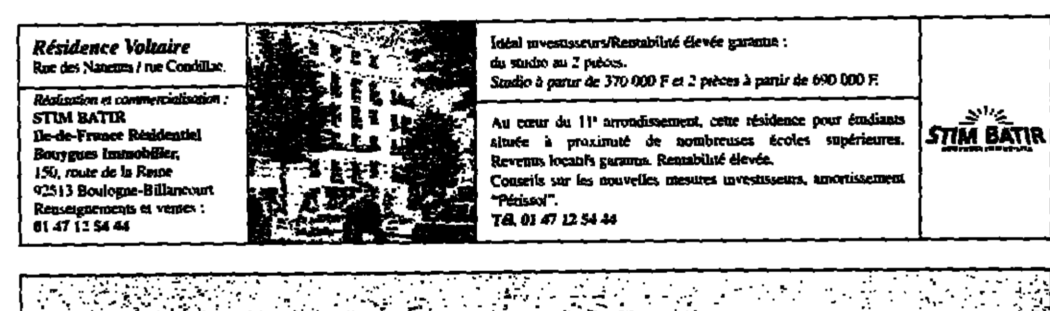
Proche du Canal Saint-Martin, cette résidence de standing de 45 appartements est située à proximité de nombreux commerces et services.
Renseignements et Vente :
Tél. 01 47 12 54 44

* hors parking et dans la limite des stocks disponibles

STIM BATIR — UNIMO

Résidence Voltaire
Rue des Nanettes / rue Condillac.

Réalisation et commercialisation :
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44



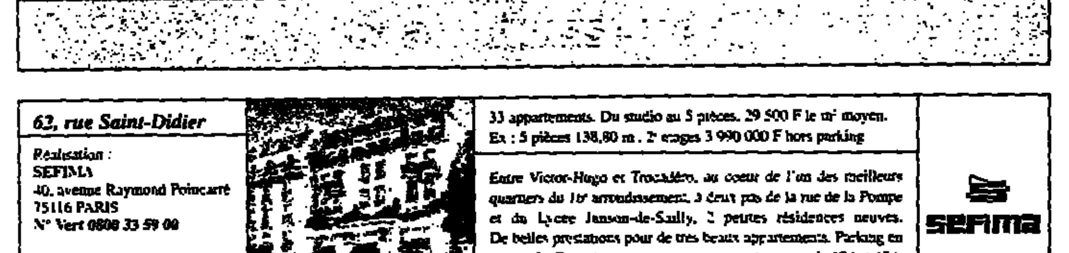
Idéal investisseurs/Rentabilité élevée garantie :
du studio au 2 pièces.
Studio à partir de 370 000 F et 2 pièces à partir de 690 000 F.

Au cœur du 11e arrondissement, cette résidence pour étudiants située à proximité de nombreuses écoles supérieures. Revenus locatifs garantis. Rentabilité élevée.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR

62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond Poincaré
75116 PARIS
N° Vert 0800 33 59 00



33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29 500 F le m² moyen.
Ex : 5 pièces 138,80 m². 2e étages 3 990 000 F hors parking

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du Lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° vert 0800 33 59 00.

SEFIMA

46, rue de Longchamp

Réalisation :
COREVA
4, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
Tél. 01 44 17 39 20

22 logements du studio au 6 pièces.
A partir de 27 500 F le m².
Livraison 1er semestre 1999

Au cœur du prestigieux quartier Trocadéro-Iéna, une résidence de classe, aux prestations raffinées. Pour quelques privilegiés seulement. *Plans personnalisés et prestations à la demande.* Renseignements et vente : *COREVA, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.*
4, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris - Tél. 01 44 17 39 20.

COREVA

Résidence de l'Amiral
19, rue de l'Amiral d'Estaing.

Réalisation :
GTI
14, rue Richelieu
75001 PARIS
Tél. 01 44 55 50 00

2 appartements de 89 et 110m²
Balcon - Terrasse
Livraison 1er trim 1997

Au cœur du triangle d'or à quelques mètres de la place des Etats-Unis entre avenues d'Iéna et Kleber, à mi-distance des Champs-Elysées, George V, la Seine et le Trocadéro.

Renseignements et Vente :
Tél. 01 44 55 50 00

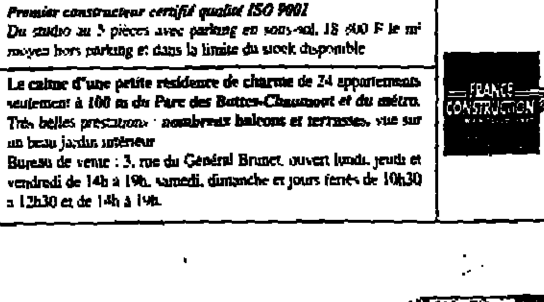
L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier
A toute proximité
des Buttes-Chaumont
à découvrir absolument !

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h

Premier constructeur certifié qualité ISO 9001
Du studio au 5 pièces avec parking en sous-sol, 18 600 F le m² moyen hors parking et dans la limite du stock disponible

Le calme d'une petite résidence de charme de 24 appartements seulement à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : nombreux balcons et terrasses, vue sur un beau jardin intérieur
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION



PARIS RIVE DROITE (suite)

20e arrondissement

Villa Gambetta
appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd *Saint-Germain*
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 4 pièces.
20 000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

arrondissement

Dans le quartier de la grande bibliothèque Résidence pour étudiants
Les Lauréades

Réalisation :
COPRIM RESIDENCES
159, rue Galliéni
92100 BOULOGNE

Studios pour étudiants et jeunes en formation à partir de 480 000 F
LIVRAISON IMMÉDIATE

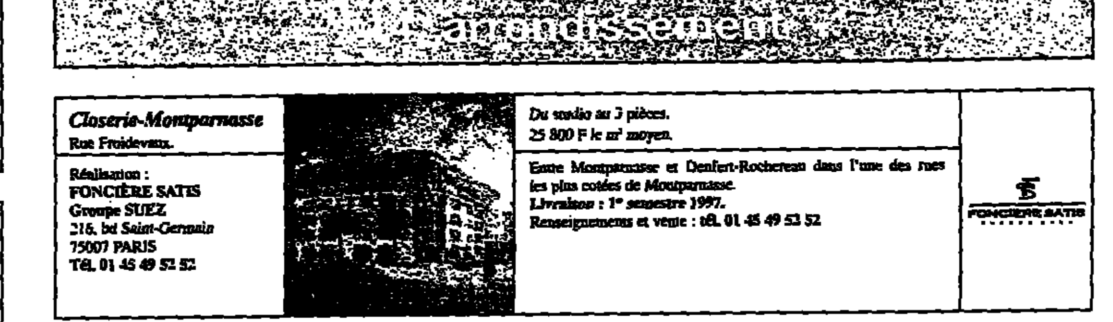
Pour profiter pleinement des mesures fiscales investissez dès maintenant dans le site privilégié de la grande bibliothèque.
Eurostudiomes, Groupe Caisse des Dépôts, vous assure une gestion rigoureuse et des revenus locatifs. Poss. location en meublé avec statut LMP et remboursement de la TVA.
Rens. et ventes : visite du studio témoin sur rendez-vous.
Tél. : 01 46 04 42 29

COPRIM

arrondissement

Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.

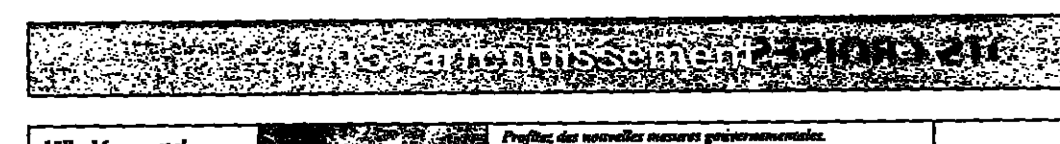
Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd *Saint-Germain*
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52



Du studio au 3 pièces.
25 800 F le m² moyen.

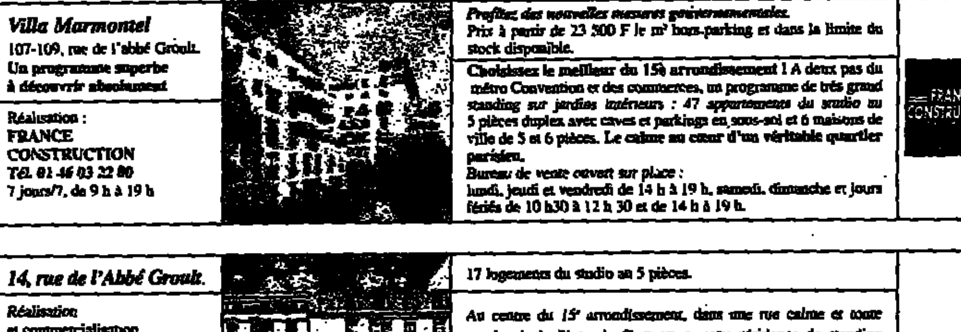
Entre Montparnasse et Denfert-Rochereau dans l'une des rues les plus cotées de Montparnasse.
Livraison : 1er semestre 1997.
Renseignements et vente : tél. 01 45 49 53 52

FONCIÈRE SATIS



Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
Un programme superbe
à découvrir absolument

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h



Profitez des nouvelles mesures gouvernementales.
Prix à partir de 23 300 F le m² hors-parking et dans la limite du stock disponible.

Choisissez le meilleur du 15è arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand *standing sur jardins intérieurs : 47 appartements du studio au* 5 pièces duplex avec caves et parkings en sous-sol et 6 maisons de ville de 5 et 6 pièces. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien.
Bureau de vente ouvert sur place :
lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

14, rue de l'Abbé Groult.

Réalisation
et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

17 logements du studio au 5 pièces.

Au centre du *15e arrondissement, dans une rue calme et toute proche de la Place du Commerce, cette résidence de standing conjugue charme, confort et sécurité.*
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR

RÉGION PARISIENNE

Maisons-Laffitte

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. 01 45 49 52 52

Du studio au 5 pièces.
17.500 F le m2 moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées *d'arbres ou sur jardin.*
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150m du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place :
29, *avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte,* ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél. 01 45 49 52 52

FONCIÈRE SATIS

94 Maisons-Alfort

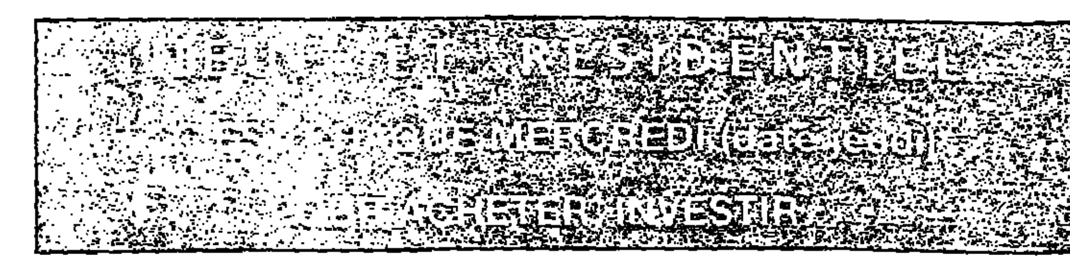
Les Académies de Maisons-Alfort

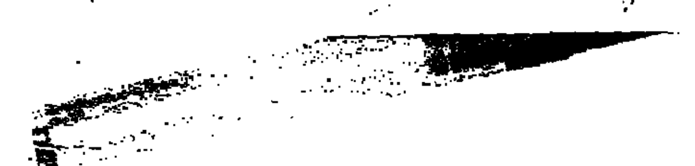
Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel
Bouygues Immobilier,
150, route de la Reine
92513 Boulogne-Billancourt
Renseignements et ventes :
01 47 12 54 44

Idéal investisseurs.

A 2 pas du métro "Ecole Vétérinaire" STIM BATIR réalise une résidence étudiante de standing.
Studio à partir de 280 000 F.
Revenus locatifs garantis.
Conseils sur les nouvelles mesures investisseurs, amortissement "Périssol".
Renseignements et Ventes : Tél. 01 47 12 54 44

STIM BATIR





Retour des nuages par le Sud-Ouest

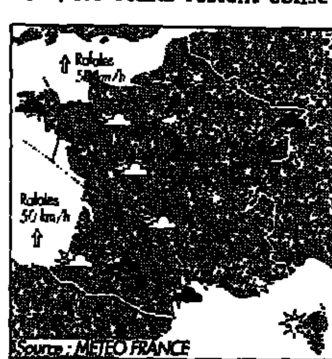
LES HAUTES pressions qui exercent leur influence sur les pays del'Europe de l'Est protègent encore temporairement nos contrées. Cependant une perturbation atlantique se rapproche de nos côtes. Ainsi des nuages d'altitude envahiront le sud-ouest du pays jeudi. Vendredi, ces nuages s'étendront à une bonne partie du pays mais les précipitations resteront très faibles. Côté températures, les écarts restent conséquents entre les régions du Nord-Est enneigées, où le gel reste intense, et les régions de l'Ouest soumises à un flux de sud et bien radoucies.

Jeudi, sur la plaine d'Alsace, surtout le Bas-Rhin, et le Dijonnais, les brouillards givrants risquent à nouveau de persister toute la journée. Sur les autres régions, les brouillards seront beaucoup plus isolés, limités aux zones humides, et se dissiperont rapidement dans la matinée. C'est le soleil qui continuera donc de briller sans discontinuer. Petites ombres à ce tableau, des nuages venus de la mer et portés par un vent de sud concerneront le Finistère, où le temps sera brumeux. De même, un petit vent marin concernera les régions autour du golfe du Lion, de Perpignan à la Camargue et y compris le pays cévenol. Le ciel y sera très nuageux. Des nuages d'altitude remonteront d'Espagne et concerneront dès le matin les régions situées au sud de la Garonne. Le soleil réussira à apparaître de façon atténuée.

Jeudi après-midi, ces nuages remonteront en se disloquant jusqu'aux pays de la Loire, à la région Poitou-Charentes et à l'ouest du Limousin.

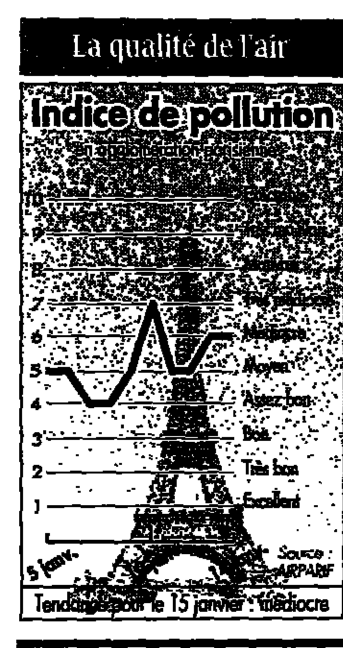
Les températures minimales resteront comprises entre – 7 et – 14 du Nord-Est à la région lyonnaise (en plaine, car à partir de 500 mètres d'altitude, le thermomètre restera positif). Il fera de – 3 à – 7 du Nord au Centre, de 0 à – 3 de la Bretagne intérieure au Poitou, de 0 à 4 sur les côtes atlantiques, de 5 à 9 sur le Pays basque, le Midi toulousain et le littoral méditerranéen. L'après-midi, le mercure restera négatif sur le Nord-Est (localement – 6 sous les brouillards tenaces). Sur le reste du pays, il fera de 5 à 15 degrés du nord au sud avec des pointes à 17 au pied des Pyrénées.

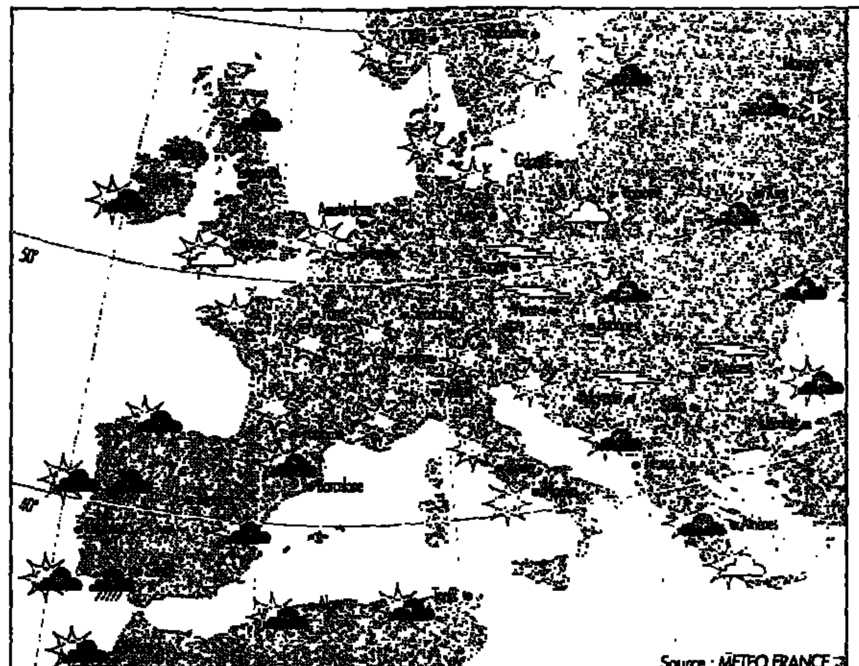
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 16 janvier vers 12h00

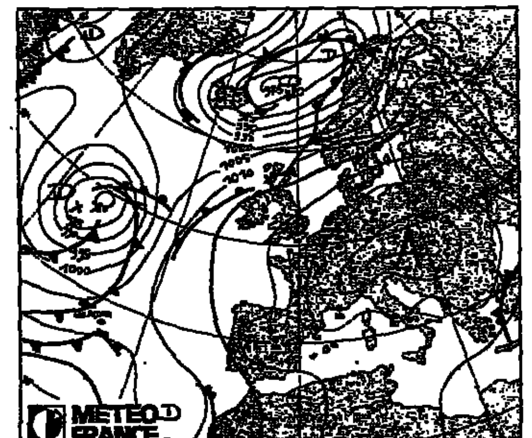
La qualité de l'air



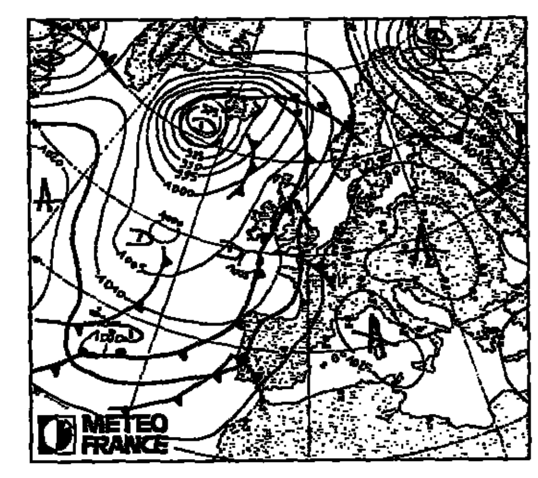


TEMPÉRATURES du 14 janvier maxima/minima

Ville	Max/min
FRANCE	
AJACCIO	15/2
BIARRITZ	17/1
BORDEAUX	13/1
BOURGES	5/– 4
BREST	11/3
CAEN	8/– 1
CHERBOURG	9/– 4
CLERMONT-F.	7/– 6
DIJON	– 5/– 11
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	4/– 2
LILLE	4/– 4
LIMOGES	13/– 2
LYON	– 1/– 7
MARSEILLE	14/– 1
NANCY	– 4/– 15
NANTES	10/1
NICE	15/7
PARIS	5/– 2
PAU	18/0
PERPIGNAN	13/4
POINTE-À-PIT.	29/22
RENNES	7/0
ST-DENIS RÉUNION	30/24
ST-ÉTIENNE	6/– 1
STRASBOURG	– 6/– 9
TOULOUSE	12/7
TOURS	8/– 2
ÉTRANGER	
ALGER	20/10
AMSTERDAM	8/– 4
ATHÈNES	11/8
BANGKOK	36/22
BARCELONE	13/5
BELGRADE	1/0
BERLIN	8/– 2
BOMBAY	30/17
BRASILIA	26/19
BRUXELLES	8/– 2
BUCAREST	– 1/– 4
BUDAPEST	3/– 3
BUENOS AIRES	31/24
CARACAS	30/22
CHICAGO	– 7/– 19
COPENHAGUE	4/– 3
DAKAR	31/20
DJAKARTA	30/23
DUBAI	23/12
DUBLIN	11/6
FRANCFORT	0/– 13
GENÈVE	– 1/– 4
HANOÏ	20/19
HELSINKI	4/– 5
HONGKONG	22/16
ISTANBUL	5/2
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	4/1
KINSHASA	33/25
LE CAIRE	19/10
LIMA	25/21
LISBONNE	15/8
LONDRES	8/– 3
LOS ANGELES	14/10
LUXEMBOURG	1/– 8
MADRID	10/3
MARRAKECH	21/10
MEXICO	22/7
MILAN	9/– 5
MONTRÉAL	– 3/– 7
MOSCOU	2/– 1
MUNICH	– 7/– 12
NAIROBI	27/11
NEW DELHI	21/5
NEW YORK	– 1/– 3
PALMA DE M.	15/3
PÉKIN	0/– 11
PRAGUE	– 7/– 8
PRETORIA	24/16
RABAT	21/11
RIO DE JAN.	30/20
ROME	16/2
SAN FRANC.	7/1
SANTIAGO	30/16
SÉVILLE	16/9
ST-PÉTERS.	3/– 5
STOCKHOLM	5/3
SYDNEY	26/17
TENERIFE	23/17
TOKYO	14/5
TUNIS	16/8
VARSOVIE	2/1
VENISE	12/0
VIENNE	– 4/– 7



Situation le 15 janvier à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 17 janvier à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

Le peuple annamite

RETOUR d'Indochine, M. Marius Moutet fera demain au conseil des ministres un exposé d'ensemble sur son voyage d'information. Dans le même temps, le général Leclerc rendra compte de sa mission d'inspection. On doit s'attendre enfin à un prochain débat parlementaire, au cours duquel le gouvernement devra préciser sa position.

Utilisant des méthodes de combat proprement terroristes et recourant à l'assassinat généralisé, les autorités vietnamiennes ne peuvent plus être considérées par la France comme un gouvernement à proprement parler. Il est permis d'affirmer que la France ne fait aucunement la guerre au peuple annamite, qu'elle se contente de rétablir l'ordre pour donner à ce peuple la possibilité de se gouverner librement.

Il n'est aucunement question pour le gouvernement français de remettre en discussion les engagements qu'il a pris en vue d'étendre les pouvoirs des gouvernements locaux au sein du fédéralisme indochinois. L'administration et la sécurité intérieures doivent être le fait des autorités locales, le haut commissaire n'ayant à l'échelon supérieur qu'un rôle de conseiller des gouvernements autonomes et de défenseur des libertés populaires, garant de l'harmonie fédérale. Pour le moment, au Tonkin et dans le Nord-Annam, le gouvernement français estime que les circonstances ne lui permettent pas de savoir avec qui il pourra traiter.

Il faut incontestablement que l'opinion française comprenne la nécessité de reconnaître le bien-fondé de sages revendications nationales et l'inopportunité d'un retour à l'administration directe. Mais il n'en faut pas moins que l'ordre et le respect de notre autorité soient rapidement rétablis, afin que notre force pacificatrice s'exerce pour le plus grand bien de l'Union française tout entière.

Jacques Guérif
(16 janvier 1947.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6996

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III					■		■		
IV		■							
V				■					
VI						■			■
VII	■							■	
VIII						■	■		
IX		■							
X			■		■				
XI									■

HORIZONTALEMENT

I. On ne le voit travailler que lorsqu'il y a des gens qui passent. – II. Est plus attiré par les grandes dents que par les petites croupes. – III. Coule en Afrique. Abréviation qui peut remplacer tout un code. – IV. Qui ne transige pas. – V. Agent secret. Veut le bien d'autrui. – VI. Dans les beaux draps. Pronom. – VII. Peut être appelé éminence. – VIII. Travaille pour la galerie. Participe. – IX. Peut se contenter de boudin. – X. Donné avant l'attaque. Rivière. – XI. Certaine fit des projets chimériques.

VERTICALEMENT

1. Des peintres dont certains se sont défendus comme des lions. Adroit tireur. – 2. Cri dans un cirque. Montagne de Grèce. Fleuve. – 3. Peut évoquer un temps passé. – 4. Possessif. Beaucoup de perches. – 5. Pronom. Susceptibles de succomber. – 6. Ville de Chine. Coule dans le Bocage. – 7. D'un auxiliaire. Un cri de joie. Cité antique. – 8. Séparé par un lit. Va et vient. – 9. Vue les yeux fermés. Peut-être envoyé au diable.

SOLUTION DU N° 6995

HORIZONTALEMENT

I. Embusqués. – II. Quêteurs. – III. Urge. En. – IV. Amurèrent. – V. Tueuse. Or. – VI. Or. Salomé. – VII. Reg. Ulm. – VIII. Iran. Eblé. – IX. Récurer. – X. Naos. Régi. – XI. Usés. En.

VERTICALEMENT

1. Equatoriens. – 2. Murmurer. – 3. Bègue. Garou. – 4. Utérus. Ness. – 5. Se. Esaü. – 6. Querelleurs. – 7. Urne. Ombre. – 8. Es. Nom. Lège. – 9. Atre. Erin.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 17 janvier

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture italienne, 11 h 30 ; *La Buveuse*, de Pieter de Hooch, 12 h 30 ; le thème de la chasse, de l'Antiquité au XIXe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **GRAND PALAIS** : exposition « Picasso et le portrait » (40 F + prix d'entrée), 13 h 30, en bas de l'escalier (Approche de l'art).

■ **DU QUARTIER CARDINET-JOUFFROY À CELUI DES MUSICIENS** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Wagram (Vincent de Langlade).

■ **DU SENTIER AU QUARTIER DE LA BOURSE** (50 F), 14 h 30, 100, rue Réaumur (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA FONDATION CARTIER** et son quartier (55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 261, boulevard Raspail (Europ explo).

■ **MARAIS** : la rue du Temple (45 F), 14 h 30, devant le bureau de poste de l'Hôtel de Ville (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** : la tapisserie (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place Paul-Painlevé dans la cour (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DES PLANS RELIEFS** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant la caisse du Musée de l'armée (Institut culturel de Paris).

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** : 1er parcours (50 F), 14 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).

■ **L'HÔTEL DE GALLIFFET** (carte d'identité, 50 F), 15 heures, 50, rue de Varenne (Didier Bouchard).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (55 F), 15 heures, boulevard du Palais devant les grilles du Palais de justice (Paris et son histoire).

■ **LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY** dans l'ancien hôtel des archevêques de Sens (45 F), 15 h 30, 1, rue du Figuier (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 15 h 30, place de l'Hôtel de Ville devant la poste (Claude Marti).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BRÉSIL.** La compagnie aérienne brésilienne Varig mettra fin en avril à son accord de partage des codes avec le transporteur portugais TAP-Air Portugal, qui cessera d'effectuer ses huit vols par semaine pour le Brésil, tout en maintenant les escales de Rio de Janeiro et de Sao Paulo avec acheminement des passagers vers d'autres destinations par des compagnies locales. Varig a choisi la compagnie allemande Lufthansa comme unique partenaire sur le continent européen. – *(AFP.)*

■ **THAÏLANDE.** Le gouvernement thaïlandais a annoncé que la construction du second aéroport international du pays, situé à l'est de Bangkok, dans la province de Samut Prakan, sera retardée de deux à cinq ans. Initialement, il devait être achevé en l'an 2000. – *(AFP.)*

■ **INDE.** Singapore Airlines et le groupe indien Tata envisagent de créer une compagnie aérienne intérieure indienne. Le projet prévoit l'achat de 19 appareils et la desserte, dans un premier temps, de 13 destinations, puis de 28 par la suite. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Notre pays est resté la première destination touristique mondiale en 1996. Il a accueilli 60,7 millions de voyageurs, soit une progression de 2,4 % par rapport à l'année 1995. – *(AFP.)*

■ **HAUTES-PYRÉNÉES.** Environ 80 % des quelque 120 conducteurs de trains du dépôt de Tarbes ont décidé une grève de 24 heures, mardi 21 janvier, afin d'obtenir leur habilitation à conduire les TGV. La moitié des lignes régionales et une partie des lignes nationales ayant une desserte tarbaise devraient être affectées par ce mouvement de grève. – *(Reuter.)*

■ **NORVÈGE.** La compagnie maritime norvégienne Color Line, qui dessert notamment l'Allemagne, le Danemark et la Grande-Bretagne, a transporté environ 3,06 millions de passagers l'année dernière, soit une hausse de 32 % par rapport à 1995. Cette progression est principalement due aux ressortissants danois et britanniques qui sont venus plus nombreux en Norvège. – *(AFP.)*



LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-58
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province :	08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

CINÉMA **Riche semaine avec, notamment, la sortie du nouveau film onirique de David Lynch, *Lost Highway*, la poursuite des recherches formelles de Peter Greenaway, et la**

D.R.







découverte d'une jeune cinéaste, Agnès Obadia. ● LE PLUS BEAU est pourtant l'essai de ce cinéaste singulier qu'est Jean-Daniel Pollet, *Dieu sait quoi*, d'après l'œuvre de Francis Ponge. ● À NANTES, la rivalité des salles multiplexes suscite une guerre des prix, qui fait le bonheur du public, sinon de tous les professionnels.

Voyage immobile à travers la maison et le monde

Dieu sait quoi. Inspiré, au sens fort, par les textes de Francis Ponge, Jean-Daniel Pollet *invente une circulation parmi les choses, qui est aussi un parti pris du cinéma*

Film français de Jean-Daniel Pollet. (1 h 30.)

Il y a une pièce dans une maison à la campagne, sans doute dans le Midi de la France. Il y a une photographie à une extrémité, accrochée au mur, un portrait. A l'autre extrémité, un poste de télévision où défilent des images de temples grecs. Il y a la voix de Michael Lonsdale, et la musique d'Antoine Duhamel, et des mots, murmurés. Une table. Une bougie. La caméra se déplace lentement d'un bout de la pièce à l'autre, de la photo au téléviseur, revient, repart. La lumière change, le temps passe. Ça fait quoi ? Un espace, un territoire, un pays peut-être. Cela devient très grand mais pas du tout infini, très défini au contraire, « *agencé* » comme il est dit dans le film. On ne voit personne (sauf l'homme sur la photo, et une fille brune à la télé, puis un type difforme, puis Philippe Sollers, toujours sur le petit écran), mais c'est habité, très. Avec très peu d'éléments, des éléments tout simples, le plan fait un monde.

L'homme sur la photo, c'est Francis Ponge. Les mots que dit Lonsdale sont extraits des textes de Ponge, ou parlent de lui. Au début, il y a écrit « *d'après l'œuvre de Francis Ponge* ». Mais *Dieu sait quoi* n'est pas un documentaire sur un grand poète moderne (poète ? moderne ?), ni l'illustration de ses écrits. Si l'on veut, on peut ne pas du tout s'occuper de Ponge. Si l'on ne sait rien de lui, ça ne fait rien. *Dieu sait quoi* n'est ni « culturel » ni intimidant. Une invitation en douceur à entrer dans un univers, accessible, familier. Et tout naturellement, grâce à une tension, un suspense mais dépourvu de terreur, « *une sorte d'inquiétude qui décuple notre plaisir* », comme dit Ponge, à voir s'ouvrir, d'immenses perspectives, vers la beauté sans arrogance (« *l'éclat sans vanité* »), vers une sagesse de chaque jour.

UNE ÉVENTUALITÉ

Alors l'émotion se lève en vagues, alors ce lieu clos s'ouvre sur le paysage, tourne avec la roue d'un moulin, prend le train, rebondit sur les angles durs de la ville moderne, contemple un bouquet de fleurs, des cruches, une cruche seule, un poème de Baudelaire. C'est un voyage ? Oui et non. Oui, puisque ainsi, comme en songe, on parcourt sans effort l'univers. Mais non, parce qu'on ne se déplace pas véritablement, on est convié à occuper un terrain de plus en plus vaste par la perception que tous ces éléments sont liés par d'intimes et simples secrets. La maison-monde est sans seuil ni rupture, le contact ne se perd jamais, il s'étend en cercles pas nécessairement concentriques – c'est dire que le Dieu du titre, centre ou principe unificateur, est une éventualité, certes pas une affirmation.



DESSIN JACQUES VALOT

Comme ça, Jean-Daniel Pollet, cinéaste matérialiste, fait un film « *d'après l'œuvre de Francis Ponge* », écrivain matérialiste. Les mots de Ponge y participent pour beaucoup, bien sûr, ceux que Pollet a choisis ne sont guère les essais de « mises en mots » des objets pratiquées dans *Le Parti pris des choses* ou *Le Savon*, davantage les réflexions de Ponge sur son propre travail, la place qu'il assignait aux mots face à la réalité. Par instants, le film fait avec les mots de l'écrivain ce que lui-même faisait avec les choses. Ailleurs il s'introduit, par le mouvement, entre choses et mots. Modestement, sans le dire, Pollet s'essaie à faire un tour de plus, il « met en plans » à la fois les objets et l'écriture de Ponge. Le monde de Pollet, offert comme un présent, « contient » à la fois le monde réel et la représentation écrite qu'en donna l'écrivain. Une citation de lui figure au début : « *Hommes, animaux à paroles, nous sommes les otages du monde muet* » : le film propose une délivrance de cette position d'otage, non par la rupture mais par la réconciliation – proposition paisible mais nullement lénifiante, terriblement polémique au contraire.

Mais pas contre l'écriture : pas question ici de mettre le stylo et la caméra en rivalité, les mots peuvent ce qu'ils peuvent, et, Ponge l'a montré, le cinéma peut ce qu'il peut – et qui est différent –, et Pollet le montre.

Exaltation, donc, avec les plus élémentaires outils (à commencer par l'eau, le feu, l'air et la terre), des puissances du cinéma. Le cinéma contrée d'accueil du réel et tapis volant de l'imaginaire, mais aussi instrument de compréhension : car le monde tel que le filme Pollet n'est ni plat ni confus. Il est polarisé, architecturé – « *Mais en réalité cela s'ordonne* », écrivait Ponge dans un texte, *Le Cycle des saisons*, qui aurait pu donner son titre au film. L'étonnant tissage des musicalités de la voix de Lonsdale et des notes de Duhamel, les harmoniques du montage, les rimes entre les formes des objets, l'orchestration des lumières, organisent les chemins de ce voyage immobile. Dans la pièce, à une extrémité, il y a donc Ponge, l'image de Ponge ; au milieu, les artistes de l'image : Matisse, Picasso et Chaplin ; à l'autre bout, ce téléviseur où passent des extraits de précédents films de Pollet : *Méditerranée, Bassae, L'Ordre, Pour mémoire*. Son propre travail aussi – qui ouvre un bord du cadre vers le hors-champ de l'Histoire et du Mythe, de la douleur et de la mémoire – fait parti de cet ensemble.

Après ? Après, faites-en ce que vous voulez, tout est là, et la liberté. Faites ce que vous voulez, ou Dieu sait quoi.

J.-M. F.

Mobilisation particulière

La sortie de *Dieu sait quoi* s'accompagne de plusieurs manifestations. Au Studio des Ursulines, du 17 janvier au 4 février, les projections seront suivies de débats, avec notamment Philippe Sollers, Jean Douchet, Pascal Bonitzer, Jean Thibaudeau, Jacques Rancière, Patrice Leconte, Marcel Bluwal, Pierre-André Boutang, Claire Denis, Dominique Païni, Antoine Duhamel, André S. Labarthe, Jean Narboni, Michel Deguy... A Lyon, à l'Ecole des beaux-arts, début février, une exposition autour du film, et une présentation par Jean-Paul Fargier de l'œuvre du cinéaste à l'Institut Lumière. La revue *Trafic* publie dans son n° 20 la correspondance de Pollet et Pierre Borker, matériau du prochain film, *Ceux d'en face*. La revue *Bref* a consacré un important dossier à Pollet dans son n° 30, comme *Documentaire* dans son n° 12. Dix pages des *Cahiers du cinéma* de janvier sont consacrées à la sortie du film. En mars, aux éditions de l'Œil, *Entrevues*, de Pollet et Gérard Leblanc, premier ouvrage sur l'ensemble de l'œuvre du cinéaste.

Jean-Daniel Pollet, cinéaste

« Le malheur d'être à l'hôpital, le bonheur d'être avec Ponge »

JEAN-DANIEL POLLET a répondu à nos questions à l'hôpital, après qu'un grave accident respiratoire eut mis ses jours en danger. C'est aussi à l'hôpital qu'est né, en 1989, le projet de *Dieu sait quoi*, après que le cinéaste, l'œil rivé à la caméra, eut été happé par un train tandis qu'il filmait près de sa maison, en Provence. Boucles extrêmes, expériences limites, qui symbolisent bien la trajectoire de ce cinéaste inclassable. Né en 1936, son premier court métrage, *Pourvu qu'on ait l'ivresse* (1958), promettait de faire de lui le benjamin de la nouvelle vague. Espoir déçu par le premier long métrage, *La Ligne de mire* (1960), ravivé par sa contribution au film-manifeste *Paris vu par...* (1964), puis ses deux films « narratifs », *L'Amour c'est gai, l'amour c'est triste* (1968) et *L'Acrobate* (1976), avec l'étonnant comédien Claude Melki. Mais, dès 1963, Pollet invente un style singulier avec *Méditerranée*, voyage impressionniste et mélancolique autour de la mer et de son histoire. Il poursuit dans cette voie originale avec sa libre adaptation du *Horla* de Maupassant (1966), l'essai *Tu imagines Robinson* (1967), le document-pamphlet *L'Ordre* (1973), réalisé dans une léproserie. En 1988, *Contretemps* réagence des extraits des précédents films, sur un commentaire de Philippe Sollers et Julia Kristeva.

« Quelle a été la genèse de *Dieu sait quoi* ?

– J'ai lu *Le Parti pris des choses* adolescent, j'ai rencontré Ponge lorsque, à la sortie de *Méditerranée*, le Groupe Tel Quel a soutenu le film et que Sollers lui a demandé un texte (*Dire ce que l'on aime*, resté inédit à l'époque, mais publié dans *Trafic* numéro 13 en janvier 1996). En 1989, je faisais des essais de tournage quand j'ai été happé par un train : vingt-sept fractures, je suis resté longtemps à l'hôpital. Si j'ai supporté cette situation, ce fut en partie grâce à Ponge, dont j'ai alors lu toute l'œuvre avec un plaisir salvateur. Peu à peu est venue l'idée de faire un film.

– Adapter Ponge paraît une gageure.

– J'ai commencé par une adaptation scrupuleuse de chaque texte du *Parti pris des choses*, avec des découpages très précis des mouvements de caméra, etc. Je voulais que les images collent au texte, en espérant que quelque chose naîtrait de ce redoublement, sans qu'on puisse savoir quoi avant de l'avoir vu. Mais je risquais d'aboutir à une série de courts métrages, et en cela j'aurais été infidèle à Ponge. J'ai repris l'ensemble de l'œuvre en cherchant les extraits qui m'importaient le plus, pour écrire un deuxième scénario, puis un troisième, pour lequel j'ai obtenu une avance sur recettes assez substantielle (2,2 millions de francs) pour me permettre de réaliser le film.

– Comment se fait la préparation d'un tel film ?

– Elle commence en prenant de nombreuses photos, pour résoudre des questions de lumière (quelle lumière convient pour chaque objet, quels objets ne renvoient pas bien la lumière) et surtout des questions de distance. La juste distance est le principal problème, si on est un peu trop près ou trop loin, c'est raté, mais cette bonne distance change à chaque fois, on ne peut pas l'expliquer.

– Vous filmez dans l'ordre du scénario ?

– Je filme sans ordre particulier, mais avec l'ambition que tous les plans soient de même intensité, qu'il n'y ait pas de chute de tension, seulement des modulations qui tiennent à des changements de formes – travellings, gros plans, etc. Les mouvements de caméra et la rotation des objets donnent les respirations du film, ensuite je teste au fur et à mesure ce qui s'y intègre ou pas : il n'était pas assuré qu'on puisse ainsi mêler la voix de Sollers disant Baudelaire ou Raimondakis le lépreux de *L'Ordre* aux choses et aux mots de Ponge. J'étais sans doute assez habité par le film pour pouvoir y intégrer ces apports externes.

– Pourquoi avoir ajouté des extraits de vos précédents films ?

– A l'origine je ne voulais pas prendre mes propres images, j'avais trouvé des documentaires de Robert Pansard-Besson pour la télévision sur les grands observatoires dans le monde, qui donnaient une ouverture sur le cosmos, une rime entre l'escargot et les galaxies. Au dernier moment on m'a refusé les droits, j'étais près du tournage, ma seule solution a été de piocher dans mes propres films. Mais je n'ai pas du tout l'intention de réutiliser à chaque film des plans des précédents.

– Que signifie l'expression « image-mot » que vous employez à propos de vos plans ?

– J'avais défini ainsi ma manière de tourner *Méditerranée*. Pour éviter de faire un documentaire folklorique, je ne filmais que des plans extrêmement simples, un seul objet par image. A partir de ce matériau, on peut assembler chaque plan avec tous les autres, ce sont comme des mots à partir desquels on peut construire des phrases. J'ai repris ce principe dans *Dieu sait quoi*. Quand tout est filmé, j'appelle Françoise [Françoise Geissler, monteuse et compagne de Pollet], qui n'a rien vu du tournage, qui apporte à la fois un œil neuf et la complicité très ancienne qui nous unit. Je filme avec l'idée qu'il existe entre les images un ordre nécessaire, à découvrir au montage. Nous progressons peu à peu. Plus le film avance, plus c'est compliqué, on n'est jamais sûr que ça pourra fonctionner avant que ce soit fini. Si je suis arrivé à quelque chose avec *Dieu sait quoi*, je crois que c'est grâce à l'énergie accumulée durant mon immobilisation après l'accident, des mois à incuber le malheur d'être coincé et le bonheur d'être avec Ponge. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

L'objet, c'est la poétique

« *L'OBJET*, c'est la poétique. » Ce titre que Francis Ponge emprunte à Braque fait office de manifeste donné au Musée des arts décoratifs en 1962. Tout est là : « *Le rapport de l'homme à l'objet n'est du tout seulement de possession ou d'usage. Non, ce serait trop simple. C'est bien pire.* » A la ligne : « *Les objets sont en dehors de l'âme, bien sûr : pourtant, ils sont aussi notre plomb dans la tête.* » Pour finir, pointe en style de demi-véronique : « *Il s'agit d'un rapport à l'accusatif.* »

Quand on voit, dans le film, les objets assemblés sur une table de jardin, quand on voit ce bouquet de cruches, de carafes, cafetières, pichets, brocs de bric et de broc regroupés comme pour composer un tableau, une image ou une photographie (ou pour rentrer le tout avant la pluie), c'est moins à Braque que l'on songe qu'à Hollan, tant les contours se fondent dans la forme qui leur rend leur moment. L'objet, c'est la poétique. On peut tourner autour des objets ou faire tourner une cruche verte un peu ébréchée comme si elle était installée sur un tour de potier qu'on ne voit pas. Mais alors, c'est bizarre, puisqu'elle est déjà finie, déjà cruche et cuite, fatiguée, avec son vecu de cruche... C'est bien à Ponge que l'on songe, à chacune des images qui se relaient comme en un dictionnaire. Ce n'est pas un montage, elles ne sont pas juxtaposées, elles se relaient.

Oranges, cailloux, figues coupées par la moitié, cyprès en chevelure sur les balcons du ciel, réveil-matin de marque Jaz dont l'aiguille est bloquée à 4 h 06, ronde (prohibée mais fréquente) des *peones* autour du taureau que l'on voit sur l'écran incrusté dans l'image, à chaque plan la mémoire voit se lever sa lecture de Ponge, et cette levée est comme ramassée par la voix de Lonsdale. Les mouvements latéraux vont plutôt vers la gauche, comme indiquant une mystérieuse tendance, mais le plus réitératif est cette façon de faire le tour qui embrasse comme on contemple sous toutes les coutures, qui passe derrière et veut saisir l'objet de partout sans jamais le lâcher. L'envers du regard paranoïaque (« *où que tu sois, je te vois* »), le regard amoureux : laisse-moi te regarder partout... L'objet, c'est la poétique.

MONDE MUET, SON JUSTE

C'est aussi bien le cas d'un morceau de savon qui se délaye dans l'eau, des roses (« *Les roses sont enfin comme choses au four. Le feu d'en haut les aspire, aspire la chose qui se dirige alors vers lui (voyez les soufflés)... veut se coller à lui ; mais elle ne peut aller plus loin qu'un certain endroit : alors elle entr'ouvre les lèvres et lui envoie ses parties gazeuses, qui s'enflamment...* ») ou des arbustes batailleurs, et de tous les arbres qui peuplent l'écran. Il y a, à propos de l'arbre, une page de Lacan, arborescente elle-même, qui pourrait être rapprochée de tous les arbustes, platanes, magnolias et autres hêtres que l'on croise chez Ponge. Puisqu'il est clair que la poétique commence où la description échoue. Cela, le film de Pollet le touche en son point exquis. Il dit ceci aussi : « *Nous sommes les otages du monde muet.* » Ce monde muet est éclairé d'un son juste, à son juste niveau, c'est trop rare s'agissant du cinéma pour qu'on ne le rapporte pas : la musique d'Antoine Duhamel.

Les cigales montent la garde, donnant au film sa basse continue. Il se pourrait qu'il y eût chez Ponge, comme chez Lacan et quelques autres, le souvenir des *Promenades entomologiques* de Jean Henri Fabre, de sa poétique (son seul objet), et pas seulement pour ce misérable exemple que l'on voudrait produire – il ne saurait servir de preuve mais peut-être de complément ou *Dieu sait quoi* : « *Si l'on m'affirmait que les Cigales mettent en branle leur bruyant appareil sans nul souci du son produit, pour le seul plaisir de se sentir vivre, de même que nous nous frottons les mains en un moment de satisfaction, je n'en serais pas autrement scandalisé. Qu'il y ait en outre, dans leur concert, un but secondaire où le sexe muet est intéressé, c'est fort possible, fort naturel, sans être encore démontré.* »

Francis Marmande

Le labyrinthe mental de David Lynch

Lost Highway. L'auteur de « Twin Peaks » livre ses obsessions visionnaires et sa meilleure œuvre

Film américain de David Lynch avec *Bill Pullman*, Patricia Arquette, Robert Blake, Robert Loggia. (2h 15.)

Lost Highway est sans aucun doute, à ce jour, le meilleur film de David Lynch, celui où ses obsessions intimes et visionnaires prennent enfin forme en un objet cohérent et épuré. La nouvelle œuvre de l'auteur d'*Eraserhead* est, en effet, une machine mentale qui met en scène un récit situé au-delà des principes traditionnels du genre. Le générique s'inscrit sur le défilement stroboscopique de bandes jaunes discontinues d'autoroutes produisant immédiatement un état particulier chez le spectateur, entre l'hypnose et l'hypersensibilité visuelle et sonore. Le film sera donc une expérience particulière.

Lost Highway procède d'un coup de force inouï, d'une fracture anormale. Le récit, comme sous l'effet d'une étrange phénomène cérébral, se casse en son milieu. Comme une erreur de programme. Le personnage principal est en effet remplacé, en cours de projection, par un autre qui en efface l'identité première et lui substitue une nouvelle histoire, un autre récit. Cet « accident » narratif achève de fournir à David Lynch la place d'un expérimentateur unique. Il met en cause le principe de programmation (fondé sur la connaissance par le spectateur de ce qui va se passer) sur lequel repose l'ensemble du cinéma américain. Il est proche en cela d'un Kubrick qui, avec *Full Metal Jacket*, avait déjà construit un diptyque dont les deux parties semblaient déconnectées. Au spectateur de trouver le raccord perdu, la connexion introuvable, le faux contact destructeur.

S'il est extrêmement difficile de résumer un tel film, c'est que les images, événements réels ou hallucinations, empêchent de statuer sur ce qui advient à l'écran. *Lost Highway* s'ouvre sur un fantôme de chronique conjugale. Un homme, musicien de jazz, et sa femme sont saisis dans l'espace sombre et désertifiée d'une demeure californienne à l'architecture dépouillée. La raréfaction des objets et des sons (le grésillement d'une cigarette qu'on allume, un téléphone qui sonne) confèrent à ceux-ci une présence inquiétante. Les rapports de l'homme et de la femme sont décrits par des bribes de dialogues et des micro-événements qui suggèrent une fracture cachée, avant qu'une cassette vidéo déposée devant leur porte accentue l'angoisse ressentie dès les premières images. Quelqu'un s'introduit dans l'appartement et filme le couple endormi. Mais cette menace extérieure est peut-être un danger intérieur.

La plongée de l'homme dans la folie aboutira au meurtre atroce de sa femme, dont le corps mutilé, vision brève et répétée, est perçu au travers du viseur d'une caméra vidéo. Arrêté pour ce crime, l'homme va, dans sa cellule, s'évader ou disparaître de sa conscience et de son corps, pour se trouver remplacé par un individu différent : un jeune garagiste de banlieue, évidemment relâché par les policiers éberlués et méfiants. Un autre récit démarre alors, calqué sur une structure de film noir, à base de femme fatale sortie d'une adaptation d'un roman de James Cain dans un décor de pochette de disque de musique *Easy Listening* des années 50. Le jeune homme tombe amoureux de la maîtresse d'un gangster, elle va l'utiliser pour échapper à son amant et entraîner le garçon dans le meurtre et la fuite.

> Au spectateur de trouver le raccord perdu, le faux contact destructeur

Les deux parties du diptyque se relient progressivement par un jeu d'échos, pour revenir clore la boucle du temps. Le spectateur ne peut que scruter ainsi ce second volet pour y déceler les récurrences et les rimes qui lui permettraient de recoudre les deux blocs. Une curieuse et inquiétante silhouette, dont l'ubiquité déstabilise la perception, un véritable personnage-curseur se déplace dans les deux univers en précipitant la narration à chaque apparition.

Lost Highway est une œuvre baroque où les reflets ne correspondent pas aux modèles d'origine, où la réalité subit diverses anamorphoses. La schizophrénie du héros de la première partie est comme la traversée d'un miroir reflétant une image décalée. Quel est le secret du film ? Epouse châtain ou maîtresse blonde, les deux femmes partagent des bribes de passé. Elles sont incarnées par la même actrice, Patricia Arquette. Sont-elles la même ou une autre ? La volonté de savoir de l'homme se heurte à une connaissance impossible, volonté scindée en deux hypothèses échouant chacune sur une inaccessibilité profonde. Les actes sexuels, pivots du film, montrent l'abandon du mâle dans l'orgasme mais laissent indiscernable la réalité du plaisir féminin. C'est, à chaque fois, sur cet inconnu qu'échoue le désir du (des ?) héros.

Un abîme s'ouvre, en effet, sous les pieds du personnage masculin lorsqu'il découvre l'impossibilité d'une maîtrise de la femme aimée. « *Tu ne m'auras jamais* », murmurera celle-ci après qu'un film pornographique en super-huit dont elle est la vedette eut contribué à achever le héros. *Lost Highway* est un voyage poétique et mental qui n'est pas prêt de livrer tous ses secrets.

Jean-François Rauger

Les hommes-livres de Peter Greenaway

The Pillow Book. Une tentative brillante de mettre sur le même plan cinéma et écriture

Film britannique de Peter Greenaway. Avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg, Ken Mitsuishi, Yutaka Honda, Barbara Lott. (2 h 06.)

The Pillow Book prend la voie opposée à celle de *Fahrenheit 451*. Dans le film de Truffaut inspiré du roman de Ray Bradbury, des individus apprenaient par cœur des livres qu'une société répressive brûlait en masse. L'homme-livre vu par Truffaut s'instituait dépositaire d'une mémoire attaquée de toute part, et le corps transformé en un palliatif destiné à remplacer un objet disparu. Le film de Greenaway, inspiré des *Notes de Chevet* (Gallimard/Unesco), un journal intime écrit en 996 par Sei Shônagon, dame d'honneur à la cour impériale du Japon, se fonde lui sur la fusion du corps et du livre.

Interprétée par la superbe Vivian Wu, la Sei Shônagon contemporaine mise en scène par Greenaway, Nagiko, est devenue un mannequin qui aime la littérature, les mots, les lettres. Elle garde dans une armoire une vaste collection de stylos et d'encres. Mais pas de livres, pas de papier. Son corps est le papier. Depuis qu'elle a cinq ans, son père, un calligraphe célèbre de Kyoto, peint une formule de voeux sur son visage à l'occasion de chacun de ses anniversaires. Marquée par ce rituel, elle multiplie, une fois adulte, les amants à qui elle confie toujours la même tâche : écrire sur son corps. A partir de cette scène primitive, le film de Greenaway ne cesse de se complexifier. Nagiko rencontre, à Hongkong, Jérôme, un traducteur anglais qui lui propose un pacte inverse, se servir de son corps à lui pour exprimer son talent d'écrivain. Elle propose son manuscrit à un éditeur qui accepte son projet, excité par ce qu'il lit et la façon dont ce texte est présenté. Mais celui-ci insiste pour garder son nouveau corps-texte près de lui pour des lectures continues. Jalouse de la relation entre les deux hommes, Nagiko quitte Jérôme qui meurt en simulant un suicide. Son éditeur fait déterrer son cadavre, et dans une démarche proche du *Cuisinier, la femme, le voleur et son amant* (le cannibalisme comme tabou suprême méritant la plus sévère des punitions), le fait écorcher puis fait transformer sa peau en livre. Nagiko lui propose alors un marché : offrir à l'éditeur des jeunes gens au corps calligraphié par ses soins en échange du manuscrit.

LE DIRE ET LE VOIR

Dans *The Pillow Book*, le corps est une autre manière d'écrire un livre, il n'est plus un réceptacle, mais une fin en soi, et la peau une matière sur laquelle peut se dérouler un récit. Le film fait appel à plusieurs équivalences censées démontrer que le dire et le voir ne font plus qu'un. L'acte sexuel et l'écriture sont mis sur le même plan, comme la peau et le papier, le pinceau et le pénis, le corps et le livre qui est l'objet du marché entre Nagiko et son éditeur : échanger un corps rempli de signes contre un parchemin en chair humaine. En écho à la tradition orientale du signe, le corps est transformé en un immense idéogramme vivant, à la fois image et texte.

Dans *L'empire des signes*, Roland Barthes notait que l'écriture idéographique imprégnait toute la vie du peuple japonais : « *Elle a des conséquences incalculables sur la position de l'homme dans l'espace, sur la pensée, partout. Le fait que l'écriture ait une dignité égale à celle de la peinture et que la peinture en quelque sorte soit dérivée de l'écriture et non pas le contraire est aussi très important. Dans la vie moderne japonaise, reste présente la calligraphie. Le geste scriptural, geste absolument corporel, est présent dans toute la vie. On peut dire que bien d'autres choses que la langue sont écrites. En arrivant à une meilleure définition de l'écriture en tant que geste, on pourrait retrouver des problèmes de cinéma.* »

Recourant aux nouvelles techniques de l'image (avec notamment des formes sophistiquées d'incrustation), *The Pillow Book* est une tentative passionnante de mettre sur le même plan les problèmes de l'écriture et ceux du cinéma, se situant au confluent de ces deux activités, en rendant interchangeable l'acte d'écrire et de filmer.

Samuel Blumenfeld

★ **Peter Greenaway publie également le scénario et les photos de *The Pillow Book*, accompagnés de deux préfaces du réalisateur et des appendices tels que les textes calligraphiés sur la peau de treize hommes-livres, et des extraits du journal de Nagiko. *Dis Voir*, 119 pages, 165 F.**

Les progrès d'une jeune fille à la dérive

Romaine. Le premier film d'une cinéaste-interprète impose un étonnant personnage comique

Film français d'Agnès Obadia. Avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Côte, Gerald Laroche, Jean-Luc Gaget, Laurent Bénégui, Luc Pagès. (1 h 22.)

Romaine est jeune, mais ce n'est plus une adolescente, elle n'est pas moche mais enfin ce n'est quand même pas une beauté, rien n'indique qu'elle soit bête mais il faut reconnaître qu'elle est souvent désemparée face au cours de l'existence. Elle n'est pas pauvre, juste sans argent, elle est amoureuse, oui, mais de qui au juste ? Elle a une copine qui est garçon, puis trois copines ; elle détestait la première, s'est fait voler par la deuxième et assommer par la troisième. Romaine n'est pas très heureuse, mais ce n'est pas triste.

CHAPLIN, TATI ET MORETTI

Cette Romaine-là a été inventée par Agnès Obadia, deux fois. Par la jeune réalisatrice, puis par l'interprète. Elle est une projection qui comme ça, très vite, à la manière de Charlot dans les films de Chaplin, de Hulot dans les films de Tati ou de Michele dans les films de Moretti, s'impose comme un condensé assez personnel, assez intime pour que tout puisse lui advenir. On ne dit pas qu'Agnès Obadia soit Chaplin, Tati ou Moretti, c'est bien trop tôt, mais qu'elle suit ce chemin, courageux et truffé de possibilités, mais peu fréquenté. Romaine est née à l'occasion d'un court métrage d'Agnès Obadia, elle a repris du service dans un autre qui est devenu la première des trois parties composant ce film.

Situations quotidiennes un peu outrées, personnages (elle, sa copine travesti, trois machos braillards en vacances) un peu exagérés, filmés avec un aplomb un peu agaçant, mais aussi une curiosité de la cinéaste face à ce que ça pourrait donner de mettre son héroïne dans les sales draps qu'elle lui a tissés. Ça ne donne pas grand-chose, on ne se décourage pas, on fait comme Romaine qui accueille les avanies d'un éternel « *de toute façon...* », on recommence. Deuxième partie : Romaine s'inscrit à un stage à la gomme, se fait arnaquer, se retrouve sur la route avec celle qui l'a escroquée et une poupée blonde – créatrice des soutien-gorge Comme des brioches et amoureuse du curé –, puis dans un château médiéval et méridional en compagnie d'un tueur mélancolique. Le système comique conserve un côté forcé, tour à tour appliqué et un peu trop désinvolte, mais on voit apparaître de véritables idées de mise en scène, de petites chorégraphies expéditives, une attention au temps, une défiance de la caricature.

On voit, aussi, se préciser ce qu'on devinait dès le premier épisode, cette singularité qu'il faut bien nommer un point de vue féminin, dans la manière de montrer et les hommes et les femmes. Singularité du regard particulièrement périlleux dans le registre de la comédie, et qui fait mouche. Donc ça s'arrange, pour *Romaine* sinon pour Romaine, toujours aussi attrappe-poisse. Et plus encore dans la dernière partie, la plus aboutie. Le scénario gagne en épaisseur, organisant le chassé-croisé de personnages plus nombreux selon des trajectoires mieux agencées (et profitant de l'irruption contondante de Laurence Côte, dont on n'est même pas surpris qu'elle soit aussi une remarquable actrice comique).

Le coup d'œil est plus précis, le « vocabulaire » de la réalisation plus riche, les personnages y gagnent en nuances, devenant à la fois plus attachants et plus drôles. Bref, le film progresse à vue d'œil, ce qui est bien agréable. Et donne envie de retrouver bientôt Romaine sur un écran – si tel doit être son hésitant destin –, mais sûrement Agnès Obadia derrière la caméra. De toute façon...

J.-M. F.

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

LA NUIT DES ROIS

Film anglais de Trevor Nunn. Avec Helena Bonham Carter, Richard E. Grant, Nigel Hawthorne, Ben Kingsley. (2 h 13.)

■ En créant en 1987 la Renaissance Theatre Company, puis la société de production *Renaissance Films*, David Parfitt et Kenneth Branagh se sont lancés dans le recyclage et l'exploitation d'une marque de fabrique nommée William Shakespeare, avec des produits honnêtement manufacturés (*Henry V, Beaucoup de bruit pour rien, La Folie du roi George*), sans jamais approcher la hauteur de leur auteur favori. Produite par Renaissance et réalisée par l'ex-directeur artistique de la Royal Shakespeare Company, cette *Nuit des rois* ne fait pas exception à la règle. Le choix de la comédie semblait judicieux, le style shakespearien en la matière, tout de mouvement et d'espace, d'exotisme et d'aventure, paraissant favorable au cinéma. Mais la brèche est trompeuse pour celui qui, comme Trevor Nunn, s'applique à « faire cinéma ». « *Les feux de la rampe ne sont pas ceux d'un soleil d'automne* », disait André Bazin. Ce soleil d'automne, le réalisateur passe son temps à le multiplier, à côté de falaises romantiques, de jardins éthérés, et autres intérieurs mignards et lambrissés. Le texte et l'alacrité de la pièce, intrigue amoureuse fondée sur les thèmes du double et du travestissement, dont l'action se déroule dans une Illyrie imaginaire transposée ici à la fin du siècle dernier, y perdent beaucoup. L'illusion théâtrale s'est transformée en chimère cinématographique. *J. M.*

LEÇONS DE SÉDUCTION

Film américain de Barbra Streisand. Avec Barbra Streisand, Jeff Bridges, Pierce Brosnan, Mimi Rogers, Lauren Bacall. (2 h 6.)

■ Inspiré d'un film d'André Cayatte, *Le Miroir à deux faces* (1958), le troisième long métrage de Barbra Streisand (après *Yentl* et *Le Prince des marées*) est construit sur deux ressorts attendus et détendus du cinéma américain. Le premier concerne le sentiment de gêne amoureuse fréquemment ressenti devant sa partenaire par le héros hollywoodien. Elément habituellement justifié par le double impératif du puritanisme et de la dramaturgie, il se voit ici transposé sur un mode qui confine d'emblée à l'absurde. Voyant dans la sexualité la cause de l'échec amoureux, Gregory Larkin (Jeff Bridges), professeur de mathématiques à l'université Columbia, épouse Rose Morgan (Streisand), une collègue boulotte et complexée dont il apprécie la conversation, à la seule condition d'éviter tout contact charnel. La seconde figure, suite logique de cette situation, est celle de la rédemption. Révoltée par la situation, la morose Rose va se métamorphoser en superbe pouliche. Ces deux poutres maîtresses soutiennent donc une comédie où Streisand utilise une recette plus personnelle mais non moins éculée : sa propre mise en valeur par le choix de partenaires séduisants, et une conception du comique trop explicite pour être efficace. De sorte que le seul moment de cinéma de ce film a lieu au cours d'une scène cruelle qui la confronte à Lauren Bacall, dans le rôle de sa mère. Streisand/Rose feint d'y louer la beauté qu'elle n'a pas, tandis que Streisand réalisatrice juxtapose un gros plan du visage de sa partenaire à une photographie du temps de sa splendeur irradiante. Bel effet de réel et magnifique coup bas. *J. M.*

LOVE SERENADE

Film australien de Shirley Barrett avec Miranda Otto, Rebecca Frith, *George Shevtsov*. (1 h 41.)

■ A peine débarqué dans une petite bourgade australienne, un disc-jockey nouvellement embauché par la dérisoire radio municipale (un minuscule studio envahi de mouches) devient la proie de ses voisines, deux sœurs en quête d'un mari. Le héros ne tarde pas à saisir les occasions offertes aussi complaisamment. L'inconstant va-t-il pourtant pouvoir passer de l'une à l'autre de ses admiratrices sans dommage ? Caméra d'or au Festival de Cannes en 1996, cette *Love Serenade* a autant de raisons d'agacer que d'inspirer le sourire. Une mise en scène bourrée de tics et de clichés visuels digne d'un vidéo-clip, l'omniprésence d'une musique sans intérêt pourrait définitivement décourager le spectateur. Pourtant, la peinture d'un lieu improbable, désertifié et éloigné de tout, écrasé d'ennui, son influence sur la psychologie de ses habitants, le portrait grinçant des trois protagonistes principaux, un baba cool quadragénaire torve et beau parleur, deux midinettes de province souvent émouvantes, contiennent une dose d'humour qui justifie un détour vers cette œuvre modeste. *J-F. R.*

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Troisième semaine consécutive** à enregistrer une baisse sensible de la fréquentation (– 130 000) par rapport à la période correspondante de l'an dernier : le début de 1997 se présente sous des auspices inquiétants, après le bon score des entrées en 1996. Le nombre excessif de nouveaux films n'a pu qu'ajouter à la confusion, aucun des treize titres n'atteignant 60 000 entrées sur Paris-périphérie.

■ **Les Américains** dominent, en valeur absolue, le box-office, avec 57 000 adhérents au *Club des ex* dans 29 salles, 40 000 amateurs de *L'Ombre blanche* dans 29 salles, 37 000 visiteurs de *L'île du docteur Moreau* dans 30 salles, 33 000 candidats à *L'Epreuve du feu* dans 24 salles. Mais le véritable succès est pour la « pré-sortie » d'*Evita*, qui séduit 8 000 aficionados devant son unique écran.

■ **Deux outsiders** français tirent pourtant leur épingle du jeu, *Les Démons de Jésus* à 30 000 dans 16 salles et *Pour rire !* avec plus de 20 000 rieurs dans seulement 9 salles. Déception en revanche pour les deux titres en provenance d'Europe de l'Est, *Trop tard* et *Les 1001 recettes du cuisinier amoureux*, comme pour le britannique *I. D.*

■ **Les films en continuation** font également les frais de ce climat défavorable, à l'exception de trois d'entre eux : *Le Plus Beau Métier du monde* qui, avec 32 000 entrées (mais dans 42 salles) atteint 339 000 en cinquième semaine, *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* toujours vaillant à 29 000 en quatrième semaine dans 20 salles (total : 130 000) et, à plus modeste échelle, *Un été à La Goulette* qui frôle, sur la même durée, la barre des 50 000 entrées.

J.-M. F.

★ Chiffres : *Le Film français*.

A Nantes, la place de cinéma à 10 francs fait un malheur

NANTES
de notre correspondant

« Au début, les gens croyaient que c'était une rumeur. Ils téléphonaient pour vérifier. » Huit jours après avoir baissé le prix de ses places, le directeur de l'UGC Apollo de Nantes, Olivier Mangot, est le premier étonné du succès que son initiative remporte auprès des spectateurs. Le taux de remplissage des mille trois cents fauteuils de ce cinéma de sept salles, situé en centre-ville, est passé de 20 % à 90 %.

La formule est unique en son genre, comme le prix de 10 francs à toutes les séances pour voir des films sortis il y a au moins six mois. *« Nous avons vingt films nouveaux par semaine,* indique-t-il, *classés par thème, diffusés chaque jour à une heure différente. Avec trois séances, cela fait vingt et un films différents par jour. »*

Préparée par UGC, à Paris, la programmation est *« peaufinée »* le lundi matin à Nantes au vu des demandes recueillies par le serveur Minitel, le serveur vocal, et les programmes papier complétés à cet effet. Le choc créé par le prix d'entrée aux séances à 10 francs est tel que le bouche-à-oreille suffit. Son efficacité est inversement proportionnelle à son coût : *« La formule est viable parce que l'Apollo est amorti, que les frais d'exploitation sont réduits, et que nous ne dépensons rien en publicité ou marketing. »* Le public regagné ? *« A 95 % des étudiants. Ce week-end, il y avait une ambiance de fête, avec de la bousculade et des gens ravis. On fait un malheur avec des films qui viennent pourtant de sortir en vidéo comme Se*ven *ou* Le Bonheur *est dans le pré. »*

UGC n'a pas choisi la ville de Nantes par hasard, pour tester cette formule inspirée des places à 1 dollar (environ 5,20 francs) aux Etats-Unis ou à 1 livre (environ 8,50 francs) en Angleterre. La concurrence n'y a, actuellement, guère d'équivalent en France.

L'ouverture, en 1996, sur une vaste zone commerciale en périphérie, de deux multiplexes littéralement collés l'un contre l'autre, Pathé Atlantis et UGC Ciné-Cité, avait déclenché un festival d'animations et de baisses des prix. Du coup, l'offre existant sur cette agglomération de 500 000 habitants s'est accrue de trente-huit salles et de sept mille cinq cents fauteuils.

En 1995, Gaumont avait transformé son cinéma de la place du Commerce, en centre-ville, en multiplexe de douze salles et deux mille places. Avant qu'UGC Apollo n'enfonce le clou avec ses places à 10 francs, la guerre des trois grands circuits avait déjà fait chuter le prix de nombreuses séances à 29 francs, tandis que se multipliaient les opérations promotionnelles, les programmations à thème, les avant-premières avec venues d'acteurs ou des metteurs en scène, etc. Du coup, la fréquentation des salles dans l'agglomération nantaise a progressé de près de 6 % en 1996 par rapport à 1995, atteignant 1,8 million de spectateurs. A l'étonnement général, les deux multiplexes de la périphérie, frères ennemis et siamois, s'en sortent assez bien : 200 000 entrées chacun en 1996 sur quelques mois.

« Nous faisons venir des gens du centre attirés par nos animations et nos prix, mais aussi toute une clientèle nouvelle qui n'allait pas ou n'allait plus au cinéma. 80 % de nos entrées se font le week-end, constate Hervé Aguillard, directeur du Ciné-Cité, pour qui le total des deux complexes périphériques devrait dépasser le million d'entrées en 1997. *Tout ce que fait l'un profite à l'autre »*, ajoute-il au vu des premiers mois de la confrontation. Chacun guettait à Nantes la chute du moins solide des deux. L'effet de masse est en train de faire croire à la possible survie du tandem. Reste maintenant à mesurer les effets de la contre-attaque du centre-ville menée pas l'UGC Apollo.

Adrien Favreau

Les producteurs se fâchent

La baisse unilatérale du prix des places décidée par certains exploitants provoque la colère des producteurs, rémunérés au prorata des recettes (et qui ne profitent pas des revenus annexes tels que la confiserie vendue en salles et les produits dérivés). Leurs associations professionnelles demandent au gouvernement d'intervenir pour stopper les dérives résultant du « *développement anarchique des multiplexes* ». L'Association des auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP) a demandé rendez-vous au ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, « *afin de l'alerter sur un certain nombre de dysfonctionnements* », tandis que la chambre syndicale demande au gouvernement de proposer des « *mesures législatives permettant d'assurer l'équilibre et la loyauté des relations entre exploitants et producteurs-distributeurs* » en instaurant des « *limites maximales et minimales* » de prix fixées par « *ceux qui représentent les intérêts d'un film* » en accord avec les exploitants. De son côté, le producteur (mais aussi exploitant) Marin Karmitz a annoncé sa volonté d'obtenir un prix unique du billet de cinéma.

La série « Tous les garçons et les filles de leur âge » présentée au MOMA de New York

NEW YORK
correspondance

« Le cinéma français a toujours aimé raconter le rite de passage de l'adolescence ; il sait le faire avec peut-être plus d'honnêteté qu'ailleurs », dit Joshua Siegel, assistant conservateur à la Cinémathèque de New York. *« Cette tradition a pour jalons Vigo, Cocteau, Truffaut et Louis Malle, il y a chez vous une nouvelle génération de cinéastes qui renoue avec cette thématique, la reprend à sa manière. C'est ce que nous souhaitons faire découvrir à notre public. »* Aussi, du 10 au 20 janvier, le département cinéma du Musée d'art moderne (MOMA) présente-t-il *Tous les garçons et les filles de leur âge*, une série de neuf films signés par des réalisateurs aussi « établis » qu'André Téchiné, Claire Denis et Chantal Akerman, mais aussi par des plus jeunes comme Emilie Deleuze, Cédric Kahn, Patricia Mazuy. Signe particulier : ce sont tous des films de télévision, produits par Ima Films pour et avec la Sept/Arte, qui les a diffusés en 1994.

On se souvient du principe : neuf cinéastes conçoivent, écrivent et réalisent autant de portraits d'une adolescence, à l'époque où ils avaient cet âge, de 1950 à nos jours.

LE VENT EN POUPE

C'est dans ce cadre que Téchiné met en scène *Les Roseaux sauvages* et Olivier Assayas *L'Eau froide*. *« C'est en sélectionnant* Trop de Bonheur, *de Cédric Kahn, pour notre cycle* New Directors/New Films, *que nous avons découvert l'existence de la série*, poursuit Joshua Siegel. *Certains des participants nous étaient déjà connus, les autres ont été de véritables révélations. »*

Aux Etats-Unis, le cinéma français semble avoir actuellement le vent en poupe. *Les Roseaux sauvages*, *Ma saison préférée* et *Les Voleurs* ayant bénéficié d'un accueil critique et d'un bouche-à-oreille exceptionnels (grâce aussi à la présence de Catherine Deneuve), André Téchiné fait l'objet de pleines pages dans le quotidien *New York Times* et, en 1996, Olivier Assayas a eu droit à une importante rétrospective au Lincoln Center. Claire Denis est venue à New York présenter *U.S. Go Home*, qui fait partie de la série, et son nouveau film, *Nénette et Boni*.

Pour le producteur Georges Benayoun, *Tous les garçons et les filles...* a permis de *« commencer à fêler l'image d'un certain carcan »* : un film passe à la télévision, il connaît quelques rediffusions, il est enterré.

LA NOTION DE « COLLECTION »

« Le fait que trois d'entre eux soient sortis en salles a donné une impulsion très forte à l'ensemble de la collection, en faisant une expérience certes atypique mais peut-être porteuse. » De quoi ? Peut-être de la viabilité cinématographique de la notion littéraire de « collection » ? L'échec américain des *Four Rooms*, de Quentin Tarantino, ne l'empêche pas de rechercher *« de nouveaux dispositifs de production, pour créer ou recréer des « familles ». Parce que les neuf cinéastes ont des sensibilités assez proches,* Tous les garçons et les filles *a pris des allures de mouvement, sinon de manifeste »*.

Joshua Siegel ne *« doute pas »* du succès de la série au MOMA. *« L'équation « cinéma français plus adolescence » a toujours séduit le public new-yorkais. Les acteurs français étant de plus en plus connus et les auteurs de plus en plus appréciés, j'espère que cela fera boule de neige et que, attiré par Téchiné, Akerman ou Denis, le spectateur sensible à la cohérence du projet découvrira les plus jeunes avec le même enthousiasme que nous. »*

Henri Béhar

Les Sud-Africains rient enfin d'eux-mêmes

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Faire rire des tensions raciales et des frustrations d'une société post-apartheid en pleine reconstruction: c'est le pari réussi du premier film en forme de satire sociale de la « nouvelle » Afrique du Sud. *Panic Mechanic*, comédie entièrement conçue et réalisée par des Sud-Africains, bat les records d'affluence, dépassant *Independence Day*, en tête jusqu'alors du box-office. La performance a valeur de revanche pour un cinéma anéanti par les années d'apartheid et étouffé aujourd'hui par la domination des films hollywodiens.

C'est aussi un joli pied-de-nez à la critique qui a snobé *Panic Mechanic*, qualifié, dans un hebdomadaire de référence, de *« comédie de caniveau »*. Le film, il est vrai, est loin d'être un chef-d'œuvre. Leon Schuster, son coauteur et principal interprète, est un récidiviste de l'humour facile et graveleux. Dans *Panic Mechanic*, il reste fidèle à son répertoire de gags pas toujours de très bon goût qu'il enchaîne de façon répétitive et brouillonne. Le film joue aussi, souvent avec lourdeur, sur les stéréotypes racistes de la minorité blanche afrikaner dont Schuster se veut l'amuseur attitré. Le film n'en reste pas moins le parfait miroir d'une société confrontée à la difficile tâche de reconstruire et de réconcilier un pays traumatisé par la ségrégation raciale. Grâce au procédé de la caméra cachée, il met Blancs et Noirs en situation de confrontation comme pour mieux refléter, par la dérision, les tensions de la vie quotidienne.

C'est ainsi que l'on assiste aux démêlés houleux d'un employé noir du gouvernement décidé à faire payer un péage imaginaire à des fermiers afrikaners empruntant leur habituelle route de campagne. La provocation dégénère en empoignade raciste avant que la supercherie ne soit révélée pour sauver le comédien déguisé en employé. Ou alors, un sans-abri noir installe son campement sur le terrain d'un club de golf qu'il revendique comme la propriété spoliée de ses ancêtres, provoquant la fureur des retraités afrikaners. *Panic Mechanic* met ainsi en scène les préjugés d'une minorité blanche contrainte d'abandonner ses privilèges. Le film s'attaque aussi aux travers et aux erreurs d'un gouvernement noir face à l'immense tâche de redistribution des richesses. Pour la première fois au cinéma, la « nouvelle » Afrique du Sud se moque d'elle-même. Le succès du film relève sans doute de l'exercice de défoulement collectif d'une population blanche qui peut rire ouvertement de non-dits enfin exprimés au grand jour.

Trop souvent en effet, les critiques sur l'Afrique du Sud post-apartheid sont soumises à l'éteignoir du « politiquement correct ». Les milieux artistiques et intellectuels blancs n'osent s'attaquer de front au pouvoir, de peur d'être taxés de racisme. Du côté noir, la logique de solidarité ou d'engagement bride l'esprit critique. Au-delà de tout jugement de valeur cinématographique, *Panic Mechanic* constitue, à ce titre, un exercice salutaire d'autodérision.

Frédéric Chambon

Saint Kenneth Anger, figure de l'underground américain et martyr

L'INTÉGRALE DES FILMS MAGIQUES DE KENNETH ANGER. Cinéma Les Trois Luxembourg, 67, rue Monsieur le Prince, Paris 6e. Mº Odéon. Tél. : 01-46-33-97-77.

A en croire Georges Langlois et Glenn Myrant (dans le livre *Kenneth Anger*, édité chez Ramsay, collection « Poche Cinéma »), Jean Cocteau aurait manqué s'évanouir à la vision de *Fireworks* (1947), le premier des dix courts et moyens métrages que compte l'œuvre de Kenneth Anger, lors de sa projection au Festival du film maudit de Biarritz. De fait, ce violent rêve érotique, filmé parmi des gars de la marine tels que Jean Genet aurait pu les revoir et les corriger, est d'une stupéfiante audace pour l'époque, à l'image d'un feu d'artifice jaillissant d'une braguette.

Mais ce ne sont pas à proprement parler les débuts d'Anger au cinéma. Né à Santa Monica, près d'Hollywood, en 1930, il incarne en effet dès son plus jeune âge le rôle du petit prince dans *Le Songe d'une nuit d'été* (1935) de William Dieterle et Max Reinhardt. Son premier film, *Ferdinand le taureau*, il le tournera à l'âge de sept ans avec la caméra 16 mm familiale.

D'autres suivront, perdus ou détruits, avant le fameux *Fireworks*, qui prouve que les rapports à Hollywood de celui qui deviendra un des pionniers du cinéma expérimental américain sont assez semblables à ceux entretenus par Sacha Guitry avec les femmes : *« contre, tout contre »*. *Puce Moment* (1949), vignette décadente sur une star de l'époque du muet et hommage à une grand-mère costumière aux Artistes associés, confirme par la dérision ce double mouvement de fascination et de rejet.

Une œuvre étrange et dépourvue de dialogues

Figure tutélaire du futur cinéma underground, c'est pourtant en France que Kenneth Anger obtient les premiers signes de reconnaissance. Il s'y installe en 1950 à l'invitation d'Henri Langlois, qui l'accueille à la Cinémathèque et soutient son travail. Il y restera douze ans, réalisant notamment *La Lune des lapins* (1950, mais terminé vingt ans plus tard), et publiant – en 1959 chez Pauvert – un ouvrage très « underground » sur les mœurs hollywoodiennes, *Hollywood Babylone*. C'est en 1963, de retour aux Etats-Unis, qu'il touche enfin un plus large public avec *Scorpio Rising*, tourné à Coney Island dans le milieu des Hell's Angels, film à la sensualité fétichiste, enivré de musique rock, qui exhibe le pouvoir totémique du cuir, des chromes et des croix gammées, sans qu'on puisse y faire la part de l'ironie et de l'envoûtement.

En 1980, *Lucifer Rising*, un de ses derniers films, élèvera le propos à une échelle cosmique à travers une incantation psychédélique et luciférienne beaucoup moins convaincante. L'inversion des valeurs, l'obsession du cérémonial, la profanation comme morale supérieure : on peut, là encore, invoquer Genet. Anger demeure fasciné par la puissance occulte et subversive du mythe – antique ou hollywoodien – ainsi que de ses rites. Son œuvre étrange et dépourvue de dialogues, suspendue depuis 1980, peut à ce titre être située entre *Histoire d'O* et *Les Chants de Maldoror*, deux projets d'adaptation avortés.

Jacques Mandelbaum

★ Une exposition de photogrammes extraits des films de Kenneth Anger est organisée à la Galerie du jour Agnès B, 6, rue du Jour, Paris-1er. RER et Mº Les Halles. Tél. : 01-42-33-43-40. Vernissage jeudi 16 janvier, à 18 heures, en présence du cinéaste.

DÉPÊCHES

■ **Les Lumières de Paris** ont été décernés pour la deuxième année le 13 janvier. Cent quatre-vingt-neuf correspondants de la presse étrangère dans la capitale ont voté pour ces trophées, créés sur le modèle des Golden Globe aux Etats-Unis à l'initiative d'Unifrance Film International, chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger, et du journaliste-écrivain américain Edward Behr, qui préside le collège des votants. Le trophée du meilleur film est attribué à *Ridicule*, de Patrice Leconte, le Lumière du meilleur réalisateur à Cédric Klapisch, et celui du meilleur scénario à Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri pour *Un air de famille*, de ce réalisateur. Les comédiens primés sont Fanny Ardant et Daniel Auteuil. Le Lumière du meilleur film étranger a été attribué à *Le Facteur*, du réalisateur Michael Radford.

■ **Les Prix de la Fondation GAN pour le cinéma** ont été annoncés le 13 janvier. Cinq réalisateurs de premiers films, ainsi que Rithy Panh, cinéaste franco-cambodgien pour son deuxième long-métrage, sont les lauréats de cette dixième promotion. Réservée aux premiers, deuxièmes et troisièmes long-métrages, cette récompense accorde, sur scénario, une subvention de 300 000 francs à la production et 30 000 francs au réalisateur pour chaque projet sélectionné. Rithy Panh (*Les Gens de la rizière*) a été distingué pour *Un beau soir après la guerre*, tourné au Cambodge. Les autres lauréats sont Gilles Bourdos pour *Les Disparus*, avec Marie Trintignant, Grégoire Colin et Maurice Garrel, Atef Hatata pour *1990/1991* avec la comédienne égyptienne Yousra, produit par Marie-Françoise Maspero et Youssef Chahine, Jacques Nolot pour *L'Arrière- Pays*, Erick Zonca, pour *La Vie rêvée des anges*. Un prix spécial est décerné à *Jeanne et le garçon formidable*, premier film d' Olivier Ducastel et Jacques Martineau, avec Jeanne Balibar, Mathieu Amalric et Jacques Bonnaffé. La date limite de dépôt des scénarios pour la prochaine commission est fixée au 3 mars.

■ **Les studios britanniques tournent à plein régime,** le nombre de films réalisés en Grande-Bretagne en 1996 ayant connu un formidable essor par rapport à 1995, selon la revue spécialisée *Screen International*. Au total, cent vingt et un films ont été réalisés en Grande-Bretagne en 1996, soit par des sociétés de production britanniques, soit par des sociétés étrangères utilisant des équipes techniques ou des studios de ce pays. En 1995, le nombre de films réalisés dans le pays s'était élevé à soixante-treize et il n'avait été que de dix en 1986, ce qui avait fait prédire à certains la mort de l'industrie britannique du cinéma. Les investissements ont également augmenté de manière considérable, de 1995 (394 millions de livres) à 1996 (655 millions de livres). Les carnets de commandes des studios britanniques sont remplis pour l'avenir : parmi eux, la nouvelle trilogie de *La Guerre des étoiles*, le prochain James Bond, le nouveau Stanley Kubrick, et un remake du *Jour du Chacal*, avec Bruce Willis et Richard Gere.

■ **Année record de la fréquentation aux Etats-Unis** en 1996, avec un box-office de 5,92 milliards de dollars (+ 8 % par rapport à 1995), et 1,35 milliard de billets vendus, le chiffre le plus élevé depuis 1959. Treize films ont dépassé les 100 millions de recettes sur le territoire américain : *Independance Day* (306 millions), *Twister* (241 millions), *Mission : Impossible* (181 millions), *The Rock* (134 millions), *Professeur foldingue* (128 millions). *The Birdcage, A Time to Kill, Eraser, Le Bossu de Notre-Dame, Phenomenon, Le Club des ex, Les 101 Dalmatiens, La Rançon.* En dépit de ces recettes considérables, les producteurs américains se plaignent de la compétition toujours plus rude, et des coûts grandissants de la distribution, qui amenuisent les profits. Les principaux producteurs ont produit cent cinquante-neuf films en 1996.

LA SÉLECTION DU « MONDE »

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
(finlandais, 1 h 36)
de Aki Kaurismaki.
LES AVEUX DE L'INNOCENT
(français, 1 h 30)
de Jean-Pierre Améris.
LES CENDRES DU TEMPS
(Hongkongais, 1 h 31)
de Wong Kar-wai.
DANS LA MÊLÉE
(italien, 1 h 28)
de Gianni Zanasi.
DESTINÉE
(indien, couleur et noir et blanc, 2 h 14)
de Shaji N. Karun
DET, UNE PETITE FILLE
(iranien, 1 h 26)
de Abolfazl Jalili.
FOR EVER MOZART
(franco-suisse-allemand, 1 h 20)
de Jean-Luc Godard.
GO NOW
(britannique, 1 h 26)
de Michael Winterbottom.
IRMA VEP
(français, 1 h 38)
de Olivier Assayas.
NOS FUNÉRAILLES (*)
(américain, 1 h 39)
de Abel Ferrara.
POUR RIRE
(français, 1 h 40)
de Lucas Belvaux.
LA PROMESSE
(belge, 1 h 33)
de Jean-Pierre et Luc Dardenne.
LA RENCONTRE
(français, 1 h 15)
de Alain Cavalier.
LA SERVANTE AIMANTE
(français, 2 h 46)
de Jean Douchet.
LE VIOLON DE ROTHSCHILD
(franco-suisse-finlandais-hongrois, 1 h 41)
de Edgardo Cozarinsky.
WALK THE WALK
(français, 1 h 12)
de Robert Kramer.
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
(français, 1 h 30)
de Sandrine Veysset.

FESTIVALS

CINÉMA DOCUMENTAIRE AU CENTRE POMPIDOU
Dans le cadre de la programmation « Le cinéma face à l'histoire », la BPI (Bibliothèque publique d'information) présente, à raison de trois séances par jour, des séances-débats qui s'articulent autour de cinq thèmes : mises en scène de l'histoire ; pouvoir et représentation, engagement, propagande ; filmer la guerre ; l'infigurable – après les camps ; histoire et mémoire ; filmer le politique. De nombreux intervenants sont attendus, parmi lesquels Danièle Huillet et Jean-Marie Straub. Ce cycle s'inscrit dans le cadre de l'exposition « Face à l'histoire », qui a lieu au Centre Pompidou jusqu'au 7 avril.
Du 15 au 27 janvier. BPI/Centre Georges-Pompidou, 19, rue Beaubourg, Paris-4e. Tél. : 01-44-78-44-49.

FESTIVAL PREMIERS PLANS À ANGERS
Vingt-deux pays sont représentés pour cette 9e édition, qui propose, en compétition et sous la présidence d'Agnieszka Holland, cinquante premiers films européens inédits (dix longs, dix courts, trente films d'école). En plus des désormais traditionnelles lectures publiques de scénarios, trois « leçons de cinéma » seront données par Margaret Menegoz, Jean Douchet, Serge Toubiana, Jean Vons et Antoine de Baecque. Parallèlement, une série de longs et courts-métrages sur le thème « Contes et légendes d'Europe, une intégrale Eric Rohmer », et un colloque intitulé « Comment les films européens s'exportent-ils sur leur propre continent ? ».
Du 17 au 26 janvier. Tél. : 02-41-88-92-94.

6es RENCONTRES DU CINÉMA FRANÇAIS DE BRON
Patrice Leconte, Caroline Chomienne, Robert Kramer, Judith Cahen, Danièle Dubroux, Sandrine Veysset, Olivier Schatzky, Catherine Breillat, Thomas Bardinet, Luc Pagès, Jean-Pierre Améris, Bruno Putzulu, Dominique Blanc, Bertrand Blier et Olivier Assayas ont carte blanche pour cette manifestation intitulée « Drôle d'endroit pour des rencontres ». Au programme, outre la projection des films réalisés par les différents invités, il est prévu un colloque sur l'indépendance au cinéma, et une table ronde sur les métiers du cinéma.
Du 17 au 26 janvier. Cinéma Les Alizés, 214, avenue Franklin-Roosevelt, 69500 Bron. Tél. : 04-78-41-05-55.

NUIT DAVID LYNCH AU RACINE ODÉON
A l'occasion de la sortie de *Lost Highway* (*lire page 27*), le cinéma Racine Odéon consacre une nuit spéciale au réalisateur américain David Lynch en projetant trois de ses films : *Sailor & Lula*, *Dune*, et *Twin Peaks*.
Le 18 janvier, à partir de minuit. Cinéma Racine Odéon, 6, rue de l'École-de-Médecine, Paris-6e. Tél. : 01-43-26-19-68. 80 F la nuit (petit déjeuner compris).

RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE MANOSQUE
Confrontant, sans esprit de compétition, des points de vue documentaires avec d'autres inscrits délibérément dans la fiction, le programme de ces Rencontres du réel à l'imaginaire apporte un éclairage des rapports entre un choix esthétique et une morale, entre une culture et un point de vue. Au programme de ce dixième anniversaire, un hommage et une rencontre en la présence du cinéaste anglais Peter Watkins, dont le film *Punishment Park* (1971) sera projeté avec une copie neuve. Le cinéaste iranien Abolfazl Jalili sera également présent avec deux films (*Det, une petite fille* et *Une histoire vraie*). Jean Rouch, quant à lui, fêtera ses quatre-vingts ans et ses cinquante ans de cinéma et présentera son dernier film, tourné en collaboration avec Manoel de Oliveira, *Une poignée de mains amies*. Des films de Murnau, Rachid Masharawi, José Laplaine, Paul Vecchiali, Merzak Allouache, Robert Kramer, Eliane de Latour et des frères Dardenne sont également prévus lors de ces rencontres ainsi qu'une exposition de photos de François-Xavier Emery intitulée « 10 ans déjà ! », et qui retrace dix années d'existence de cette manifestation.
Du 21 au 26 janvier. Tél. : 04-92-70-34-07.

CARTE BLANCHE À LA REVUE DE CINÉMA « TRAFIC »
La Galerie nationale du Jeu de paume a invité Raymond Bellour, Jean-Claude Biette, Sylvie Pierre et Patrice Rollet, rédacteurs de la revue *Trafic* (fondée par Serge Daney en 1992), à présenter un choix de films. Une magnifique sélection, qui comprend, entre autres, des œuvres de Rossellini, Oliveira, Ghatak, Garrel, Mekas, Van der Keuken...
Du 21 janvier au 16 février. Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris-8e. Tél. : 01-47-03-12-50.

« ELLES ! » : 100 FILMS SUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES
La Vidéothèque de Paris présente, jusqu'au 11 mars, un cycle de films consacré aux femmes et à l'évolution de leur condition dans la société. Au programme, un large éventail de films réalisés depuis les années 20 jusqu'à aujourd'hui par des cinéastes venu(e)s de tous les horizons : Germaine Dulac, Agnès Varda, Coline Serreau, Yannick Bellon, Roger Vadim, François Truffaut, Louis Malle, Claude Sautet, George Cukor, Ernst Lubitsch, Frederico Fellini, Satyajit Ray, Yasujiro Ozu, Mohamed Rachid Benhadj, Sergueï M. Eisenstein...
Vidéothèque de Paris, Nouveau Forum des Halles, Porte Saint-Eustache, Paris-1er. Tél. : 01-44-76-62-00.

« CONSPIRATIONS » À LA CINÉMATHÈQUE
La Cinémathèque française présente, jusqu'au 27 février, une histoire permanente du cinéma construite autour de la conspiration comme thème, comme prétexte, comme hypothèse narrative. De Hitchcock (*Les Trente-Neuf Marches*, *La Mort aux trousses*) et Lang (*Les Espions*) à Rivette (*Paris nous appartient*, *Out One*) et Hugo Santiago (*Les Autres*), en passant par toutes les formes possibles, récits d'espionnage de série, thrillers paranoïaques américains, reconstitutions, les différentes formes du complot cinématographique seront éclectiquement sinon exhaustivement déclinées.
Cinémathèque française, salle République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. Tél. : 01-47-04-24-24.



NOUVEAUX FILMS

DIEU SAIT QUOI
Film français de Jean-Daniel Pollet, (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LEÇONS DE SÉDUCTION
Film américain de Barbra Streisand, avec Barbra Streisand, Jeff Bridges, Pierce Brosnan, Mimi Rogers, Lauren Bacall (2 h 06).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY
Film américain de David Lynch, avec Bill Pullman, Patricia Arquette, Balthazar Getty, Robert Blake, Robert Loggia, Gary Busey (2 h 15).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
Film australien de Shirley Barrett, avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA NUIT DES ROIS
Film britannique de Trevor Nunn, avec Helena Bonham Carter, Richard E. Grant, Nigel Hawthorne, Ben Kingsley (2 h 13).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ROMAINE
Film français d'Agnès Obadia, avec Agnès Obadia, Martine Delumeau, Eva Ionesco, Laurence Cote (1 h 22).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
Film franco-britannique de Peter Greenaway, avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

À L'ÉPREUVE DU FEU
d'Edward Swick,
avec Denzel Washington, Meg Ryan.
Américain (1 h 57).
VO : UGC Ciné-Cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e.

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen.
Finlandais (1 h 36).
VO : Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

LES AVEUX DE L'INNOCENT
de Jean-Pierre Améris,
avec Bruno Putzulu, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 30).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES CENDRES DU TEMPS
de Wong Kar-wai,
avec Leslie Cheung, Tony Leung Kar-Fai.
Hongkong (1 h 31).
VO : Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE CLUB DES EX
de Hugh Wilson,
avec Goldie Hawn, Bette Midler, Diane Keaton.
Américain (1 h 42).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).
VF : UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e.

DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
avec Aswani, Sarath.
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DET, UNE PETITE FILLE
d'Abolfazl Jalili,
avec Hossein Saki, Zinab Barbondi.
Iranien (1 h 26).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni Tedeschi.
Français (1 h 36).
Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34) ; Le République, 11e (01-48-05-51-33) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).

EVITA
d'Alan Parker,
avec Madonna, Antonio Banderas.
Américain (2 h 15).
VO : Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

FOR EVER MOZART
de Jean-Luc Godard,
avec Madeleine Assas, Bérangère Allaux.
Franco-suisse-allemand (1 h 20).
Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

GO NOW
de Michael Winterbottom,
avec Robert Carlyle, Juliet Aubrey.
Britannique (1 h 26).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

I. D.
de Philip Davis,
avec Reece Dinsdale, Richard Graham.
Britannique (1 h 47).
VO : Action Christine, dolby, 6e (01-43-29-11-30) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (01-46-06-36-07 ; réservation : 01-40-30-20-10).

IRMA VEP
d'Olivier Assayas,
avec Maggie Cheung, Jean-Pierre Léaud.
Français (1 h 38).
Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 01-40-30-20-10).

JUDE
de Michael Winterbottom,
avec Christopher Eccleston, Kate Winslet.
Britannique (2 h 03).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE
de Claude Nuridsany et Marie Perennou,
Français (1 h 15).
UGC Ciné-Cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

NOS FUNÉRAILLES (*)
d'Abel Ferrara,
avec Christopher Walken, Chris Penn.
Américain (1 h 39).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Danton, 6e.

L'OMBRE BLANCHE (*)
de John Gray,
avec Steven Seagal, Keenen Ivory Wayans.
Américain (1 h 31).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ONLY THE BRAVE
d'Ana Kokkinos,
avec Elena Mandalis, Dora Kaskanis.
Australien (1 h).
VO : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ;

PO DI SANGUI
de Flora Gomes,
avec Ramiro Naka, Edna Evora.
Franco-guinéen-portugais-tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

PORTRAIT DE FEMME
de Jane Campion,
avec Nicole Kidman, John Malkovich.
Britannique (2 h 23).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; George-V, 8e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud.
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER
de Raymond Rajaonarivelo,
avec Jean Rabenjamina, Rondro Rasoanaivo.
Franco-malgache (1 h 27).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

ROME DÉSOLÉE
de Vincent Dieutre,
Français (1 h 10).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

RONDE DE FLICS A PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui.
Chinois (1 h 42).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

SALUT COUSIN !
de Merzak Allouache,
avec Gad Elmaleh, Mess Hattou.
Franco-algérien-belge-luxembourgeois (1 h 43).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

SANKOFA
de Haïlé Gerima,
avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka.
Ghanéen (2 h).
VO : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LA SEPTIÈME DEMEURE
de Marta Metzaros,
avec Maia Morgenstern, Elide Melli.
Franco-italo-hongro-polonais (1 h 50).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

SURVIVING PICASSO
de James Ivory,
avec Anthony Hopkins, Natascha McElhone.
Américain (2 h 05).
VO : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 01-40-30-20-10rt, dolby, 15e (01-45-32-91-68).

THE CELLULOÏD CLOSET
de Rob Epstein,
Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

THE INCREDIBLY TRUE ADVENTURES OF TWO GIRLS IN LOVE
de Maria Maggenti,
avec Lauren Holloman, Maggie Moore.
Américain (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55).

TROP TARD
de Lucian Pintillé,
avec Razvan Vasilescu, Cécilia Barbora.
Franco-roumain (1 h 44).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN AIR DE FAMILLE
de Cédric Klapisch,
avec Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin.
Français (1 h 50).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ A LA GOULETTE
de Férid Boughedir,
avec Claudia Cardinale, Michel Boujenah.
Franco-tunisien.
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LE VIOLON DE ROTHSCHILD
d'Edgardo Cozarinsky,
avec Sergueï Makovetsky, Dainius Kazlauskas.
Franco-suisse-finlandais-hongrois (1 h 41).
VO : Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33) ; Grand Pavois, dolby, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation : 01-40-30-20-10).

WALK THE WALK
de Robert Kramer,
avec Jacques Martial, Laure Duthilleul.
Français (1 h 12).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

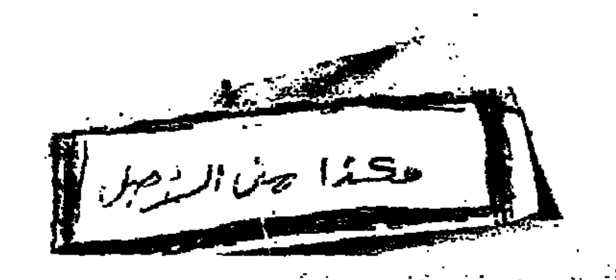
Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES

INTOLÉRANCE
de D. W. Griffith,
avec Robert Harron, Mae Marsh, Miriam Cooper, Lilian Gish.
Américain, 1916, noir et blanc (2 h 45).
L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 01-40-30-20-10).

UN JOUR A NEW YORK
de Stanley Donen,
avec Gene Kelly, Frank Sinatra, Ann Miller, Vera-Ellen, Jules Munshin.
Américain, 1949, (1 h 38).
VO : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



Jean Miot évoque une réforme du statut de l'AFP

LE PDG de l'Agence France Presse (AFP), Jean Miot, a annoncé aux délégués du personnel de l'entreprise, vendredi 10 janvier, qu'il envisageait une réforme du statut de l'AFP. Cette réforme aurait lieu après les élections législatives de 1998. Selon M. Miot, cité dans un tract du syndicat Force ouvrière, la réforme a *« fait l'objet de conversations au plus haut niveau »*.

« Elle est nécessaire car il va falloir adapter l'AFP à la réalité économique de cette fin de millénaire ». Pour son PDG, l'AFP *« doit devenir une vraie entreprise commerciale adaptée aux besoins du marché avec un capital »*.

« Le désengagement de l'Etat cette année, qui est confirmé, ne pourra que s'aggraver, a-t-il poursuivi, *« si on ne touche pas au statut, l'AFP disparaîtra »*. Pour Jean Miot, il ne s'agit pas d'une *« menace contre le personnel »*. Il a proposé la constitution d'un groupe de travail pour réfléchir à cette question.

Les déclarations du PDG ont suscité la réprobation de FO qui estime que *« la réforme du statut de l'AFP entraînerait la disparition de l'AFP telle qu'on la connaît actuellement, c'est-à-dire une agence indépendante et mondiale »*. M. Miot se refuse à tout commentaire et souligne que *« la question n'est pas d'actualité »*.

Le statut de l'AFP a été défini par une loi promulgué le 10 janvier 1957. Il permettait à l'agence française, qui devenait un *« organisme autonome »*, de garantir une indépendance à l'égard de l'Etat.

CLT-UFA : leader audiovisuel européen

La nouvelle entité « pèse » plus de 16 milliards de francs et rassemble 19 chaînes de télévision et 23 stations de radio dans 10 pays

LE NOUVEAU LOGO avec ses six lettres entrelacées en est la preuve graphique : la CLT-UFA, née officiellement, mardi 14 janvier, de la fusion entre la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et UFA, filiale audiovisuelle du groupe Bertelsmann, est là pour durer. Gaston Thorn, président du conseil d'administration de la holding CLT-UFA a prévenu : *« Cette association est appellée à un grand avenir »*. Plus sûrement, le mariage de l'opérateur luxembourgeois avec la branche audiovisuelle de Bertelsmann crée *« le leader européen de l'audiovisuel »*, a annoncé Rémy Sautter, membre du comité exécutif de la CLT-UFA.

La nouvelle entité « pèse » plus de 16 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel. La CLT-UFA rassemble 19 chaînes de télévision et 23 stations de radio réparties sur 10 pays d'Europe. En 1997, la CLT-UFA prévoit de dégager 5 % de bénéfice de son chiffre d'affaires.

Comme prévu, Audiofina et Bertelsmann se sont partagés les postes de commandes de la CLT-UFA selon une *« stricte parité »*. Ainsi, Didier Bellens (Groupe Bruxelles Lambert) et Michael Dornemann (Bertelsmann) forment une direction bicéphale (*Le Monde* du 21 juin 1996). A l'échelon inférieur, Remy Sautter, successeur de Michel Delloye, ancien administrateur délégué de la CLT, est associé à Rolf Schmidt-Holtz, ancien du groupe allemand. Le conseil d'administration de 25 personnes est aussi le reflet du parfait équilibre entre la CLT et la UFA. Aux huit représentants d'Audiofina – 5 GBL dont Albert Frère, et 3 pour Havas dont Pierre Dauzier –, répondent 8 administrateurs nommés par Bertelsmann. A leurs côtés, siègent le président, Gaston Thorn, 5 représentants du personnel de la CLT-UFA et 3 autres pour le gouvernement luxembourgeois.

Bertelsmann aura la haute main sur le marché allemand et les pays germanophones, tandis que la CLT continuera à développer ses projets partout ailleurs en Europe.

Pour Bertelsmann, l'important était de mettre la main sur RTL, première chaîne d'Allemagne avec 18,2 % d'audience. Selon Remy Sautter, la CLT-UFA *« cherchera à être le leader partout en Europe en matière de télévision hertzienne »*. Selon lui, la CLT-UFA *« développera la télévision payante comme complément de la télévision hertzienne »*.

La CLT-UFA s'emploiera aussi à conserver sa position dominante sur le secteur des droits audiovisuels avec 800 heures de productions par an. Elle consacrera 57 millions de deutschemarks (près de 194 millions de francs) à l'acquisition de droits audiovisuels. *« C'est dans ce domaine que la synergie entre la CLT et la UFA a apporté le plus »*, a commenté Remy Sautter. Selon lui, la CLT-UFA investira *« plusieurs centaines de millions de deutschemarks par an »*.

Au nombre des projets figurent le lancement d'un bouquet numérique autour de Premiere, contrôlée par Bertelsmann (37,5 %), Canal Plus (37,5 %) et Kirch (25 %). Avant cela, La CLT-UFA doit *« se mettre d'accord »* avec Canal Plus, Murdoch et Leo Kirch. Selon Michael Dornemann : *« Premiere est incontournable sur le marché de la télévision payante en Allemagne »*. Et d'ajouter qu'il ne peut y avoir *« deux plate-formes numériques »*. La concurrence devra uniquement avoir lieu *« au niveau des programmes »*.

A terme, la direction de la CLT-UFA souhaite que Premiere devienne la chaîne premium (leader) d'un bouquet, comme Canal Plus est en France le navire amiral de CanalSatellite. Premiere n'a toujours pas choisi son décodeur. Toutefois, les actionnaires de la chaînes ont décidé de tester le Mediabox, développé par Canal Plus.

Pour Michael Dornemann, la priorité est d'obtenir *« un accord avec Leo Kirch »*. Le manager de la CLT-UFA a reconnu mener *« des pourparlers confidentiels »* avec Leo Kirch. Tout le monde y a intérêt, ajoute Didier Bellens. Selon lui, si *« Leo Kirch détient les droits des studios américains en Allemagne, Premiere a les abonnés »*.

Lancé en juillet, DF1, le bouquet numérique du groupe Kirch aurait des *« résultats désastreux »* avec quelques milliers de souscripteurs seulement. Pire, les désabonnements dépasseraient les réabonnements. Enfin, si Canal Plus cède tout ou partie de sa participation dans Premiere, la CLT-UFA exercera *« son droit de préemption »*, a ajouté Didier Bellens.

Guy Dutheil

Quand les journalistes se plaignent du comportement du pouvoir

Les vœux de la presse au président et aux ministres

LE MOIS de janvier est voué aux vœux. Les hommes de pouvoir ne sauraient laisser passer une occasion de « communiquer » avec leurs électeurs, leurs collaborateurs. Mais il leur arrive, parfois, de s'entendre dire quelques vérités, puisque les journalistes, cette année, en ont profité pour exposer les difficultés de la presse aux plus hautes autorités de l'Etat.

La profession s'est, en effet, sentie agressée par la *« façon dont le débat sur la suppression de l'abattement de 30 % s'est engagé »*, comme l'a expliqué Jean-François Bège, président de l'Association de la presse ministérielle, en présentant, au nom de ses confrères, ses vœux au chef du gouvernement, lundi 13.

Ne mâchant pas ses mots, il a ajouté : *« Nous n'ignorons certes pas l'agacement provoqué par la liberté de ton de certains articles, par le souci de regarder de près l'usage fait des deniers publics, ou bien encore par l'exercice – du reste bien insuffisant – consistant à voir comment ce qui a été annoncé et promis se traduit dans la réalité. Face à tout cela, l'homme de pouvoir peut avoir la tentation de penser que, plus qu'à une saine critique, il se heurte à une puissance qu'il lui faut combattre en tant que telle. »*

« DÉBAT TIRÉ VERS LE BAS »

Cette inquiétude est partagée par Dominique Gerbaud, président de l'Association de la presse présidentielle. A Jacques Chirac, il a asssuré, lors de la cérémonie protocolaire du jeudi 9, que pour *« maintenir une presse de qualité et un vrai débat démocratique, il est temps d'assurer la pérennité des entreprises de presse et en même temps leur indépendance »*.

Lui aussi a mis en cause le comportement de son hôte : *« Une bonne partie d'entre nous s'inquiètent de la place que prend le visuel dans la communication des hommes politiques, y compris dans la vôtre. Si un déplacement présidentiel, si une émission ne devaient s'apprécier qu'en terme d'image, nous tomberions vite dans l'anecdotique (...). Lorsqu'on limite la communication politique à l'image, au visuel, on tire le débat vers le bas et on prend le risque d'abaisser l'intelligence d'un peuple. »*

INTRUSION

Regretter que le *« cordon ombilical »* entre les dirigeants du pays et certains moyens de communication ne soit pas vraiment coupé a aussi semblé indispensable, cette année, au président de la presse présidentielle.

Là encore Dominique Gerbaud a été clair : *« Les journalistes s'inquiètent, aussi, de l'intrusion des hommes politiques dans la vie et jusque dans le contenu des agences, journaux et télévision. Lorsque votre gouvernement se mêle de trop près des nominations ou élections à l'AFP ou dans l'audiovisuel public, il perpétue un type de relations malsaines entre le pouvoir politique et la presse. »*

Thierry Bréhier

MERCREDI 15 JANVIER

TF 1

12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Feuilleton. Question de voisinage. Difficultés en tout genre.
16.05 Karine et Ari. Série. La panne.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.25 Melrose Place. Feuilleton. Des cœurs à prendre.
18.15 Flipper. Série. Le missile.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du jour.

20.45

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine présenté par Nicolas Hulot. D'eaux et de sables (100 min). 224318
En Namibie, le delta d'Okavango est une incroyable oasis.

22.25

COLUMBO
Le mystère de la chambre forte. Serie de James Frawley, avec Peter Falk, Ruth Gordon (85 min). 5142806
23.50 Les Aventures du bien. Documentaire d'Antoine Galey. Dessine-moi un mouton (5 min). 8108283
23.55 Brigade de choc à Las Vegas 2. Téléfilm (○) d'Aaron Lipstadt et Leo Penn, avec Jeff Kaake, Craig Hurley (95 min). 9991370

1.30 et 2.10, 3.15, 4.15 TF 1 nuit. 1.40 Cas de divorce. Série (rediff.). 2.20 et 3.25, 4.25, 5.05 *Histoires naturelles.* (rediff.). 4.55 Musique (10 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
13.00 Journal.
13.50 Derrick. Série. *Une affaire enorme.*
14.55 L'As de la Crime. Série. 35 ans plus tard.
15.45 La Chance aux chansons. [1/3] *Adamo d'amour.*
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 Le Prince de Bel Air. Série.
17.45 C'est cool ! Série.
18.15 Studio des artistes.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.25 Studio Gabriel. Invité : Dany Brillant.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo.

20.55

SALUT L'ANGOISSE
Téléfilm de Maurice Frydman, avec Artus de Penguern (100 min). 2559486
Un éditeur, stressé par la prochaine et difficile parution d'un livre, rend la vie insupportable à son entourage.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Les clubs de vacances : la meilleure école du spectacle ? (110 min). 8163950
Nombreux sont ceux qui ont commencé leur carrière en passant par les clubs de vacances : Mimie Mathy, Pascal Brunner, Patrick Bruel...
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.40 Dakar - Agadès - Dakar. Le bivouac (45 min). 6987887

1.55 Agapé. Magazine (rediff.). 2.55 Rapport du Loto. 3.00 L'Œil d'Icare. Documentaire. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Les Z'amours (rediff.). 4.00 Pyramide (rediff.). 4.35 Outremers. Documentaire. Reprise France 3 (rediff., 60 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Les Quatre Dromadaires (rediff.).
14.30 Saga-Cités.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Les Minikeums.
17.30 La Piste du Dakar.
17.50 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La chanson mondiale depuis 1945*, de Yann Plougastel.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.45 Consomag.

20.55

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Plantes mutantes : les apprentis sorciers dans notre assiette. Invités : Brice La londe, Christian Godde, Jean-Marie Pelt, Axel Khan, Marie-José Nicoli. (110 min). 1895689
22.45 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Patricia Desmortier et Brian Boyd. Vladimir Nabokov (50 min). 6738573
Portrait d'un écrivain dont une part importante de l'œuvre est méconnue, comme occultée par le succès de Lolita.
0.05 Cap'tain café. Magazine. Invité : Pow Wow (50 min). 2417061
1.00 Capitaine Furillo. Série. Je veux mon Hill Street Blues.

1.45 Musique graffiti. Magazine. Debussy : *Les feuilles mortes, La terrasse des audiences.* Ravel : Scarbo, par Frédéric Lagarde (20 min).

La Cinquième

12.00 Mag 5 (rediff.). 12.25 Le Jardin des délices. 12.30 Nouveaux Horizons. Brésil, le rêve américain. 12.55 Attention santé. Opération des amygdales. 13.00 Va savoir. Magazine. 20 000 yeux sous les mers (rediff.). 13.35 Un auteur, une œuvre. *L'Education sentimentale* [1/5]. 14.30 L'Esprit du sport (rediff.). 16.00 L'Ouest sauvage [2/4]. 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Histoire personnelle de la littérature française. Paul-Jean Toulet et Valery Larbaud. 18.10 Cinq sur cinq inventions. 18.25 Le Monde des animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. Les tréteaux de maître Pierre [26/39].
19.30 7 1/2. Magazine. Les clés de la réussite néerlandaise. La chasse à courre.
20.00 Evolutions en mer. Documentaire de Rolf Möltgen [2/2] (30 min). 1009
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : L'ARMÉE DISPARUE
L'histoire de l'armée nationale populaire de la RDA. Documentaire (65 min). 301931
Le 12 novembre 1989, les soldats est-allemands assistent à l'ouverture de la frontière entre Berlin-Est et Berlin-Ouest. Le 2 octobre 1990, une armée entière disparaît.

21.50

MUSICA
21.50 Marcel Landowski : une vie pour la musique. Documentaire (50 min). 5458115
22.40 Le Diable boiteux. Court métrage (1994, 20 min). 4730009 *Une mise en images baroque de l'opéra-bouffe de Jean Françaix.*
23.00 Vladimir Horowitz joue Chopin. (rediff., 15 min). 47115
23.15 Profil : La Passion selon Zwobada. Documentaire (55 min). 2526554 *Deux amis sculpteurs se prennent de passion pour la même muse.*
0.10 La Lucarne : Bliss. Documentaire finlandais de V. Manski (55 min). 7795988
1.05 Le Sang du renard. Téléfilm de Serge Meynard, avec Marianne Basler (rediff., 85 min). 4597887

M 6

12.20 La Petite Maison dans la prairie. Série. *Une machine parlante.*
13.15 M 6 kid. *La photographie. The Mask ; etc.*
16.35 Hit dance. Magazine.
17.10 et 1.50 Faites comme chez vous. Magazine. Invités : José Garcia, ICT.
18.00 Bugs. Série. Le silence est d'or.
19.00 Code Quantum. Série. [2/2] *La famille avant tout.*
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série. *Quand dure l'amitié.*
20.35 Ecolo 6. Magazine. *Le madeur de plantes.*

20.45

L'ENFANCE VOLÉE
Téléfilm (○) de Jean-Pierre de Decker, avec Roy Verhage (100 min). 589757
Après le divorce de ses parents, un jeune garçon choisit d'aller vivre chez son père. Pour ce dernier, seule la réussite scolaire de son fils compte.

22.25

HANTISE
Téléfilm (○) de Rod Holcomb, avec Angie Dickinson, Lynda Carter (105 min). 8305318
Une journaliste entreprend la réalisation d'un reportage sur une femme sénateur, en lice pour la vice-présidence, ancienne miss New York...
0.10 Secrets de femmes. Trois jours seule (35 min). 8411210
0.45 Best of pop-rock.

2.35 Turbo. Magazine (rediff.). 3.05 Les Derniers Plongeurs d'éponges. Documentaire. 3.40 L'île aux plongeuses nues. Documentaire. 4.05 E = M 6. Magazine (rediff.). 4.25 Fréquenstar. Magazine. La semaine de la chanson française (50 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille. Emission spéciale : la télé.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Terre de feu.
15.25 Crime à l'altimètre. Téléfilm de J. Giovanni, avec Michel Voïta (95 min). 5345863
17.00 Football américain. Championnat de la NFL. Green Bay Packers-Carolina Panthers.
17.50 Il était une fois... les explorateurs. Piccard, des sommets aux abysses.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Khaled.

20.15

FOOTBALL
Match aller de la Super Coupe d'Europe : PSG - Juventus de Turin. 20.30 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 2184680
22.30 Flash d'information.

22.35

N'OUBLIE PAS QUE TU VAS MOURIR ■
Film de Xavier Beauvois, avec Xavier Beauvois, Roschdy Zem (1995, 119 min). 5414399
L'approche de la mort comme sujet d'exaltation romantique.
0.35 Mean Streets ■ ■ Film de Martin Scorsese (1973, 110 min). 2384413 *Les débuts, ou presque, de Martin Scorsese. Une atmosphère tendue, violente, des lumières rouges évoquant l'enfer, et, déjà, une démarche métaphysique et chrétienne.*

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Michel Deguy [3/5].
20.30 Paroles sans frontière. (Jusqu'à 22.30).
20.30 Antipodes. L'île de la Réunion dans la tourmente de l'Histoire.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. André Delvaux, cinéaste européen [2].
22.40 Nuits magnétiques. Les libraires sont morts ? Vivent les libraires !.

0.05 Du jour au lendemain. François Gorin (Sur le rock). 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Georges Guetary. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.). Analyse spectrale de l'Occident. Dialogue du baron de la Houtan avec un chef huron ; 2.14 Analyse spectrale de l'Occident. L'islam en Espagne ; 2.52 Analyse spectrale de l'Occident. Le Coran ; 3.33 Connaissance de l'homme. Rainer Maria Rilke ; 4.02 Grand angle. Les enfants de la source ; 5.01 L'Esprit du zen ; 6.14 La Tribune des critiques. Le sport et les jeux de l'esprit.

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 14 décembre 1996 au Conservatoire d'art dramatique. Avec Olivier Lallouette, baryton, et Jean-Philippe Collard, piano. La bonne chanson, Ballade pour piano, de Gabriel Fauré ; Histoires naturelles, Gaspard de la nuit, de Maurice Ravel.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Michèle Bokanowski et Alexandre Knaifel.
23.07 Musicales comédies. Stephen Sondheim : Assassins (1990).

0.00 Jazz vivant. Les orchestres de jazz des élèves du Conservatoire national supérieur de musique de Paris, dirigés par François Jeanneau et Hervé Sellin. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Christa Ludwig. Extraits de Cosi fan tutte, de Mozart ; Extraits de la Passion selon saint Jean, de Bach ; Extraits de l'acte I de Fidelio, de Beethoven ; Lieder, de Schubert ; Lieder, de Brahms ; Extraits d'Elektra, de Strauss, par l'Orchestre symphonique de Boston ; Extraits du Requiem de Verdi, par l'Orchestre philharmonique de Berlin.

23.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Wagner, Mahler, Wolf, Strauss, Bernstein. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Ornella Muti.
21.00 Strip-tease (RTBF du 11/12/96).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal. (France 2).
22.35 Check-up. Les douleurs dorsales, les mycoses, l'hyperthidrose.
23.35 Bons Baisers d'Amérique.
0.30 Soir 3 (France 3).
22.05 Missions aériennes au Vietnam. [2/6] L'armée des ombres.
23.00 Polynésie d'hier et d'aujourd'hui.
23.55 Une tragédie américaine : la guerre de Sécession. [1/6] (55 min).

Planète

20.35 *Un jour dans la mort de Sarajevo.*
21.35 La Vie secrète des machines. [3/18] *La machine à coudre.*

Paris Première

20.00 et 23.35 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Un soir au bout du monde. Pièce de Tom Novembre et Charlélie Couture. Mise en scène de Pierre-Loup Rajot, avec Jerry Lipkins. Enregistrée au théâtre Grévin en juillet 1992 (70 min). 86892405

France Supervision

20.55 La Légende des sciences.
21.50 Les Movidas espagnoles.
22.40 C'est à dire. Magazine.
23.30 La Bayadère. Ballet de Michel Queval. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Avec Isabelle Guérin, Laurent Hilaire (135 min). 85955009

Ciné Cinéfil

20.30 La Forteresse cachée ■ ■ ■ Film d'Akira Kurosawa (1956, N., v.o., 140 min). 42544912
22.50 Johnny, roi des gangsters ■ ■ Film de Mervyn LeRoy (1941, N., 110 min). 11151399

Ciné Cinémas

20.30 La Forêt d'émeraude ■ Film de John Boorman (1985, 110 min). 5286221
22.20 Les Secrets professionnels du docteur Apfelglück. Film d'H. Palud, A. Capone, M. Ledoux, S. Clavier et Thierry Lhermitte (1990, 90 min). 5733487

Série Club

20.45 Le Club.
20.50 Flash. L'ange de la mort.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Chasse au crime. La tombe révélatrice.
23.00 Les Champions. Sorcellerie.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Dans 7 jours le déluge.
0.40 Covington Cross. Passion aveuglante (50 min).

Canal Jimmy

21.15 Quatre en un.
21.45 Mister Gun. Camarade Hammer.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. La pomme de douche.
22.40 Friends. Celui qui remplace celui qui part.
23.05 Fawlty Towers. The Anniversary.

Eurosport

12.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (3e jour) (75 min). 7361028
20.00 Basket-ball. En direct. Euroligue : Ljubljana - Pau - Orthez.
23.00 Patinage artistique. Le Challenge de Detroit (Etats-Unis).
0.00 Tennis. En direct. Open d'Australie à Melbourne (4e jour) (510 min). 79363888

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Le Dernier Métro. Film de François Truffaut (1980, 165 min), avec Gérard Depardieu. *Comédie dramatique.*

RTL 9

22.20 Patriotes. Film de Nicholas Meyer (1991, 95 min), avec Gene Hackman. *Espionnage.*
0.10 Les Enfants terribles. Film de Jean-Pierre Melville (1950, 105 min), avec Nicole Stéphane. *Drame.*

TMC

22.35 La Carrière d'une femme de chambre. Film de Dino Risi (1976, 120 min), avec Agostina Belli. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le siècle tragique d'Imre Boc

Dans « Rue de la Liberté », sur Planète, un juif hongrois, ancien des FTP-MOI, raconte son passé de résistant en France et ses désillusions après la répression du soulèvement de Budapest en 1956

« OÙ EST LA RUE de la Liberté ? » « Elle est en construction. » Avec cet échange de mots de passe, dans une rue de Grenoble en août 1942, Imre Boc rejoint les rangs de la Résistance. Il a vingt ans. Hongrois, juif, communiste, il est arrivé en France en compagnie de ses parents quelques années plus tôt, comme des milliers d'immigrés de cette époque fuyant le fascisme et l'antisémitisme qui sévissaient en Europe. Comme eux, il n'a ni travail ni patrie. Arrêté quelques jours plus tôt dans une rue de la capitale dauphinoise, relâché au bout de vingt-quatre heures, Imre Boc comprend vite que, pour échapper à la barbarie nazie, il faut la combattre les armes à la main. C'est ce qu'il fait, jusqu'à la fin de la guerre, dans les rangs des FTP-MOI (Francs-Tireurs partisans-Main-d'Œuvre immigrée), organisation proche du Parti communiste français, qui compte dans ses rangs Manouchian et ses camarades de L'Affiche rouge, arrêtés dans des conditions non élucidées, condamnés à mort et exécutés par les nazis.

Imre Boc ne connaît pas ce tragique destin. Rescapé des maquis et fidèle communiste, il retourne à Budapest dès avril 1945 pour *« y construire le socialisme »* et cette fameuse « Rue de la Liberté » tant recherchée. Mais, en quelques années, la rue s'est transformée en impasse. Une illusion. Broyé petit à petit par la machine stalinienne qui voit d'un œil douteux ces immigrés de retour au pays, Imre Boc est de nouveau confronté à l'antisémitisme, découvre les procès fabriqués, et subit la brutale répression du soulèvement de Budapest par les chars soviétiques en 1956.



L'ÉCROULEMENT D'UN IDÉAL

Aujourd'hui, face à la caméra de Claude Collin, ce *« terroriste »* à la retraite – il a soixante-treize ans –, qui se présente volontiers comme un *« humaniste de gauche »*, raconte avec émotion son parcours singulier. Cheveux courts, yeux malicieux sous des allures de vieux professeur, il déroule le ruban de sa vie à la manière d'un conteur. Un conte en forme de cauchemar, illustré par de nombreuses archives hongroises inédites sur l'insurrection de 1956, le procès Rajk ou le retour au pouvoir du communiste réformateur Imre Nagy, en 1953.

Naviguant du passé au présent, Imre Boc explique ses déchirements, ses enthousiasmes, ses colères, *ses doutes*, et *ses déceptions*. Point d'orgue de ce récit, le soulèvement populaire d'octobre 1956, qui vit la foule marcher vers le Parlement pour réclamer le retour de Nagy. *« Au début, j'ai ressenti un sentiment ambivalent. Etait-une révolution ou une contre-révolution ?* s'interroge t-il. *Je me suis senti très mal à l'aise lorsque les manifestants ont piétiné les étoiles rouges. »* Mais, avec l'entrée des chars soviétiques dans les rues de Budapest, il réalise *« la différence entre les libérateurs et l'occupant »* et bascule dans le camp des insurgés. *« On se sentait libres. Nous allions vers une démocratie parlementaire. Avec la terrible répression de l'armée soviétique, j'ai soudain compris que tout était fini et que le socialisme ne pourrait jamais se réaliser. J'ai vu alors mon idéal s'effondrer. Ma vie n'avait plus aucun sens. »*

Profondément déprimé, Imre Boc s'établit alors comme ouvrier dans une coopérative loin de Budapest – *« ce n'était pas mon monde, mais j'y ai trouvé de l'amitié et la solidarité ouvrière »*. Ce n'est qu'au début des années 60 qu'il retourne dans la capitale hongroise. Il assiste au virage de la Hongrie vers l'économie de marché. *« Aujourd'hui, je cherche ma place. Je reste fondamentalement de gauche. Je revendique ma " judaïcité ", mais je redoute de plus en plus le retour de l'antisémitisme. Je milite contre le racisme et souhaite simplement que la Hongrie intègre le plus rapidement possible l'Union européenne »*, conclut Imre Boc dans un sourire las. Quant à la rue de la Liberté, elle est toujours en construction...

Daniel Psenny

★ « Rue de la Liberté », Planète, jeudi 16 janvier à 8 h 25, vendredi 17 à 13 h 20, samedi 18 à 15 h 35, dimanche 19 à 11 h 35.

Une mort de saison

par Agathe Logeart

AU PREMIER mort de froid de l'hiver, on se dit : *« Ça y est, la saison est ouverte. »* Inévitablement, suivent les reportages d'usage. Tournées nocturnes avec les bons samaritains qui distribuent la soupe chaude et les couvertures, plongées cafardeuses dans les asiles de nuit, sinistres refuges qui parent au plus pressé, offrent un toit pour la nuit trop froide, un repas aux affamés, débarrassent des poux, de la gale, jusqu'à la prochaine fois.

Les caméras, au coin des trottoirs, moissonnent les trognes de ceux que la vie a brutalement éjectés de son train en marche. Elles fouillent, indiscrètes, les amas de chiffons écroulés dans lesquels se blottissent des hommes, des femmes, parfois des enfants. On sent la crasse, la peur, l'engourdissement du néant dans les voix cassées, les regards embrumés de ceux qui sont ainsi filmés. Ils sont les mis de côté, les rebuts qui se réchauffent aux néons des vitrines, et sur lesquels butent les passants pressés. De temps en temps, l'un d'entre eux meurt, de froid dit-on. On l'a retrouvé dans une cave, une baraque de chantier, sous un porche où il avait dressé ses cartons.

Les commentaires sont empreints de compassion, face à cette fatalité si souvent renouvelée. On se dit que c'est malheureux, tout de même, de voir des choses pareilles dans un pays qui se dit civilisé. Et puis, c'est comme tout, on s'habitue. On perd peu à peu le fil, le compte de ces morts de saison, à mesure que monte le score. On en est à combien, déjà, depuis le début de l'hiver ? Trente, trente-cinq, selon ceux qui ont la charge de veiller que la comptabilité soit bien en ordre ? On les imagine, dans cette sinistre partie de bataille hivernale, touché-coulé, qui alignent leurs bâtons et les barrent par groupes de cinq pour faciliter les calculs.

L'image, parfois, s'arrête. La télévision fait un gros plan, pour bien dire qu'elle n'oublie pas, et que, derrière ces chiffres, se cachent des hommes. De ces hommes que l'on regarde plus quand ils sont morts que lorsqu'ils étaient vivants. Celui-là, dont nous parle TF 1, s'est endormi à la station de RER de Nanterre-Ville, où il avait l'habitude de trouver refuge avec ses copains de zone. Et il ne s'est pas réveillé. On l'avait connu, paraît-il, revenant d'Amérique en costume et cravate. *« Tout bien, et puis la rue, après. Clochard. »* C'est vite résumé ainsi, une vie qui tourne court. Ceux qui parlent de leur compagnon de misère savent bien qu'en parlant de lui ils parlent aussi d'eux-mêmes. La manche pour acheter d'abord à boire avant de manger. Ces corps qui tombent, de temps en temps, dehors, et qu'ils traînent à l'intérieur de la gare, pour réduire les risques de ne plus les voir se relever. La veille, Madane Boutheici, quarante-trois ans, avait dit qu'il *« se sentait partir »*. Il ne s'était pas trompé. Au bout de l'usure, la vie effilochée avait fini par céder. Et contre le mur de la gare un petit bouquet a été posé, là où l'homme est mort.

JEUDI 16 JANVIER

TF 1

12.15 Cuisinez comme un grand chef. Le parfait au café.
12.20 Le Juste Prix. Jeu.
12.55 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.25 et 15.15 Côte Ouest. Feuilleton.
16.05 Karine et Ari. Série.
16.30 L'Homme qui tombe à pic. Série.
17.25 Melrose Place. Feuilleton.
18.15 Flipper. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'image du Jour, Tiercé.

20.45

VAN LOC, UN GRAND FLIC DE MARSEILLE
Pour l'amour de Marie.
Série de Claude Barrois (95 min). 794790
Un jeune homme qui ne supporte pas le mariage de son ex-fiancée rejoint une bande de voyous...

22.20

FAMILLE, JE VOUS AIME
Magazine présenté par Isabelle Quenin. Invitée : Nicoletta. Née sous X ; Des familles dans la classe ; L'illettrisme ; Histoire d'une vie ; SPA ; *Pompier à 10 ans...* (100 min). 7628852
0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Invité : Laurent Boix Vives, PDG de Skis Rossignol (25 min). 86104
0.25 Les Aventures du bien. Mademoiselle Jeanne.
0.30 et 1.10, 2.20, 2.55, 3.55 TF 1 nuit.
0.40 Cas de divorce. Série.
1.20 et 2.30, 3.05, 4.05, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 5.00 Musique (5 min).

France 2

12.20 Pyramide. Jeu.
12.50 et 13.40 Météo.
12.55 Rapport du Loto. Jeu.
13.00 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 *Derrick.* Série. Le dernier rendez-vous.
14.55 *L'As de la Crime.* Série.
15.45 Tiercé. A Vincennes.
15.55 La chance aux chansons. [2/3] Adamo d'amour.
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.20 Le Prince de Bel Air.
17.45 C'est cool ! Série.
18.20 *Studio des artistes.*
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.20 Studio Gabriel. Invités : Yvan Attal, Richard Bohringer.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, Météo, Point route.

20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin.
La passion Lacroix ; Pilules amères ; La centrale de Moulins ; Post-Scriptum : Les ordinateurs de Manille Hirou (125 min). 4378822
23.00 Expression directe.

23.10

TARATATA
Divertissement présenté par Alexandra Kazan.
Eros Ramazzotti. Invités : Raw Stylus, Lucio Dalla, Kadja'nin (70 min). 3858332
0.20 Journal, Météo.
0.35 Dakar - Agadès - Dakar. Magazine présenté par Gérald Holtz. Le bivouac (45 min). 6938104
1.45 Diamir : les envoûtés de Nanga Parbat. Documentaire. 2.40 Urti. Documentaire. *Les enfants de la terre qui tremble.* 3.05 La Route de la perle noire. Documentaire. 3.38 24 heures d'info. 3.40 *Les Z'amours* (rediff.). 4.15 Pyramide (rediff.). 4.50 La Compète. Pas de fumée sans feu. 5.15 Chip et Charly. Le neveu de *Fafnir* (30 min).

France 3

12.05 Le 12-13 de l'information.
13.30 Keno. Jeu.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Une mort trop naturelle. Téléfilm de Robert Day (100 min). 2840328
16.10 Couleur pays. Evasion.
16.40 Les Minikeums.
17.35 et 20.38 La Piste du Dakar.
17.55 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Gjirokaster, la ville de pierre,* d'Ismail Kadaré.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 *Tout le sport.*

20.55

HOT SHOTS 2
Film de Jim Abrahams, avec Charlie Sheen (1993, 95 min). 2447697
Le pilote complexé de Hot Shots s'est retiré en Inde, dans un ashram. Parodie pas drôle de Rambo et autres films de guerre américains.
22.30 Journal, Météo.

23.00

QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ?
Magazine présenté par Jean-Michel Mariou.
L'ami Virgile : Pierre Michon ; Bibliothèque privée ; Polac plus (50 min). 18210
23.50 Saga-Cités. Carnets palestiniens (rediff., 30 min). 9938531
0.20 Espace francophone. Ecrans francophones n° 15 (25 min). 34859
0.50 *Capitaine Furillo.* Série. Souvenirs.
1.35 *Musique graffiti.* Magazine. Daphnis et Chloé, de Ravel par l'orchestre philharmonique d'Oslo dirigé par Vladimir Ashkenazy (20 min).

La Cinquième

12.00 Atout savoir. Les dangers de la vie quotidienne : les produits défectueux. 12.25 *Le Jardin des délices.* Le chou. 12.30 Nouveaux Horizons. 12.55 Attention santé. Sida : problèmes de peau. 13.00 Signes de vies (rediff.). 13.35 Un auteur, une œuvre. *L'Education sentimentale* [2/5]. 14.30 Arrêt sur images. 15.30 Le Journal de la création (rediff.). 16.00 Teva. Chaka Zoulou (rediff.). 17.00 Jeunesse. Cellulo ; 17.25 Alf. 17.55 Missions extrêmes. Sur les traces des cannibales. 18.25 Le Monde des animaux. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Don Quichotte. Série. La barque enchantée [27/39].
19.30 7 1/2. Magazine. L'ETA contre les Etats.
19.55 ▶ *Palettes : Pablo Picasso.* Documentaire d'Alain Jaubert. *La crucifixion* - les couleurs de la passion (35 min). 4508055
20.30 8 1/2 Journal.

20.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : DE QUOI J'ME MÊLE !
QUELLE PROTECTION SOCIALE POUR DEMAIN ?
20.45 Toucher le fond. Reportages. La fin du "Welfare State", de Siegfried Fischer ; Solidaires par nécessité, de Thomas Morawski (30 min). 355581
21.15 Rétrospective (15 min). 1909500
21.30 Un enfant malgré tout. Reportages. Portrait d'une mère célibataire allemande, de Corrina Spies ; Portrait d'une mère célibataire française, d'Hélène Risacher (30 min). 8993
22.00 et 23.35 Débat.
22.25 Le Social à marée basse. Reportages. Voyage *au cœur de la machine à exclure, de* Pierre Mathias ; Hôpital ou domicile ?, d'Amadou Seitz (35 min). 926158
23.00 Exclusion. Reportages. Organiser la discrimination, de Pierre Mathias ; Opération survie, de Khaled Melhaa (35 min). 81622
0.05 Asphalte ■ ■ Film de Joe May, avec Gustav Fröhlich (1929, N., muet, 95 min). 3427785
1.40 Courts métrages. Joe's Appartment (1992, *rediff., 5 min*) ; 1.45, Pit Parker contre l'araignée (1994, rediff., 5 min) ; 2.00, Ayrton la bête (1994, rediff., 15 min) ; 2.05, La Sieste (1992, rediff., 5 min).
2.10 La Nausée. Documentaire (rediff., 30 min). 6550369

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. Série.
13.20 Un amour fou. Téléfilm de Piero Schivazappa, avec Brooke Shields (110 min). 7782603
15.10 Les Rues de San Francisco. Série.
16.45 Rintintin junior. Série.
17.10 et 2.15 Faites comme chez vous. Magazine. Invitées : *Guesh Patti,* Ondina.
18.00 Bugs. Série. La dure loi du sport.
19.00 Code Quantum. Série. Au nom du père.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Papa bricole ! Série.
20.35 Passé *simple.* Spécial 100ᵉ émission. 1968 : 50 millions de Français.

20.45

VOYAGE À ROME ■
Film de Michel Lengliney, avec Suzanne Flon, Gérard Jugnot (1992, 100 min). 231018
Pour calmer sa mère qui veut divorcer à soixante-dix ans, un homme, lui-même en instance de divorce, l'emmène à Rome.

22.25

L'EXORCISTE ■
Film (□) de William Friedkin, avec Ellen Burstyn, Linda Blair (1973, 120 min). 1218500
La petite fille d'une actrice de télévision est atteinte de troubles qui la rendent dangereuse. Le diable est entré en elle et sa mère fait appel à un exorciste. Mise en spectacle d'un livre (étrange, intéressant) de William Peter Blatty.
0.25 Lady Blue. *Série (o). Amour perdu.*
1.15 Best of trash. Sélection de clips. 3.00 E = M 6. Magazine (rediff.). 3.30 Jazz 6. Documentaire. 4.25 Hot Forme. Magazine (rediff.). 4.50 Girls de Paris. Documentaire. 5.50 Culture pub. Magazine (rediff., 25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 *La Grande Famille.*
13.35 I Like it Like That *Film de Darnell Martin* (1994, 105 min). 7230516
15.20 Le Journal du cinéma.
15.45 Papa est un mirage. Téléfilm de Didier Grousset, avec Jacques Weber, Elisabeth Vitali (100 min). 2670968
17.25 Les Grands Crimes du XXᵉ siècle. John Dillinger ennemi public n° 1.
17.50 Il était une fois... *les explorateurs.*
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Martin Amis, Yolande Moreau, Ophélie Winter.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

KISS OF DEATH ■ ■
Film de Barbet Schroeder, avec David Caruso (1994, 95 min). 911245
Reprise de l'argument d'un classique du film noir, Le Carrefour de la mort, *de Henry Hathaway (1947).*
22.10 Flash d'information.

22.20

HARCÈLEMENT ■
Film de Barry Levinson, avec Michael Douglas, Demi Moore (1994, v.o., 120 min). 5485887
Adaptation d'un roman de Michael Crichton où la guerre des sexes et la soif de pouvoir dans la bourgeoisie d'affaires américaine étaient férocement décrites.
0.25 Candyman 2 *Film de Bill Condon* (1995, v.o., 95 min). 9874659
2.00 Sinatra : l'anniversaire (v.o., rediff., 55 min).

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Michel Deguy [4/5].
20.30 Lieux de mémoire. A l'occasion des entretiens du Patrimoine. Les monuments historiques.
21.32 Les Poétiques. Yves Buin.
22.40 Nuits magnétiques. Les libraires sont morts ? Vivent les libraires.
0.05 Du jour au lendemain. James Lord (Cinq femmes exemplaires). 0.48 Musique : les cinglés du music-hall. Journée du mardi 10 avril 1945, avec Jean Faustin et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.) La promenade au phare, de Virginia Woolf ; 2.41 Virginia. D'Edna O'Brien ; 4.28 Agora. Pierre Schneider pour Sam Francis ; 4.59 Grand angle. *Biron : le monument des vivants ;* 5.57 Nouvelles d'Autriche.

France-Musique

20.00 Concert. En direct de la Salle Olivier-Messiaen, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. Œuvres de Ravel : Valses nobles et sentimentales ; Poulenc : Concerto pour deux pianos et orchestre en ré mineur, Florence Laffitte et Isabelle Laffitte (pianos) ; *Stravinsky : Petrouchka.*
22.30 Musique pluriel.
23.07 Histoire de disques. Œuvres de Hanson, Strauss, Bizet, Brahms, Bartok, Tchaïkovski, Liszt.
0.00 Tapage nocturne. Festival des 38ᵉˢ rugissants. Concert donné le 6 décembre 1996 au Cargo à Grenoble, par le Quatuor Maria-Braun, Marin *Favre (violon, saxophones),* Dominique Favat (chant), Olivier de Mones (violoncelle), Jean Pierlot *(marimba, zarb, steel-drums,* tambours d'eau). Œuvre de Marin Favre. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Fibich, un peintre-musicien. Symphonie pour cordes n° 10 en si mineur de Mendelssohn ; Quintette pour piano et cordes op. 42 de Fibich ; Ouverture de Lohengrin de Wagner, par l'Orchestre symphonique d'Etat d'URSS ; Sentiments impressions et réminiscences op. 41 de Fibich ; Ma Patrie, de Smetana, par l'Orchestre phil. tchèque ; La Fiancée de Messine : *scènes 1 et 2, acte II* de Fibich.
22.45 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Schumann, Fibich, Janacek. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Mina Tannenbaum ■ Film de Martine Dugowson (1993, 115 *min*). 74880871
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Marche du siècle.
0.00 Alice.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

8.25 Rue de la Liberté.
● Lire ci-dessus
20.35 Paris dessous.
21.05 Rungis, ville marchande.
21.55 Un jour dans la mort de Sarajevo.
22.55 La Vie secrète des machines. *[3/18]* La machine à coudre.
23.25 Missions aériennes au Vietnam. [2/6] L'armée des ombres.

Paris Première

20.00 et 0.35 20 h Paris Première.
21.00 L'Homme au bras d'or (The Man With Golden Arm) ■ *Film d'Otto Preminger* (1955, N., v.o., 120 min). 1007784
23.00 et 1.50 Le J.T.S.
23.30 Mahler : Symphonie n° 1 en ré majeur, Titan. Concert donné par l'Orchestre Concertgebouw d'Amsterdam, dir. Bernard Haitink *(65 min).* 39756413

France Supervision

20.25 Basket. En direct. Euroligue (Groupe D) : Asvel - Dynamo *Moscou* (100 min). 86116887
22.05 *La Fille de quinze ans* ■ ■ Film de Jacques Doillon (1988, 85 min). 87263054
23.30 Sur la piste de l'aigle.

Ciné Cinéfil

20.30 La Fugue de monsieur Perle ■ Film de Roger Richebé (1952, N., 95 min). 1500968
22.05 La Marseillaise ■ ■ Film de Jean Renoir *(1937, N., 130 min).* 40332852
0.15 Le Club.
1.35 La Femme à abattre ■ Film de Raoul Walsh et Bretaigne Windust (1951, N., v.o., 90 min). 76206017

Ciné Cinémas

20.30 Yentl ■ ■ *Film de Barbra Streisand* (1983, 120 min). 5101429
22.30 La Sentinelle ■ ■ Film d'Arnaud Desplechin (1992, 145 min). 44861603
0.55 *Les Roseaux sauvages* ■ ■ *Film d'André Téchiné* (1993, 110 min). 72202814

Série Club

20.50 *Ellery Queen.* Un thé chez les fous.
21.40 et 1.30 Le Chevalier de Pardaillan.
22.30 Zéro un Londres. Défense de voler.
23.00 Flash. L'ange de la mort.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. L'heure perdue.

Canal Jimmy

20.35 Elle court, elle court la banlieue ■ Film de Gérard Pirès (1973, 100 min). 18318603
22.15 Tucker ■ ■ Film de Francis Ford Coppola (1988, v.o., 110 min). 69059784
0.05 Souvenir. Françoise Hardy Blues : 15 octobre 1966.

Eurosport

11.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (4ᵉ jour) *(120 min).* 5821993
20.30 Basket-ball. En direct. Euroligue (Groupe F) : TS Bologne - CSP Limoges (90 min). 243535
21.30 Rallye raid. 12ᵉ étape du Dakar : *Tombouctou* - Néma.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (5ᵉ jour) (450 min). 95539340

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

22.00 Trois Couleurs : Rouge. Film de Krzysztof Kieslowski (1993, 100 min), avec Irène Jacob. *Drame.*

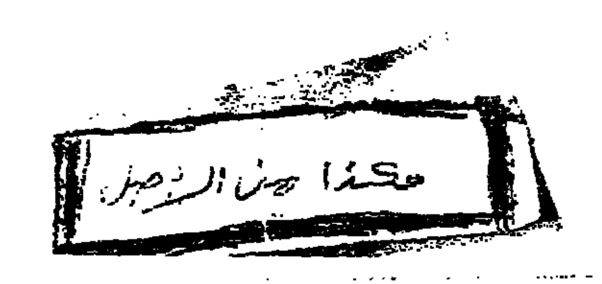
RTL 9

20.30 Calme blanc. Film de Philip Noyce (1989, 100 *min*), avec Nicole Kidman. *Suspense.*
22.10 Luke la main froide. Film de Stuart Rosenberg (1968, 125 min), avec Paul Newman. *Drame.*

TMC

20.35 Rhapsodie royale. Film d'Herbert Wilcox (1955, 85 min), avec Errol Flynn. Idylle royale à Monte-Carlo. *Mélo.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



Le Monde

JEUDI 16 JANVIER 1997

Terre, terre !

par Pierre Georges

UN JOUR, la Hague et l'éventualité de leucémies plus fréquentes chez les enfants. Le lendemain, la Bretagne et des pesticides comme en aérosols. Le surlendemain, la vache folle et les farines contaminées qui font un retour en force. Le mardi, alerte rouge ou grise sur les trois principales villes de France, Paris, Marseille, Lyon, où l'inhalation de dioxyde de souffre interdit aux enfants des écoles la pratique notoirement nocive du sport. Ce mercredi, le Conseil des ministres devait discuter, entre autres, d'un problème : la question soulevée par l'arrivée du maïs transgénique.

Et ainsi de suite. Bonne année, bonne santé ! Même les cartes de vœux portent la marque du temps. Corinne Lepage, ministre de l'environnement, a envoyé la sienne intitulée : *« Demain 1997, de l'air... »*. Ce qui participe assurément d'un bon sentiment et d'un louable projet. Les Verts ont fait mieux encore. Une magnifique carte rouge pour fêter l'année nouvelle. Avec, agrafés dessus, trois comprimés d'iode, d'iodure de potassium précisément, des comprimés à 130 milligrammes en provenance de la pharmacie centrale des armées, accompagnés de cet avertissement : *« En cas d'accident majeur, confinez-vous en calfeutrant complètement votre habitation, allumez la radio ou la télé, absorbez un comprimé d'iode... Les comprimés d'iode sont destinés à prévenir l'accumulation d'iode radioactif dans la glande thyroïde »*. Plus cette ultime mise en garde : *« Attention : ils ne protègent pas de tous les risques liés à la radioactivité »*.

Bonne année, bon Tchernobyl ! Merci, amis ! Alors ? On meurt tout de suite ou l'on meurt maintenant ? En tout cas, ce simple récapitulatif, bien loin d'être exhaustif, dit combien le souci environnemental, au sens large, a gagné du terrain. Plus une semaine de répit, plus un jour de relâche. Plus un instant où il ne soit question de l'état de notre vieille terre, de nos vieilles mers, de nos airs et eaux usés jusqu'au trognon. Plus un moment où nous ne soyons renvoyés au miroir de nos folies ordinaires, de nos habitudes coupables.

L'Apocalypse maintenant. La molle et grise apocalypse de nos négligences suicidaires. Il fut un temps, pas si lointain, où les écologistes prêchaient dans la montagne. Ayant quelque difficulté à les prendre au sérieux, on en avait encore plus à les prendre au tragique. On les tenait au mieux pour d'aimables rêveurs, façon riz complet, lampe à huile et retour à l'âge de nature. Au pire, pour de doux farfelus, vêtus de peaux de lin, prophètes échevelés de l'anti-progrès, chevaliers de l'ordre de l'éolienne et du projet alternatif. En un mot, on les tenait pour des écolos. Et même pour des « *z'écolos* », avec z comme zozos.

S'ils annonçaient le pire, et ils l'annonçaient, au cours de leurs cérémonies vertes comme l'on dirait leurs messes noires, c'était pour après-demain. L'Apocalypse environnementale pour les petits-enfants de nos enfants et même davantage. C'était autrefois, il y a un bon quart de siècle. Ils avaient raison, avec le tort ordinaire d'avoir raison trop tôt. Ils avaient tort aussi, ce tort de nous avoir accordé un sursis trop large. La catastrophe, ou plutôt l'accumulation des multiples accidents écologiques, n'est plus à venir demain. Elle est là. Terre, terre ! Omniprésente, concrète, quotidienne. Obsédante.

Un rapport remis à Alain Juppé défend la parité hommes-femmes en politique

Le premier ministre se donne un mois de réflexion

GISÈLE HALIMI a de la suite dans les idées. Militante de la première heure pour une égale présence des femmes et des hommes en politique, l'avocate devait remettre à Alain Juppé, mercredi 15 janvier, le travail dont elle est la « rapporteure » au sein de la commission politique de l'Observatoire de la parité. Anne-Marie Couderc, ministre délégué à l'emploi, en charge du droit des femmes, ainsi que le député (RPR) du Maine-et-Loire Roselyne Bachelot-Narquin, « rapporteure » générale de l'Observatoire, devaient assister à cet entretien. Sans surprise, le rapport Halimi conclut que la mixité en politique ne pourra être véritablement atteinte que si elle est inscrite dans la Constitution.

Epais d'une quarantaine de feuillets, suivis de plus de 500 pages d'annexes – composées essentiellement des auditions de la cinquantaine de personnalités sollicitées par Mme Halimi –, le rapport avance des propositions qui permettraient de remédier à cette endémique sous-représentation des femmes dans les affaires de la cité. Ces propositions tiennent en une question : parité ou quota ? Au préalable, il est précisé que *« s'ils sont le fait des partis politiques, quota ou parité n'exigent ni l'intervention du législateur ni celle du citoyen extérieur aux partis »*. En revanche, si l'une ou l'autre solution devait passer par une loi, celle-ci, précise le rapport, ne pourrait voir le jour que si elle est précédée par l'adjonction, dans les deux cas, d'un amendement à l'article 3 de la Constitution.

Ainsi, le texte fondateur de la Ve République devrait préciser, si le principe du quota est retenu, que *« les listes de candidats comporteront un pourcentage maximum de candidats de chaque sexe »* ; si c'est le principe de la parité qui est adopté, le texte constitutionnel devra indiquer que *« l'accès des femmes et des hommes aux mandats (ou fonctions) politiques est assuré par la parité »*. Cette modification de la Constitution pourrait se faire de deux manières. L'une consisterait à avoir recours à l'article 89, qui prévoit soit une consultation des députés et des sénateurs, qui votent tour à tour un texte identique ensuite soumis à référendum, soit un vote aux trois cinquièmes du Parlement réuni en Congrès – dans ce cas, il n'y a pas de référendum.

MODIFIER LE SCRUTIN

L'autre solution, qui a la préférence des spécialistes de la Constitution, consiste à mettre en œuvre l'article 11, qui stipule que *« le Président de la République, sur proposition du gouvernement [...], peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics »*. Pour le professeur de droit constitutionnel Guy Carcassonne, l'application de l'article 11 n'est contestable *« ni politiquement, ni démocratiquement, ni moralement »*. Le rapport emboîte le pas des constitutionnalistes, et souligne *« la suggestion majoritaire* [des personnes auditionnées lors de ce travail], *à la fois symbolique et pleinement démocratique, de consulter les citoyens par référendum »*. *« Si des textes, fussent-ils inspirés par la philosophie des Lumières et la Révolution, ont permis, durant près de trois siècles, une telle exclusion des femmes, c'est qu'ils méritent – sur ce point – d'être réécrits »*, conclut sur ce point Me Halimi.

Pour assurer ensuite l'inscription de la parité ou du quota dans la pratique, Gisèle Halimi propose notamment de passer du scrutin uninominal à des élections « binominales ». Deux candidats, un homme et une femme, se présenteraient dans chaque circonscription, au risque *« de multiplier par deux le nombre de la représentation nationale »*. Une autre mesure viserait plutôt à regrouper deux circonscriptions en une, *« qui élirait deux députés : une femme, un homme »*.

Enfin, le rapport avance une troisième solution, plus difficilement réalisable. Les préfets évalueraient les couleurs politiques des circonscriptions, et obligeraient chaque parti à *« partager celles que les statistiques et sondages lui attribuent, à égalité de nombre et de chances entre candidats des deux sexes dans chaque département »*. L'auteur du texte reconnaît toutefois que cette méthode manquerait sans doute de rigueur.

Les spécialistes de droit constitutionnel consultés n'ont pas tous la même position. Les doyens Georges Vedel et Louis Favoreu sont opposés au principe même de l'introduction du quota ou de la parité dans la loi. Les professeurs Guy Carcassonne et Francine Demichel y sont, au contraire, très favorables.

Quant au professeur Olivier Duhamel, il propose une sorte de voie moyenne : il envisage une *« entorse exceptionnelle, provisoire et qualifiée comme telle »* qui permettrait de mettre en place *« un droit politique dérogatoire »* pour une *« période de transition : la décennie paritaire »*. Autrement dit, une parité *« à l'essai »*, réalisée pendant une période donnée, qui permettrait d'*« évaluer un éventuel changement, et, s'il se révélait suffisant, de supprimer les amendements constitutionnels »*.

Le premier ministre, président de l'Observatoire qu'il a lui-même mis en place en octobre 1995, se donne environ un mois pour permettre que le débat public se développe avant d'indiquer les solutions qu'il propose. Le rapport ne manque pas de souligner que le thème de la parité a constitué l'un des chevaux de bataille de Jacques Chirac au cours de la campagne électorale de 1995. *« Est-ce à dire qu'il faut rester dans le* statu quo, *en espérant que la misogynie politique reculera d'elle-même ?* interrogeait alors Jacques Chirac. *Bien sûr que non. Il faut se fixer des objectifs clairs en matière de représentation des femmes. Pour moi, ce ne peut être que la parité. [...] C'est vraiment une question de société, qui mériterait un débat national. »*

« Nous attendons maintenant du gouvernement qu'il organise un débat au Parlement et qu'il ait ensuite le courage d'organiser un référendum dont la question serait : "Etes-vous d'accord pour qu'il y ait dans les assemblées élues autant de femmes que d'hommes ?" », nous a déclaré Me Halimi.

Aude Dassonville

La France, lanterne rouge en Europe

Bien que majoritaires à 51,3 % dans la population française, les femmes n'occupent que 5,5 % des bancs de l'Assemblée nationale (pratiquement autant qu'en 1946, lorsqu'elles ont obtenu le droit de vote) et 5,6 % des fauteuils du Sénat. Si elles grignotent du terrain au niveau municipal, elles ne représentent encore que 7,6 % des maires et un cinquième des conseillers municipaux.

En Europe, la France tient fermement la lanterne rouge. La Suède arrive en tête avec 43 % des sièges de son Assemblée nationale occupés par des femmes. Puis viennent le Danemark (34 %), la Finlande (33,5 %), les Pays-Bas (28,5 %), l'Allemagne (26,5 %), l'Autriche (25,7 %), l'Espagne (22 %), le Luxembourg (18 %), le Portugal (13,5 %), la Belgique et l'Irlande (12 %), la Grande-Bretagne (10 %), l'Italie (9,5 %) et la Grèce (5,6 %).

Havas devrait contrôler 100 % de CEP Communication

LA SUSPENSION, mardi 14 janvier, de la cotation des actions du groupe de presse et d'édition CEP Communication, filiale à 73 % d'Havas, pourrait correspondre à une volonté du groupe présidé par Pierre Dauzier de porter jusqu'à 100 % son contrôle sur CEP Communication.

M. Dauzier devrait officialiser d'ici à la fin de la semaine son offre publique de retrait de la cotation boursière des actions de CEP Communication. Havas avait déjà renforcé sa participation dans le groupe de presse, d'édition et d'organisation de salons en la portant de 46 % à 73 %, lors du rachat des activités de presse et d'édition d'Alcatel-Alsthom (*L'Express*, *Le Point*, *Courrier International*, Groupe de la Cité, etc.) à l'automne 1995. En contrepartie, Alcatel-Alsthom avait obtenu 21,2 % des actions d'Havas.

Le rachat des actions de CEP Communication ne devrait pas poser de problème financier à Havas, qui dispose en plus de sa trésorerie, d'un emprunt obligataire convertible de 4,2 milliards de francs souscrit en février 1996. En revanche, cette opération, dont il est dit au sein d'Havas *« qu'elle est uniquement financière »*, pourrait avoir plusieurs implications.

RASSURER LES ACTIONNAIRES

Elle se situe dans la ligne des décisions stratégiques prises par Pierre Dauzier. Elle a lieu un an après la restructuration du groupe publicitaire Euro-RSCG Worldwide, transformé en Havas Advertising, et après le regroupement des activités affichage, presse gratuite, annuaires, etc., sous le bannière de Havas Média Communication, filiale à 100 % d'Havas.

La rationalisation de la structure du groupe Havas irait dans le sens de la volonté de son président de passer de l'image d'un conglomérat financier à un *« véritable statut d'opérateur industriel »*. Elle est aussi destinée à rassurer l'actionnariat et le cas échéant à accroître les dividentes des principaux actionnaires, ce qui ne peut que satisfaire Serge Tchuruk, le PDG d'Alcatel-Alsthom, intéressé par la reprise de Thomson. Une intégration à 100 % de CEP Communication dans Havas – CEP a réalisé un résultat net de 521 millions de francs en 1995, pour 11,3 milliards de chiffre d'affaires – permettrait aussi de rassurer les marchés financiers, qui restent dubitatifs sur la stratégie d'Havas, actionnaire de Canal Plus et de la CLT, en matière d'audiovisuel.

Intervenant quasiment simultanément avec l'officialisation de la fusion de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et de la branche audiovisuel de l'allemand Bertelsmann (UFA), cette décision menant au contrôle de la totalité de CEP pourrait aussi permettre à Havas de faire pièce aux volontés d'Albert Frère. L'homme fort du nouvel ensemble CLT-UFA, a déjà émis le souhait de « monter » dans le capital d'Havas, en utilisant une partie de la soulte de 5 milliards de francs versée par Bertelsmann *(lire p. 30)*. Enfin, le contrôle de 100 % de CEP Communication, qui pourrait servir à développer des contenus de programmes, renforcerait Pierre Dauzier dans un éventuel accord international.

Yves-Marie Labé et Alain Salles

■ **RTL confirme sa position de leader du paysage radiophonique avec 18,3 %** d'audience contre 18,1 % il y a un an. En revanche, selon la dernière enquête de Médiamétrie, l'audience de France-Inter et de France-Info a chuté en novembre-décembre 1996, France-Inter perd un point en un an de 11,7 à 10,7, tandis que France-Info passe de 11,6 à 10,1. Europe 1 perd un point en un an de 10,1 à 9,1, mais progresse par rapport à septembre-octobre 1996 (8,6). Un résultat jugé satisfaisant par la station, après le bouleversement de la grille sous l'impulsion de Jérôme Bellay.

La pollution de l'air dans les grandes villes a pris une ampleur surprenante

LA POLLUTION atmosphérique a continué à sévir, mardi 14 janvier, dans plusieurs villes de France, après avoir touché Paris lundi. C'est à Lyon que la situation a été la plus préoccupante avec une forte poussée de dioxyde de soufre.

Le niveau 3 (600 microgrammes par mètre cube d'air) – le plus élevé de la procédure d'alerte – a nettement été dépassé : le capteur de Vénissieux, situé non loin de la raffinerie de Feyzin, a même atteint la valeur de 1 100 microgrammes/m³, la moyenne s'établissant d'habitude entre 50 et 100. Le préfet du Rhône a mis en place la procédure de préservation de la qualité de l'air (PPQA), demandant aux industriels et aux exploitants de chauffage urbain de réduire leur production et de changer de combustible. En application de la loi sur l'air, pour la première fois, une procédure d'information de la population a été mise en place. L'inspecteur d'académie a donc signifié aux chefs d'établissements scolaires de l'agglomération lyonnaise l'arrêt de toutes les activités sportives et de plein air jusqu'à vendredi inclus. Les enfants des crèches devront également rester à l'intérieur des locaux et les personnes souffrant d'insuffisance respiratoire sont invitées à ne pas sortir. Mercredi matin, les niveaux de pollution étaient revenus à des niveaux plus modestes.

Au Havre, la procédure d'alerte a été déclenchée mardi, également pour le dioxyde de soufre. La qualité de l'air y était considérée comme *« très médiocre »* par Air Normand : on a enregistré une moyenne de 350 microgrammes/m³ de SO_2, avec des pics en périphérie de la ville atteignant 600 microgrammes. Mercredi matin, la pollution n'avait pas diminué et les pics demeuraient au même niveau. Rouen semblait moins touchée par le SO_2. En revanche, *« la qualité de l'air est affectée par le dioxyde d'azote (NO_2), dû à la pollution automobile, avec un indice 5, c'est à dire médiocre »*, indiquaient les responsables d'Air Normand.

L'alerte avait aussi été donnée dès dimanche près de Marseille, autour de l'étang de Berre, où sont installées raffineries et industries, qui ont du réduire de 40 % leurs émissions polluantes. Mardi, elles ont été invitées à un effort supplémentaire, en baissant encore leurs rejets de 18 %. A Paris, le vent avait dispersé la pollution mardi mais l'indice de qualité de l'air demeurait au niveau 5.

Les réactions à cette vague de pollution, qui a surpris les spécialistes par son ampleur, ne se sont pas faites attendre. Bertrand Delanoë, sénateur et conseiller PS de Paris, a dénoncé *« la politique d'effet d'annonce privilégiée par le maire de Paris alors qu'aucune mesure suceptible de réduire la pollution parisienne et des centrales thermiques n'a encore été mise en œuvre »*. Le président du conseil régional, Michel Giraud (RPR) a demandé la mise en place par EDF de dispositifs de désulfuration sur ses centrales thermiques et appelé le ministre de l'environnement à *« approuver rapidement l'arrêté de protection modifiant la zone de protection spéciale de l'agglomération francilienne »*. Enfin, les Verts ont dénoncé une *« gestion de l'autruche »*.

Sylvia Zappi

« Le Monde diplomatique » de janvier

LE MONDE DIPLOMATIQUE de janvier consacre six pages aux *« laboratoires de l'exploitation »*, de l'Inde au Royaume-Uni, avec des articles de Serge Halimi, Francisco Vergara, Alain Morice, Robert Cabanes, Roland Pfefferkorn, Jean Copans, Adeline Toullier et Michel Raffoul. Le mensuel évoque aussi plusieurs crises en cours : en Serbie (Catherine Samary), au Pakistan (Lucille Beaumont), en Afghanistan (Stéphane Allix), au Mexique (Maurice Najman et Françoise Escarpit), en Guyane (André Linard) et au Québec (Bernard Cassen et Jean Pichette).

Egalement au sommaire, des articles sur la mémoire meurtrie de la ville kurde de Mahabad ; la poussée conservatrice au Koweït ; la torture sous contrôle médical en Israël ; les habits neufs du vieux despote kényan, Daniel arap Moi ; les femmes d'Erythrée qui ne désarment pas ; la Corée du Sud au miroir de son cinéma ; les Belges, que même le sport ne rassemble plus ; l'autobiographie de Gunter Holzmann ; le *« rendez-vous citoyen »* manqué ; etc.

★ En vente chez votre marchand de journaux. 22 francs.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 15 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18093,10	– 0,14	– 6,55
Honk kong index	13293,90	+ 0,04	– 1,17

Tokyo Nikkei sur 3 mois — 18093,10

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 14/01	Var. en % 13/01	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2402,14	+ 1,73	+ 3,73
Londres FT 100	—	—	+ 5,91
Zurich	—	—	– 2,98
Milan MIB 30	—	—	– 3
Francfort Dax 30	2949,97	– 0,17	+ 2,12
Bruxelles	—	—	+ 12,42
Suisse SBS	—	—	– 1,44
Madrid Ibex 35	464,16	+ 0,54	+ 4,35
Amsterdam CBS	—	—	– 1,75

Tirage du *Monde* daté mercredi 15 janvier 1997 : 482 480 exemplaires.

La navette spatiale Atlantis s'est arrimée à la station Mir

LA ROUTINE, ou presque. Dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 janvier, la navette spatiale américaine Atlantis s'est arrimée sans aucun problème à la station orbitale russe Mir. Atlantis avait décollé dimanche de Cap Canaveral (Floride) pour une mission de dix jours. Il s'agit du cinquième arrimage entre une navette et Mir ; quatre autres rendez-vous sont prévus, afin que Russes et Américains se préparent en vue du travail en commun pour la construction – à partir de la fin de l'année – et l'exploitation de la future station internationale Alpha. Au cours des cinq jours pendant lesquels les deux vaisseaux resteront accrochés, astronautes et cosmonautes transféreront 2 700 kilos d'eau, de nourriture, de carburant, de vêtements et de matériel. L'Américain Jerry Linenger en profitera pour remplacer son compatriote John Blaha, qui vient de passer quatre mois à bord de Mir en compagnie des Russes Valeri Korzoun et Alexandre Kaleri. Médecin de la marine, âgé de quarante et un ans, Jerry Linenger sera le quatrième – et le plus jeune – Américain à séjourner dans la station russe. Il devrait y rester quatre mois et demi, pendant lesquels il réalisera quatre-vingts expériences. Au cours des dix-huit prochains mois, trois autres Américains devraient effectuer des séjours de longue durée à bord de Mir. – *(AFP, AP.)*

